



LA BANQUE MONDIALE
BIRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

POUR USAGE INTERNE SEULEMENT

Rapport n° : PAD3800

BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

DOCUMENT D'ÉVALUATION DE PROGRAMME

SUR UNE

PROPOSITION DE PRÉT

D'UN MONTANT DE 214,2 MILLIONS EUR
(ÉQUIVALENT DE 250 MILLIONS USD)

AU

ROYAUME DU MAROC

POUR UN

PROGRAMME AXÉ SUR LES RÉULTATS - GÉNÉRATION GREEN DU MAROC

20 novembre 2020

Pôle d'expertise mondial Agriculture et alimentation
Région Moyen-Orient et Afrique du Nord

Ce document a une distribution restreinte et ne peut être utilisé par les destinataires que dans l'exercice de leurs fonctions officielles. Son contenu ne peut être rendu public sans l'autorisation de la Banque mondiale.

ÉQUIVALENCE DES MONNAIES

Taux de change en vigueur au 31 Octobre 2020

Unité monétaire = MAD

9,23 MAD = 1 USD

1 USD = 0,85667780 EUR

ANNÉE FINANCIERE
1^{er} janvier - 31 décembre

Vice-président régional : Ferid Belhaj

Directeur régional : Ayat Soliman

Directeur pays : Jesko S. Hentschel

Directeur sectoriel : Marianne Grosclaude

Chefs de l'équipe de travail : David Olivier Treguer, Maria Claudia Pachon

**ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES**

ACI	Agriculture Climato-Intelligente
ADA	Agence pour le Développement Agricole
ADD	Agence de Développement du Digital
AF	Année Financière
AFD	Agence Française de Développement
ANAPEC	Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BERD	Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
BM	Banque Mondiale
CAM	Crédit Agricole du Maroc
Cat DDO	Option de retrait différé en cas de catastrophe
CCA	Centres de Conseil Agricole
CEPO	Comité d'Examen des Passations de Marché Opérationnelles
CNCP	Commission Nationale de la Commande Publique
COPIL	Comité de Pilotage
COVID-19	Coronavirus de 2019
CPP	Cadre de Partenariat Pays
CVE	Comité de Veille Economique
DDFP	Direction du Développement des Filières de Production
DEFR	Direction de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche
DF	Direction Financière
DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
DIAEA	Direction de l'Irrigation et de l'Aménagement de l'Espace Agricole
DN	Directeur du Numérique
DPA	Direction Provinciale de l'Agriculture
DR	Domaine de Résultats
DRA	Direction Régionale de l'Agriculture
DSS	Direction de la Stratégie et des Statistiques
E&M	Exploitation et Maintenance
EIE	Etude d'impact Environnemental
EIES	Évaluation des Impacts Environnementaux et Sociaux
ENA	Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès
ESES	Évaluation des systèmes Environnementaux et Sociaux
ESF	Évaluation des Systèmes Fiduciaires
FIMABIO	Fédération Interprofessionnelle du Bio au Maroc
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FDA	Fonds de Développement Agricole
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FMI	Fonds Monétaire International
FMP	Financement en Modalité Projet
GdM	Gouvernement du Maroc
GES	Gaz à Effet de Serre



La Banque mondiale

Programme axé sur les résultats - Génération Green du Maroc

GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur les Changements Climatiques
GRS	Service de traitement des plaintes
HCP	Haut-Commissariat au Plan
IAV H II	Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II
ICPC	Instance Centrale de Prévention de la Corruption
IdO	Internet des objets
IEG	Groupe d'évaluation indépendant
IFC	Société Financière Internationale
IGA	Inspection Générale de l'Agriculture
IGF	Inspection Générale des Finances
ILD	Indicateur Lié au Décaissement
INRA	Institut National de Recherche Agronomique
KfW	<i>Kreditanstalt fuer Wiederaufbau</i>
MAD	Dirham Marocain
MAPMDREF	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
MEFRA	Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration
MEIP	Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle
MFD	Maximiser le Financement pour le Développement
MI	Ministère de l'Intérieur
MICEVN	Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie Verte et Numérique
MISAGRI	Système de Gestion Financière Intégré
MOAN	Moyen-Orient et Afrique du Nord
MOP	Manuel des Opérations du Programme
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
ODP	Objectif de Développement du Programme
ONCA	Office National du Conseil Agricole
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONSSA	Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ORMVA	Office Régional de Mise en Valeur Agricole
PAB	Prêt d'Appui Budgétaire
PAMO	Plan d'Appui à la Mise en Œuvre
PAP	Plan d'Action du Programme
PEFA	Dépenses Publiques et Redevabilité Financière
PforR	Programme Axé sur les Résultats
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PGI	Progiciel de Gestion Intégrée
PIACI	Plan d'Investissement dans l'Agriculture Climato-Intelligente
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMV	Plan Vert Maroc
PNEEI	Programme National d'Economie d'Eau en Irrigation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement



PPP	Partenariat Public-Privé
RLD	Résultat Lié au Décaissement
S&E	Suivi et Evaluation
SDE	Services de Développement d'Entreprises
SDL	Société de Développement Local
SGG	Stratégie Génération Green
SIG	Système d'Information Géographique
SIM	Systèmes d'Information sur les Marchés
SMAG	Salaire Minimum Agricole Garanti
SMIG	Salaire Minimum Légal
SORT	Outil d'Evaluation Systématique des Risques aux Opérations
SPP	Stratégie de Partenariat Pays
SPS	Sanitaire et Phytosanitaire
TdC	Théorie du Changement
UE	Union Européenne
UGP	Unité de Gestion de Programme
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
USD	Dollar américain

**TABLE DES MATIÈRES**

FICHE TECHNIQUE	3
I. CONTEXTE STRATÉGIQUE.....	8
A. Contexte du pays.....	8
B. Contexte sectoriel et institutionnel	10
C. Relation avec le Cadre de partenariat pays et ajustement du Programme pays en réponse au COVID-19.....	16
D. Justificatif de l'engagement de la Banque et de l'AFD et du choix de l'instrument de financement 19	
II. DESCRIPTION DU PROGRAMME	21
A. Programme gouvernemental.....	21
B. Objectif de développement de programme (ODP) et Indicateurs de résultats du niveau ODP.	23
C. Teneur et description du Programme	23
D. Indicateurs liés au décaissement et protocoles de vérification	38
E. Théorie du changement	43
III. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	45
A. Montage institutionnel et modalités d'exécution.....	45
B. Suivi et évaluation des résultats	46
C. Modalités de décaissement.....	47
D. Renforcement de capacité.....	48
IV. RESUME DE L'EVALUATION	48
A. Technique.....	48
B. Justification économique du Programme	52
C. Fiduciaire.....	53
D. Environnemental et social	55
E. EVALUATION DES RISQUES.....	57
F. PLAN D'ACTION DU PROGRAMME.....	59
ANNEXE 1. MATRICE DU CADRE DE RÉSULTATS.....	60
ANNEXE 2. INDICATEURS LIÉS AU DÉCAISSEMENTS, MODALITÉS DE DÉCAISSEMENT ET PROTOCOLES DE VÉRIFICATION DES DÉCAISSEMENTS	76
ANNEXE 3. ÉVALUATION TECHNIQUE.....	90
ANNEX 4. ÉVALUATION SOMMAIRE DES SYSTÈMES FIDUCIAIRES.....	132
ANNEXE 5. RESUME DE L'EVALUATION DES SYSTEMES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX.....	153
ANNEXE 6. PLAN D'ACTION DU PROGRAMME.....	161
ANNEXE 7. PLAN D'APPUI A LA MISE EN OEUVRE	164



ANNEXE 8. CATALYSER LA CROISSANCE, L'INCLUSION ET L'EMPLOI.....	166
A TRAVERS L'AGRICULTURE AU MAROC.....	166
ANNEXE 9. STRATEGIE GENERATION GREEN : PRESENTATION SOMMAIRE	170

**FICHE TECHNIQUE****INFORMATIONS DE BASE**

Pays	Intitulé du projet	
Maroc	Programme axé sur les résultats – Génération Green du Maroc	
ID du projet	Instrument de financement	Cette opération a-t-elle une composante en modalité projet ?
P170419	Financement de programme axé sur les résultats	Non

Modalités de financement et de mise en œuvre

<input type="checkbox"/> Approche programmatique multiphasée (APM)	<input type="checkbox"/> Etat(s) fragile(s)
<input checked="" type="checkbox"/> Composante d'intervention d'urgence conditionnelle (CERC)	<input type="checkbox"/> Fragile dans un pays non fragile
<input type="checkbox"/> Petit(s) Etat(s)	<input type="checkbox"/> Conflit
<input type="checkbox"/> Modalités de passation des marchés alternatives (MPA)	<input type="checkbox"/> Intervention suite à une catastrophe naturelle ou d'origine humaine
<input type="checkbox"/> Appui pratique élargi à la mise en œuvre (APEM)	

Date d'approbation prévisionnelle du Projet	Date de clôture prévisionnelle
15-déc.-2020	31-déc.-2025

Collaboration Banque/IFC

Non

Objectif(s) de développement proposé(s)

L'ODP est d'améliorer l'inclusion économique des jeunes en milieu rural, ainsi que l'efficacité de la commercialisation et la durabilité environnementale des chaînes de valeur agroalimentaires dans la zone du Programme.

Organisations

Emprunteur :	Royaume du Maroc
Agence d'exécution :	Ministère de l'Agriculture, des Pêches, du Développement Rural, des Eaux et des Forêts
Contact :	Redouane Arrach



La Banque mondiale

Programme axé sur les résultats - Génération Green du Maroc

Titre :	Directeur de la Stratégie et des Statistiques
N° de téléphone :	212657831993
Courriel :	<i>r.arrach@gmail.com</i>

COÛT ET FINANCEMENT

RÉSUMÉ

Coût du Programme gouvernemental	10 000,00
Coût total de l'opération	487,00
Coût total du Programme	487,00
Financement total	487,00
Déficit de financement	0,00

Financement (en millions USD)

Fonds fiduciaire	
Emprunteur/Bénéficiaire	122,00
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	250,00
Cofinancement - Autres sources (IFI, bilatérales, fondations)	115,00
FRANCE : Agence française de développement FRANCE : Agence française de développement	

Décaissements attendus (en millions USD)

Année financière	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Absolu	60,00	30,00	50,00	50,00	40,00	20,00
Cumulatif	60,00	90,00	140,00	190,00	230,00	250,00

DONNÉES INSTITUTIONNELLES

Domaine de Pôle d'expertise (chef de file)

Agriculture et alimentation

Domaines de Pôles d'expertise contributeurs

Développement numérique, Eau

**Analyse en rapport au changement climatique et aux catastrophes**

Cette opération a fait l'objet d'une analyse en rapport au changement climatique et aux risques de catastrophe à court et à long termes.

OUTIL DE NOTATION SYSTEMATIQUE DES RISQUES AUX OPERATIONS (SORT)

Catégorie de risque	Évaluation
1. Politique et gouvernance	● Modéré
2. Macroéconomique	● Modéré
3. Stratégies et politiques sectorielles	● Modéré
4. Conception technique du projet ou Programme	● Modéré
5. Capacité institutionnelle pour la mise en œuvre et la durabilité	● Modéré
6. Fiduciaire	● Modéré
7. Environnement et social	● Modéré
8. Parties prenantes	● Modéré
9. Autre	
10. Global	● Modéré

CONFORMITÉ**Politique**

Est-ce que le projet s'écarte du CPP dans son contenu ou sur d'autres aspects importants ?

[] Oui [✓] Non

Le Programme nécessite-t-il des dérogations aux politiques de la Banque ?

[] Oui [✓] Non

Politiques opérationnelles juridiques

	Déclenchée
Projets sur les voies navigables internationales OP/BP 7.50	Non
Projets dans les zones contestées OP/BP 7,60	Non

Accords juridiques

Ref. section I.A.1(a) de l'Annexe 2 :

Au plus tard trente (30) jours après la Date d'Entrée en Vigueur, ou à toute date ultérieure convenue par la Banque,



l'Emprunteur établit au sein de sa DSS et par la suite maintient, tout au long de la mise en œuvre du Programme, une Unité de Gestion de Programme (« UGP »), responsable du suivi de la mise en œuvre courante du Programme, y compris la préparation des rapports annuels d'avancement du Programme, la préparation des états financiers pertinents, et dotée de personnel professionnel, fiduciaire, administratif et technique adéquat, ayant les qualifications et l'expérience et selon des conditions d'emploi jugés acceptables par la Banque, telles que respectivement décrites dans le MOP ;

Ref. Section I.A.1(b) de l'Annexe 2 :

Au plus tard trente (30) jours après la Date d'Entrée en Vigueur, ou à toute date ultérieure convenue par la Banque, l'Emprunteur établit et par la suite tout au long de la mise en œuvre du Programme, un Comité de Pilotage, composé des représentants des entités et les institutions participant à la mise en œuvre et au suivi et évaluation du Programme, responsables de la supervision stratégique et de l'orientation au titre du Programme, le tout suivant des conditions jugées acceptables par la Banque et décrites dans le MOP ;

Ref. Section I.B.1 de l'Annexe 2 :

Avant de procéder à la construction de chaque marché de gros modernisé dans chacune des Villes Sélectionnées dans le cadre de la Partie 2.1 (b) du Programme (RLD n° 5.4), l'Emprunteur, avec les parties concernées au niveau national et régional, conclut une Convention Spécifique selon les conditions énoncées dans le MOP, y compris l'obligation de l'Emprunteur de veiller à que les travaux de construction et la surveillance du marché de gros concerné) se conforme aux dispositions applicables du MOP (y compris les actions pertinentes au titre du Plan d'Action du Programme).

Ref. Section I.B.2 de l'Annexe 2 :

L'Emprunteur, avant le début de tout travail de construction au titre de la Partie 2.1 (b) du Programme, prépare, consulte, publie et met en œuvre l'EIES/le PGES correspondant et, le cas échéant, un Plan d'Action de Réinstallation, le tout conformément à leurs modalités.

Ref. Section I.B.3 de l'Annexe 2 :

L'Emprunteur devra : (a) au plus tard trente (30) jours après la Date d'Entrée en Vigueur, ou à toute date ultérieure convenue par la Banque, adopte un manuel selon des conditions jugées acceptables par la Banque (« Manuel des Opérations du Programme » ou « MOP ») ; et (b) immédiatement par la suite, exécute le Programme conformément au MOP. L'Emprunteur ne modifie aucune disposition du MOP ni n'y renonce, sans accord préalable de la Banque. En cas de conflit entre les termes du MOP et ceux du cet Accord, les termes de cet Accord prévalent.

Ref. Section I.B.5 de l'Annexe 2 :

L'Emprunteur effectue des missions de vérification à travers l'IGA pour vérifier la réalisation des RLD 1 à 9 qui sont énoncés dans le tableau de la Section IV.A.2 de cet Annexe conformément au Protocole de Vérification, et fournit à la Banque au plus tard soixante (60) jours après la vérification de la conformité de ces RLD, un rapport sur les résultats de ce processus de vérification de la conformité, selon la teneur et le degré de détail que la Banque pourra raisonnablement demander.



Ref. Section 4.01

La date limite d'entrée en vigueur de l'accord de cofiancement est le 5 janvier 2022.

Conditions

La Condition Additionnelle d'Entrée en Vigueur est la suivante, à savoir que la Convention-cadre a été signée et elle est en vigueur.



I. CONTEXTE STRATÉGIQUE

A. Contexte du pays

1. **Le Programme axé sur les résultats Génération Green cofinancé par la Banque Mondiale (BM) et l'Agence Française de Développement (AFD) vise à apporter une réponse rapide aux difficultés économiques et aux pertes d'emplois résultant de la pandémie de COVID-19 et à contribuer à la prévention et à l'atténuation des impacts des sécheresses sévères, telles que celle sévissant actuellement dans le pays.¹** Un effort ciblé pour atténuer les pertes d'emploi et améliorer les opportunités d'emploi pour les groupes les plus vulnérables se trouve au cœur de la réponse que le Gouvernement du Maroc (GdM) apporte face à la pandémie de COVID-19. Le lancement récent de la Stratégie Génération Green (SGG) 2020-2030 par le Roi Mohamed VI en février 2020 constitue un changement majeur d'orientation, passant d'une stratégie axée sur la production à une stratégie axée sur l'humain, et arrive à point nommé dans le contexte de la réponse à la crise du COVID-19. Elle définit clairement le parcours à suivre pour créer des emplois et augmenter les opportunités économiques dans le milieu rural relativement plus défavorisé au Maroc, alors que le pays se remet de la pandémie de COVID-19. La SGG met l'accent sur le renforcement de la classe moyenne en milieu rural, la création d'emplois pour les jeunes sur et hors exploitation agricole et le renforcement du capital humain et des compétences pour faciliter des emplois à productivité plus élevée et la mobilité de la main-d'œuvre. La stratégie vise également à accélérer la transition vers une agriculture plus résiliente au changement climatique, entamée dans le cadre du Plan Maroc Vert (PMV). Cette orientation stratégique est en pleine cohérence avec la réponse requise pour faire face à la crise provoquée par la pandémie de COVID-19, ainsi que pour atténuer les effets des contraintes structurelles à long terme dans le secteur agricole, telles que la réponse aux périodes de sécheresses récurrentes.

2. **Le Maroc a réalisé des progrès sociaux et économiques significatifs au cours de la dernière décennie, grâce à d'importants investissements publics, à des réformes politiques, institutionnelles et sectorielles, ainsi qu'à des mesures visant à assurer la stabilité macroéconomique.** La croissance qui en a résulté a produit d'importants progrès dans l'élimination de l'extrême pauvreté, une forte baisse du taux de pauvreté national, un allongement de l'espérance de vie, un meilleur accès aux services publics de base, y compris l'accès universel à l'enseignement primaire, et un développement important des infrastructures publiques. Au cours de la période 2000-2019, le produit intérieur brut (PIB) réel par habitant du Maroc a presque doublé, passant de 1 727 USD à 2 948 USD. Cependant, la croissance économique reste inférieure à son potentiel, dépendante de secteurs basés sur l'exploitation des ressources naturelles et restreinte par une faible productivité. La croissance du PIB réel en 2019 est retombée à 2,5 pour cent contre 4,2 pour cent en 2017, en raison de la volatilité de la performance du secteur de l'agriculture pluviale et de la faible croissance du secteur tertiaire.

3. **D'après les projections, la croissance en 2020 serait durement frappée en comparaison aux projections antérieures à la pandémie de COVID-19, alors que les besoins de financement du GdM augmenteront.** La pandémie de COVID-19 pose un défi de taille au système de santé publique du Maroc, s'accompagnant de vastes implications sociales et économiques. Au cours des mois à venir, la pandémie de COVID-19 pourrait faire d'autres victimes, en particulier chez les plus vulnérables et les plus pauvres. La pandémie a poussé l'économie marocaine dans une profonde récession. La croissance du PIB devrait reculer de 6,3 pour cent en 2020, contre 3,6 pour cent de croissance attendue avant la pandémie. La contraction de la croissance est principalement due à l'impact de la pandémie COVID-19 sur la croissance non agricole (-5,9 pour cent en 2020). Cette contraction économique est principalement due à une baisse de

¹ Les prévisions préliminaires pour la prochaine récolte 2020 indiquent que la production céréalière totale sera d'environ 4,1 millions de tonnes, soit près d'un quart de moins que la récolte déjà affectée par les intempéries de l'année précédente et environ 50 pour cent de moins que la moyenne.



la production de biens et de services et à une baisse des exportations, dues aux mesures de distanciation sociale et à la perturbation des chaînes de valeur mondiales, ainsi qu'à une baisse du tourisme dans le contexte de fermeture des frontières. La crise aura également un impact négatif sur le déficit budgétaire et, par ricochet, sur la dette du gouvernement central à mesure que les recettes fiscales, les droits de douane et les subventions baisseront, alors même que les autorités se mettent à dépenser davantage sur les soins de santé et les filets de protection sociale.

4. Malgré des programmes sectoriels ambitieux, le modèle de croissance n'a pas été suffisamment inclusif, notamment dans le milieu rural. Le taux de pauvreté en milieu rural demeure deux fois plus élevé que le taux national, alors que la population rurale concentre 79,4 pour cent des pauvres. La création d'emplois est particulièrement faible, l'inclusion et la qualité de l'emploi posant des défis importants, en particulier pour les jeunes, les femmes et les travailleurs instruits. La création nette d'emplois n'a pas réussi à suivre l'augmentation annuelle de la population en âge de travailler (plus de 300 000 par an) et le taux de chômage est resté élevé (9,2 pour cent en 2019), se situant à un niveau encore plus élevé chez les jeunes et les diplômés. La participation des femmes au marché du travail reste très faible (25 pour cent en 2017), les femmes travaillant principalement dans des secteurs à faible productivité et des professions exigeant peu de qualifications.

5. Conscient de ces défis, le Roi Mohamed VI, dans son discours à l'occasion du 20^{ème} anniversaire du Trône le 28 juillet 2019, a appelé à un nouveau modèle de développement inclusif, soulignant le rôle clé du secteur privé dans l'appui à l'inclusion économique et sociale. Il a souligné que si le Maroc a fait de solides progrès en matière d'infrastructures, de connectivité et d'accès aux services de base, d'importants défis relatifs au développement humain, à l'inclusion sociale et économique et aux disparités territoriales persistent et exigent une révision du modèle de développement du pays. Il a créé une commission spéciale chargée de définir un nouveau modèle de développement pour le pays et a souligné la nécessité de mettre en œuvre des réformes plus approfondies et plus rapides pour améliorer les services publics, promouvoir l'ouverture économique et renforcer (et mieux coordonner) les stratégies sectorielles.

6. Le GdM s'est également fixé une vision pour la croissance économique et l'inclusion sociale dans son Programme gouvernemental quinquennal (2017-2021). Le Programme gouvernemental s'appuie sur les réalisations politiques, économiques et sociales antérieures, tout en renouvelant le modèle de développement, en vue de créer les conditions propices à la transformation d'une économie émergente. Le Programme donne une place de choix à la modernisation des grandes industries d'exportation et à l'appui aux startups et aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME), à travers la mobilisation d'un ensemble de ressources financières et non financières. L'objectif ultime est de développer un secteur privé plus compétitif, capable de créer des emplois de qualité, tout en positionnant le Maroc comme une destination attractive pour les investissements étrangers et l'expansion des entreprises. Les cinq principaux piliers du Programme sont la gouvernance, l'emploi des jeunes à travers l'appui à l'entreprenariat, le changement climatique, le capital humain et la cohésion sociale.



7. Le Maroc appuie également la croissance verte² et s'attache à améliorer la résilience et l'adaptation des populations rurales au changement climatique à travers le PMV et la SGG récemment lancée. Le PMV (2008-2020) a été lancé en 2008 dans le but d'appuyer la croissance et la compétitivité du secteur agricole, mobilisant celui-ci pour appuyer une croissance inclusive, en particulier en faveur des populations pauvres et rurales, et renforcer la résilience du secteur à l'instabilité des conditions météorologiques et au changement climatique (voir Encadré 1). A la fin de l'année 2019, le mandat du Ministère de l'Industrie et du Commerce a été élargi pour inclure également les portefeuilles de l'Economie numérique et verte, soulignant davantage

l'engagement du GdM à saisir l'opportunité de la croissance verte et à s'attaquer de front aux défis posés par le changement climatique. Le 13 février 2020, le Roi Mohamed VI a lancé la nouvelle SGG dans le but de capitaliser sur les réussites du PMV et susciter une nouvelle génération de travailleurs et d'entrepreneurs agricoles, notamment parmi les populations jeunes et rurales, l'assortissant de mesures d'accompagnement innovantes.

B. Contexte sectoriel et institutionnel

8. Les investissements publics et privés conséquents (assortis de réformes-clés) réalisés dans le cadre du PMV ont donné une solide performance sectorielle au cours de la dernière décennie et ont contribué à un changement structurel dans la composition du PIB agricole. Depuis la fin des années 90, l'offre agricole dans les filières à forte productivité a nettement augmenté. Cet élan positif a été davantage accéléré par le PMV, avec des réalisations records, notamment pour les filières arboricoles (olive, agrumes, dattes), le maraîchage et les viandes rouges.³ L'augmentation de la part de la production moins vulnérable aux variations climatiques a réduit la variabilité du PIB agricole global.⁴

Encadré 1. Plan Maroc Vert : investissement et résultats clés

Au cours de la période 2008-2018, le PMV a catalysé des investissements substantiels dans l'agriculture marocaine. Au niveau macro, il a généré des impacts impressionnantes en mobilisant des investissements substantiels et en améliorant la performance du secteur agricole. L'investissement public financé à travers le PMV a essentiellement servi à élargir l'irrigation en goutte-à-goutte et à améliorer la gestion et l'usage rationnel des ressources en eau, à engager la diversification en s'orientant de plus en plus vers une agriculture à forte valeur ajoutée (olives, dattes, arbres fruitiers et légumes), et à promouvoir l'adoption de pratiques agricoles à grande échelle, adaptées au changement climatique. Les investissements cumulés dans le cadre du PMV ont atteint 10 milliards USD sur la période 2008-2018 (40 pour cent par des financements publics et le reste provenant du secteur privé, y compris les exploitants agricoles). La valeur ajoutée agricole en termes réels a presque doublé, passant d'environ 65 milliards MAD à 125 milliards MAD. Une transition vers des produits à plus forte valeur ajoutée s'est produite, faisant, en dépit d'un environnement extérieur difficile, plus que doubler les exportations agricoles du Maroc, avec des taux de croissance des exportations de 9,5 et 8,2 pour cent pour les produits agricoles frais et transformés (de 15,2 milliards MAD à 36,3 milliards MAD), même si les céréales continuent de dominer la production et d'être le moteur de la balance commerciale. La volatilité de la croissance du secteur agricole a considérablement diminué (en raison de la transition vers une production plus résiliente au changement climatique et de l'expansion de l'irrigation goutte-à-goutte). Les superficies sous irrigation goutte-à-goutte ont été multipliées par 3,7 dans le cadre du PMV (et s'étendent sur près de 40 pour cent de la superficie totale irriguée), améliorant considérablement la résilience aux sécheresses. Le PMV a également conduit à la création de 250 000 à 300 000 emplois équivalents à temps plein dans l'agriculture (entre 2008 et 2018).

Source : Données du Ministère des Finances et du HCP (2019)

² Dans ses discours du Trône de 2009 et 2010, le Roi Mohammed VI a appelé à une législation complète sur la gestion de l'environnement et a explicitement défini la « croissance verte » comme une priorité dans la politique gouvernementale. Deux Prêts de politique de développement (PDD) « Croissance verte inclusive » ont été préparés avec la BM en 2013 et en 2015 (P127956 et P149747 pour un total de 600 millions USD).

³ Leur production a enregistré des taux de croissance annuels moyens respectifs de 7,8 pour cent, 6,3 pour cent et 4,8 pour cent sur la période 2008-2018.

⁴ L'Annexe 8 présente de plus amples détails sur les performances récentes du secteur agricole marocain.



9. Les exportations agroalimentaires marocaines ont également connu une croissance soutenue au cours de la période 2000-2018, réduisant le déficit commercial agroalimentaire. Les exportations ont augmenté aux taux annuels moyens respectifs de 9,5 pour cent et 8,2 pour cent pour les exportations de produits agroalimentaires bruts et transformés. Cette tendance positive a réduit le déficit commercial des produits agroalimentaires, passant de 47,1 pour cent sur la période 2008-2018 (de 2,4 milliards MAD à 1,13 milliard MAD). Malgré cette baisse, le taux de couverture des importations agroalimentaires reste relativement faible, s'établissant à 52 pour cent sur la période 2008-2018. Le Maroc pourrait encore accroître ses exportations agricoles, à condition de diversifier ses produits d'exportation et ses marchés, et également de mettre en place des politiques qui lui permettent d'améliorer sa compétitivité. Les exportations agricoles du pays sont restées concentrées sur un nombre très restreint de produits et de marchés, malgré le fait que le PMV ait fourni un ensemble de subventions pour la promotion et la diversification des exportations. En 2018, 20 produits⁵ constituaient 71 pour cent du total des exportations agricoles et agro-industrielles, dont 9 représentaient 51 pour cent. En 2018, et en termes de valeur, plus de 71 pour cent des exportations agricoles étaient concentrées sur l'Union Européenne (UE) et 72 pour cent des exportations vers l'UE sont concentrées sur deux pays, à savoir la France (40 pour cent) et l'Espagne (32 pour cent).⁶

10. Le secteur agricole reste le principal pourvoyeur d'emplois au Maroc, avec une contribution de près de 38 pour cent de l'emploi total. En milieu rural, cette proportion atteint 74 pour cent, ce qui place l'agriculture au centre des défis économiques et sociaux. Malgré le déclin relatif de sa part dans l'emploi total, l'emploi agricole a, dans l'ensemble, été stable en termes absolus, évoluant à un taux de croissance annuel de 0,08 pour cent sur la période 2000-2017. Alors que le Maroc connaît une stabilité relative de son emploi agricole, d'autres pays comparables, tels que l'Égypte, la Turquie et le Mexique, ont enregistré une augmentation relative de leur emploi dans le secteur, avec des taux de croissance annuels respectifs de 1,51 pour cent, 1,25 pour cent et 0,18 pour cent sur la même période.

11. Le changement climatique exerce une pression grandissante sur les ressources en eau et en terres et pourrait avoir des impacts négatifs sur la production agricole, ce qui risque de soulever des problèmes de sécurité alimentaire. Dans l'ensemble, les températures moyennes ont déjà augmenté de 0,9 degrés centigrades depuis 1960. La variabilité grandissante des précipitations et la plus grande fréquence des sécheresses réduiront vraisemblablement la disponibilité des ressources en eau, ce qui, à son tour, devrait affecter les rendements agricoles. Au Maroc, la disponibilité d'eau par habitant a déjà chuté de près de 71,5 pour cent sur la période 1950-2010, se situant en-dessous du seuil de stress hydrique (1 000 m³/personne/an) et se rapprochant du seuil de pénurie absolue (500 m³/personne/an). Selon les projections du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), les températures au Maroc devraient encore augmenter

Encadré 2. Répartition régionale de la production et de la croissance agricoles

L'analyse de la répartition régionale de la production agricole sur la période 2001-2016 fait ressortir un tableau global dynamique présentant de forts contrastes. La région de Fès-Meknès a généré la plus grande partie du PIB agricole national, avec une part moyenne de 16,5 pour cent, suivie de la région de Marrakech-Safi (14,2 pour cent), de Rabat-Salé-Kénitra (13,4 pour cent) et de Casablanca-Settat (12 pour cent). En termes de croissance, la région Souss-Massa a affiché la meilleure croissance annuelle moyenne sur la même période (7,6 pour cent), suivie des régions de Drâa-Tafilalet (7,4 pour cent) et de Beni Mellal-Khénifra (5,7 pour cent). Les régions les moins dynamiques sont celles de Casablanca-Settat (taux de croissance annuel de 2,7 pour cent) et de l'Oriental (3,3 pour cent). Par ailleurs, à l'exception de quatre régions, à savoir Guelmim-Oued-Noun, Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra et Tanger-Tétouan-Al Hoceima, la part moyenne de l'agriculture dans le PIB régional de toutes les autres régions du Royaume est supérieure à la moyenne nationale, se situant à 11,8 pour cent pendant la période 2001-2016. Cette situation montre le poids important de l'agriculture dans l'économie de ces régions, en particulier celles de Fès-Meknès et Beni Mellal-Khénifra, où l'agriculture a contribué à près de 19 pour cent du PIB régional.

Source : Données du Ministère des Finances et du PCH (2019)

⁵ Selon la classification SH à 10 chiffres.

⁶ Ministère des Finances : « Le secteur agricole marocain : tendances structurelles, enjeux et perspectives de développement » (2019)



jusqu'à 3 à 7 degrés centigrades d'ici 2100. Les augmentations les plus fortes (4 à 7 degrés) sont prévues pour les mois d'été (juin-août). Les précipitations annuelles devraient diminuer de 10 à 40 pour cent, y compris une baisse de 10 à 30 pour cent pendant la saison des pluies allant d'octobre à avril et une baisse de 10 à 40 pour cent pendant la saison sèche, allant de mai à septembre. Il en résulte que les sécheresses et autres événements météorologiques extrêmes gagneront en fréquence et en intensité au Maroc et affecteront considérablement la productivité agricole, étant donné que 83 pour cent de la superficie cultivée est sous agriculture pluviale. En outre, les activités agricoles et d'occupation du sol sont la deuxième source d'émissions de gaz à effet de serre (20,6 pour cent) au Maroc, quoique leur volume global reste faible. Pour veiller à la durabilité du secteur, le Maroc a intégré le changement climatique à ses stratégies de développement, en vue de gérer son impact et réduire les vulnérabilités. La vision du Maroc est de rendre son territoire et sa population plus résilients au changement climatique, tout en veillant à une transition rapide vers une économie à faible émission de carbone.

12. Partant des enseignements tirés, le GdM ambitionne de capitaliser sur les acquis et pérenniser les impacts positifs du PMV dans le cadre de la SGG.⁷ En ce qui concerne la production et la commercialisation, l'évaluation du PMV réalisée en 2018 par le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement rural, des Eaux et Forêts (MAPMDREF), met en évidence trois principaux axes d'amélioration : (i) une meilleure structuration des canaux de distribution ; (ii) la modernisation des abattoirs ; et (iii) l'augmentation de la valeur ajoutée. Toutefois, la même évaluation souligne également la nécessité d'une stratégie plus inclusive, reconnaissant que le PMV n'a pas suffisamment profité aux petits producteurs et autres groupes vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes. Enfin, la SGG indique qu'il faut en faire plus pour développer un secteur agricole durable. C'est pourquoi, en s'appuyant sur les réalisations du PMV, la nouvelle stratégie est axée sur la création d'une classe moyenne rurale, en mettant fortement l'accent sur l'augmentation du capital humain et le développement agricole durable. La Figure 1 ci-dessous présente un aperçu de l'évolution des politiques et des stratégies agricoles du Maroc depuis 1985.⁸

Figure1 : Évolution des politiques et stratégies agricoles au Maroc depuis 1985



Source : adapté de MdF/DEPF (2019)

⁷Une description plus détaillée de la SGG est fournie à l'Annexe 9

⁸En termes de structure d'incitation, le Maroc offre à ses agriculteurs des prix garantis pour les cultures vivrières et industrielles et un large éventail de subventions pour l'achat d'intrants. Le soutien aux prix des biens essentiels et les subventions à l'énergie (pour les pompes) sont également répandus.



13. Les jeunes du milieu rural représentent un potentiel qui reste à exploiter pour le développement agricole, notamment à travers la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes en milieu rural - une voie essentielle pour répondre à l'impact économique de la pandémie de COVID-19. À mesure que la transformation structurelle du secteur agricole progresse, la part de l'emploi dans la production agricole prend une tendance à la baisse, tandis que l'emploi dans le secteur agricole et agro-alimentaire plus largement augmente considérablement par rapport à l'emploi dans les exploitations agricoles (ex : États-Unis, France et Brésil).⁹ Le Maroc semble être sur la même voie de transition. À cet égard, les programmes d'entrepreneuriat pour les jeunes ruraux ont un rôle essentiel à jouer à la fois du côté de la demande, par la création de nouvelles entreprises, que du côté de l'offre, par l'appui aux activités génératrices de revenus. Ces opportunités sont plus ouvertes aux femmes que les activités dans les exploitations agricoles, et les efforts doivent cibler spécifiquement les femmes dans le contexte du déclin général récent de l'emploi des femmes dans l'agriculture.

14. Des programmes à volets multiples d'emploi des jeunes sont nécessaires pour s'attaquer aux contraintes du côté de l'offre et de la demande auxquelles les jeunes, hommes et femmes, en milieu rural se heurtent. Quelque 750 000 jeunes exploitent de très petites entreprises (environ 17 pour cent des jeunes salariés), mais la plupart le font par nécessité. Cette proportion reste très faible par rapport aux autres pays. Plusieurs facteurs expliquent la faible participation des jeunes à l'entrepreneuriat et le manque de dynamisme de ces petites entreprises : (i) le faible esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes, (ii) le manque de structures pour appuyer l'entrepreneuriat en milieu rural, (iii) le faible accès des jeunes au financement, parce qu'ils n'ont ni garanties ni cautions pour obtenir un prêt, (iv) le faible accès des jeunes à la terre pour développer leurs projets agricoles, et (v) la perception des jeunes que les activités agricoles sont

Encadré 3. Efficacité des programmes d'emploi des jeunes, y compris en milieu rural

Tel que suggéré par la littérature internationale sur les programmes d'emploi des jeunes, les approches les plus efficaces sont complètes et détaillées, étayées par des stratégies à plusieurs volets, assorties d'interventions complémentaires visant à éliminer à la fois les contraintes du côté de l'offre aussi bien que de la demande et les défaillances du marché, y compris en influençant sur la création d'emplois et les opportunités de travail pour les jeunes (offertes par les entreprises et à travers le travail indépendant), les caractéristiques du marché du travail et l'offre de main-d'œuvre (compétences et caractéristiques de la main-d'œuvre). Des interventions du côté de la demande uniquement pourraient également être efficaces, comme le démontre l'Initiative de l'UE pour l'emploi des jeunes qui cible « les jeunes ni en études, ni en emploi ni en formation », par le biais de stages et de programmes d'aide à l'embauche. De plus, une revue systématique de 38 évaluations d'impact des programmes d'emploi des jeunes, menée par le Groupe d'évaluation indépendant de la Banque mondiale (IEG) a révélé que les facteurs augmentant leur probabilité de réussite - en plus de la présence d'interventions complémentaires - comprennent la participation du secteur privé et le suivi individuel des participants. Dans le milieu rural à faible revenu, où la plupart des jeunes travaillent dans l'agriculture et l'emploi non agricole ou le travail indépendant, il s'est avéré essentiel de stimuler le contexte économique pour la croissance des exploitations agricoles et des agroentreprises rurales. Un examen de près des formations à l'entrepreneuriat appuyées par les opérations de la BM en milieu rural fait ressortir des impacts positifs en Ouganda et en Colombie. De façon plus spécifique, les participants au programme *Youth Opportunity* dans le nord de l'Ouganda, qui a fourni des subventions inconditionnelles en espèces à des groupes de jeunes en sous-emploi pour payer environ 10 semaines de formation professionnelle à plein temps, des outils et des coûts de démarrage d'entreprise, ont rapporté une augmentation de 45 pour cent de leurs revenus nets par rapport à ce qu'ils gagnaient avant de s'inscrire au programme. En Colombie, le programme de formation des Jeunes entrepreneurs ruraux soutenu par la Banque mondiale a augmenté le taux d'emploi des participants d'environ 14 points de pourcentage comparé au groupe témoin. En même temps, d'autres programmes similaires, menés ailleurs, ont eu des résultats mitigés, et le manque de données de projet restreint les possibilités de tirer des conclusions générales sur l'impact des interventions de la Banque mondiale ciblant l'emploi des jeunes sur les résultats généraux liés au marché du travail.

Source : UE (2020) et IEG (2012)

⁹Banque mondiale (2007) : Agriculture pour le développement. Rapport sur le développement dans le monde 2008.



davantage des activités de subsistance que des activités génératrices de revenus. S'appuyant sur l'expérience internationale en matière de programmes d'emploi des jeunes (voir l'Encadré 3), une approche réussie impliquerait : (i) du côté de la demande - une sensibilisation aux opportunités économiques, techniques et financières disponibles et accessibles aux jeunes et (ii) du côté de l'offre - l'amélioration de la prestation de services d'entrepreneuriat rural à travers la mise en place d'un système d'appui technique et financier spécifique au milieu rural, dédié aux jeunes.

15. L'amélioration des infrastructures de commercialisation devrait contribuer davantage à renforcer les chaînes de valeur agroalimentaires et augmenter leur résilience aux crises telles que celle portée par la pandémie du COVID-19. Certains dysfonctionnements des systèmes de commercialisation et de distribution en gros - pour les fruits et les légumes en particulier - engendre des coûts de commercialisation élevés, des revenus des producteurs faibles et des prix à la consommation élevés sur les marchés intérieurs, tout en affaiblissant les incitations à améliorer la qualité et la sécurité sanitaire des aliments. Les marchés de gros archaïques se trouvent également confrontés au défi de mettre en œuvre les protocoles de santé nécessaires pour garantir des opérations de marché sûres, rendues nécessaires par les crises de santé publique (telles que celle du COVID-19). Cette situation est principalement due au cadre réglementaire inadapté, aux faibles investissements dans les installations des marchés de gros et à l'inefficacité des modèles actuels de gestion des affaires et des marchés qui a également mené au développement des marchés informels. En s'attaquant aux contraintes réglementaires et en augmentant la coordination interinstitutionnelle, tout en modernisant l'infrastructure de commercialisation, on accroîtra la compétitivité des chaînes de valeur et on augmentera leur résilience aux chocs de marché.

16. Les technologies digitales offrent certaines des solutions requises pour relever les défis auxquels les chaînes de valeur agroalimentaires marocaines se heurtent et représentent des opportunités essentielles de s'adapter et de répondre à la crise du COVID-19. Portée à la fois par les secteurs public et privé, la transformation digitale de l'agriculture marocaine est déjà amorcée. Les opportunités offertes par la digitalisation pourraient permettre au secteur agricole de passer d'un modèle de production intensive à une agriculture de précision, répondant autant aux impératifs de productivité et de compétitivité qu'aux enjeux d'adaptation au changement climatique. Plus concrètement, la digitalisation peut aider dans divers domaines de l'agriculture, à travers une multitude d'outils : les nouvelles sources de données spatiales et temporelles, associées à des réseaux d'objets connectés et de données météorologiques, fournissent un flux continu d'informations qui contribuent à améliorer l'efficacité des activités agricoles. Cette évolution vers une agriculture de précision, renforcée par de nouveaux outils d'aide à la décision pour les agriculteurs via l'internet mobile, permet de réduire les risques en donnant réponse à divers problèmes (tels que le manque d'eau) en temps voulu et également de s'adapter aux mesures de distanciation sociale mises en application au cours de la crise de la pandémie liée au COVID-19. À la lumière des goulots d'étranglement structurels dans le secteur agricole, notamment les contraintes du marché du travail et des services agricoles qui empêchent de poursuivre les gains de productivité et la croissance inclusive de l'emploi, la digitalisation des systèmes et l'introduction des nouvelles technologies dans le secteur agricole seront particulièrement efficaces parce qu'ils ont le potentiel de promouvoir un pool de main-d'œuvre et des services agricoles plus efficaces et intégrés. En outre, l'expérience d'autres pays montre que la technologie rend l'agriculture passionnante pour les jeunes en milieu rural. Les technologies digitales peuvent de plus en plus servir comme outil pour impliquer les jeunes ruraux dans l'agriculture et à renforcer la réponse économique à la crise du COVID-19 en stimulant la création d'emplois.¹⁰ Une revue de l'Agence américaine pour le développement international (USAID) en 2018 a montré que « les jeunes sont souvent plus prêts et désireux de maîtriser ces nouvelles technologies et de les appliquer à l'agriculture pour augmenter la productivité et relever les défis (Organisation mondiale des agriculteurs, 2017) ». En même temps, ces technologies peuvent aider à démontrer aux jeunes que l'agriculture peut être une opportunité commerciale viable et rentable, augmentant de manière souhaitable les parcours professionnels liés à l'agriculture, par rapport à des alternatives que les jeunes pourraient rechercher autrement. »¹¹ Bien que la préparation

¹⁰ <https://hbr.org/2017/05/how-digital-technology-is-changing-farming-in-africa>

¹¹ <https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/15396/Feed-the-Future-CaseStudy-Youth-Ag-ICT.pdf>



du Programme ait démarré avant le début de la pandémie de COVID-19, les composantes incluses dans le Programme aideront le Maroc à s'adapter et à répondre à cette pandémie ainsi qu'à répondre à une future crise similaire.

17. Les solutions d'Agriculture climato-intelligente (ACI) - incluant les systèmes d'irrigation plus efficaces - peuvent, de façon durable, améliorer la productivité agricole, adapter et renforcer la résilience des systèmes agricoles et alimentaires, et réduire les émissions de GES de l'agriculture. Si l'irrigation a fortement contribué à la croissance de la productivité agricole, la pression qu'elle exerce sur les ressources en eau est devenue plus forte. Bien qu'elle ne représente que 16 pour cent de la superficie cultivée, l'agriculture irriguée génère 75 pour cent des exportations agricoles et 15 pour cent des exportations totales. La rareté croissante de l'eau, liée à des sécheresses de plus en plus fréquentes et à une baisse générale des précipitations, a réduit la disponibilité des eaux de surface et a conduit les producteurs à compléter les réserves par les eaux souterraines, ce qui, à son tour, a entraîné l'épuisement des aquifères. Le GdM a élaboré un programme à long terme allant jusqu'en 2030, à savoir le Programme national d'économie d'eau en irrigation (PNEEI), le Programme d'Extension de l'Irrigation (PEI) et le Partenariat Public Privé, notamment autour du dessalement de l'eau de mer pour relever le défi, y compris l'appui à la modernisation de l'irrigation à grande échelle en vue d'économiser l'eau, par la reconversion de systèmes d'irrigation classiques (gravitaire et aspersion) en irrigation localisée, avec la mise en place généralisée de compteurs et la promotion de l'utilisation d'énergie renouvelable. Il faut en faire plus pour appuyer les institutions de recherche et le secteur privé à développer plus de technologies, pour les rendre commercialement viables et pour promouvoir l'adoption des technologies par les agriculteurs.

18. Le lancement de la SGG arrive à point nommé compte tenu de la crise double de la pandémie de COVID-19 et de la sécheresse en cours. En particulier, les aspects suivants joueront un rôle essentiel dans la réponse à la crise et la sortie de crise : (i) l'accent mis sur l'emploi des jeunes en milieu rural peut être un élément clé de la réponse économique du GdM à la crise ; (ii) l'appui aux chaînes d'approvisionnement alimentaire peut aider à saisir de nouvelles opportunités sur les marchés d'exportation et veiller à la résilience des chaînes d'approvisionnement intérieures lors de telles crises ; (iii) les interventions en rapport à l'agriculture digitale contribueront à accélérer la transformation digitale du secteur - rendue encore plus nécessaire par la crise de COVID-19 (ex : service d'e-conseil agricole, l'e-commercialisation, et les pools de main-d'œuvre et services agricoles en ligne— qui sont des réponses clés aux mesures de distanciation sociale) ; et (iv) la dimension verte de la SGG - en particulier en rapport aux mesures de valorisation de l'eau dans l'irrigation - est un élément clé pour la prévention et l'atténuation des impacts des sécheresses sévères telles que celle actuellement en cours.

19. Le MAPMDREF est chargé de la conception et de la mise en œuvre de la politique de développement agricole et rurale du Gouvernement. Le Ministère coordonne la mise en œuvre de la SGG avec l'appui de plusieurs établissements publics sous sa tutelle. Ces établissements comprennent : (i) l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires (ONSSA) qui contrôle l'application des normes et réglementations en matière de sécurité sanitaire des aliments et des mesures sanitaires et phytosanitaires (produits sanitaires et phytosanitaires, semences et variétés végétales, ravageurs et maladies, traçabilité), (ii) l'Office national du conseil agricole (ONCA), chargé de fournir des services de formation et de conseil aux producteurs et à leurs organisations, (iii) l'Agence pour le développement agricole (ADA) qui encourage les investissements privés dans les projets agricoles commerciaux et également le développement des projets solidaires, (iv) l'Etablissement autonome de coordination et de contrôle des exportations (Morocco Foodex) en charge de la coordination, de la promotion et du contrôle des exportations en produits agricoles et agroalimentaires ;et (v) L'Institut national de recherche agronomique (INRA) mène des recherches agronomiques dans divers domaines (tels que l'adaptation au changement climatique, l'irrigation, la productivité et la conservation des sols) à travers 10 centres régionaux de recherche agronomique. Parmi les autres institutions de recherche, on compte l'Institut agronomique et vétérinaire (IAV) et l'Ecole nationale d'agriculture de Meknès (ENA).

20. La mise en œuvre de la SGG implique également une coordination étroite avec d'autres acteurs institutionnels. Il s'agit notamment du Ministère de l'Intérieur (MI), du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Economie Verte et Numérique, des



Wilayas, et les partenaires régionaux pour la gestion des infrastructures de commercialisation. Le Crédit Agricole du Maroc (CAM) fournit des services financiers aux producteurs à travers une gamme de produits financiers (commerciaux, intermédiaires et microfinance).

C. Relation avec le Cadre de partenariat pays et ajustement du Programme pays en réponse au COVID-19

21. Au cours des deux dernières décennies, le Maroc a réalisé d'importants progrès économiques et sociaux, grâce à de grands investissements publics, à des réformes structurelles, ainsi qu'à des mesures visant à assurer la stabilité macroéconomique. Des efforts d'investissement importants et un modèle de développement à forte intensité de capital ont contribué à une croissance soutenue, des progrès significatifs vers l'éradication de l'extrême pauvreté, une espérance de vie accrue, un meilleur accès aux services publics de base et un développement important des infrastructures publiques, tout en manquant de créer des emplois suffisants, en particulier pour les jeunes, et de réduire les inégalités géographiques et socioéconomiques. Le choc résultant de la pandémie du COVID-19 précipite l'économie dans une récession, la première depuis 1995, et menace les gains sociaux et économiques obtenus au cours des dernières années. Le Programme proposé est aligné sur le double objectif du Groupe de la Banque mondiale (GBM) visant à mettre fin à l'extrême pauvreté et à promouvoir une prospérité partagée de manière durable. Le Programme contribuera à atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 et il est aligné sur le pilier 2 du document sur l'approche de réponse aux crises COVID-19 du Groupe de la Banque mondiale «Protéger les personnes pauvres et vulnérables», pilier 3 «Assurer une croissance durable des entreprises et la création d'emplois» et le Pilier 4« Renforcer les politiques, les institutions et les investissements pour mieux reconstruire ». L'engagement du Groupe de la Banque mondiale dans le cadre du **Cadre de partenariat pays (CPP) 2019-2024¹²**, discuté par le Conseil des directeurs exécutifs le 19 février 2019 (Rapport n° 131039-MA), a été réajusté pour appuyer le pays dans son objectif de **Secours, Restructuration et de Redressement résilient**.

Impact de la pandémie de COVID-19 sur le Maroc et réponse du Gouvernement :

22. L'économie marocaine devrait être durement affectée par l'impact du COVID 19 sur l'activité économique intérieure et la demande extérieure. Le PIB réel devrait se contracter de 5,8 pour cent en 2020 dans le scénario de référence, ce qui tranche fortement avec l'expansion de 3,7 pour cent prévue avant l'épidémie. Si peu de secteurs ont été épargnés, la contraction est principalement due à une baisse de la production de biens et de services, à une réduction des exportations, à une perturbation des chaînes de valeur mondiales, ainsi qu'à une baisse du tourisme en raison des restrictions de voyage et de la fermeture des frontières.

23. Le marché du travail est confronté à un choc de proportion historique, affectant particulièrement les travailleurs vulnérables, y compris ceux du secteur informel. Les entreprises ont dû faire face à la perturbation des chaînes de valeur, à la mobilité des travailleurs, à des fermetures temporaires, ainsi qu'au ralentissement de la demande mondiale. Ensemble, ces effets négatifs ont causé la perte généralisée d'emplois et de revenus - rien qu'à la fin du mois d'avril 2020, un tiers des ménages avaient déjà perdu leurs sources de revenus. Si les estimations de l'activité économique seront vraisemblablement plutôt prudentes, les services de la Banque estiment déjà que 10 autres pour cent de la population totale (plus de 3 millions de personnes) risquent de devenir vulnérables à la pauvreté.

24. Les déficits jumeaux du Maroc devraient se détériorer, mais rester gérables. Malgré des importations plus faibles, le déficit du compte courant devrait se creuser pour atteindre 6 pour cent en 2020, reflétant la forte baisse des recettes d'exportations et du tourisme. Sur le plan budgétaire, les recettes seront inférieures à ce qui était attendu pour 2020 et 2021, tandis que les dépenses devraient augmenter en 2020, à cause des dépenses supplémentaires en matière

¹² Le CPP est structuré autour de trois axes stratégiques, à savoir : Axe A : Promotion de la création d'emplois par le secteur privé ; Axe B : Renforcement du capital humain et Axe C : Promotion d'un développement territorial inclusif et résilient. Le CPP a pour piliers fondamentaux la gouvernance et l'engagement des citoyens, ainsi que deux thèmes transversaux : le Genre et la Technologie numérique.



de santé, de protection sociale et d'autres réponses politiques au COVID-19. En conséquence, le déficit budgétaire global devrait se creuser pour atteindre 7,5 pour cent du PIB en 2020, soit près de 4 points de pourcentage de plus que les prévisions pré-COVID-19. La dette publique et la dette extérieure devraient augmenter, en restant, néanmoins, soutenables.

25. **La réponse du GdM a, à ce jour, été rapide et décisive.** En plus d'avoir rapidement fermé les frontières, et mis en place et renforcé le système de santé, le GdM a créé un Comité de veille économique (CVE) de haut niveau pour le COVID-19, pour assurer le suivi de la situation et formuler des politiques et des mesures pour appuyer les secteurs touchés. La BM soutient le CVE en lui fournissant des notes d'orientation et des analyses politiques qui tombent à point pour les secteurs ciblés. Un Fonds spécial pour la gestion de la pandémie de COVID-19 a été créé pour soutenir le redressement économique des secteurs touchés, ainsi que des transferts aux ménages. Le Fonds spécial pour la gestion de la pandémie vise à atteindre plus de 5 millions de personnes et de ménages (950 000 travailleurs du secteur formel affiliés à l'Agence nationale de sécurité sociale et 5,5 millions de travailleurs opérant dans le secteur informel). Des mesures de santé, de soutien au secteur privé et d'appui aux filets de sécurité ont été mises en place. Celles-ci comprennent des dispositifs de travail de courte durée, des réductions de la taxe de sécurité sociale et l'octroi de crédit aux entreprises du secteur privé. Des mesures de filet de sécurité sont en cours de mise en place, prévoyant des paiements en espèces supplémentaires pour les bénéficiaires des grands programmes sociaux et l'élargissement de ces mesures au secteur informel. La réponse du GdM comprenait également la préparation d'une Loi de finances rectificative, la première en 30 ans. La loi a été adoptée le 7 juillet 2020 et repose sur trois grands piliers : (i) l'appui du Gouvernement et d'autres institutions à la reprise progressive de l'activité économique, (ii) la préservation des emplois, et (iii) l'accélération des réformes administratives.¹³

26. **L'appui du GBM en réponse à la crise :** l'engagement actuel de la BM a été ajusté en fonction des trois phases que sont le Secours, la Restructuration et le Redressement résilient, et le pipeline de l'AF21 a fait l'objet d'une nouvelle priorisation en vue de libérer de l'espace de prêt pour une grande opération de protection sociale et une deuxième opération d'appui budgétaire.

1. **Appui à la santé en vue de sauver des vies menacées par le virus :** Un financement supplémentaire et la restructuration d'un Programme axé sur les résultats en appui à la santé (35 millions USD) visant à renforcer la détection, la surveillance et la prise en charge des cas ont été approuvés par le Conseil le 16 juin 2020. En outre, une opération d'appui budgétaire (OAB) avec une Option de tirage différé en cas de catastrophe (Cat DDO) a été restructuré pour inclure un déclencheur de catastrophe lié à la santé et, de ce fait, 275 millions USD ont été décaissés le 3 avril 2020 [Secours].
2. **Protection des pauvres et des vulnérables :** Parmi les lignes d'appui, figure une série d'OAB pour l'inclusion financière et digitale. La première de cette série (500 millions USD) a été approuvée par le Conseil le 22 juin 2020. L'opération avait été planifiée avant le début de la pandémie de COVID-19 mais a été ajustée pour répondre aux besoins urgents. En tant que tel, la première OAB comprenait des mesures politiques pour la création du Fonds spécial pour la gestion de la pandémie de COVID-19 qui finance les transferts monétaires aux employés du secteur formel et informel et aux ménages [Secours]. Elle couvrait également l'élaboration d'un identifiant digital pour faciliter l'inclusion financière et l'expansion des programmes de protection sociale [Restructuration], une réforme de la réglementation pour le développement d'une assurance inclusive [Restructuration et Redressement], et un élargissement de l'accès à la connectivité à haut débit aux zones urbaines et rurales mal desservies [Restructuration et Redressement]. Le projet de Transfert monétaire d'urgence en réponse au COVID-19 du Maroc (AF21, T2) devrait appuyer la réponse du Gouvernement en matière de filet de sécurité, tout en jetant les bases d'un programme de transfert de revenus plus complet et inclusif annoncé par le Roi en août 2020.

¹³ Le budget et les entreprises publiques (67%), les banques (10%), le secteur privé (13%) et d'autres entités (10%) contribuent au Fonds.



3. ***Veiller à un développement commercial durable et à la création d'emplois*** : La BM est actuellement en train de restructurer le Projet de financement des startups et des PME innovantes afin d'appuyer les startups et les incubateurs durement touchés par la pandémie [*Restructuration et Redressement*]. Étant donné que la crise de COVID-19 devrait accroître la dépendance des entreprises envers les services digitaux, l'OAB pour l'inclusion financière et digitale (voir ci-dessus) promeut l'accès aux services digitaux mondiaux, le financement participatif pour les startups innovantes et les paiements sans numéraire [*Restructuration et Redressement*]. Pour faire face aux contraintes d'accès au financement dues à la pandémie, l'OAB appuie également la réforme du cadre juridique pour la protection des investisseurs minoritaires et de l'investissement dans les petites entreprises [*Restructuration*]. Enfin, elle appuie la réforme du cadre réglementaire de la passation de marché en ligne (*e-Procurement*) et la participation des Petites et moyennes entreprises (PME), des auto-entrepreneurs et des coopératives aux marchés publics [*Secours, Restructuration et Redressement*].
4. ***Renforcement des politiques, des institutions et de l'investissement pour une reconstruction en mieux*** : La BM soutient ce pilier en appuyant le CVE (voir ci-dessus), ainsi que divers ministères, par des travaux d'analyse et les analyses de données ainsi que par l'appui aux réformes visant à promouvoir la concurrence et l'investissement sur les marchés des infrastructures numériques [*Restructuration et Redressement*] et aux réformes des marchés publics (mentionnées ci-dessus) [*Secours, Restructuration et Redressement*]. Plusieurs des projets prévus pour l'AF21 ont gagné en importance dans le contexte actuel du COVID-19 et de l'après-COVID - 19 y compris le Financement supplémentaire pour la mobilité urbaine récemment approuvé par le Conseil d'Administration (appuyant la capacité de transport public urbain qui sera essentiel pour un retour sûr à la circulation urbaine) et le Programme axé sur les résultats Génération Green présenté dans ce document.

27. **Sélectivité, complémentarité et partenariats** : Les pays et les organisations partenaires du Maroc font un effort conjoint pour appuyer le pays pendant cette crise. Un groupe de partenaires financiers – notamment la Banque africaine de développement (BAD), la Banque européenne d'investissement (BEI), l'AFD, la Kreditanstalt fuer Wiederaufbau (KfW), l'UE, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) - s'est réuni régulièrement au cours de ces derniers mois pour discuter de la complémentarité des appuis. Le GBM mène des analyses de suivi socioéconomique avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et a récemment publié un indicateur économique mettant un accent particulier sur l'impact de la crise de COVID-19. Le 7 avril 2020, le Maroc a prélevé 3 milliards USD de ressources disponibles dans le cadre d'une Ligne de précaution et de liquidité auprès du Fonds monétaire international (FMI), renforçant, ainsi, ses réserves officielles et appuyant la stabilité économique. En outre, les autorités mobilisent un appui supplémentaire (non programmé) d'1 milliard USD en appui bilatéral et multilatéral en 2020, en sus de ce qui était prévu avant la pandémie de COVID-19 avec les institutions financières internationales (BM, BAD, BERD, BEI, Banque islamique de développement, Fonds monétaire arabe) ainsi que les agences bilatérales (KfW, AFD) et l'UE.

Besoins en financement et sources de financement : Dans l'ensemble, les besoins en financement du Maroc s'élèvent à 18,5 milliards USD, dont 12 milliards USD en interne et 6,5 milliards USD en externe. Les sources de financement externes incluent des financements obligataires et via des sources bilatérales et multilatérales. Le financement de la BIRD en 2020 est estimé à 1,3 milliards USD.

28. **L'opération proposée contribue au CPP 2019-2024.** Elle est en cohérence avec l'Axe stratégique A (Promotion de la création d'emplois par le secteur privé) et l'Axe stratégique C (Promotion d'un développement territorial inclusif et résilient). De façon plus spécifique, il devrait appuyer l'Objectif 2 (Accroître les opportunités de croissance du secteur privé en mettant l'accent sur les MPME et l'employabilité des jeunes), ainsi que l'Objectif 10 (Renforcer l'adaptation au changement climatique et la résilience aux catastrophes naturelles). Au titre de l'Objectif 2, le CPP prévoit de mobiliser le secteur privé pour générer davantage de croissance et de possibilités d'emploi. Au titre de l'objectif 10, le CPP prévoit d'appuyer l'adaptation au changement climatique et la résilience dans les secteurs menacés par la variabilité et le



changement climatiques. Toutefois, les activités de l'opération aborderont aussi indirectement l'Axe stratégique B (Renforcement du capital humain), étant donné que le Programme vise à développer, renforcer et protéger le capital humain en élargissant les programmes universitaires et en développant les services de e-conseil agricole. Compte tenu de l'accent mis sur le genre et la digitalisation dans le programme, les thèmes transversaux du « Genre » et « Exploitation de l'économie digitale pour la création d'emplois et une croissance plus rapide » sont également couverts de façon générale.

29. L'opération proposée est en bonne position pour contribuer à la nouvelle stratégie régionale du Moyen-Orient et de l'Afrique du nord (MOAN) sur l'Inclusion économique et sociale pour la paix et la stabilité. En particulier, le Programme est en cohérence avec (i) le Pilier 1 sur le Renouvellement du contrat social du fait qu'il met l'accent sur une croissance économique plus inclusive et la protection des ressources naturelles qui sont considérées comme des biens publics à préserver dans le cadre du contrat social intergénérationnel, et (ii) le Pilier 2 sur le Renforcement de la résilience aux chocs, tels que les chocs climatiques. Le Programme est également en cohérence avec le nouvel élargissement de la stratégie axée sur la jeunesse, l'entreprenariat et les technologies. En particulier, le Programme aborde (i) le développement du capital humain et (ii) la transformation digitale. En ce qui concerne le développement du capital humain, le Programme est axé sur l'amélioration de la qualité des services du conseil agricole. En ce qui concerne la transformation digitale, il vise à améliorer les compétences des jeunes et des femmes, à appuyer l'entreprenariat et les PME et à améliorer la contestabilité sur les marchés, y compris à travers des technologies de rupture. La stratégie régionale met tout aussi fortement l'accent sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, chose qui est clairement pris en compte dans l'opération.

D. Justificatif de l'engagement de la Banque et de l'AFD et du choix de l'instrument de financement

30. La Banque mondiale est engagée dans le secteur agricole au Maroc depuis près de trois décennies et a appuyé le PMV depuis son lancement, à travers des opérations qui, ensemble, ont renforcé les capacités et les systèmes agricoles. Celles-ci comprennent : (i) une série de PAB en appui au PMV (2011 à 2014, 408 millions USD) avec un accent sur les mesures institutionnelles et réglementaires visant à améliorer l'efficacité des marchés intérieurs, en réduisant les coûts de commercialisation et en améliorant les services de commercialisation, grâce à la modernisation des marchés de gros et des abattoirs ; à améliorer l'efficacité du système d'innovation agricole ; et à établir des systèmes efficaces de gestion de la sécurité sanitaire des aliments ; et (ii) deux opérations en modalité projet (Projet de modernisation de l'agriculture irriguée dans le bassin d'Oum Er Rbia, 2010-2017, 70 millions USD - P093719 ; Projet de modernisation de l'irrigation à grande échelle, 2015-2022, 150 millions USD - P150930) avec un accent sur l'amélioration du service d'eau à l'intention des petits agriculteurs dans les périphéries irriguées à grande échelle, comme condition préalable à l'adoption de technologies d'irrigation améliorées et à l'augmentation de la productivité de l'eau agricole. Par ailleurs, un Programme axé sur les résultats appuyant le PMV (2018-2022, 200 millions USD - P158346) a été financé dans le but d'augmenter le volume de produits à valeur ajoutée commercialisés dans les chaînes de valeur agroalimentaire des olives et des agrumes. En outre, la durabilité du secteur agricole dans les zones périphériques sous agriculture pluviale a été abordée à travers deux subventions dédiées du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) : l'Intégration du changement climatique à la mise en œuvre du projet Plan Maroc Vert (2010-2015, 4 millions USD - P117081) ; et le Projet agricole social et intégré (2013-2017, 6,44 millions USD - P129774) axé sur l'adaptation au changement climatique, la biodiversité et la conservation des terres. L'opération proposée compléterait et s'appuierait sur ces investissements antérieurs en renforçant l'accent sur l'équité, la création d'emplois et la résilience/durabilité environnementales dans les chaînes de valeur agricoles, tout en garantissant la pérennité des investissements réalisés dans les projets / programmes antérieurs, en particulier les opérations en modalité projet dans l'irrigation qui a donné lieu à des changements majeurs dans le secteur de l'irrigation (conversion à l'irrigation goutte-à-goutte) et de ce fait, nécessite un appui technique à long terme. En outre, la Banque s'est de plus en plus engagée à appuyer la transformation digitale et a acquis une expérience élargie dans la promotion de l'adoption des technologies digitales pour l'amélioration de la prestation de services agricoles, appuyant la croissance de l'écosystème d'innovation agro-



technologique et aidant à répondre aux nouveaux défis, tels que ceux créés par la pandémie actuelle de COVID-19. Une nouvelle série de PAB¹⁴ vient renforcer l'appui au développement de l'économie digitale et les fondations digitales, y compris l'appui à l'amélioration de la connectivité mobile à haut débit en milieu rural et urbain. Les réformes appuyées créeront un environnement propice aux activités menées dans le cadre de cette opération.

31. L'AFD a aussi été un partenaire majeur du GdM dans le secteur agricole, apportant un appui continu aux stratégies agricoles successives du pays. L'AFD a contribué à la mise en œuvre du PMV à travers une série de projets couvrant plusieurs dimensions complémentaires, axés sur les besoins des petits exploitants et leur adaptation au changement climatique. Ainsi, l'AFD a appuyé (i) le Pilier II du PMV à travers le financement de sous-projets supervisés par l'ADA (Programme d'appui au Pilier II du Plan Maroc Vert, projet PAPMV) ; (ii) l'aménagement de plusieurs périmètres irrigués visant à améliorer l'accès à l'irrigation et l'efficacité d'utilisation de l'eau (Projet Moyen Sebou-Inaouen Aval et Projet de développement de l'irrigation et d'adaptation de l'agriculture irriguée aux changements climatiques) ; (iii) l'adaptation de l'agriculture pluviale aux changements climatiques par la sensibilisation aux impacts du changement climatique et l'élaboration d'une assurance spécifique contre la sécheresse (projet ACCACRIMAG) ; et (iv) l'inclusion financière des petits exploitants, à travers l'élaboration de solutions de crédit affinées avec le CAM (projet Tamwil El Fellah). En outre, l'AFD appuie le GdM dans ses efforts visant à réduire les inégalités de genre dans l'administration publique, à travers la mise en œuvre d'une budgétisation annuelle sensible au genre pour chaque ministère - y compris le MAPMDREF. Cette vaste expérience dans le secteur et le dialogue constructif permanent avec le MAPMDREF, positionnent l'AFD comme un partenaire clé pour la mise en œuvre des premières étapes de la SGG.

32. Le GdM sollicite désormais l'appui de la Banque mondiale et de l'AFD pour la mise en œuvre de la nouvelle SGG (2020-2030). Malgré des performances impressionnantes en termes d'augmentation de la production agricole globale dans le cadre du PMV, certains défis subsistent et le Gouvernement cherche à les relever dans le cadre de la SGG, avec l'appui de la Banque mondiale et l'AFD. Un défi majeur consiste à accroître davantage la création d'emplois et les opportunités pour les jeunes dans le milieu rural et à promouvoir l'intégration des petits exploitants agricoles des zones agroécologiques fragiles, pour la plupart sous agriculture pluviale, aux marchés de grande valeur et aux chaînes de valeur agricoles. La création d'emplois pour les jeunes et la création d'opportunités d'entrepreneuriat dans le milieu rural est une priorité majeure dans le programme du Gouvernement pour l'ensemble des secteurs, prévoyant un rôle critique pour le secteur agricole. Ce programme bénéficie d'un engagement politique fort. En outre, le GdM a démontré son engagement envers les résultats et les réformes, à travers la mise en œuvre du PMV et l'élaboration du nouveau programme agricole successeur de la SGG lancé le 13 février 2020. Lors de la préparation du CPP 2019-2024, le MAPMDREF a sollicité l'appui de la Banque mondiale pour renforcer le secteur agricole, obtenir de l'aide pour la conception de sa nouvelle stratégie agricole et appuyer sa mise en œuvre. Sa demande mettait trois aspects particulièrement en avant : l'inclusion des jeunes, les technologies digitales et l'ACI. Le Groupe de la Banque mondiale est bien placé pour répondre à cette demande compte tenu de : (i) de sa vaste expérience internationale dans le développement de chaînes de valeur inclusives et résilientes et l'appui au développement de l'agro-industrie, et (ii) du soutien antérieur qu'il a accordé au PMV. Fort de la collaboration fructueuse entre le MAPMDREF et l'AFD, le GdM a demandé à l'AFD d'appuyer la SGG à deux niveaux différents : au niveau central, à travers ce Programme axé sur les résultats, et au niveau régional pour trois régions (Fès-Meknès, Oriental, Souss-Massa). Cette démarche intégrée est menée dans le cadre du programme « Redynamisation des territoires ruraux marocains par l'emploi et l'entrepreneuriat dans le secteur agricole et para-agricole (TREEA) » que l'AFD prépare en parallèle de ce Programme axé sur les résultats avec le MAPMDREF et en coordination avec la Banque mondiale.

33. L'instrument de Programme axé sur les résultats est le mieux adapté pour appuyer la mise en œuvre de la nouvelle stratégie agricole. Le choix de cet instrument a pris en considération les facteurs suivants : (i) l'opération proposée appuierait les réformes institutionnelles en cours et se concentrerait sur la mise en œuvre du programme

¹⁴ Opération d'appui budgétaire au développement financier et numérique (P171587 - première opération d'une série de trois).



« Génération Green » qui est le programme successeur du PMV, (ii) l'opération proposée renforcerait les systèmes gouvernementaux existants pour la mise en œuvre de la SGG, (iii) l'approche proposée serait programmatique, comprenant un mélange d'activités transversales bénéficiant à toutes les filières, et (iv) l'instrument proposé soutiendrait l'orientation continue du MAPMDREF sur les résultats stratégiques. En outre, le Programme s'efforcerait de tisser des partenariats avec d'autres bailleurs de fonds appuyant la nouvelle stratégie agricole. Les réalisations du PMV à ce jour et la stratégie agricole nouvellement élaborée donnent une base solide au Programme proposé. De plus, la mise en œuvre sérieuse par le MAPMDREF du Programme axé sur les résultats en cours portant sur le renforcement des chaînes de valeur agroalimentaires (P158346, AF18) a accru l'intérêt du GdM pour cet instrument.

34. Le Programme axé sur les résultats permettra également d'harmoniser l'appui de la Banque mondiale et de l'AFD à la SGG. Conformément au nouvel Accord conjoint de partenariat et de cofinancement signé le 13 juin 2018 par la Banque mondiale et l'AFD, l'AFD devrait mettre une partie de sa future intervention visant à soutenir la SGG aux niveaux central et régional, en cohérence avec les procédures de la Banque mondiale. La Banque mondiale et l'AFD cofinanceraient ainsi (à travers la formalisation de deux accords de prêt avec le GdM), un seul programme d'appui à la SGG au niveau central, utilisant des procédures de supervision et de décaissement identiques. Conformément aux dispositions énoncées dans l'«Accord-cadre de cofinancement», la Banque mondiale fournirait: (i) les services techniques du Programme; (ii) Services fiduciaires; (iii) Service de décaissement du Programme et (iv) Services environnementaux et sociaux du Programme. L'AFD participerait aux missions d'appui à la mise en œuvre.

II. DESCRIPTION DU PROGRAMME

A. Programme gouvernemental

35. La SGG, lancée en février 2020, et présentée devant le Roi Mohammed VI, est le programme du Gouvernement pour le secteur agricole et agroalimentaire. Il s'appuie sur les réussites de son prédécesseur, le PMV. Cette stratégie est fondée sur l'adoption d'une nouvelle vision du secteur agricole, de nouvelles modalités de gouvernance et la fourniture de moyens modernes pour le développement agricole. En outre, avec la crise du COVID-19, la SGG devrait jouer un rôle déterminant dans le redressement et la résilience de l'économie rurale. Elle se fonde sur deux fondements stratégiques, à savoir : (i) la **priorité à l'élément humain** à travers l'émergence d'une nouvelle génération de classe moyenne agricole (350 000 à 400 000 ménages), l'avènement et l'accompagnement d'une nouvelle génération de jeunes entrepreneurs, notamment à travers la mobilisation d'un million d'hectares de terres collectives, l'émergence d'une nouvelle génération d'organisations agricoles soutenues par des interprofessions performantes, et la mise en œuvre d'une nouvelle génération de mécanismes d'appui ; et (ii) la **pérennisation du développement agricole**, à travers la consolidation de la performance des chaînes de valeur agricoles, en vue de doubler les exportations et le PIB agricole d'ici 2030, et l'amélioration des process de distribution des produits à travers la modernisation de 12 marchés de gros et des marchés traditionnels. La stratégie jette également les bases du renforcement de la résilience et de la durabilité du développement agricole, ainsi que de l'amélioration de la qualité et de la capacité d'innovation. La mise en œuvre de cette stratégie nécessitera d'augmenter le budget sectoriel de près de 2,5 pour cent par an, à compter de 2020. La SGG sera mise en œuvre au cours de la décennie 2020, en particulier au niveau territorial, en fonction des avantages comparatifs de chaque région, en coordination avec toutes les parties prenantes, et conformément aux principes de bonne gouvernance, s'accompagnant d'un suivi et d'une évaluation de près des activités d'investissement, ainsi que de l'efficacité de la production et des indicateurs de rendement.

36. La SGG est le prolongement naturel du PMV, lancé en 2008, dans le but de moderniser et de favoriser la croissance du secteur agricole et agroalimentaire. Les conclusions de la revue de 2018 des résultats obtenus dans le cadre du PMV¹⁵ ont été prise en considération pour la conception du programme de la SGG. La revue a été réalisée par

¹⁵ Évaluation du Plan Maroc Vert, Synthèse des Réalisations 2008-2018 (MAPMDREF, 2020)



le MAPMDREF et a quantifié l'avancement de la mise en œuvre en ce qui concerne la croissance de la production et de la valeur ajoutée agricoles, les rendements, les exportations, la création d'emplois, ainsi que les réformes transversales du PMV. Compte tenu de la croissance projetée de la production résultant des investissements réalisés au cours de la première phase du PMV (2008-2018), la revue a recommandé de déplacer l'attention vers les jeunes ruraux en tant qu'investisseurs *de bonne foi*, de promouvoir des investissements dans la valeur ajoutée, la transformation agroalimentaire et une plus grande orientation sur la diversification des marchés. Ainsi, à l'instar de son programme prédécesseur, la SGG vise à transformer le secteur agroalimentaire en une source majeure de croissance économique qui contribue à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté en milieu rural, permettre l'émergence d'une classe moyenne agricole tout en faisant la promotion de l'intégration du secteur à l'économie mondiale et en aidant le secteur à s'adapter au changement climatique. Le programme SGG comprend un ensemble d'axes transversaux, ainsi qu'un programme d'appui à l'investissement fondé sur des partenariats public-privé. La SGG s'appuie également sur les plans de développement agricole régionaux.

37. **La SGG couvre un double ensemble de huit chantiers d'intervention stratégiques.** (i) ***La priorité à l'élément humain*** : c'est-à-dire l'appui aux nouvelles générations de : (a) *Classe moyenne agricole* en élargissant et ciblant des mesures incitatives en vue d'améliorer les revenus, la protection sociale et le statut des exploitants agricoles, et le Salaire minimum agricole garanti (SMAG) et les conditions de travail ; (b) *Jeunes entrepreneurs agricoles* en mettant l'accent sur la fourniture de subventions à l'entreprenariat aux jeunes ruraux, l'assistance au démarrage et au développement d'une exploitation agricole, et la formation et la qualification professionnelle ; (c) *Organisations agricoles* basées sur la poursuite de la structuration, du regroupement et du rassemblement des exploitants agricoles autour d'organisations agricoles performantes, et du renforcement et de l'autonomisation des organisations professionnelles; (d) *Mécanismes d'appui* liés aux services de conseil agricole, un accès amélioré aux services agricoles digitalisés et aux nouveaux projets d'exploitation agricole communautaire ; et (ii) ***Pérennisation du développement agricole*** : (a) *Consolidation des chaînes de valeur agricoles* en mettant l'accent sur des efforts d'investissement continu, la rationalisation des mesures incitatives en aval au développement des chaînes de valeur, l'accélération du processus apportant plus de valeur ajoutée aux produits agricoles, l'appui à l'émergence de nouveaux secteurs à potentiel et l'amélioration de la compétitivité en matière d'exportation ; (b) *Canaux de commerce et de distribution modernes et performants* : modernisation des canaux de distribution, en vue d'amplifier au maximum la valeur prise par les exploitants agricoles et améliorer la qualité des produits vendus au consommateur final, et améliorer l'accès aux marchés d'exportation à grande valeur ajoutée ; (c) *Qualité, innovation et technologie verte* : Amélioration de la qualité des produits et de la sécurité sanitaire des aliments, diffusion de l'innovation, agriculture de précision et investissements en R&D ; et d) *Une agriculture résiliente et éco-efficiente* : Poursuite des programmes de mobilisation et d'économie de l'eau, y compris la promotion de l'irrigation goutte-à-goutte au niveau des exploitations agricoles et la diffusion des techniques de conservation des sols. Les cibles quantitatives fixées pour chaque domaine sont présentées dans l'Encadré 4 ci-dessous.

**Encadré 4. Génération Green : Cibles d'intervention du programme**

- Nouvelle génération de classe moyenne agricole : 400 000 ménages entrant dans la classe moyenne et 3 à 4 millions d'exploitants agricoles couverts par les programmes de protection sociale ;
- Nouvelle génération de jeunes entrepreneurs agricoles : 1 million d'hectares de terres collectives exploitées (dont 25 pour cent de jeunes), 350 000 exploitants et entrepreneurs agricoles (180 000 nouveaux jeunes exploitants et la création de 170 000 emplois dans les services agricoles et para-agricoles) et 150 000 jeunes formés ;
- Nouvelle génération d'organisations agricoles : multiplication par cinq du taux de regroupement et 30 pour cent du budget public consacré à l'agriculture gérée par des organisations professionnelles ;
- Nouvelle génération d'écosystèmes d'appui avec 2 millions d'agriculteurs connectés aux e-services agricoles et 5 000 conseillers agricoles supplémentaires ;
- Consolidation des chaînes de valeur agroalimentaires : multiplication par deux du PIB agricole et des exportations ainsi que la valorisation de 70 pour cent de la production agricole totale ;
- Chaînes d'approvisionnement modernes et efficaces, avec 12 marchés de gros et marchés locaux (souks) modernisés ;
- Qualité, innovation et technologies vertes : certification de 120 abattoirs et multiplication par deux des contrôles de sécurité sanitaire des aliments ; et
- Une agriculture résiliente et respectueuse de l'environnement, dans le but de doubler l'efficacité hydrique et d'améliorer la conservation des sols.

B. Objectif de développement de programme (ODP) et Indicateurs de résultats du niveau ODP

38. **L'Objectif de développement de Programme** est d'améliorer l'inclusion économique des jeunes en milieu rural, ainsi que l'efficacité de commercialisation et la durabilité environnementale des chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires dans la zone du Programme. Le Programme contribuera ainsi aux objectifs plus larges et de niveau supérieur de la SGG du Gouvernement, qui sont de stimuler les investissements dans le secteur agricole et agroalimentaire, d'augmenter la valeur ajoutée du secteur et les exportations des produits agricoles et agroalimentaires, de créer des emplois supplémentaires et d'augmenter les revenus ruraux—en adoptant un angle résolument axé sur la durabilité environnementale et la résilience climatique.

39. **Les indicateurs de résultats au niveau de l'ODP sont :** (i) le nombre de jeunes ayant créé des entreprises en rapport avec l'agriculture qui sont opérationnelles depuis au moins six mois (dont pourcentage de femmes) ; (ii) la quantité de produits locaux commercialisés via les plateformes de vente de gros ; et (iii) le nombre de producteurs adoptant des pratiques d'agriculture climato-intelligences (dont pourcentage de femmes).

C. Teneur et description du Programme**40. La teneur et le périmètre du Programme reposent sur les considérations suivantes :**

(i) Le Programme devrait être en cohérence avec les recommandations de la revue finale du PMV, en particulier celles axées sur le développement des chaînes de valeur agroalimentaires. Des progrès importants ont été obtenus au niveau des exploitations dans le cadre du PMV, en termes d'augmentation de la production et de la productivité. Toutefois, d'importants goulets d'étranglement restent à résoudre hors exploitation agricole. Le Programme devrait appuyer et aider à améliorer les interventions de la SGG qui s'attaquent à ces goulets d'étranglement afin de créer de nouvelles opportunités de marché et stimuler de nouveaux investissements dans le secteur.

(ii) Le Programme compte appliquer les principes visant à Maximiser le financement pour le développement (MFD) et chercher à attirer des investissements privés dans le secteur agricole et agroalimentaire, en améliorant certains règlements, instruments et programmes, ce qui devrait permettre d'avoir un impact sur l'investissement privé dans le secteur.



(iii) Le Programme prévoit de soutenir de manière sélective les interventions susceptibles d'accélérer la transformation plus large du secteur agricole et agroalimentaire, pour une plus grande valeur ajoutée et l'inclusion des petits et moyens producteurs, notamment à travers des mesures visant à accroître la génération de revenus par les jeunes ruraux ; la réforme des marchés de gros ; l'utilisation des technologies digitales pour l'accès des producteurs à l'information sur les technologies de production et les marchés ; la promotion de partenariats commerciaux entre petits producteurs et acheteurs ; et le renforcement de l'écosystème pour la digitalisation des pratiques d'ACI et le développement de l'agro-industrie.

(iv) Les interventions du Programme devraient être axées sur des domaines clés du programme du GdM où l'expérience internationale de la Banque peut être mise à profit pour améliorer les instruments existants et poursuivre les efforts de réforme soutenus dans le cadre de la série précédente de PAB.

(v) Le Programme devrait servir de levier pour faciliter le dialogue entre les parties prenantes multiples et les réformes. Il est conçu dans l'esprit d'offrir une plateforme de facilitation du dialogue et d'accélération de la mise en œuvre des réformes dans des domaines qui nécessitent une bonne coordination intra gouvernementale, ainsi que dans le cadre de partenariats public-privé (tels que les réformes du marché de gros et la mise en œuvre de système de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments).

41. Le Programme est axé sur trois domaines clés de la SGG qui sont interdépendants de façon inhérente : (i) Amélioration des opportunités d'emploi accrues et de génération de revenus pour les jeunes ruraux ; (ii) Amélioration de l'efficacité des systèmes de commercialisation des produits agricole et agroalimentaires ; et (iii) Renforcement de la digitalisation de l'agriculture et de l'adoption de pratiques climato-intelligentes. Le Programme appuie également le renforcement de la capacité de suivi et évaluation (S&E) des agences d'exécution. Le Programme devrait soutenir les programmes d'incitation et l'écosystème en mettant l'accent sur l'habilitation du secteur privé à fournir des technologies digitales et climato-intelligentes et sur l'incitation des exploitants agricoles et des PME opérant dans le secteur agricole et agroalimentaire à adopter ces technologies. L'adoption accrue de ces technologies devrait complètement transformer ce secteur et contribuer à l'atteinte des objectifs de niveau supérieur de la SGG : (i) valorisation du capital humain à travers la création d'une nouvelle classe moyenne agricole et appui à une nouvelle génération de jeunes entrepreneurs pour la création d'emplois en milieu rural (en particulier pour les jeunes et les femmes) ; et (ii) pérennisation du développement agricole, à travers des chaînes de valeur agroalimentaires consolidées et une résilience renforcée au changement climatique. Le Programme devrait aussi contribuer aux investissements dans les canaux verts et la transformation digitale qui jouent un rôle important dans l'atténuation de la pandémie actuelle de COVID-19 (et la préparation à des crises similaires à venir).

42. Bénéficiaires du programme. Si certaines de ses activités profiteront à un large éventail de parties prenantes du secteur agricole et agroalimentaire, le Programme comprendra des activités visant spécifiquement à promouvoir l'inclusion des jeunes dans des activités entrepreneuriales liées à l'agriculture, ainsi que les petits et moyens producteurs et entreprises travaillant dans des chaînes de valeur modernes, y compris leur capacité à produire et à commercialiser des produits à valeur ajoutée. Les bénéficiaires directs du Programme comprendront des jeunes vivant en milieu rural, des petits et moyens producteurs et entreprises du secteur agricole et agroalimentaire (dont 25 pour cent sont des femmes). Ces bénéficiaires et un éventail plus large de parties prenantes bénéficieront également de la plus grande efficacité des marchés de gros, du développement d'innovations induites par la transformation digitale de l'agriculture et de l'amélioration de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments. Ces bénéficiaires comprennent des entreprises du secteur agroalimentaire, telles que les entreprises d'achat groupé, les négociants et les exportateurs, ainsi que les consommateurs marocains, qui bénéficieront de produits plus sûrs et de meilleure qualité. On estime qu'environ 200 000 producteurs et entrepreneurs agricole et agroalimentaires devraient bénéficier d'une ou plusieurs activités du Programme dans les régions d'intervention du programme. Enfin, le Département de l'Agriculture (Directions centrales



du MAPMDREF, DRA et DPA) ainsi que les établissements sous sa tutelle (ONCA, ONSSA, ADA, Morocco Foodex,¹⁶ IAV, INRA, DRA¹⁷ et ORMVA¹⁸) bénéficieront d'une plus grande capacité pour s'acquitter de leurs mandats et assurer le suivi-évaluation des résultats de leurs programmes respectifs.

43. Le Tableau 1 ci-dessous résume le contenu du Programme de la SGG du Gouvernement, les principales réalisations à ce jour dans le cadre du programme PMV prédecesseur, et les questions en suspens ainsi que la teneur du Programme proposé. Il souligne également les liens avec le PforR « Renforcement des chaînes de valeur agroalimentaires » en cours. Le Programme devrait appuyer des activités spécifiques dans huit domaines d'intervention de la SGG sur une période de cinq ans (2021-2025). La zone géographique d'intervention du Programme devrait comprendre : (a) les régions de Béni Mellal-Khénifra, Casablanca-Settat, Drâa-Tafilalet, Fès-Meknès, Marrakech-Safi, Oriental, Rabat-Salé-Kénitra, Souss-Massa et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma ; et (b) les provinces de Guelmim, Tan-Tan et Sidi Ifni.

Tableau 1 : Attributs clés et teneur du Programme

Attributs	Génération Green 2020-2030	Programme axé sur les résultats		
Objectif de développement	La stratégie Génération Green 2020-2030 vise à amener l'agriculture marocaine à atteindre un nouveau palier de développement, en capitalisant sur les acquis du PMV, à travers (i) une nouvelle vision de développement, (ii) l'adoption d'une nouvelle gouvernance et (iii) l'allocation de moyens modernes pour le secteur agricole.	<p>Le PforR vise à améliorer l'inclusion économique des jeunes en milieu rural, ainsi que la performance et la durabilité environnementale des chaînes de valeur agricole et agroalimentaires, dans trois domaines de résultats (DR) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – DR 1 : Opportunités d'emploi et génération de revenus accrues pour les jeunes ruraux – DR 2 : Amélioration de la performance des systèmes de commercialisation des produits agricole et agroalimentaire – DR 3 : Renforcement de la digitalisation de l'agriculture et de l'adoption de pratiques climato-intelligentes 		
Indicateurs d'OD	Générer les résultats suivants d'ici 2030 en référence à 2020 : (i) 400 000 ménages intégrant la classe moyenne, avec 3 à 4 millions d'exploitants agricoles bénéficiant d'une protection sociale ; (ii) un million d'hectares de terres collectives valorisées, avec 350 000 nouveaux exploitants et entrepreneurs agricoles et 150 000 jeunes formés ; (iii) 70 pour cent de la production valorisée ; (iv) 2 millions d'exploitants agricoles connectés aux e-services agricoles ; (v) deux fois le niveau du PIB agricole et des exportations agricoles ; et (vi) deux fois le niveau d'efficacité hydrique	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de jeunes ayant créé des entreprises en rapport à l'agriculture qui sont opérationnelles depuis au moins six (6) mois (avec pourcentage de femmes) – Quantité de produits locaux commercialisés via des plateformes de commercialisation de gros ; – Nombre de producteurs adoptant des pratiques climato-intelligentes supplémentaires (avec pourcentage de femmes) 		
Période	2020 - 2030	2021 - 2025		
Budget global	10 milliards USD (2020-2030)	487 millions USD		
Domaine d'intervention	Initiatives stratégiques	Réalisations clés	Problèmes en suspens	Programme proposé

¹⁶ L'Etablissement autonome de contrôle et de coordination des exportations (Morocco Foodex) est chargé de la coordination, de la promotion et du contrôle des exportations marocaines en produits agricole et agroalimentaire.

¹⁷ Les Directions Régionales de l'Agriculture (DRA) sont les entités déconcentrées du MAPMDREF dans les différentes régions.

¹⁸ Les Offices régionaux de mise en valeur agricole (ORMVA) sont des agences autonomes chargées de développer le potentiel des terres agricoles à travers la construction de nouveaux périmètres d'irrigation et la réhabilitation et la modernisation des périmètres existants ; d'assurer l'Exploitation et l'entretien (E&E) des installations d'irrigation et d'assainissement ; et d'assurer la fourniture de services de conseil en irrigation aux exploitants agricoles.



DI 1 : Nouvelle génération de classe moyenne agricole	<ul style="list-style-type: none"> – Mesures incitatives élargies et ciblées pour améliorer les revenus ; – Amélioration de la protection sociale et du statut des exploitants agricoles ; – Salaire minimum agricole garanti (SMAG) et conditions de travail ; 	<ul style="list-style-type: none"> – Réforme du système d'assistance et d'incitation à l'investissement agricole ; – Amélioration de la couverture d'assurance agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> – Faible accès au financement et/ou à la terre pour les jeunes souhaitant développer leurs entreprises agricoles 	
DI 2 : Nouvelle génération de jeunes entrepreneurs agricoles	<ul style="list-style-type: none"> – Subventions à l'entreprenariat pour les jeunes ruraux ; – Assistance aux startups ; – Formation et qualification professionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> – Diverses politiques menées ces dernières années par l'État (INDH, Mokawalati, appui aux jeunes entrepreneurs, Taahil et Idmaj) en vue de promouvoir et d'appuyer l'entreprenariat chez les jeunes – Mise en œuvre de plusieurs programmes et projets, cofinancés par les bailleurs et les organisations non gouvernementales (ONG), en vue de stimuler et d'appuyer l'entreprenariat chez les jeunes ruraux (ex. PEJ, PJEA, ALEF) 	<ul style="list-style-type: none"> – Faibles compétences entrepreneuriales des jeunes – Manque de sensibilisation des jeunes aux opportunités d'investissement en milieu rural – Faiblesse des structures d'appui à l'entreprenariat en milieu rural – Faible accès au financement et/ou à la terre pour les jeunes souhaitant développer leurs entreprises agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> – Amélioration de l'attractivité de l'économie rurale pour les jeunes – Identification et communication autour des opportunités de développement de projets agricoles par région en faveur des jeunes – Renforcement du système d'appui à l'entreprenariat agricole – Amélioration du système d'appui financier à l'entreprenariat agricole (mesures incitatives ciblées pour les jeunes dans le cadre du FDA)
DI 3 : Nouvelle génération d'organisations agricoles -	<ul style="list-style-type: none"> – Structuration et regroupement des agriculteurs autour d'organisations agricoles performantes ; – Renforcement et autonomisation des organisations professionnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> – Cadre juridique spécifique régissant les interprofessions agricoles et halieutiques (Loi 03-12 et textes annexes) ; – Partenariats public-privé (PPP ou contrats-programmes) par secteur ; – Appui au renforcement des interprofessions ; – Partenariat et contrats pour la mise en œuvre des politiques de développement sectoriel et territorial. 	<ul style="list-style-type: none"> – Insuffisance et irrégularité des ressources financières des interprofessions pour s'acquitter de leurs missions (accords interprofessionnels en cours) ; – Organisation insuffisante de certaines filières agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> – Non couvert par le PforR - le renforcement des interprofessions est déjà couvert par le PforR en cours - Renforcement des chaînes de valeur agroalimentaires



<p>DI4 : Nouvelle génération de mécanismes d'appui</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Réforme des services de conseil agricole ; – Accès amélioré aux e-services agricoles ; – Nouvelle génération de projets d'agriculture communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcement du conseil agricole contractuel privé ; – Plusieurs expériences réussies dans la digitalisation des services et des processus de gestion en place (ASAAR, ARDNA, SABA, CGMS-MAROC et FERTIMAP) ; – Renforcement des mécanismes d'appui financier (ex. FDA). 	<ul style="list-style-type: none"> – Faible accès aux services d'information, de formation et d'appui ; – Faiblesse des synergies et du partage de connaissances entre les différentes initiatives de digitalisation ; – Insuffisance des systèmes digitaux, des dispositifs de collecte d'informations et des outils d'aide à la décision. 	<ul style="list-style-type: none"> – Définition d'un plan national pour l'échange d'informations agricoles (projet fédérateur) ; – Mise en œuvre des systèmes digitaux, des dispositifs de collecte d'informations et des outils d'aide à la décision ; – Digitalisation des services de conseil agricole (e-conseil).
<p>DI 5 : Consolidation des chaînes de valeur agricoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Maintien de l'effort d'investissement et rationalisation des mesures incitatives en amont des chaînes de valeur ; – Accélération de la transformation et de l'ajout de valeur aux produits agricoles ; – Accompagnement de l'émergence de nouveaux secteurs à potentiel élevé ; – Soutien à la compétitivité des exportations. 	<ul style="list-style-type: none"> – Appui à l'investissement et à l'intégration des petits et moyens producteurs sur les marchés ; – Appui au développement de la valeur ajoutée des produits agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> – Faiblesse de la valeur ajoutée des produits agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> – Non couvert par le PforR : appui à l'investissement dans les unités de transformation déjà couvert dans le cadre du PforR en cours - Renforcement des chaînes de valeur agroalimentaires
<p>DI 6 : Chaînes de distribution modernes et efficaces</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Structuration et modernisation des canaux de distribution en vue d'augmenter au maximum la captation de la valeur ajoutée par les agriculteurs et amélioration de la qualité des produits vendus aux consommateurs finaux ; – Développement des exportations agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> – Préparation du schéma d'orientation national des marchés de gros des fruits et des légumes ; – Définition d'un nouveau modèle de gestion pour les marchés de gros ; – Libéralisation du marché intérieur de la viande rouge ; – Renforcement de l'intervention de Morocco Foodex en vue d'améliorer l'efficacité et la maîtrise des exportations des produits agricoles et agroalimentaires ; – Appui aux groupements de producteurs pour la commercialisation de leurs produits locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> – Inadéquation du cadre réglementaire régissant les marchés de gros des fruits et des légumes ; – Non-conformité des installations de commercialisation en gros aux normes internationales ; – Lacunes récurrentes dans les abattoirs municipaux en ce qui concerne les conditions d'hygiène et sanitaires, ainsi que l'efficacité de gestion ; – Délais prolongés dans l'exécution des opérations techniques de contrôle des exportations de produits frais ; – Surveillance 	<ul style="list-style-type: none"> – Promulgation d'un nouveau cadre juridique et réglementaire régissant la commercialisation en gros de produits agricoles ; – Aménagement de quatre (4) nouveaux marchés de gros doté d'un modèle de gestion innovant ; – Digitalisation de contrôle des exportations ; – Développement du commerce en ligne pour les produits de terroirs.



			insuffisante des marchés d'exportation ; – Insuffisance de débouchés pour les produits de terroirs.	
DI 7 : Qualité, innovation et technologies vertes	<ul style="list-style-type: none"> – Amélioration de la qualité des produits ; – Diffusion d'innovation, R&D et agriculture de précision ; – Investissements en R&D. 	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcement du contrôle sanitaire des aliments (cadre normatif pour plusieurs secteurs et actes d'inspection et de contrôle) ; – Plusieurs projets réussis en innovation et technologies vertes (INRA, IAV, Université Mohamed VI, etc...). 	<ul style="list-style-type: none"> – Insuffisance des investissements en R&D ; – Faible utilisation des plateformes digitales pour l'agriculture de précision ; – Faible utilisation des outils digitaux. 	<ul style="list-style-type: none"> – Lancement d'un appel à projets pilotes au niveau national en vue d'identifier des porteurs de projets innovants (digitaux et résilients au changement climatique) ; – Mise en place de plateformes digitales basées sur l'intelligence artificielle pour l'agriculture de précision ; – Autorisations délivrées par l'ONSSA
DI 8 : Agriculture résiliente et éco-efficace	<ul style="list-style-type: none"> – Poursuite des programmes de mobilisation et d'économie d'eau ; – Diffusion des techniques de conservation des sols. 	<ul style="list-style-type: none"> – PNNEI ; – Réalisation de plusieurs projets axés sur l'agriculture climato-intelligente (réhabilitation des <i>khettaras</i> et conversion collective à l'irrigation localisée). 	<ul style="list-style-type: none"> – Risque sur la pérennité des investissements réalisés en termes de modernisation des périmètres irrigués pour l'économie d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> – Assistance technique pour appuyer les agriculteurs dans les secteurs d'irrigation modernisés ; – Appui au développement de projets pilotes, se fondant sur les principes de l'agriculture écologique et biologique, dans les zones vulnérables et fragiles, en particulier les zones d'oasis, de montagne et de villages marginaux défavorables.

44. **Domaines de résultats.** Le PforR s'appuie sur un échantillon d'activités issues du programme SGG, mettant l'accent sur les trois domaines interdépendants suivants (voir l'Annexe 3 pour une description détaillée).

DOMAINE DE RESULTATS 1 - AMELIORATION DES OPPORTUNITES D'EMPLOI ET DE GENERATION DE REVENUS POUR LES JEUNES EN MILIEU RURAL

45. **De nombreuses dynamiques prometteuses appuient la croissance du secteur agricole et de l'économie rurale au Maroc - avantages à tirer du côté de l'offre, marchés inexploités, opportunités d'augmentation des exportations et appui politique. Cependant, d'importantes contraintes peuvent réduire les perspectives du secteur et marginaliser davantage les jeunes en milieu rural en l'absence d'actions pour y remédier.** Les jeunes manquent souvent de compétences techniques, de capacité de gestion et de connaissances des processus d'affaires pour créer leur entreprise ou entrer sur le marché du travail. Leurs capacités sont encore limitées par un accès encore difficile au financement. Le Domaine de résultats 1 vise à remédier à ces contraintes de manière holistique dans le but d'améliorer les opportunités d'emploi et de génération de revenus pour les jeunes en milieu rural. Il réduira également l'exode rurale, exacerbée par le changement climatique, et améliorera la capacité financière et les connaissances face au climat des jeunes entrepreneurs et producteurs pour entreprendre les mesures d'adaptation et d'atténuation nécessaires. Cet objectif sera réalisé à travers les deux sous-programmes interdépendants suivants : (i) le renforcement de l'écosystème pour le



développement de l'entreprenariat en milieu rural ; et (ii) la facilitation de l'accès des jeunes entrepreneurs en milieu rural aux ressources financières pour qu'ils puissent démarrer leurs agroentreprises et/ou tenter d'exercer d'autres activités de services en rapport à l'agriculture. Toutes les activités prévues dans le cadre du Domaine de résultats 1 contribueraient à stimuler la résilience économique et climatique des jeunes en milieu rural à la suite de la pandémie de COVID-19. La fourniture de moyens de subsistance agricoles durables et l'élaboration de plans d'affaires, orientés sur l'adaptation au changement climatique, accroîtront la résilience au changement climatique et réduiront l'exode rural des jeunes à cause du manque d'opportunités et des effets néfastes du changement climatique. La performance du Domaine de résultats 1 sera mesurée à travers le nombre d'entreprises créées et exploitées par les jeunes. Le Domaine de résultats 1 sera essentiel pour générer une offre d'entreprises innovantes qui fourniront par la suite des solutions pour les Domaines de résultats 2 et 3.

46. Renforcer l'écosystème pour le développement de l'entrepreneuriat en milieu rural. Dans le cadre de ce sous-programme, le Programme viserait à accroître l'attractivité de l'économie rurale pour les jeunes (en accordant une attention particulière aux femmes) à travers des assistances techniques spécialisées et à renforcer la capacité des institutions d'appui (publiques et privées) à relever la qualité de leurs services et/ou élaborer de nouveaux services (en tirant parti des technologies digitales et d'agriculture climato-intelligente) en réponse aux besoins des jeunes entrepreneurs en milieu rural (en particulier les femmes) et aux tendances du marché. Il financerait également la prestation de services techniques standardisés et de qualité à des jeunes sélectionnés en milieu rural pour les aider à préparer des plans d'affaires « bancables » et sensibles au changement climatique et appuyer leur mise en œuvre. Une formation de sensibilisation aux stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique sera dispensée pour orienter les plans d'affaires.

47. Accroître l'attractivité de l'économie rurale pour les jeunes. Le Programme financerait une assistance technique spécialisée pour : (i) cerner les opportunités économiques nouvelles et exploitées dans les chaînes de valeur agroalimentaires prioritaires au niveau provincial, en ciblant les marchés intérieurs mais aussi les marchés d'exportation, et en veillant à une inclusion plus équitable des femmes dans le secteur agricole et agroalimentaire ; (ii) organiser des campagnes de communication et de promotion en relation avec ces opportunités économiques aux niveaux national et régional, en recourant aux différents canaux (médias, tournées de promotion, séminaires et journées portes ouvertes) - en ciblant les jeunes en milieu rural, ces campagnes assurerait une forte participation des femmes entrepreneures et des femmes en milieu rural au programme et sensibiliseraient sur les problèmes liés au changement climatique ; (iii) élaborer et intégrer des modules de formation à l'entreprenariat en milieu rural dans les centres de formation professionnelle et dans la formation des formateurs à l'entrepreneuriat ; (iv) organiser des séances d'orientation et d'idéation pour les jeunes afin d'améliorer leur éducation sur les questions en rapport au climat et afin d'étudier les opportunités économiques potentielles dans leur région ainsi que les services d'appui disponibles (ciblant 90 000 jeunes), 25 pour cent de ces séances étant dédiées aux jeunes femmes entrepreneurs et 25 autres pour cent pour trouver des solutions visant à éliminer les disparités entre les sexes dans les chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires ; et (v) lancer un appel à projets national à titre pilote, comprenant deux concours pour sélectionner 40 jeunes promoteurs de projets innovants et climato-intelligents et les appuyer dans le démarrage de leurs projets (les deux concours serviront à atténuer les disparités entre les sexes dans les chaînes de valeur agroalimentaires : au moins 10 des 40 jeunes entrepreneurs sélectionnés seront des femmes) . La formation à l'entrepreneuriat rural et l'accès au financement permettront d'améliorer les moyens de subsistance et de renforcer la résilience climatique des groupes vulnérables.

48. Dans le cadre des activités de développement de l'entrepreneuriat en milieu rural, le Programme financerait également la prestation de services techniques standardisés et de qualité à des jeunes sélectionnés, comprenant : (i) une assistance technique dédiée pour aider les jeunes, en particulier les femmes, à préparer des plans d'affaires « bancables » (et prenant en compte les questions en rapport au climat) et les demandes de prêts commerciaux subséquents, en tirant parti des programmes d'accès au crédit. Cette intervention bénéficierait à 10 000 jeunes.



49. *Renforcer la capacité des institutions d'appui au développement de l'entrepreneuriat en milieu rural.* Le Programme financerait les activités suivantes : (i) le renforcement des capacités d'un groupe de conseillers agricoles hautement qualifiés, en se concentrant en particulier sur les besoins des femmes ; (ii) la redynamisation et la professionnalisation des coopératives agricoles pour renforcer leurs capacités opérationnelles, accroître leurs connaissances sur le climat et moderniser leur structure de gestion en mettant l'accent sur l'autonomisation des femmes membres des coopératives pour qu'elles endossent des rôles plus importants en gestion ; (iii) la création de 10 incubateurs au sein du réseau Dar El Fellah pour renforcer leurs capacités d'action afin qu'ils puissent fournir leur services aux jeunes entrepreneurs en milieu rural, aux coopératives et autres prestataires de services agricoles ; et (iv) le lancement d'une initiative axée sur l'émergence et l'autonomisation de coopératives de services agricoles pour les jeunes afin de mettre en œuvre à titre pilote des technologies de pointe visant à promouvoir les applications digitales, lancer des alertes précoces en cas d'urgence, y compris les risques climatiques, et assurer que la base soit prête à répondre aux crises, telles que la pandémie de COVID-19. Le Programme appuierait la création de 10 de ces coopératives de services (comprenant au total 200 jeunes).

50. **Faciliter l'accès des jeunes entrepreneurs en milieu rural aux ressources financières.** Le Programme financerait les activités suivantes : (i) refonte du cadre juridique du Fonds de Développement Agricole (FDA), relatif aux systèmes des aides et incitations agricoles, pour cibler spécifiquement les jeunes entrepreneurs en milieu rural; cela impliquerait la promulgation de textes juridiques introduisant des mesures incitatives en faveur des projets promus par les jeunes en milieu rural, y compris l'accès aux terres agricoles ; et (ii) mettre en place des mécanismes d'incitation financière pour les jeunes afin qu'ils : (a) démarrent leurs projets individuels (16 000 bénéficiaires attendus) ; (b) transforment leurs projets en entreprises agricoles structurées (800 sociétés de services bénéficieraient des mesures incitatives à concurrence de 10 jeunes par entreprise, soit 8 000 bénéficiaires attendus dont 2 000 femmes) ; et (c) financent la location de terres agricoles (14 500 bénéficiaires attendus dont 3 625 femmes). Parmi les objectifs poursuivis, le Programme viserait notamment à : (1) prioriser suffisamment les initiatives fondées sur des technologies éco-efficientes et climato-intelligentes ainsi sur les technologies visant à réduire les facteurs de risque tels que les sécheresses, les attaques d'insectes ou les épidémies, et équiper les promoteurs à faire face aux événements d'urgence, tels que la pandémie de COVID- 19 ; et (2) accorder l'attention voulue aux projets élaborés par les jeunes femmes pour réduire les disparités entre les sexes étant donné qu'elles ont besoin de mesures incitatives ciblées pour contourner les contraintes liées à leur situation de vulnérabilité, et pour avoir des chances égales dans la recherche d'un appui financier. L'autonomisation des jeunes femmes augmentera à son tour leur résilience climatique car les femmes sont plus exposées aux risques climatiques que les hommes en raison de moins de dotations et de droits, elles ont moins accès à l'information et aux services, et elles sont moins mobiles. Les trois mesures du point (ii) seraient conformes aux directives de la SGG, à partir de la troisième année du Programme, après adoption préalable des textes associés dans le cadre du point (i).

DOMAINE DE RESULTATS 2 : AMELIORATION DE L'EFFICACITE DES SYSTEMES DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

51. **L'évaluation du PMV réalisée par le MAPMDREF en 2018 indique que la performance du secteur est toujours entravée par des contraintes commerciales, en particulier la faible capacité pour l'innovation en termes de produits et les difficultés d'accès aux réseaux de commercialisation modernes, en particulier pour les femmes.** Elle met également en évidence les difficultés rencontrées par les petits producteurs agricoles et les PME à se conformer aux exigences strictes en matière de sécurité sanitaire des aliments, de qualité, de traçabilité, d'étiquetage et de durabilité environnementale imposées par les marchés d'exportation, à haute valeur ajoutée. Ces contraintes affectent la capacité des petits producteurs agricoles à participer et à tirer profit de la forte croissance du secteur enregistrée tout au long de la dernière décennie. La faiblesse de l'accès aux réseaux de commercialisation modernes accroît les pertes post-récoltes qui augmente l'empreinte carbone de l'agriculture et exacerbe davantage la vulnérabilité aux impacts du changement climatique en limitant l'intégration des entreprises. La difficulté de se conformer à des normes strictes de



sécurité alimentaire, de qualité et de traçabilité affecte également l'utilisation des aliments en augmentant l'incidence des maladies d'origine alimentaire et la propagation de nouveaux ravageurs et maladies exacerbés par le changement climatique.

52. **Le Domaine de résultats 2 vise à éliminer ces contraintes à travers des investissements ciblés pour améliorer l'efficacité des systèmes de commercialisation des produits agricole et agroalimentaires du Maroc.** Les résultats attendus sont : (i) l'intensification de la commercialisation sur les marchés intérieurs ; et (ii) une augmentation des exportations de produits agricoles, qui devrait entraîner le raffermissement des liens entre les producteurs et les acheteurs, permettre le renforcement de l'intégration des producteurs aux chaînes de valeur modernes, et accroître les revenus des exploitants agricoles. Un accent particulier sera mis sur l'élimination des contraintes auxquelles les femmes sont confrontées et le renforcement de leur accès aux marchés intérieurs et internationaux et la réduction de la vulnérabilité climatique. L'efficacité et la résilience des chaînes logistiques alimentaires contribueront au redressement post-pandémie de COVID-19 et à l'atténuation des crises similaires futures. Le Domaine de résultats 2 fournira les infrastructures commerciales résistantes au changement climatique et écoénergétiques nécessaires pour faciliter les activités exécutées dans les Domaines de résultat 2 et 3. Le Programme appuierait les trois sous-programmes suivants afin de réaliser les objectifs déclarés.

53. **Renforcer la commercialisation et la distribution des produits agricole et agroalimentaires sur le marché intérieur.** Le Programme contribuerait à moderniser les infrastructures commerciales agricole et agroalimentaires du Maroc en vue d'améliorer l'efficacité et la transparence du marché intérieur au profit des exploitants agricoles et des consommateurs finaux, en tirant parti des enseignements tirés du marché de gros de Rabat prévu dans le cadre du PforR de Renforcement des chaînes de valeur agroalimentaires (P158346). Cet objectif serait réalisé à travers les quatre activités interdépendantes suivantes : (i) *Révision du cadre législatif et réglementaire* des plateformes de commercialisation en gros des produits agricoles et agroalimentaires : les textes associés feront l'objet de publications, suivie des décrets d'application et autres ordonnances légales requises ; le MI superviserait et mettrait en œuvre le processus ; (ii) *aménagement de quatre marchés de gros* : cela inclurait le financement des études techniques et de faisabilité financière, la construction des infrastructures adaptées au changement climatique et écoénergétiques, les équipements, et l'opérationnalisation complète des infrastructures commerciales pour les villes de Meknès, Agadir, Marrakech et Berkane ; les activités préalables consisteraient à mettre en place un nouveau modèle de gestion des marchés de gros, s'appuyant sur des partenariats territoriaux avec les communes concernées et les administrations régionales, à travers la mise en place des Modes de gestion pour les marchés de gros modernisés, et à préparer une Etude d'impact environnemental et social (EIES) du Schéma National d'Orientation des Marchés de Gros au Maroc (version 2018) ainsi que pour chaque marché de gros sélectionné ; la Direction du Développement des Filières de Production (DDFP) superviserait le processus avec l'ensemble des institutions concernées, notamment les Wilayas et les autres collectivités territoriales ; et (iii) *développement d'une plateforme d'e-commerce pour les produits de terroirs* : cette activité appuierait les petits producteurs agricoles, en particulier les femmes, et leurs coopératives dans la commercialisation de leurs produits à travers un large éventail de magasins virtuels; faciliterait leur intégration aux chaînes de valeur commerciales. Ceci mettrait fortement l'accent sur la création de nouvelles possibilités de création de revenus et sur l'amélioration de l'accès des femmes aux marchés nationaux et internationaux. L'Agence pour le Développement Agricole (ADA) assurerait la mise en œuvre de cette activité. En aménageant des infrastructures commerciales améliorées et écoénergétique, le Domaine de résultats 2 renforcera la résilience globale des chaînes de valeur agricoles au changement climatique ; il apportera également des co-bénéfices en termes d'atténuation en encourageant l'amélioration de la logistique et de l'efficacité énergétique globale, entraînant une réduction des émissions de GES.

54. La conception des marchés de gros tiendra compte des Directives sur les Parcs éco-industriels¹⁹ en insistant sur l'atténuation des effets du changement climatique par la promotion de technologies et de bâtiments efficents en

¹⁹ Mainstreaming Eco-Industrial Parks, Groupe de la Banque mondiale, 2016.



ressources²⁰, et réduit ainsi les émissions de GES. L'accent sera également mis sur la réduction des disparités entre les sexes en veillant à ce que les installations et les infrastructures nécessaires aux femmes soient prises en considération lors de la conception de ces sites (tels que l'efficience énergétique de l'éclairage public dans toutes les infrastructures prévues ; des toilettes séparées pour les femmes et les hommes). Les risques climatiques potentiels seront pris en compte lors de la phase de conception. L'e-promotion des produits de terroirs par l'ADA serait basée sur la labellisation des produits, avec des étiquettes spéciales, mettant l'accent sur les pratiques locales éco-résilientes traditionnelles, la conservation de l'énergie et l'utilisation limitée de produits chimiques ; un autre argument de vente serait la production au niveau local (village et communauté) par les petits exploitants agricoles, principalement des femmes.

55. Renforcer le système national de contrôle de sécurité sanitaire des aliments. Le Programme appuierait la transformation digitale des procédures opérationnelles de l'ONSSA. Il renforcerait également la capacité et la préparation de l'ONSSA à faire face aux urgences sanitaires telles que la pandémie actuelle de COVID-19 et les maladies d'origine alimentaire et la propagation de nouveaux ravageurs et maladies dont le risque est exacerbé par le changement climatique. A cette fin, le Programme financerait les coûts liés : (i) *aux processus de digitalisation* associés à la délivrance des agréments et des autorisations aux établissements opérant dans le secteur agroalimentaire requis pour la commercialisation de leurs produits sur le marché ; l'objectif du Programme serait que l'ONSSA que le nombre des établissements agréés ou autorisés soit porté à 8 800 et effectue 15 000 visites de contrôle sanitaire ; et (ii) *à la mise à niveau des laboratoires de l'ONSSA* et au renforcement de sa capacité en matière de contrôle d'analyse des produits végétaux et animaux, des résidus de médicaments vétérinaires, de la résistance aux antibiotiques, etc. ; l'objectif serait que l'ONSSA réalise chaque année 206 250 analyses de laboratoire ; (iii) *à la sensibilisation* sur la possibilité de propagation de nouveaux ravageurs et maladies due au changement climatique. Le Programme financerait l'assistance technique et les équipements nécessaires pour réaliser ce qui précède ; l'ONSSA mettrait en œuvre ce sous-programme, en partenariat avec les Directions Régionales de l'Agriculture (DRA) et les collectivités territoriales. Une plus grande efficacité dans la délivrance des certificats phytosanitaires peut également améliorer la prévention des épidémies de ravageurs qui sont exacerbées par le changement climatique. De plus, des installations améliorées de contrôle des résidus d'engrais peuvent contribuer à réduire l'utilisation d'engrais et les émissions de GES. Enfin, la dématérialisation des supports réduira également les émissions de CO₂ et contribuera à l'atténuation des effets du changement climatique.

56. Améliorer la performance des exportations de produits agroalimentaires. Ce sous-programme consisterait à digitaliser certains activités de Morocco Foodex, sur trois fronts : (i) *Processus de contrôle technique des exportations, et délivrance et gestion connexes des agréments d'exportation* : l'objectif est que Morocco Foodex effectue toutes les opérations de contrôle technique et émette tous les agréments d'exportation sous forme digitale d'ici la fin du Programme ; (ii) *Processus d'octroi des agréments digitalisé* : L'objectif est que Morocco Foodex traite l'ensemble du processus d'octroi des agréments, depuis la formulation de la demande jusqu'à la délivrance de l'agrément, de manière digitalisée ; et (iii) *Veille stratégique sur les marchés d'exportation* : Morocco Foodex mettra en place un nouveau dispositif de veille sur les marchés d'exportation ; les avantages à tirer seraient en termes d'exécution des services en temps réel, d'une portée plus grande et de services plus abordables. Morocco Foodex mettra en œuvre ce sous-programme, en relation étroite avec le MAPMDREF et le secteur privé. La digitalisation du processus d'autorisation contribuerait également à l'amélioration la sécurité sanitaire des aliments en réduisant la fréquence des maladies d'origine alimentaire, en réduisant le temps de stockage transitoire avec des paramètres d'humidité et de température inappropriés et en réduisant la propagation de nouveaux ravageurs et maladies exacerbés par le changement climatique grâce à une traçabilité améliorée.

²⁰ Les quatre marchés de gros sélectionnés dans le cadre du Programme incluraient également la production d'énergie renouvelable (photovoltaïque - PV), contribuant ainsi à des co-avantages en termes d'atténuation.



DOMAINE DE RESULTATS 3 : RENFORCEMENT DE LA DIGITALISATION DE L'AGRICULTURE ET DE L'ADOPTION DE PRATIQUES CLIMATO-INTELLIGENTES

57. Le Domaine de résultats 3 vise à améliorer l'efficience et l'efficacité des services d'appui à l'agriculture et à améliorer la durabilité environnementale et la résilience climatique des chaînes de valeur agroalimentaires du Maroc. Les investissements prévus dans le cadre de ce Domaine de résultats aideraient le Ministère à prendre des décisions éclairées quant au ciblage des initiatives pour aider les participants aux chaînes de valeur. Cela offrirait également la possibilité de rationaliser les chaînes logistiques agroalimentaires tout en fournissant des informations fiables aux producteurs et aux consommateurs. Ces investissements seront également orientés pour favoriser l'accès des femmes au conseil agricole et aux informations agricoles. L'amélioration de la productivité serait également réalisée à travers le conseil agricole en temps voulu et l'information en temps réel sur des questions telles que les conditions météorologiques, les technologies d'agriculture climato-intelligente, la détection précoce des maladies végétales, l'amélioration de l'accès financier et le renforcement des liens avec les marchés d'intrants agricoles de qualité et les marchés d'écoulement fiables. Ce qui précède permettrait aux producteurs agricoles et aux autres acteurs le long des chaînes de valeur de s'engager dans des pratiques visant à les couvrir contre les risques et à les préparer aux situations d'urgence. Le Domaine de résultats 3 sera très étroitement lié au Domaine de résultats 1 étant donné que les entreprises innovantes créées dans le cadre du Domaine de résultats 1 élaboreront des solutions pour une agriculture digitale et climato-intelligente. A ce stade, le Domaine de résultats 1 contribuera à la promotion de l'entreprenariat digital en milieu rural et créera des programmes de motivation et d'appui aux jeunes afin de fournir des solutions aux principaux problèmes cernés dans les Domaines de résultat 2 et 3. Le renforcement de l'écosystème digital, en particulier dans les zones où l'agriculture est essentielle aux moyens de subsistance, appuiera les résultats positifs du Programme et est une condition préalable à l'élaboration de solutions digitales locales et à l'adoption des technologies digitales. Pour réaliser ces objectifs, le Programme financerait les deux sous-programmes suivants :

58. **Développer l'écosystème de l'agriculture digitale :** Un solide écosystème d'agriculture digitalisée sera la condition préalable à l'élaboration de solutions digitales innovantes. Pour développer un tel écosystème, les investissements devront être adéquatement ordonnés. Parmi les actions prioritaires figurent l'élaboration d'une plateforme de données solide capable de fournir des données validées aux différentes parties prenantes. Cette plateforme devrait être ouverte, sécurisée et protégée. La gouvernance, la confidentialité et la protection des données seront des éléments essentiels de la plateforme. A cette fin, le MAPMDREF peut tirer parti de la collaboration avec l'Agence du Développement du Digital (ADD), mandatée pour diriger l'Initiative de Données Ouvertes du Gouvernement. L'agriculture peut être le leader des Données ouvertes au Maroc et montrer l'exemple dans la manière de mettre en œuvre de telles transformations dans d'autres secteurs. Ce sous-programme appuierait l'élaboration d'une stratégie complète de transformation digitale du MAPMDREF qui assure l'optimisation des synergies entre ses différents systèmes d'exploitation (stratégie de transformation digitale du MAPMDREF) ; et la transformation digitale des systèmes d'information sur le conseil et la recherche agricoles. L'un des objectifs de ces systèmes serait de : (i) promouvoir le partage des connaissances et de savoir-faire sur les pratiques agricoles durables et les technologies d'ACI qui contribuent à améliorer la productivité, à réduire les coûts à long terme (exemple : exploitation de l'eau et utilisation d'intrants), à renforcer la résilience au changement climatique et à réduire l'intensité des émissions de GES ; et (ii) répondre aux besoins des petits producteurs agricoles qui génèrent encore l'essentiel de l'offre agroalimentaire, en mettant un accent particulier sur les femmes qui jouent un rôle essentiel dans certains secteurs tels que les fruits et légumes frais et n'ont souvent pas accès au conseil et aux informations agricoles. De plus, le processus de transformation digitale nécessitera la transformation des activités, des processus, des compétences et des modèles commerciaux et organisationnels pour permettre au MAPMDREF d'utiliser et d'exploiter les technologies digitales, en vue d'améliorer les processus et les résultats commerciaux. A cette fin, le MAPMDREF gagnerait également à avoir un Responsable en chef du digital qui serait chargé de transformer les services du secteur public, les modèles d'affaires et les modes de travail à l'aide des technologies digitales. Cette personne peut également agir en tant que Responsable en chef des données chargée de l'actif constitué des données du secteur public. Comme pour tous les actifs, les données doivent



être maintenues mais aussi exploitées afin de tirer pleinement avantage de la valeur ajoutée. Le Responsable en chef du digital (Données) est chargé d'extraire les informations des données publiques et d'assurer que ces données sont à jour et pertinentes. Ces postes seraient stratégiques étant donné que le MAPMDREF avance dans l'élargissement et l'intensification de l'exploitation des technologies et des données digitales pour améliorer la prise de décision. Plus précisément, les activités suivantes seraient financées :

- (a) *Elaboration du schéma de transformation digitale du MAPMDREF* qui doit garantir l'interopérabilité entre les différents systèmes de données au sein du Ministère et des établissements sous sa tutelle (INRA, IAV, ONCA, ONSSA, etc.) ; et inclure une bibliothèque d'informations essentielles relatives à l'agriculture, à rendre accessible aux parties prenantes du secteur et à l'industrie en général. Le schéma garantirait que les options proposées soient axées sur l'amélioration de l'exploitation des données par toutes les parties prenantes de l'agriculture. De plus, ce schéma devrait souligner tout changement organisationnel nécessaire pour permettre au Ministère de devenir entièrement digitalisé. La Direction de la Stratégie et des Statistiques (DSS) du MAPMDREF superviserait la préparation de cette étude ;
- (b) *Accompagnement de la digitalisation des services de conseil agricole* : Le Programme fournirait à l'ONCA la capacité de dispenser des services de conseil digitalisés aux exploitants agricoles. Cela impliquerait : (i) la création d'un Data Center national de données de conseil agricole avec des relais régionaux - devant, entre autres, acquérir, stocker et traiter un grand volume de données provenant des exploitations agricoles (collectées à travers des technologies digitales telles que les satellites, les drones et l'Internet des objets [IdO]) - et la fourniture ultérieurement de conseils adaptés et facilement exploitables par les exploitants agricoles en les adaptant en particulier aux besoins des femmes ; (ii) le renforcement de capacité des conseillers agricoles sur les aspects en rapport à la digitalisation des activités de conseil agricole pour assurer la diffusion des connaissances auprès des exploitants agricoles, notamment les pratiques et technologies agricoles climato-intelligentes ; l'accent serait mis sur la formation des conseillers sur les méthodes spécialement adaptées pour atteindre les femmes productrices ; le personnel de terrain de l'ONCA, ainsi que son personnel d'appui à la gestion, serait doté d'équipements informatiques adéquats, notamment des systèmes de vidéoconférence et des bornes interactives ; et (iii) la mise à niveau des systèmes de gestion interne de l'ONCA pour les adapter aux innovations digitales, gérer une grande quantité de données agricoles et mettre en place un système de suivi de la qualité des services et du niveau de satisfaction des bénéficiaires quant aux services de conseil agricole digitalisé de l'ONCA. Afin d'améliorer sa contribution au système national de conseil agricole, une étude sera lancée pour la mise à niveau de la plateforme existante de gestion des connaissances sur le conseil agricole (ARDNA) ;
- (c) *Appui à l'INRA dans la diffusion de cartes de vocation agricole* (6.5 millions d'hectares de terres agricoles) et la réalisation et la diffusion de 0,5 millions d'hectares supplémentaires. L'INRA serait également appuyé dans : la mise en place d'une plateforme digitale d'agriculture de précision s'appuyant sur l'intelligence artificielle, le traitement d'images (drone ou photos satellites) et sur des tests de calibrage agronomique, pour un suivi spatio-temporel efficace des cultures ; la création d'un centre de Big Data regroupant les plateformes déjà existantes à l'INRA et la mise en réseau de ses laboratoires de protection des sols et des plantes, pour assurer l'approvisionnement en données actualisées de tout le Maroc ; et l'établissement d'un système pour estimer la superficie des cultures sur la base de séries chronologiques d'images satellites et d'une méthode d'apprentissage automatique. L'appui mentionné précédemment permettrait à l'INRA de réaliser des avancées majeures dans l'expérimentation et la conception de solutions dans des domaines tels que la culture éco-efficiente et les économies d'eau dans le contexte du changement climatique ;
- (d) *Doter l'ONSSA de technologies digitales de gestion des palmiers* (y compris des outils de détection sismique des larves du charançon rouge en ciblant 15 000 palmiers qui seraient équipés de détecteurs) ; de Systèmes d'information géographique (SIG) et de technologies de traitement d'images satellitaires ; de solutions



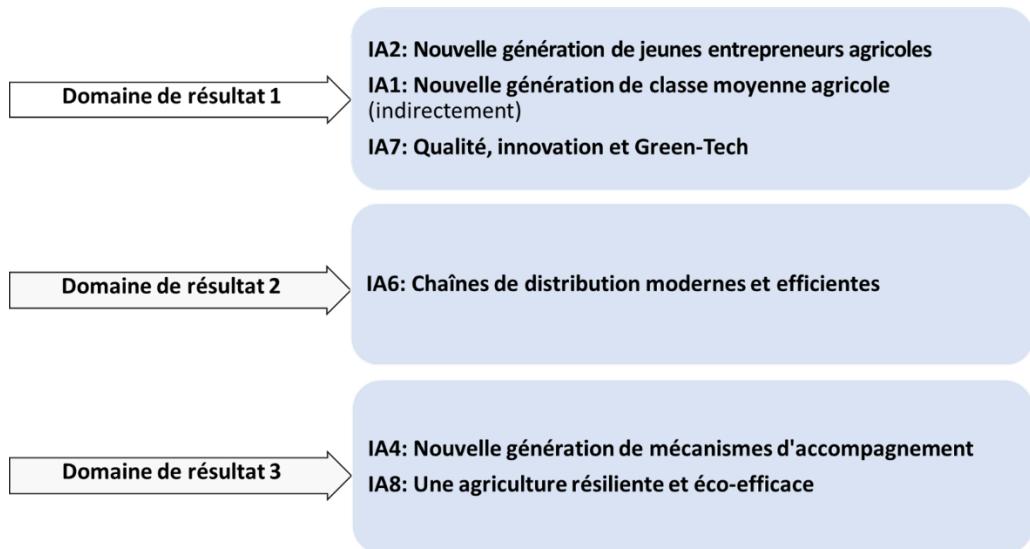
d'apprentissage automatique pour détecter les maladies végétales à partir d'images ; utiliser des drones pour les traitements phytosanitaires (4 000 ha de forêts et de palmeraies seraient traités) ; et mettre en place un système de prévision et de cartographie des risques phytosanitaires ; et

- (e) De plus, le programme financerait l'installation de systèmes de télélève et télégestion dans des périmètres irrigués modernisés sélectionnés (Direction de l'Irrigation et de l'Aménagement de l'Espace Agricole, [DIAEA], en relation avec l'ORMVA) ; la conception et la définition des modèles de transformation digitale dans le cadre des projets d'agrégation agricole (ADA) ; et le lancement d'un programme de formation en Data-Science appliquée à l'agriculture, ayant pour objectif de diplômer 20 agronomes (en partenariat avec l'IAV Hassan II).

59. En appuyant les activités mentionnées précédemment, le Programme permettrait au secteur agricole de tirer parti des technologies digitales pour réaliser les objectifs de développement généraux et contribuerait à l'efficience et à la durabilité du secteur. Cela permettrait d'appuyer la création d'une base solide dans l'utilisation de la technologie pour améliorer la prestation de services et de la production.

60. **Appui à une agriculture éco-efficiente et résiliente au changement climatique :** Ce sous-programme viserait à promouvoir l'agriculture de précision à travers la recherche et le conseil agricole pour la promotion des pratiques d'excellence en agroécologie et résilience. Il financerait : (i) une initiative pilote de promotion de l'agroécologie visant à améliorer la résilience et l'éco-efficiency; l'initiative serait entreprise par l'ADA en relation avec les DRA ; (ii) une initiative de promotion de l'agriculture biologique par les DRA avec le pilotage de l'ADA en partenariat avec la Fédération Interprofessionnelle du Bio au Maroc (FIMABIO), les initiatives des points (i) et (ii) cibleraient 200 exploitants agricoles, dont 20 pour cent seraient femmes ; et (iii) un appui technique au conseil agricole pour les exploitants agricoles opérant dans des périmètres irrigués modernisés (c'est-à-dire ayant passé aux systèmes d'irrigation au goutte-à-goutte) pour les aider à adopter des pratiques d'agriculture climato-intelligente, afin de d'utiliser le nouveau système d'irrigation de manière efficiente ; cela sera réalisé à travers l'emploi de la contractualisation par l'ONCA de conseillers agricole privés spécialisés en irrigation ; 12 000 exploitants agricoles seraient ciblés dans 6 périmètres à irrigation modernisée, dont 15 pour cent seraient des femmes. D'après les estimations, la réduction des émissions de GES résultant de l'amélioration des systèmes d'irrigation réduirait la demande en pompage d'eaux souterraines, qui est actuellement nécessaire pour combler l'insuffisance de l'approvisionnement en eau de surface, et entraînerait la réduction des émissions de GES.

61. Les trois domaines de résultats contribuent aux huit domaines d'intervention (DI) (décrits dans le Tableau 1), comme le montre la figure 2 ci-dessous. En soutenant la jeunesse, le Programme vise à soutenir le développement d'une nouvelle génération de classe moyenne agricole et rurale. En renforçant l'écosystème pour le développement de l'entrepreneuriat rural et en améliorant l'accès aux ressources financières pour les jeunes entrepreneurs ruraux, le Programme vise à attirer les jeunes vers le secteur agricole et à contribuer directement à l'augmentation des revenus pour les jeunes ruraux. En améliorant l'efficacité des systèmes de commercialisation agroalimentaire et en favorisant l'adoption de pratiques intelligentes face au climat, le Programme vise à aider les agriculteurs à établir un secteur agricole éco-efficient et résilient tout en augmentant les revenus connexes. Les sous-résultats des domaines 3.1 et 3.2 sont complémentaires car l'écosystème digital mis en place sous 3.1 (comme la création d'un centre national de données) permettra une mise en œuvre efficace des sous activités 3.2, qui vise à fournir une assistance technique aux agriculteurs et à mener des initiatives pilotes pour l'agroécologie et l'agriculture biologique.

**Figure 2 : Contribution des Domaines de Résultats aux Domaines d'Intervention de la SGG**

62. Le Tableau 2 énumère les avantages associés aux Domaines de résultat en termes d'atténuation et d'adaptation.

Tableau 2. Avantages associés aux Domaines de résultat en termes d'atténuation et d'adaptation.

Domaines de résultat	Avantages liés au changement climatique	
	Atténuation	Adaptation
Amélioration n des opportunités d'emploi et de génération de revenus pour les jeunes en milieu rural (DR 1)	Dans ce domaine, le Programme assurera le renforcement de capacité et la sensibilisation sur les pratiques d'atténuation des effets du changement climatique, telles que l'amélioration de l'utilisation efficiente de l'énergie dans la traction, l'irrigation et autres processus agricoles ; recours aux énergies renouvelables dans le pompage de l'eau ; et mesures pour améliorer le stockage du carbone.	Ce domaine permettra (i) de sensibiliser à la vulnérabilité au changement climatique du secteur agroalimentaire et de fournir des informations sur les mesures d'adaptation (amélioration des pratiques de gestion de l'eau et des terres) ; (ii) réduire l'exode rurale des jeunes pour des raisons de changement climatique des zones rurales, en créant des opportunités de revenus et en fournissant des moyens financiers pour l'adaptation. Lémigration réduite des hommes réduirait le stress et le risque des partenaires féminines laissées pour compte et chargées de fournir une production agricole dans un environnement soumis à un stress climatique.
	L'investissement dans l'écosystème de l'entrepreneuriat rural, l'offre de formation en ACI, le développement de la base de données de connaissances en ligne centralisée et du portail sur les pratiques de l'ACI, et un meilleur accès au financement renforceront la capacité des jeunes entrepreneurs ruraux à intégrer les mesures de l'ACI dans leurs projets. On s'attend à ce que les bénéficiaires aient des taux d'adoption plus élevés de l'ACI étant donné la conditionnalité du financement et la priorisation de ces pratiques.	



Amélioration de l'efficacité et de la durabilité des systèmes de commercialisation des produits agricole et agroalimentaires (DR 2)	Ce domaine réduira les émissions de GES en : (i) utilisant des ressources, des installations et bâtiments écoénergétiques (Exemple: éclairage, appareils) et des énergies renouvelables dans les marchés ; (ii) priorisant les réfrigérateurs qui utilisent des systèmes de refroidissement à potentiel inférieur ; (iii) incitant les petits exploitants agricoles à mettre en œuvre une agriculture à faible empreinte carbone ; et (iv) stimulant l'amélioration de la logistique et de l'efficience énergétique (exemple : en utilisant des installations de stockage plus grandes) à travers le renforcement des regroupements.	Ce domaine contribuera à l'adaptation aux changements climatiques en : (i) construisant des infrastructures de commercialisation adaptées au changement climatique ; (ii) réduisant l'exode rural résultant de la vulnérabilité aux impacts du changement climatique, à travers l'intégration des entreprises aux chaînes de valeur agroalimentaires ; (iii) renforçant le système national de contrôle de sécurité sanitaire des aliments pour réduire la vulnérabilité aux ravageurs et maladies invasifs; et (iv) potentiellement faciliter d'autres voies commerciales à faible émission de carbone.
Renforcement de l'adoption de pratiques climato-intelligentes (DR 3)	Ce domaine contribuera à réduire les émissions de GES à travers: (i) le recours aux énergies renouvelables ; (ii) l'utilisation efficiente des ressources dans l'irrigation (Exemple : pompage écoénergétique) ; (iii) l'optimisation de l'efficience de l'exploitation des ressources à travers une agriculture de précision qui réduit l'utilisation d'engrais ; (iv) le renforcement du suivi de la régénération des sols, à travers l'imagerie satellite ; et (v) les services d'e-conseil qui fournissent des informations sur les pratiques qui améliorent les réservoirs de carbone existants (Exemple : le labour écoénergétique).	Ce domaine contribuera à l'adaptation au changement climatique, à travers : (i) la mise en œuvre d'une agriculture climato-intelligente prenant en compte les problèmes de sécheresse ainsi que le recours à une irrigation à forte efficience (principalement l'irrigation au goutte-à-goutte) ; (ii) des services d'e-conseil visant à fournir des conseils agricoles adaptés au contexte local sur les pratiques climato-intelligentes, des informations météorologiques et des alertes en temps opportun sur la présence potentielle de ravageurs et de maladies ; (iii) la numérisation des cartes d'occupation des sols pour améliorer l'aménagement du territoire et l'élaboration des politiques ; et (iv) la détection sismique des larves du charançon rouge du palmier et l'apprentissage automatique pour améliorer les systèmes d'alerte précoce contre les ravageurs et les maladies.

Remarque : Une discussion détaillée sur les avantages tirés du Programme en termes d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets est fournie à l'Annexe 3.

63. Approche MFD, collaboration avec la Société financière internationale (IFC) et participation du secteur privé.

Le Programme appuiera le GdM dans l'élimination des contraintes majeures pour permettre au secteur privé d'apporter des solutions au secteur agricole et alimentaire, en particulier en ce qui concerne l'inclusion des jeunes, les technologies digitales et l'ACI. La participation du secteur privé au Programme sera essentielle à la pérennité des résultats. Dans ce contexte, une collaboration étroite avec l'IFC sera recherchée pour améliorer l'environnement des affaires et promouvoir le dialogue public-privé. Le Programme proposé sera renforcé à travers la collaboration avec la Plateforme mondiale pour la connectivité rurale, récemment lancée par l'IFC, en déployant les partenaires appropriés pour améliorer la connectivité à haut débit en milieu rural au Maroc. Le Programme tirera également parti des programmes des équipes des Technologies à effet disruptif et du Capital à risque de l'IFC pour surmonter les principales contraintes – par exemple, en fournissant les compétences appropriées nécessaires aux entrepreneurs du digital en milieu rural pour mener à bien la mobilisation des financements privés. En particulier, les plateformes et les réseaux de l'IFC peuvent



être mis à profit pour appuyer l'amélioration des compétences commerciales (y compris les compétences en digitalisation et les technologies à effet disruptif) des jeunes en milieu rural, l'incubation et l'accélération des idées par les jeunes en milieu rural (c'est-à-dire à travers des partenariats avec des entreprises du réseau de l'IFC), l'appui aux entrepreneurs et aux technologies à effet disruptif/digitales prometteuses (tels que le financement de démarrage, le capital-risque, etc.). De plus, le projet s'efforcera de collaborer avec l'IFC dans le domaine de l'agroalimentaire. Les points d'entrée possibles comprennent les opportunités de PPP dans la promotion de l'entrepreneuriat et la professionnalisation des organisations d'exploitants agricoles.

64. Coût et financement du Programme. Le Programme sera financé sur cinq ans (2021-2025) pour un montant total de 487 millions USD dont un prêt de la BIRD de 250 millions USD et un prêt de l'AFD de 115 millions USD (Tableau 3).

Tableau 3 : Coûts du Programme et source de financement (millions USD)

Source	Montant	% du total
- BIRD	250,00	51,3
- Emprunteur	122,00	25,1
- Autres partenaires au développement : Agence française de développement (AFD)	115,00	23,6
Total	487,00	100

D. Indicateurs liés au décaissement et protocoles de vérification

65. Indicateurs liés au décaissement (ILD). Le Tableau 4 résume la liste des ILD, les détails sont présentés à l'Annexe 2. Les décaissements au titre des ILD prennent en considération leur contribution aux objectifs du Programme. Plusieurs ILD comportent des sous-indicateurs, ce qui augmente l'extensibilité des décaissements.

Tableau 4 : Indicateurs liés au décaissement

Indicateur lié au décaissement		ILD (Millions USD) BM/AFD	Extensibilité de l'ILD (oui/non)
	Domaine de résultats 1 : Amélioration des opportunités d'emploi et de génération de revenus pour les jeunes en milieu rural		
1	Nombre de plans d'affaires admissibles pour un prêt commercial élaborés par des jeunes entrepreneurs ruraux (DRA/ONCA)	<u>15/5</u>	Oui
2	Réforme du cadre juridique mise en œuvre pour faciliter l'accès au financement des jeunes entrepreneurs ruraux (DF)²¹ : - RLD 2.1 : Le décret gouvernemental approuvant l'octroi des incitations aux jeunes pour lancer leurs projets d'investissement agricole en milieu rural a été adopté. - RLD 2.2 : L'Arrêté conjoint du MAPMDREF, du MEFRA et du MI fixant les incitations visant à appuyer les sociétés de services agricoles a été adopté.	<u>10/6</u> 5/3 5/3	Non
3	Jeunes entrepreneurs ayant bénéficié d'incitations aux investissements ruraux (ADA) : - Nombre de jeunes ayant bénéficié des mesures incitatives du FDA pour la réalisation de leurs projets (16 000 bénéficiaires, plus de trois ans après l'adoption des nouveaux textes juridiques pour le FDA)	<u>60/30</u>	Oui
	Domaine de résultats 2 : Amélioration de l'efficacité des systèmes de commercialisation des produits agroalimentaires		
4	Révision du cadre juridique et réglementaire régissant les marchés de gros modernisés (DDFP/Ministère de l'intérieur) : - RLD 4.1 : L'Emprunteur a promulgué des amendements à l'article 83 de la Loi Organique No. 113-14 clarifiant notamment la relation entre le secteur privé et les	<u>20/10</u>	Non

²¹ Direction Financière



	communes en matière de création et de choix de mode de gestion des marchés de gros modernisés - RLD 4.2 : L'Arrêté du MI fixant les modalités portant sur la création et l'opérationnalisation des marchés de gros modernisés a été publié au Bulletin officiel.	10/5 10/5	
5	Programme des marchés de gros modernisés mis en œuvre (DDFP) : - RLD 5.1 : L'étude nationale stratégique environnementale et sociale pour le programme de marché de gros modernisés de l'Emprunteur a été préparée, a fait l'objet de consultations et a été publiée, le tout conformément aux exigences du MOP quant à la forme et au fond. - RLD 5.2 : L'EIES/le PGES et, le cas échéant, le plan d'action de réinstallation, pour chacun des marchés de gros modernisés à construire dans chacune les villes sélectionnées, ont été approuvés et publiés. (x4) - RLD 5.3 : Les Modes de gestion pour chacun des marchés de gros modernisés ont été mis en place. (x4) - RLD 5.4 : Les travaux de construction et l'installation des équipements pour chaque marché de gros modernisé ont été achevés (x4) - RLD 5.5 : Les marchés de gros modernisés sont opérationnels (x4)	<u>34.375/21</u> 2/2 12/6 4/3 8.375/7 8/3	Oui
6	Amélioration de la performance à l'exportation de produits agro-alimentaires : - Pourcentage de certificats d'inspection à l'exportation émis sous forme digitale (objectif 100 pour cent) (<i>Morocco Foodex</i>)	<u>20/2</u>	Oui
7	Nombre d'établissements agroalimentaires agréés / autorisés par l'ONSSA pour améliorer l'accès au marché et la sécurité sanitaire des aliments :	<u>30/20</u>	Oui
	Domaine de résultats 3 : Renforcement de la numérisation de l'agriculture et de l'adoption de pratiques climato-intelligentes		
8	Ecosystème digital pour une agriculture climato-intelligente établi : - RLD 8.1 : Le SIG et le traitement d'images satellite couvrant 2 millions d'hectares sont opérationnels et déployés - RLD 8.2 : Un outil de cartographie digital de l'occupation des sols en agriculture climato-intelligente couvrant 500 000 hectares a été déployé - RLD 8.3 : Les systèmes de gestion à distance dans les périmètres d'irrigation modernisés couvrant 8 000 ha sont opérationnels et déployés - RLD 8.4 : La plateforme ARDNA est mise à jour et 7 500 utilisateurs sont enregistrés	<u>40/19</u> 10/5,5 10/2,5 10/2,5 10/8,5	Oui
9	Adoption de pratiques d'agriculture climato-intelligente pour l'utilisation efficiente de l'eau : - Nombre de producteurs agricoles dans les périmètres irrigués modernisés sélectionnés ayant bénéficié du conseil pour l'utilisation efficiente de l'eau (12 000) et de la mise en place d'un système de suivi-évaluation des impacts (<i>ONCA/DIAEA/ORMVA</i>)	<u>20/2</u> 20/2	Oui
	Commission d'ouverture	<u>0,625</u>	
	Total	250/115	

**66. Justification du choix des ILD**

(i) *ILD 1 : Nombre de plans d'affaires admissibles pour un prêt commercial élaborés par des jeunes entrepreneurs ruraux.* Cette activité aidera les jeunes à identifier des idées de projets, à préparer leurs plans d'affaires et comprendra l'encadrement et la formation à l'entrepreneuriat. L'objectif est de permettre à 10 000 jeunes de développer des plans d'affaires qui soient admissibles à des prêts commerciaux. L'activité mettrait à contribution les DRA du MAPMDREF au niveau local ainsi que l'ONCA aux niveaux central et local.

(ii) *ILD 2 : Réforme du cadre juridique mise en œuvre pour faciliter l'accès au financement des jeunes entrepreneurs ruraux.* Pour ce faire, le FDA sera réformé afin qu'il puisse mieux répondre aux besoins des jeunes et des femmes en milieu rural. Le FDA devra fonctionner conformément aux directives opérationnelles fondées sur des règles et des procédures spéciales en faveur des jeunes et des femmes, en particulier ceux qui auraient été encadrés dans le cadre du Programme pendant la phase pré-création. L'ILD 2 comporte des RLD portant sur la réforme : (a) RLD 2.1 : Le décret gouvernemental approuvant l'octroi des incitations aux jeunes pour lancer leurs projets d'investissement agricole en milieu rural a été adopté. ; (b) RLD 2.2 : L'Arrêté conjoint du MAPMDREF, du MEFRA et du MI fixant les incitations visant à appuyer les sociétés de services agricoles a été adopté. Le processus sera géré par la Direction Financière du MAPMDREF (DF). Les décaissements seront effectués sur la base de l'effectivité (« Oui/Non ») (non-extensible).

(iii) *ILD 3 : Jeunes entrepreneurs ayant bénéficié d'incitations aux investissements ruraux.* L'aide financière au titre du Programme sera débloquée à travers le FDA pour les activités des startups agricoles et les activités de services en rapport à l'agriculture, lancées par les jeunes, en ciblant 16 000 bénéficiaires sur trois ans, après la publication des nouveaux textes juridiques pour le FDA dans le cadre de l'ILD 2. Cet ILD est le plus important du Programme et couvre l'intégralité des dépenses publiques à moyen terme prévues liées au financement des jeunes en milieu rural. Il est extensible.

(iv) *ILD 4 : Révision du cadre juridique et réglementaire régissant les marchés de gros modernisés.* Cet ILD comporte deux RLD : (a) RLD 4.1 : L'Emprunteur a promulgué des amendements à l'article 83 de la Loi Organique No. 113-14 clarifiant notamment la relation entre le secteur privé et les communes en matière de création et de choix de mode de gestion des marchés de gros ; et (b) RLD 4.2 : L'Arrêté du MI fixant les modalités portant sur la création et l'opérationnalisation des marchés de gros modernisés a été publié au Bulletin officiel. L'atteinte de l'ILD n° 4 relèvera de la responsabilité de la DDFP au sein du MAPMDREF, et du Ministère de l'Intérieur, y compris les collectivités territoriales (Wilayas et communes) au niveau local. Les décaissements correspondants seront effectués sur la base de l'effectivité (oui/non).

(v) *ILD 5 : Programme des marchés de gros modernisés mis en œuvre.* Cet ILD concerne la construction de quatre marchés de gros modernisés dans le cadre du programme public élargi de marché de gros. La DDFP aura pour responsabilité de suivre la conformité à l'ILD 5. Les décaissements dépendront de la réalisation des RLD consécutifs suivants. Les décaissements associés seront extensibles. Le Programme effectuera des décaissements au titre des RLD suivants pour chacune des quatre marchés de gros modernisés financés : (a) RLD 5.1 - L'étude nationale stratégique environnementale et sociale pour le programme de marché de gros modernisés de l'Emprunteur a été préparée, mise en consultations et publiée, le tout conformément aux exigences du MOP quant à la forme et au fond ; (b) RLD 5.2 - L'EIES/le PGES et, le cas échéant, le plan d'action de réinstallation, pour chacun des marchés de gros modernisés à construire dans chacune des villes sélectionnées, ont été approuvés. (x4) ; (c) RLD 5.3 - Les Modes de gestion pour chacun des marché de gros modernisés ont été mis en place ; (d) RLD 5.4 - Les travaux de construction et l'installation des équipements pour chaque marché de gros modernisé sont terminés ; et (e) RLD 5.5 les marchés de gros modernisés sont opérationnels Les activités sous l'ILD 5 seront conduites en accord avec la Convention Cadre sur les marchés de gros modernisés entre le MAPMDREF, le MEFRA, le MI et le MICEVN dont la signature est prévue avant l'entrée en vigueur du prêt.

(vi) *ILD 6 : Amélioration de la performance à l'exportation de produits agro-alimentaires :* C'est un objectif majeur de la SGG et un point primordial à considérer dans la génération de devises pour le Maroc. L'un des axes majeurs du



Programme en rapport à Morocco Foodex consiste à digitaliser les processus de contrôle, notamment les certificats d'inspection qui sont les principaux documents administratifs exigés des exportateurs. En conséquence, l'affectation de fonds à cet ILD dépendait du pourcentage des demandes de contrôle traitées et de certificats d'inspection délivrées par voie digitale. L'objectif est que l'édition des certificats d'inspection soit entièrement digitalisée d'ici la fin du programme. Cet ILD est extensible.

(vii) *ILD 7 : Etablissements agroalimentaires agréées / autorisées par l'ONSSA pour améliorer l'accès au marché et renforcer la sécurité sanitaire des aliments.* Cet ILD mesure le nombre d'agrément/autorisations sanitaires délivrés aux petits et moyens établissements non agréés/autorisés par l'ONSSA. L'ILD est extensible.

(viii) *ILD 8 : Ecosystème digital pour une agriculture climato-intelligente mis en œuvre.* Ceci est essentiel au Domaine de résultats 3, en particulier étant donné qu'il concerne la mise en place de systèmes d'information sur les données pour planifier, mettre en œuvre et suivre les activités agricoles. Cet ILD comprend certaines des activités critiques à la digitalisation des processus agricoles, y compris la préparation, la prévention et l'assistance en cas d'urgences sanitaires telles que la pandémie de COVID-19. Les fonds seront décaissés séparément pour les quatre RLD distincts sous réserve du respect des conditions associées, sur une base extensible axée sur les objectifs spécifiés individuellement : (a) RLD 8.1 - Le SIG et le traitement d'images satellite couvrant 2 millions d'hectares sont opérationnels et déployés (responsabilité de l'ONSSA) (non extensible) ; (b) RLD 8.2 – *Un outil de cartographie digital de l'occupation des sols en agriculture climato-intelligente couvrant 500 000 hectares a été déployé (0,5 millions d'hectares)* (responsabilité de l'INRA) (extensible) ; (c) RLD 8.3 - Systèmes de télérélèvement et télégestion des périmètres irrigués modernisés opérationnels et déployés (8 000 ha) (responsabilité de la DIAEA) (extensible), et (d) RLD 8.4 : Plateforme ARDNA mise à jour et 7 500 utilisateurs sont enregistrés (responsabilité de l'ONCA) (extensible).

(ix) *ILD 9 : Adoption de pratiques d'agriculture climato-intelligente pour une utilisation efficiente de l'eau.* L'introduction de l'agriculture climato-intelligente en tant qu'élément fondateur des services de conseil agricole (publics et privés) est un axe majeur du Programme. L'agriculture de précision dans les périmètres irrigués modernisés pour assurer une utilisation efficiente de l'eau est l'un des domaines où ce sera le plus approprié et le plus visible, d'où l'importance du montant des fonds à décaisser au titre de l'ILD 9. Cet ILD est extensible et concerne le nombre de producteurs agricoles dans les périmètres irrigués modernisés sélectionnés ayant bénéficié du conseil pour l'utilisation efficiente de l'eau (12 000) et de la mise en place d'un système de suivi-évaluation des impacts (responsabilité conjointe ONCA, DIAEA et ORMVA).

67. **La vérification de la réalisation des ILD servira de base aux décaissements.** Le Programme prévoit d'effectuer les décaissements tout au long de la période de sa mise en œuvre, sur la base de la vérification des RLD réalisés. Pour les ILD extensibles, le paiement sera effectué proportionnellement aux résultats réalisés au titre de chaque période après vérification des ILD. Certains ILD ne seront pas extensibles et, en conséquence, seule la réalisation de l'objectif dans son intégralité déclencherait le paiement correspondant.

68. Les protocoles de vérification sont les suivants :

(i) **Source de données/agence :** MAPMDREF, la principale agence de mise en œuvre, par l'intermédiaire de sa DSS, collectera et consolidera les données, et rendra compte de la réalisation des ILD. La DF et la DDFP de MAPMDREF ainsi que ses agences affiliées telles que l'ONSSA, l'ONCA, l'INRA, l'ADA, Morocco Foodex ; etc. seront les fournisseurs des données ;

(ii) **Entité de vérification :** L'Inspection Générale de l'Agriculture (IGA) du MAPMDREF sera chargée de vérifier la réalisation des ILD conformément aux protocoles de vérification définis pour chaque ILD ; et

(iii) **Procédures de vérification :** L'IGA examinera et approuvera les rapports préparés par l'Unité de Gestion de Programme de la DSS et les soumettra au Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration (MEFRA) pour soumission par la suite à la Banque, accompagnés des pièces justificatives. De plus, l'IGA procédera à



L'inspection sur place et à l'examen approfondi d'éléments particuliers, tels que les initiatives d'investissement des PME/organisations professionnelles (OP) bénéficiaires, en se basant sur un échantillon aléatoire.

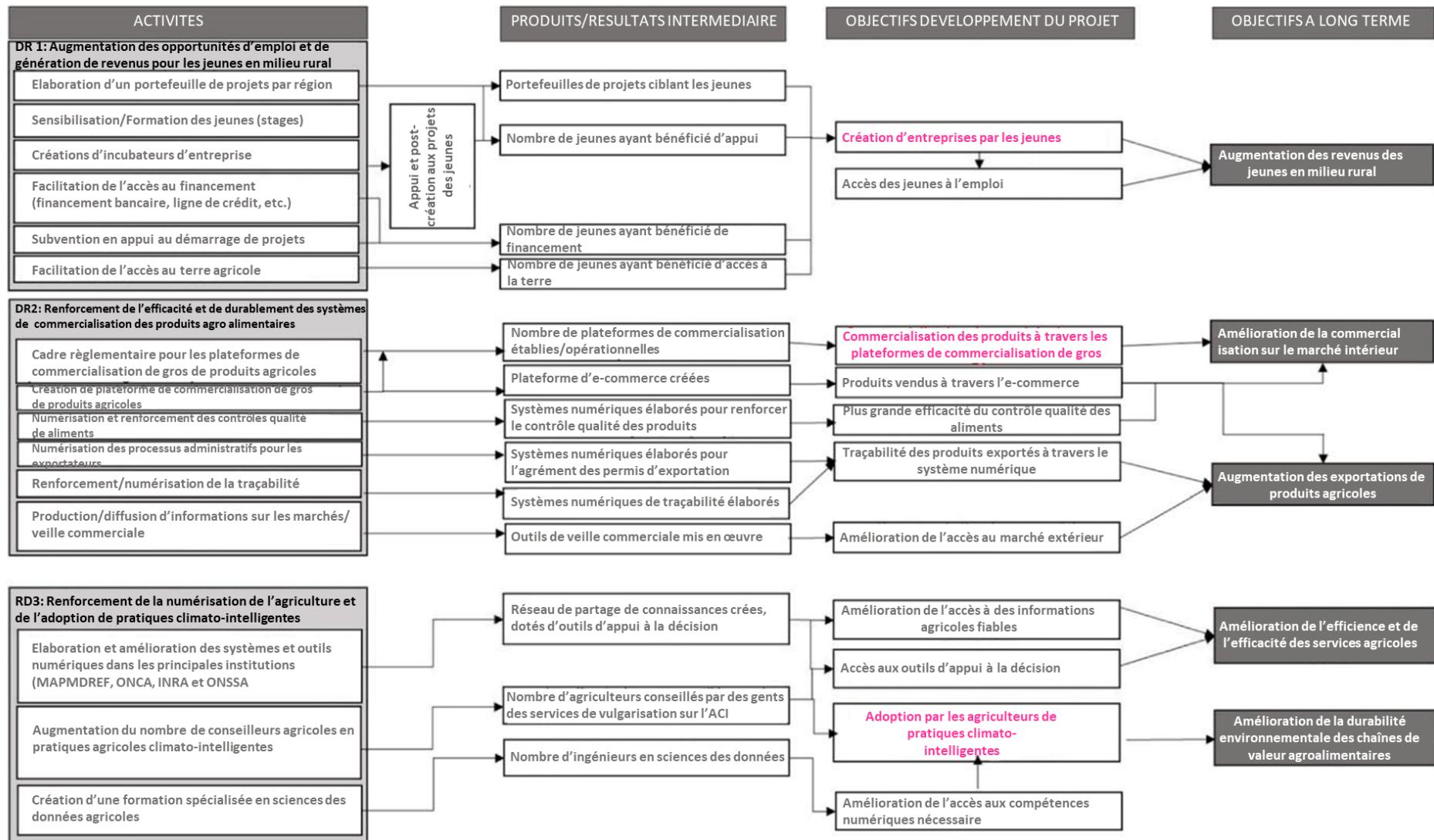


E. Théorie du changement

69. **La Figure 3 ci-après résume la Théorie du changement (TdC) du Programme.** La TdC repose sur plusieurs hypothèses critiques et pourrait être affectée par plusieurs facteurs internes et externes. Tout d'abord, la TdC suppose que même en cas de changements politiques, l'appui au secteur agricole ainsi qu'à la mise en œuvre de la SGG resterait une priorité absolue pour le Gouvernement. Ensuite, la TdC suppose un engagement politique à mettre en œuvre sans délai les réformes structurelles envisagées (à savoir celles liées aux marchés de gros, aux mesures incitatives ciblant les jeunes et à l'accès aux terres agricoles) et que toutes les parties prenantes appuient efficacement et de manière coordonnée la mise en œuvre du Programme. De plus, la TdC suppose que les institutions du secteur public, en particulier en milieu rural, sont disposées à faciliter la mise en place d'un environnement d'affaires propice au développement des entreprises en milieu rural et que les banques commerciales appuient également ce Programme (octroi de prêts aux jeunes en milieu rural pour faire démarrer leurs agroentreprises).



Figure 3 : PforR Génération Green du Maroc - Théorie du changement



III. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

A. Montage institutionnel et modalités d'exécution

70. L'architecture institutionnelle du Programme est fondée sur plusieurs parties prenantes ayant des rôles et des responsabilités clairement définis. Compte tenu de la nature du Programme, sa mise en œuvre s'appuierait sur la combinaison des interventions des principales parties prenantes - comprenant les directions du MAPMDREF, les agences sous la tutelle du MAPMDREF et les institutions partenaires liées au MAPMDREF - à travers des accords spéciaux. Le principal risque institutionnel associé à la mise en œuvre du Programme a trait à la qualité de la coordination entre ces entités. Celles-ci sont énumérées ci-après :

- (i) *Directions et services décentralisés du MAPMDREF* : Quatre directions participeront à la mise en œuvre du Programme : la DSS, la DDFP, la DIAEA, la DEFR et la DF ; au niveau infranational, le MAPMDREF s'appuie sur son réseau de Directions Régionales/ Provinciales de l'Agriculture (DRA/DPA). Les DRA et DPA jouent un rôle central dans l'identification, l'évaluation et la mise en œuvre de projets, en cohérence avec le plan de développement agricole régional ; elles hébergent également le guichet unique du FDA, qui est le point de contact des producteurs agricoles demandant à bénéficier des incitations financières accordées par le FDA ;
- (ii) *Etablissement et agences sous tutelle du MAPMDREF* : (a) l'ONCA, créé en 2012, chargé des activités de conseil agricole ; (b) l'ONSSA créé en 2012, en charge du contrôle sanitaire des produits alimentaires et organisé en quatre directions centrales, doté d'environ 350 agents ainsi que de structures régionales et provinciales couvrant l'ensemble du territoire ; (c) l'ADA chargée d'appuyer le développement des chaînes de valeur à potentiel élevé afin d'améliorer la productivité ; (d) *Morocco Foodex (Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations)*, en charge de la coordination, la promotion et le contrôle des exportations agricoles et agroalimentaires (e) l'INRA en charge de la recherche agricole ; et (f) l'IAV Hassan II en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche à travers des programmes d'appui à la digitalisation de l'agriculture et aux innovations agricoles ;
- (iii) *Autres ministères et agences sous tutelle* : (i) le Ministère du Travail et des Affaires Sociales et l'Agence Nationale de Promotion de l'emploi et des Compétences (ANAPEC) chargés de l'exécution des programmes d'appui aux jeunes en milieu rural ; et (ii) le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie Verte et Numérique et l'ADN (Agence du Développement Digital) sous sa tutelle ;
- (iv) *Les structures décentralisées du MI*, les Wilayas ou les conseils régionaux ayant un rôle de coordination entre les services décentralisés au niveau régional ; les Wilayas supervisent des projets à multiples parties prenantes tels que les marchés de gros.

Supervision stratégique du programme

71. **Comité de Pilotage (COPIL).** Les responsabilités de prise de décisions stratégiques incomberont à un Comité de Pilotage composé de représentants du MAPMDREF (directions concernées et agences autonomes relevant du Ministère), du MEFRA (Direction du Budget et Direction du Trésor et des Finances Extérieures—Structure de Coordination des relations avec la Banque mondiale), du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie Verte et Numérique (MICEVN), du MI ainsi que des Wilayas participants. Le Comité de Pilotage sera présidé par le Secrétaire Général du MAPMDREF (ou son représentant) et se réunira chaque semestre pour revoir l'avancement et prendre les décisions nécessaires à la mise en œuvre efficace du Programme.

Coordination de la mise en œuvre du Programme

- (i) **La coordination globale de la mise en œuvre du Programme est confiée au MAPMDREF.** Le Ministère sera l'agence chef de file chargée de coordonner la mise en œuvre globale du Programme, à travers la DSS dans l'appui à la mise en œuvre.
- (ii) **Le MAPMDREF établira une Unité de Gestion de Programme (UGP) dédiée sous la tutelle de la DSS.** Le MAPMDREF a acquis de l'expérience dans la mise en œuvre des grands programmes financés par les bailleurs. Compte tenu de la nécessité de coordonner étroitement les différentes entités participant à la mise en œuvre du Programme, le Ministère mettra en place une UGP dédiée au sein de la DSS. L'UGP sera responsable de la coordination, de la gestion ainsi que du suivi et évaluation courants du Programme. Elle comprendra des spécialistes techniques, sociaux, environnementaux et en S&E. Son rôle comprendra : (a) le suivi et évaluation du Programme ; (b) la coordination entre les parties prenantes du Programme au niveau opérationnel, au sein de l'UGP élargie ; et (c) le secrétariat du Comité de Pilotage. L'UGP élargie comprend des représentants de tous les services et institutions participant à la mise en œuvre du Programme, à savoir la DF, la DIAEA, la DEFR, l'ONCA, l'ONSSA, l'ADA, l'INRA, l'IAV, Morocco Foodex et les ORMVA ainsi que les Wilayas concernés. Ces représentants ou points focaux sont nommés par leurs entités respectives.
- (iii) **L'UGP sera appuyée tout au long de la mise en œuvre du Programme par une assistance technique.** La capacité technique de la DSS est adéquate, elle a acquis de l'expérience dans la gestion de programmes complexes et sa présence est appréciable sur le terrain à travers les DRA/DPA. Toutefois, leur capacité est affaiblie par l'insuffisance des ressources en personnel et leurs systèmes de suivi doivent être améliorés. Une assistance technique sera mobilisée à travers l'UGP pour renforcer la DSS dans le suivi et la mise en œuvre des activités au niveau central et sur le terrain, le suivi de la gestion financière du Programme, la préparation des rapports d'avancement annuels ainsi que le suivi et le rapport sur les ILD.

Responsabilités fiduciaires et environnementales et sociales

72. Les responsabilités fiduciaires et environnementales et sociales du Programme seront réparties comme suit : (i) *Fiduciaire* : Le MAPMDREF sera responsable de la coordination générale de la gestion financière et de la passation des marchés dans le cadre du Programme ; l'Inspection Générale des Finances (IGF) effectuera les audits financiers des dépenses du Programme engagées par le MAPMDREF et les entités concernées par ce Programme ; et (ii) *Environnement et Social* : Les responsabilités environnementales et sociales liées à la mise en œuvre du Programme seront confiées à la DSS qui sera chargée de garantir le respect et le suivi des exigences sociales et environnementales dans toutes les activités du Programme ; elle sera appuyée dans cette tâche par l'UGP qui sera dotée de spécialistes sociaux et environnementaux.

B. Suivi et évaluation des résultats

73. **Le MAPMDREF, à travers la DSS, coordonnera les activités de S&E du Programme.** Elle compilera et consolidera les données et les pièces justificatives, assurera la qualité des données et préparera et soumettra les rapports à la Banque en temps voulu. La DSS, avec la DDFP, la DEFR, la DIAEA, la DF, l'ADA, l'ONSSA, l'ONCA ainsi que les Wilayas, collecteront des données sur l'avancement physique, la réalisation des résultats dans chaque domaine du Programme et les flux de fonds financiers. Les DRA et ORMVA appuieront les efforts de collecte de données (voir les détails à l'Annexe 3). Chaque semestre, la DSS enverra un rapport à la Banque qui couvre les points suivants : (i) les dépenses, y compris la transmission des comptes audités ; (ii) l'avancement physique ; (iii) les indicateurs du cadre de résultats ; (iv) les indicateurs liés au décaissement (ILD) ; (v) la conformité aux exigences sociales et environnementales ; et (vi)

les doléances et toute allégation de fraude et de corruption. Les rapports seront approuvés par le Comité de pilotage et feront l'objet de décisions lors des réunions semestrielles. Une Revue à mi-parcours évaluera l'avancement de la mise en œuvre du Programme vers l'objectif de développement et, à la fin de la mise en œuvre du Programme, une étude indépendante évaluera les résultats et les impacts du Programme.

74. Le système de S&E du Programme s'appuiera sur les systèmes existants du Gouvernement qui ont été utilisés pour suivre la mise en œuvre du PMV et de la nouvelle SGG. Pour collecter, consolider et rendre compte des données et informations sur la réalisation des résultats et des ILD, le Programme tirera parti des mécanismes de suivi existants ainsi que des types de registres mis en place pour les activités et les investissements dans le cadre du PVM qui sont actuellement élargis à la SGG. Des données supplémentaires seront collectées comme suit : (i) les incitations au titre du FDA à travers la DF grâce au système SABA qui gère les informations sur les incitations accordées ; et (ii) les données sur la production agricole, collectées par les DRA à l'aide d'enquêtes et de registres administratifs basés sur une plateforme en ligne (STATAGRI), administrée au niveau central par la DSS. Ces systèmes de S&E existants seront davantage renforcés par l'amélioration de leur intégration (système d'administration de données en ligne - Système d'information de gestion), à l'aide de technologies digitales (notamment les données géoréférencées) ; et la possibilité de ventilation des données par sexe. Pour assurer la transparence et renforcer l'engagement des citoyens, le MAPMDREF mènera au moins une consultation publique par an sur le Programme tout au long de la période de mise en œuvre. Cela sera suivi en tant qu'indicateur dans le cadre de résultats du PforR.

C. Modalités de décaissement

75. Modalités de décaissement. Le décaissement des produits du prêt de la Banque sera effectué à la demande de l'Emprunteur à la réalisation des ILD. Les décaissements au titre de certains ILD seront extensibles, permettant ainsi d'effectuer les décaissements proportionnellement à l'avancement vers la réalisation de la valeur cible de l'ILD. Les décaissements au titre d'autres ILD ne seront pas extensibles étant donné que l'indicateur concerne des actions qui sont ou ne sont pas réalisées. Pour les résultats non réalisés ou partiellement réalisés à la date d'échéance d'une année donnée, le montant alloué restant sera reporté sur les années suivantes. Les montants précis à décaisser pour des résultats réalisés et vérifiés sont déterminés à l'aide des formules présentées à l'Annexe 2.

76. Avances et financement de résultats antérieurs. Une avance à concurrence de 62,2 millions USD représentant jusqu'à 25 pour cent du montant du prêt peut être demandée par l'Emprunteur une fois que le Programme sera entré en vigueur pour faciliter la réalisation des résultats de l'ILD. L'avance peut s'avérer nécessaire, entre autres, pour appuyer le premier lot de projets d'investissement pour les jeunes en milieu rural dans le Domaine de résultats 1, pour appuyer l'ONCA dans son plan d'action visant à introduire des approches de digitalisation dans la prestation des services de conseil, ainsi que pour employer sous contrat une assistance technique dans le cadre du Programme et lancer l'élaboration du Système de gestion financière intégré pour le MAPMDREF. Cette avance sera disponible tout au long de la mise en œuvre du Programme et sera renouvelable. L'Emprunteur a indiqué son intention d'utiliser la totalité de l'avance dès l'entrée en vigueur.

77. Protocoles de vérification La vérification de l'avancement vers la réalisation des objectifs du Programme sera effectuée par l'IGA du MAPMDREF. Les missions de vérification seront organisées au moins une fois par an, conformément aux termes de référence énoncés dans le MOP. La vérification par l'IGA de la réalisation des ILD sera appuyée par l'UGP qui compilera la documentation nécessaire à la vérification et la mettra à disposition. Sur la base de sa validation, le MAPMDREF, à travers le MEFRA, avisera la Banque mondiale de la réalisation de l'ILD en l'étayant par des justificatifs et une documentation pertinents. Après avoir revu la documentation complète, y compris toute information supplémentaire jugée nécessaire, la Banque mondiale confirmera la réalisation des ILD et le niveau des produits du financement du Programme disponibles à décaisser au titre de chaque ILD, y compris tout décaissement par étape.

78. **Demandes de décaissement.** Le MEFRA soumettra à la Banque mondiale les justificatifs pertinents de la réalisation totale ou partielle des ILD. Après analyse de ces justificatifs, la Banque mondiale communiquera au MEFRA et au MAPMDREF les résultats de son analyse sur la réalisation des ILD et le niveau de décaissement correspondant au titre de chaque ILD. Sur cette base, les demandes de décaissement seront soumises à la Banque mondiale par le MEFRA. Une copie des communications officielles de la Banque mondiale confirmant la réalisation des ILD sera jointe aux demandes de décaissement.

D. Renforcement de capacité

79. **Le besoin en renforcement de capacité et en renforcement institutionnel pour accélérer la mise en œuvre des réformes clés et les investissements appuyés par le Programme proposé est considérable.** L'approche adoptée a consisté à intégrer les activités connexes de renforcement de capacité et de renforcement institutionnel à la conception du Programme proposé. Les principaux efforts de renforcement institutionnel dans le cadre du Programme seraient axés sur le MAPMDREF (renforcement de sa capacité à coordonner, gérer, suivre et évaluer la mise en œuvre du Programme, etc.), l'ONCA, l'ADA, l'ONSSA et Morocco Foodex. Les actions visant à renforcer la capacité de l'ONCA et de l'ONSSA à mener à bien leurs mandats comprennent des formations spécialisées, l'amélioration des systèmes de gestion (telle que l'extension du registre des entreprises agroalimentaires) et la mise à niveau de leurs infrastructures (telles que des installations informatiques et les laboratoires). Le Programme appuierait et renforcerait davantage les entités de gestion des quatre nouveaux marchés de gros modernisés. Dans les cas où cela est pertinent, des indicateurs connexes ont été intégrés au cadre de résultats du PforR, aux ILD et au Plan d'action du Programme (PAP).

IV. RESUME DE L'EVALUATION

A. Technique

80. **Pertinence stratégique.** Le Programme appuiera les objectifs de la SGG qui est la stratégie sectorielle à moyen terme du Gouvernement pour l'agriculture et le développement rural. Compte tenu de la contribution moyenne du secteur agricole au PIB total (15 pour cent) et aux exportations (10 à 15 pour cent du total des exportations) et de la part élevée d'emplois générés par le secteur agricole (40 pour cent) et de la population rurale dépendante de l'agriculture pour ses moyens de subsistance (85 pour cent), la SGG est d'une grande pertinence stratégique pour le Maroc. La SGG, que le Programme proposé appuiera, mettra en particulier l'accent sur la croissance du secteur induite par les exportations et sur les considérations socioéconomiques (augmentation des revenus en milieu rural, en particulier pour les jeunes, et réduction des disparités par rapport au milieu urbain). Le Programme mettra également l'accent sur les considérations environnementales et, en particulier, sur l'amélioration de la gestion de l'eau et de la résilience au changement climatique, compte tenu de la vulnérabilité du secteur agricole à la variabilité climatique et au changement climatique. Enfin, la création d'emplois et d'une classe moyenne rurale sera un objectif clé de la nouvelle stratégie agricole. Le Programme sera conçu pour appuyer les nouvelles orientations du Gouvernement visant à réaliser les objectifs mentionnés précédemment dans le cadre de la SGG, dans le prolongement des efforts entrepris dans le cadre du PMV. L'évaluation finale du PMV, achevée en 2018, souligne son impact positif important sur l'agriculture et le bien-être de la population rurale.

81. **Le Programme proposé vise à accélérer l'avancement vers les objectifs de la SGG récemment lancée.** La conception du Programme reconnaît que la réalisation des objectifs de la SGG de transformer globalement le secteur agroalimentaire marocain - et, en particulier, de créer de la valeur ajoutée dans le secteur agroalimentaire et les exportations agricoles, d'augmenter les investissements du secteur privé et de créer des emplois – exigera de progresser dans trois domaines : (i) la capacité des institutions et des entités responsables de la mise en œuvre de la SGG, dont plusieurs sont encore à leurs premiers stades de développement, devra être renforcée pour leur permettre de s'acquitter pleinement de leur mandat; (ii) certaines des principales réformes institutionnelles engagées dans le

cadre du PMV ne sont pas encore pleinement mises en œuvre (comme les réformes de la gestion des marchés de gros, pierre angulaire de la stratégie d'amélioration de l'efficacité et de renforcement de la transparence des marchés), et des améliorations peuvent être apportées aux instruments (ciblage des mesures incitatives) introduits dans le cadre du PMV pour appuyer l'investissement dans le secteur agroalimentaire, l'innovation et la création de valeur ajoutée ainsi que le renforcement des liens entre les petits et moyens producteurs et les chaînes de valeur modernes.

82. **Solidité technique.** La conception du Programme repose sur de solides bases techniques. Elles comprennent les travaux d'analyse et les diagnostics réalisés spécialement pour préparer le PVM et la SGG, son programme successeur, ainsi que l'expérience que le Gouvernement a acquise pendant la mise en œuvre du PVM en matière d'élaboration et de la mise en œuvre de politiques, de stratégies et de plans d'action sectoriels, en collaboration avec les exploitants agricoles, leurs organisations et les agroentreprises ; en matière de facilitation du dialogue et de la collaboration public-privé ; et en matière de renforcement des institutions publiques au service du secteur agricole. Le Gouvernement a clairement montré qu'il s'approprie ses politiques et ses stratégies sectorielles tout au long de la mise en œuvre du PVM, sous la direction du MAPMDREF. La conception du Programme intègre également les enseignements tirés des évaluations existantes de la Banque et de l'appui au PMV financé par les autres bailleurs ainsi que de la propre évaluation du Gouvernement de la mise en œuvre du PMV, et s'appuie sur un vaste corpus d'études relatives aux chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires. Le Programme intègre certains des enseignements tirés de l'expérience mondiale de la Banque dans des opérations similaires, telles que la nécessité d'un promoteur/défenseur institutionnel fort (le Programme repose sur le solide leadership du MAPMDREF) et d'un appui continu manifeste des fonctions d'élaboration des politiques et de supervision du Ministère.

83. La solidité technique du Programme repose sur les principaux éléments suivants : (i) *Domaine de résultats 1 - Amélioration des opportunités d'emploi et de génération de revenus pour les jeunes en milieu rural* : le manque d'intérêt des jeunes pour les emplois ruraux est dû à manque d'attractivité de ces emplois à cause des difficultés et de l'environnement de travail ; il est également affecté par les risques et les défis auxquels les jeunes sont confrontés dans le développement de leurs entreprises. Le Programme s'appuie sur les enseignements tirés de l'expérience qui montre qu'il faut répondre aux besoins des jeunes en informations sur les opportunités d'investissement disponibles, en appui technique approprié pour préparer les projets et en incitations financières pour financer les entreprises portées par des jeunes ; (ii) Domaine de résultats 2 – Amélioration de l'efficacité et de la durabilité des systèmes de commercialisation des produits agricoles et agroalimentaires : les systèmes de commercialisation en gros et de distribution des produits agricoles et agroalimentaires au Maroc sont régis par une législation dépassée et sont dysfonctionnels ; le Programme appuierait la revue du cadre réglementaire de la commercialisation en gros et la création de quatre marchés de gros modernes qui répondraient aux besoins des exploitants agricoles et des acheteurs, et entraîneraient de meilleurs prix finaux au consommateur final. Concernant le contrôle de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, l'évaluation du PMV a indiqué qu'il est faible alors qu'il est une condition préalable à la valorisation des produits agroalimentaires ; le Programme aiderait l'ONSSA à résoudre les problèmes dans des domaines critiques pour améliorer la sécurité sanitaire des aliments. Enfin, les procédures d'exportation doivent être simplifiées et rendues plus efficientes pour tirer parti des opportunités d'exportation ; d'où l'appui du Programme à Morocco Foodex dans la digitalisation des opérations de contrôle ; et (iii) Domaine de résultats 3 - *Renforcement de la digitalisation de l'agriculture et de l'adoption de pratiques climato-intelligentes* : une étude diagnostique récente²² indique que le potentiel de croissance de la digitalisation de l'agriculture est important ; les secteurs public et privé ont un rôle clair à jouer pour assurer que le Maroc puisse tirer parti des nouvelles technologies digitales pour améliorer l'équité, la durabilité et l'efficacité des activités agricoles. Le Programme contribuerait à remplir ce rôle en aidant le MAPMDREF, les établissements sous sa tutelle et le secteur privé à acquérir une bonne connaissance de ces technologies et à opérer des réformes en conséquence, en accordant une attention particulière à l'accès et à la gestion

²² Banque mondiale (2019) : Digital Agriculture: Diagnostic and Potential in Morocco.

des données, à la promotion de la sensibilisation et de la démonstration, à l'appui à la fourniture des outils et installations ruraux nécessaires, à la promotion de la capacité de prestation de services digitalisés des startups et des PME nationales, à la diffusion des connaissances digitales et à l'amélioration des programmes d'enseignement universitaires pour répondre à la demande du marché en expertise en matière de digitalisation.

84. **Agriculture climato-intelligente.** Un Plan d'investissement dans l'agriculture climato-intelligente (PIACI) a été préparé pour le Maroc dans le cadre de l'Initiative pour l'adaptation de l'agriculture africaine au changement climatique (Initiative AAA). C'est un outil de mise en œuvre des Contributions déterminées au niveau national (CDN) du Maroc dans le secteur agricole. Le PIACI du Maroc capitalise l'expérience acquise dans le cadre du PMV et a été élaboré dans le cadre des programmes nationaux d'investissement sectoriel dans l'eau et l'agriculture. Cette première version du PIACI du Maroc a sélectionné des projets en fonction de leur contribution à l'ACI ainsi que de leur facilité de mise en œuvre, de leur faisabilité économique au sens large, de leurs aspects innovants et de leur importance socioéconomique. Les projets se concentrent sur la mise à l'échelle des projets climato-intelligents en cours, de nouveaux projets axés sur l'agriculture climato-intelligente et des projets de renforcement de capacité. L'un des principaux projets décrits dans le PIACI du Maroc - le renforcement des services de vulgarisation pour les zones qui sont récemment passées à l'irrigation au goutte-à-goutte - est inclus dans le Programme proposé.

85. **Agriculture digitale.** Une étude diagnostique du potentiel du Maroc en digitalisation de l'agriculture a été préparée en 2018-19. L'étude diagnostique a été réalisée à travers des entretiens avec les principales parties prenantes des secteurs public et privé du pays.²³ Les conclusions préliminaires du diagnostic indiquent que : (i) le Maroc entame tout juste le processus de transformation digitale du secteur agricole et que ce processus est promu par le secteur privé mais aussi le secteur public ; (ii) le potentiel de croissance de la l'agriculture digitale est considérable ; (iii) comme dans d'autres secteurs agricoles plus avancés, la recherche et le développement de solutions digitales sont assurés par le secteur privé ; et (iv) le secteur public a pour mission claire d'assurer que ces nouvelles technologies contribuent à améliorer l'équité, la durabilité et l'efficacité des activités agricoles. Pour remplir cette mission, il faut acquérir une bonne connaissance de ces technologies afin de pouvoir réglementer leur utilisation en accordant une attention particulière à l'accès et à la gestion des données, de promouvoir la sensibilisation et la démonstration, de construire et améliorer les infrastructures rurales nécessaires, de favoriser la capacité de fourniture de services digitalisés des startups et des PME, de diffuser les connaissances digitales et d'améliorer les programmes d'études pour répondre à la demande du marché en expertise en matière de digitalisation.

86. **Genre - entrepreneuriat féminin.** Alors que la proportion des femmes entrepreneures reste inférieure à celle des hommes dans le monde, elle est particulièrement faible au Maroc (Forum économique mondial, 2010). D'après les estimations, 10 pour cent seulement des entrepreneurs du secteur formel seraient des femmes (Amina et Habiba Bensassi, 2018). Néanmoins, ce pourcentage occulte l'entrepreneuriat féminin dans le secteur informel. Des recherches récentes montrent que les femmes sont confrontées à des contraintes relativement plus importantes que leurs homologues masculins dans le développement d'entreprise à cause de : (i) la faiblesse d'accès à l'information et l'insuffisance des programmes d'appui ; (ii) la faiblesse de l'accès aux opportunités de réseautage ; (iii) les difficultés d'accès au financement ; et (iv) les perceptions culturelles et les représentations sociétales obsolètes, entre autres (Bouzekraoui & Ferhane, 2017). Le Programme vise à aider les femmes à endosser des rôles de leadership

²³ Les principales technologies analysées comprennent des technologies transversales telles que les outils de décision et d'analyse informatiques, le cloud, les capteurs, les chaînes de blocs, les robots et les outils de communication numérique. De plus, les activités sur le terrain en œuvre sont rendues possibles par les technologies de géolocalisation, tels que les Systèmes de positionnement global par satellite (GPS), les systèmes d'information géographique, les appareils de surveillance du rendement, le prélèvement de précision du sol, la détection spectroscopique de proximité et à distance, les véhicules aériens sans pilote (drones), les équipements à conduite et guidage assistés. Les technologies axées sur les animaux comprennent les capteurs, les dispositifs de radio-identification (puces RFID) et les systèmes de traite et d'alimentation automatisés (robotiques), entre autres. L'agriculture en milieu contrôlé (serres et fermes d'intérieur) est facilitée par les technologies numériques telles que les capteurs et les robots.

entrepreneurial et à réduire les disparités entre les sexes auxquelles elles sont confrontées lors de la création de leur entreprise, en éliminant les contraintes mentionnées précédemment.

87. Genre - participation des femmes le long de la chaîne de valeur agroalimentaire. En 2019, une étude sur la dimension genre a été menée pour analyser les contraintes auxquelles les femmes font face et les opportunités qui se présentent à elles le long de trois chaînes de valeur agroalimentaires au Maroc, en particulier les chaînes de valeur des olives, des agrumes, des herbes et des plantes médicinales. Le rapport relève des disparités majeures entre les sexes, entre autres : (i) des disparités dans l'occupation des postes décisionnels, les femmes travaillant généralement à des postes non décisionnels ; (ii) des disparités dans l'accès à l'information et aux services de conseil, les femmes ayant un faible accès aux services de conseil agricole qui ne sont pas adaptés à leurs besoins ; (iii) des disparités dans l'accès aux facteurs de production (terre, eau, équipements de transformation) entraînant une baisse de la productivité et de l'accès aux services financiers ; (iv) des disparités au niveau des organisations de producteurs agricoles et donc un faible accès aux marchés nationaux ou internationaux ; (v) l'exclusion des femmes des tâches nécessitant un savoir-faire technique ou de la force physique à cause de la discrimination et des stéréotypes sur l'incapacité des femmes à effectuer des travaux techniques ou pénibles ; (vi) des différences dans les salaires et les conditions de travail, les femmes effectuant généralement un travail saisonnier avec des conditions de travail précaires et un faible accès à la protection sociale (à cause de la nature temporaire de l'emploi) ; entre autres. L'étude a formulé les recommandations suivantes : (i) améliorer l'accès des femmes à l'information et aux services de conseil, y compris la formation sur la promotion de la qualité, la commercialisation et les techniques de marketing ; (ii) appuyer l'organisation de coopératives de femmes et améliorer ainsi l'accès des femmes aux facteurs essentiels de production, au financement et aux marchés ; (iii) augmenter les salaires, améliorer les conditions de travail et la protection sociale des travailleurs saisonniers ; et (iv) optimiser les procédures administratives, par exemple en créant un guichet unique pour l'appui aux agriculteurs, entre autres. Le Programme appuiera les coopératives féminines par des investissements dans la formation aux techniques de gestion et de commercialisation, et une aide financière entre autres répondre aux exigences de l'ONSSA et accroître les ventes sur le marché.

88. Engagement des citoyens. Le Programme vise à autonomiser les citoyens dans la participation au processus de développement et à intégrer la voix des citoyens en tant qu'accélérateurs essentiels de la réalisation des résultats. L'engagement des citoyens permettra ainsi d'améliorer les résultats de développement et de contribuer à la mise en place de systèmes nationaux durables pour l'engagement des citoyens avec les pouvoirs publics et le secteur privé. La consultation des citoyens vise, entre autres, à collecter les commentaires pour améliorer la prise de décision sur les modalités de mise en œuvre du Programme, afin de contribuer à l'amélioration des résultats et de la durabilité. Cette approche est conforme à la Constitution de 2011 qui exige de robustes processus participatifs dans la planification des investissements publics, des opportunités de feedback pour les citoyens, des mécanismes robustes de traitement des plaintes (MTP) et l'accès à l'information.

89. Les citoyens ciblés par le Programme sont à la fois les jeunes et les acteurs des chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires, tirant parti des activités en cours de développement dans le cadre du Programme. Dans le Domaine de résultats 1, les jeunes seront consultés avant/pendant/après les ateliers d'idéation, et avant et pendant l'appui à la création d'entreprise. Dans les Domaines de résultats 2 et 3, les acteurs des chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires seront consultés avant l'élaboration des outils visant à faciliter les services de marketing, de commercialisation et de conseil, afin d'obtenir une compréhension approfondie des préoccupations et des besoins, ainsi que, pendant le déploiement des outils élaborés pour permettre les améliorations. L'indicateur « Au moins une consultation publique sur le Programme réalisée chaque année par le MAMPDREF » permettra l'évaluation continue de l'engagement des citoyens tout le long du Programme. Le calendrier et le contenu détaillé de la consultation seront alignés sur le calendrier de mise en œuvre du Programme pour chaque activité, et un rapport sera préparé en conséquence. Les méthodes de consultation comprendront des discussions de groupe dirigées, des sondages auprès des ménages et des entretiens, des consultations électroniques et des groupes consultatifs/specialisés.

90. **Cadre des dépenses du Programme.** Le financement du programme s'élèvera à 487 millions de dollars sur une période de cinq ans (2021-2025) dont la BIRD financera 250 millions de dollars et l'AFD financera l'équivalent de 115 millions de dollars (tableau 3 ci-dessous).

Tableau A4.1 : Coûts du Programme et source de financement (en millions USD)

Source	Montant	% du total
BIRD	250,00	51,3
Emprunteur	122,00	25,1
AFD	115,00	23,6
Total	487	100

91. Le Cadre de dépenses du Programme est extrait à plus de 86% du budget du MAPMDREF et des établissements sous sa tutelle et sera inclus dans le budget général de l'État. Il est structuré autour de trois domaines de résultats : (i) Augmentation des opportunités d'emploi et de création de revenus pour les jeunes ruraux (29,1%), (ii) Amélioration de l'efficacité des systèmes de commercialisation des produits agricoles et agroalimentaire (48,3%), et (iii) Renforcement de la digitalisation de l'agriculture et l'adoption de pratiques intelligentes face au climat (22,6%). Les dépenses du Programme au titre de ces trois domaines de résultats peuvent être regroupées en quatre grandes catégories d'achats : (i) Travaux de génie civil (21%), (ii) Équipements et biens (30%), (iii) Services de conseil et autres que de conseil (22%), et (iv) Mécanisme de financement ou de subvention (27%).

92. **Alignement sur les priorités du gouvernement.** L'alignement du budget sur les priorités, la classification, la durabilité et la prévisibilité du gouvernement est jugé plus que suffisant. Les dépenses prévues sont adéquates pour atteindre les résultats du PforR. Les activités couvertes par le cadre de dépenses répondent aux orientations fixées par le gouvernement, dans le cadre de la stratégie de production verte 2020-2030 - SGG. La structure du budget est claire en termes de sources de financement, de véhicules budgétaires et de catégories de dépenses.

B. Justification économique du Programme

93. **Justification de l'intervention publique.** Le Programme vise à accélérer la transformation structurelle du secteur agricole et agroalimentaire, en comblant plusieurs lacunes du marché qui affectent sa performance, principalement à travers le recours à des technologies digitales facilitant l'accès au conseil et au financement. Ces lacunes du marché sont dues à : (i) l'insuffisance des services d'appui aux jeunes entrepreneurs et de leur accès au financement ; (ii) la faiblesse de l'accès aux marchés pour les petits producteurs agricoles à cause de l'insuffisance de la traçabilité, l'inefficacité des inspections et des processus de certification pour la sécurité sanitaire des aliments, entre autres ; et (iii) la faiblesse de l'accès aux connaissances et aux compétences sur l'adoption des pratiques agricoles améliorées ou durables.

94. **Impact économique du Programme.** Le Programme vise à : (i) améliorer la création d'emplois et la génération de revenus pour les jeunes ruraux ; (ii) développer des systèmes de commercialisation efficaces ; et (iii) renforcer la digitalisation de l'agriculture et l'adoption de pratiques d'agriculture climato-intelligente. Cela se traduira par l'augmentation des revenus des jeunes en milieu rural, l'amélioration de la commercialisation sur les marchés intérieurs, l'augmentation des exportations de produits agroalimentaires, le renforcement de l'efficience et de l'efficacité des services agricoles, et l'amélioration de la durabilité des chaînes de valeur agroalimentaires.

95. **Valeur ajoutée apportée par la Banque mondiale et l'AFD.** L'appui de la Banque mondiale (et de l'AFD) devrait renforcer l'efficacité et améliorer le ciblage des activités appuyées dans le cadre du Programme, augmentant ainsi les avantages à en tirer sur le plan économique, social et environnemental. La Banque mondiale a acquis une expertise

mondiale dans la conception et la mise en œuvre de projets et de programmes innovants dans le secteur agricole et agroalimentaire. De plus, la Banque mondiale a collaboré étroitement avec le GdM depuis le lancement du PMV et pendant la préparation de la SGG, notamment à travers la série de PAB et un PforR appuyant le PMV. La Banque occupe donc une place privilégiée pour appuyer le GdM dans la conception et la mise en œuvre du Programme, afin de maximiser les avantages économiques, sociaux et environnementaux à en tirer.

96. **L'évaluation économique** visait à analyser les investissements dans le cadre du Programme, appuyée par : (i) une analyse financière des principaux investissements physiques (c'est-à-dire les quatre marchés de gros); et (ii) une analyse comparative internationale - réalisée en analysant des activités similaires (c'est-à-dire l'appui technique et financier aux entreprises nouvellement créées et la création d'incubateurs d'entreprises) dans le cadre de projets/programmes antérieurs dans des pays dont le secteur agricole et agroalimentaire présente des similitudes avec celui du Maroc. L'analyse a confirmé que les interventions appuyées par le Programme sont justifiées du point de vue économique.

C. Fiduciaire

97. **Une Evaluation intégrée des systèmes fiduciaires (ESF) du MAPMDREF et des autres agences de mise en œuvre (ADA, INRA, IAV, ONSSA, Morocco Foodex et ONCA) a été préparée par l'Equipe fiduciaire de la Banque** en se basant sur : (i) l'analyse des données fiduciaires quantitatives et qualitatives de la mise en œuvre du PforR existant de Renforcement de la chaîne de valeur agroalimentaire (P158346) ; (ii) la connaissance de l'équipe des systèmes de gestion financière et de passation des marchés en vigueur au Maroc ; (iii) le récent rapport national Dépenses publiques et redevabilité financière (PEFA) achevé en 2017 ; (iv) les données fiduciaires mises à disposition par le MAPMDREF et les établissements sous sa tutelle; et (v) les rapports d'audit préparés par les organes de contrôle (IGF et Cour des comptes).

98. Le risque fiduciaire est évalué comme **Modéré**. Pour assurer l'adéquation de la mise en œuvre, les systèmes fiduciaires devront être renforcés.

99. **Risques fiduciaires et mesures d'atténuation.** Les risques fiduciaires suivants ont été cernés : (i) les éventuels retards dans le processus de passation des marchés pour l'exécution des travaux de génie civil nécessaires à la construction des quatre marchés de gros, qui représentent 20 pour cent du cadre de dépenses (*Domaine de résultats 2*) ; (ii) la faiblesse ou l'insuffisance des systèmes de contrôle interne pour garantir une exécution correcte des mécanismes de financement des jeunes entrepreneurs ; et (iii) le manque de standardisation et de coordination entre les processus fiduciaires des différentes entités chargées de la mise en œuvre du Programme.

100. **Pour atténuer les risques mentionnés précédemment,** la conception du Programme comprend un ensemble complet de mesures pour atténuer les risques identifiés. Premièrement, le risque de retards dans le processus de passation des marchés pour l'exécution des travaux de génie civil liés aux marchés de gros sera atténué par la définition d'un ensemble d'indicateurs. Ils porteront sur le lancement des appels d'offres et la signature des contrats pour les quatre marchés de gros d'ici la fin des 30 premiers mois du Programme. Leur suivi sera assuré par la soumission d'un rapport trimestriel de suivi de la performance des achats, qui sera réalisé par la DDFP au MAPMDREF. Deuxièmement, le risque lié aux incitations financières spécifiques aux jeunes sera atténué par l'élaboration d'une section du MOP par le MAPMDREF, qui inclura des critères et des modalités de sélection des bénéficiaires et des dispositifs de reporting fiduciaire. Ceci fournira toutes les orientations pour accéder aux mesures de financement et de subvention, ainsi qu'un mécanisme de règlement des plaintes pour promouvoir une approche cohérente du traitement des plaintes. L'évaluation du degré de conformité des projets portés par les jeunes avec les lignes directrices de ce manuel sera incluse en tant que diligence d'audit dans les termes de référence des audits annuels du Programme à réaliser par l'IGF. Troisièmement, le risque associé au manque de normalisation et de coordination entre les processus fiduciaires

des différentes entités responsables de la mise en œuvre du Programme sera atténué par l'adoption d'un cadre de reporting financier harmonisé pour faciliter la consolidation de l'information financière et serait inclus dans le MOP.

101. Marchés exclus. Le Programme exclut toutes les activités qui nécessitent la passation de marchés de grande valeur, dont l'estimation dépasse les seuils monétaires suivants, qui peuvent être modifiés à tout moment, et qui nécessitent un examen obligatoire par le Comité d'examen des passations de marché opérationnelles de la Banque (CEPO) : (i) travaux dont le coût est estimé à l'équivalent de 115 millions USD ou plus par contrat ; (ii) biens dont le coût est estimé à 75 millions USD ou plus par contrat ; (iii) services autres que de conseil, dont le coût est estimé à 20 millions USD ou plus par contrat ; ou (iv) services de conseil dont le coût est estimé à 30 millions USD ou plus par contrat.

102. Modalités fiduciaires du Programme. Le MAPMDREF sera responsable de la coordination globale du Programme. Les activités du Programme seraient exécutées par le MAPMDREF et les autres agences de mise en œuvre (ADA, INRA, IAV, ONSSA, Morocco Foodex et ONCA). Ces entités assumeront ainsi des responsabilités fiduciaires pendant la mise en œuvre du Programme. Le Programme suivra les processus de planification et de budgétisation de ces entités. Le manque de standardisation et de coordination des processus des différentes entités autonomes sous la tutelle du MAPMDREF a été relevé comme étant l'un des principaux risques. Ce risque sera atténué par des actions particulières incluses dans le Plan d'Action du Programme (PAP). Le Programme appliquera les procédures d'exécution budgétaire du MAPMDREF et de ses agences partenaires et adoptera en même temps un canevas de rapport prédéfini que chaque entité préparera. Le Programme s'appuiera sur les procédures de contrôle interne du MAPMDREF et des autres agences d'exécution qui ont été jugées adéquates. Les fonds du Programme seront décaissés en fonction de la réalisation des résultats (ILD) et directement sur un Compte unique du Trésor du pays qui a été ouvert dans les livres du Trésor public.

103. Actions liées à la fraude et à la corruption. L'emprunteur: (a) prendra toutes les mesures appropriées pour s'assurer que le Programme soit exécuté conformément aux directives anticorruption de la Banque; (b) prendre toutes les mesures appropriées pour prévenir la fraude et la corruption en rapport avec le Programme, y compris (mais sans s'y limiter) l'adoption et la mise en œuvre de pratiques fiduciaires et administratives appropriées et d'arrangements institutionnels pour garantir que le produit du Prêt ne soit utilisé qu'aux seules fins pour lequel le prêt a été accordé; (c) informer sans délai la Banque de toutes les allégations crédibles et matérielles ou autres indications de fraude et de corruption en rapport avec le Programme qui sont portées à son attention, ainsi que des enquêtes et autres mesures que l'Emprunteur se propose de prendre à cet égard; (d) sauf accord contraire avec la Banque concernant un cas particulier, prendre en temps opportun les mesures appropriées pour enquêter sur ces allégations et indications; rendre compte à la Banque des mesures prises dans le cadre d'une telle enquête, à des intervalles convenus entre l'Emprunteur et la Banque; et, dès l'achèvement de toute enquête de ce type, en faire rapport à la Banque; (e) si l'Emprunteur ou la Banque détermine qu'une personne ou une entité s'est livrée à la fraude et à la corruption en relation avec le Programme, prendre en temps opportun des mesures appropriées, satisfaisantes pour la Banque, pour remédier à la situation et empêcher qu'elle ne se reproduise; et (f) veiller à ce que toute personne ou entité exclue ou suspendue par la Banque ne se voit pas attribuer de contrat ou autrement autorisée à participer au Programme pendant la période de cette exclusion ou suspension. La liste des exclusions de la Banque, facilement accessible, sera vérifiée par toutes les entités adjudicatrices avant l'attribution des marchés.

104. Audits. L'IGF effectuera les audits financiers des dépenses du Programme engagées par ces entités. Un état financier - comprenant les dépenses effectuées par le MAPMDREF, l'ADA, l'INRA, l'IAV, l'ONSSA, Morocco Foodex et l'ONCA - sera produit selon le canevas établi dans le MOP. Il indiquera les postes de dépense budgétaire inclus dans le cadre du Programme qui sont définis dans le MOP. Les audits seront réalisés conformément aux termes de référence des audits du PforR convenus entre l'IGF et la Banque. Les audits porteront sur la période correspondant à une année financière de l'Emprunteur débutant à l'année du premier décaissement. Un rapport d'audit sera produit pour le

MAPMDREF, l'ADA, l'INRA, l'IAV, l'ONSSA, Morocco Foodex et l'ONCA. Ces audits comprendront une opinion de l'auditeur sur le système de passation des marchés. Les rapports d'audit seront produits au plus tard neuf mois après la clôture des comptes.

105. Risques liés à la gouvernance. Concernant les risques liés à la gouvernance en général, le Programme s'appuiera sur des institutions locales et nationales telles que : (i) la Commission Nationale de la Commande Publique (CNCP) - le nouvel organe de régulation des marchés publics au Maroc, chargé de gérer la passation des marchés publics, les plaintes et la surveillance réglementaire, y compris pour les municipalités ; et (ii) l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC). L'ICPC a récemment rédigé une Stratégie nationale de lutte contre la corruption basée sur la Convention internationale sur la lutte contre la corruption.

106. Les détails de l'évaluation des systèmes fiduciaires sont présentés à l'Annexe 4.

D. Environnemental et social

107. La Banque mondiale a préparé une Evaluation des systèmes environnementaux et sociaux (ESES) pour le PforR proposé. Elle évalue les systèmes nationaux de gestion environnementale et sociale et ceux des agences de mise en œuvre et d'exécution du Programme, par rapport aux principes fondamentaux de l'ESES et aux exclusions de la Politique de la Banque mondiale et des Directive de la Banque sur le financement des Programmes axés sur les résultats, ainsi que les Directives de la Banque sur l'Evaluation des systèmes environnementaux et sociaux de financement des PforR²⁴. L'ESES est basée sur une revue documentaire, des discussions avec les parties prenantes aux niveaux national et local, ainsi que des discussions avec un échantillon de Directions Régionales de l'Agriculture. Elle évalue le bilan des opérations précédentes financées par la Banque mondiale dans le secteur agricole et agroalimentaire au Maroc.

108. Le rapport d'ESES en version préliminaire a été transmis aux parties prenantes du Programme et discuté lors d'un atelier de consultation tenu le 8 septembre 2020 avec l'ensemble des parties concernées par les activités du Programme. Le rapport final d'ESES intègre les commentaires reçus et est publié sur le site web de la Banque mondiale et celui du MAPMDREF. Les participants à la consultation publique approuvent l'analyse des risques présentée dans l'ESES et les mesures d'atténuation proposées et considèrent que le plan d'action et le programme de suivi proposés sont suffisants pour garantir sa mise en œuvre effective.

109. Une évaluation du portefeuille d'activités à appuyer à travers le Programme a été entreprise pour cerner les risques et les éventuels impacts environnementaux et sociaux. Le Programme aura des effets positifs sur l'environnement (introduction de techniques durables) et sur la population (augmentation des revenus et amélioration des conditions de vie). Le Programme apportera des avantages aux parties prenantes en améliorant l'accès des jeunes (y compris les femmes) aux opportunités d'investissement dans le secteur agricole. La Constitution de 2011 exige de robustes processus participatifs, des opportunités de feedback pour les citoyens, des mécanismes solides de traitement des plaintes (MTP) et l'accès à l'information dans la planification des investissements publics, qui constitueront des aspects essentiels de l'opération proposée.

110. Tenant compte du manque de pouvoir de l'agence de mise en œuvre par rapport aux agences d'exécution, aucune activité nécessitant l'acquisition forcée de terres privées ne sera appuyée par le Programme. Les investissements physiques seront réalisés sur les domaines publics pour éviter les acquisitions forcées de terres privées. Les autres risques à gérer en rapport aux réinstallations se limiteront aux restrictions d'accès aux sites ou aux sources de revenus pendant la phase de construction. Pour prévenir ou réduire ces risques, des modifications seront apportées à la conception et des mesures d'atténuation seront mises en œuvre, y compris la planification et

²⁴<https://spappscsec.worldbank.org/sites/ppf3/PPFDocuments/Forms/DispPage.aspx?docid=e6f1f05d-74b8-44b3-9d84-a59afc3c4a32&ver=current>

l'ordonnancement des travaux, des options d'accès alternatives, la consultation des personnes affectées et un accès facile aux MTP appropriés. Des plans pour documenter, superviser et gérer l'acquisition volontaire de terres et les autres impacts liés aux questions foncières seront préparés et mis en œuvre par les agences d'exécution des investissements physiques.

111. Pour les investissements physiques majeurs tels que la construction des nouveaux marchés de gros, les mesures d'atténuation nécessaires (évaluation environnementale et sociale à réaliser par les agences d'exécution, nomination d'un point focal E&S pour assurer le suivi et le rapport pendant la conception, la construction et l'exploitation, etc.) doivent être intégrées au plan d'action de l'ESES et au Plan d'action du Programme.

112. **Les risques environnementaux et sociaux ainsi que les impacts négatifs associés au Programme sont évalués comme Modérés dans leur ensemble.** Une ESES a été préparée par la Banque, a évalué les risques environnementaux et sociaux dans le cadre du Programme, et a proposé les mesures d'atténuation nécessaires à intégrer au Plan d'action du Programme. Les risques seront réversibles et pourront être atténués à travers les mesures proposées. Les risques seront faciles à cerner à l'avance, à prévenir et à réduire au minimum à travers des mesures d'atténuation efficaces. Ils seront soumis à un système de surveillance et de suivi environnemental qui permettra l'identification et la gestion des risques potentiels en temps réel. Selon le type, la teneur et l'envergure des travaux dans le cadre de ce Programme, les impacts sociaux et environnementaux négatifs devraient être associés à des risques typiques aux constructions, spécifiques au site et généralement limités à la phase de construction. Pour certaines activités du programme, en particulier les marchés de gros, l'étude stratégique environnementale et sociale ainsi que les plans d'action sociale doivent être préparés pour garantir l'inclusivité dans la planification de ces activités et éviter les résultats sociaux négatifs. Les risques sociaux non associés à l'acquisition de terres - notamment les aspects liés à la diversité tels que l'inclusion des groupes vulnérables, l'universalité de l'accès pour les personnes en situation de handicap, la garantie de l'égalité entre les sexes et la mise en place de mécanismes fonctionnels de traitement des plaintes - nécessiteront des mesures nouvelles pour les agences de mise en œuvre et d'exécution. Des mesures d'atténuation environnementale et sociale seront élaborées avec les agences concernées, et un système rigoureux de suivi et de contrôle environnemental et social devrait permettre de réduire au minimum ainsi que de gérer les risques et les impacts. Ces mesures sont intégrées à l'ESES et au Plan d'action du Programme et nécessiteront des améliorations au niveau du financement, du personnel et de la capacité.

113. **En raison de la capacité limitée des agences responsables de la mise en œuvre des activités du programme et de leurs expériences en matière de gestion des risques, l'ESES et le Plan d'action du Programme comprennent des mesures spéciales visant à renforcer les systèmes de gestion environnementale et sociale au niveau de chaque agence d'exécution et en fonction de leurs responsabilités dans la mise en œuvre et le suivi des activités du Programme (voir Annexe 5).** Le Programme appuiera l'élaboration d'outils pratiques pour les agences d'exécution permettant de : (i) diagnostiquer les risques environnementaux et sociaux associés à leurs activités ; (ii) définir des mesures pertinentes d'atténuation des risques ; et (iii) suivre la mise en œuvre des mesures applicables de réduction des risques. L'utilisation de ces outils par les agences d'exécution et la mise en œuvre des mesures de réduction des risques feront l'objet d'un suivi dans le cadre de l'évaluation de performance annuelle. Cette évaluation prendra en compte des indicateurs spéciaux sur la gestion environnementale et sociale dans le cadre du Programme.

114. L'Unité d'exécution du projet comprendra une unité focale environnementale et sociale dédiée, dont le rôle sera d'organiser et de coordonner les activités de renforcement de capacité, de fournir un appui pratique aux agences participant à la mise en œuvre des outils E&S élaborés dans le cadre du Programme, ainsi que de suivre et évaluer les systèmes de gestion E&S au niveau du Programme. Chaque agence participant au Programme nommera un point focal E&S dont le rôle sera de mettre en œuvre les systèmes E&S et d'appuyer l'unité focale E&S de l'UGP dans le suivi et le rapport sur la mise en œuvre du système de gestion.

115. Le Maroc dispose de plusieurs institutions chargées de traiter et de régler les plaintes. Les mécanismes nationaux de règlement des plaintes et les institutions disponibles ont été élevés au rang d'organes constitutionnels pour leur donner l'indépendance et l'autonomie financière nécessaires pour valider leur pouvoir d'auto-orientation. Le MAPMDREF, en tant qu'agence d'exécution, a une certaine expérience dans le traitement des plaintes liés aux programmes nationaux et au PforR antérieur. Le Ministère sera chargé de maintenir et de superviser (et de créer, s'il n'existe pas encore) un dispositif de gestion des plaintes qui devrait permettre aux communautés et aux individus qui se sentent lésés à la suite d'une opération PforR soutenue par la Banque, tel que défini par la politique et les procédures applicables, peut soumettre des plaintes au mécanisme de traitement des plaintes du Programme existant ou au Service de règlement des plaintes de la Banque mondiale (GRS). Les communautés et les individus concernés peuvent soumettre leurs plaintes au Panel d'inspection indépendant de la Banque mondiale, qui détermine si des dommages sont survenus ou pourraient survenir en raison du non-respect par la Banque mondiale de ses politiques et procédures. Pour plus d'informations sur la manière de soumettre des plaintes au GRS de la Banque mondiale, veuillez visiter <http://www.worldbank.org/GRS>. Pour plus d'informations sur la manière de soumettre des plaintes au Panel d'inspection de la Banque mondiale, veuillez visiter www.inspectionpanel.org.

E. EVALUATION DES RISQUES

116. Sur la base des évaluations initiales réalisées, le risque global du Programme est évalué comme **Modéré**.

117. **Le risque de conception technique du Programme** est considéré comme Modéré. Le programme du Gouvernement a été conçu comme un prolongement de son précédent programme pour le secteur agricole, le PMV. En particulier, le cadre juridique des plates-formes de commercialisation agricole en gros est une étape cruciale pour le Programme afin de garantir la gestion opérationnelle efficace de cette nouvelle génération de marchés. Cependant, le risque que la législation proposée ne soit pas adoptée dans les délais est limité étant donné le large accord entre les parties prenantes institutionnelles sur la nécessité d'aller de l'avant rapidement.

118. Les risques fiduciaires sont évalués au préalable comme modérés et les risques environnementaux et sociaux comme modérés. Les risques fiduciaires sont principalement liés aux capacités de passation des marchés des différentes institutions. Les risques environnementaux et sociaux sont associés aux faiblesses perçues de l'environnement et des systèmes sociaux existants aux niveaux national et régional, et à la faiblesse relative du MAPMDREF (et des agences sous tutelle) dans la gestion des impacts environnementaux et sociaux négatifs. Pour atténuer ces risques, le Programme renforcera les capacités fiduciaires et environnementales et sociales du MAPMDREF et d'autres agences avec une formation continue et une assistance technique.

119. Malgré certains risques associés à ce type de programme, le MAPMDREF a acquis une longue et solide expérience opérationnelle à travers la mise en œuvre de plusieurs programmes financés par la Banque (dont un récent utilisant l'instrument PforR). Cela permettra une identification rapide et la réduction des risques potentiels.

120. Les bénéficiaires du Programme et les autres participants peuvent formuler des plaintes et des commentaires concernant la mise en œuvre du Programme, y compris ceux relatifs aux autres agences d'exécution. Les MTP sont actuellement établis dans l'agence d'exécution et plusieurs agences d'exécution utilisant leurs systèmes institutionnels ou nationaux tels que Chikaya.ma. L'agence d'exécution veillera à ce que le MTP soit en place dès l'entrée en vigueur du programme pour s'assurer que les plaignants potentiels ont confiance dans le système. Le MTP sera largement annoncé et il sera assuré d'être accessible à tous les plaignants potentiels.

121. Ni l'OP 7.50 Voies navigables internationales ni l'OP 7.60 Zones contestées ne sont applicables au programme PforR. Le Programme n'affectera pas les voies navigables internationales telles que définies dans l'OP 7.50 et n'aura aucun impact transfrontalier. Aucune activité ne sera financée par le Programme dans les zones contestées telles que définies dans l'OP 7.60.

Tableau 4 : Outil de notation systématique des risques aux opérations (SORT)

Catégories de risque	Notation (E, S, M ou F)
1. Politique et gouvernance	M
2. Macroéconomique	M
3. Stratégies et politiques sectorielles	M
4. Conception technique du programme	M
5. Capacité institutionnelle de mise en œuvre et de durabilité	M
6. Fiduciaire	M
7. Environnement et social	M
8. Parties prenantes	M
9. Autres	
Risques globaux	M

F. PLAN D'ACTION DU PROGRAMME

122. Sur la base de l'évaluation des risques, le PAP comprend des actions visant à renforcer la capacité des agences de mise en œuvre dans les quatre domaines suivants : (i) gestion du Programme ; (ii) systèmes fiduciaires ; (iii) gestion environnementale et sociale ; et (iv) suivi et évaluation du Programme. Ainsi, il vise à atténuer les risques les plus importants relevés en rapport à la mise en œuvre du Programme, à savoir : (i) la coordination entre agences et les ressources en personnel du MAPMDREF qui devront coordonner, gérer, suivre et évaluer le Programme ; (ii) les lacunes relevées dans les systèmes fiduciaires et les risques liés au nombre d'entités de mise en œuvre du Programme ; et (iii) la nécessité de renforcer la capacité des entités de mise en œuvre du Programme sur les questions sociales et environnementales. Le PAP comprend également des actions critiques nécessaires pour opérationnaliser les ajustements apportés au programme gouvernemental appuyé par le PforR. Les détails sont fournis à l'Annexe 6.

ANNEXE 1. MATRICE DU CADRE DE RÉSULTATS
Cadre de résultats
PAYS : Maroc
Programme axé sur les résultats Green Génération du Maroc
Objectif(s) de développement du Programme

L'ODP est d'améliorer l'inclusion économique des jeunes en milieu rural, ainsi que l'efficacité de la commercialisation et la durabilité environnementale des chaînes de valeur agroalimentaires dans la zone du Programme.

Indicateurs de l'ODP par objectifs/résultats

Enoncé de l'indicateur	ILD	Situation de référence	Cibles intermédiaires				Cible finale
			1	2	3	4	
OPPORTUNITÉS D'EMPLOI ET GÉNÉRATION DE REVENUS POUR LES JEUNES RURAUX							
Nombre de jeunes ayant créé des entreprises en rapport à l'agriculture qui sont opérationnelles depuis au moins six mois (nombre)		0,00	2 500,00	5 000,00	8 000,00	10 500,00	13 000;00
dont femmes (Pourcentage)		0,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00
AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DE LA COMMERCIALISATION DES SYSTÈMES AGROALIMENTAIRES							
Volume des produits locaux commercialisés à travers les marchés de gros modernisés (Tonnes)		0,00					865 000.00
RENFORCEMENT DE LA NUMÉRISATION DE L'AGRICULTURE ET DE L'ADOPTION DE PRATIQUES CLIMATO-INTELLIGENTES							
Nombre de producteurs adoptant des pratiques	DLI 9	0.00	0.00	3 000.00	9 000.00	12 000.00	12 000.00

Enoncé de l'indicateur	ILD	Situation de référence	Cibles intermédiaires				Cible finale
			1	2	3	4	
d'agriculture climato-intelligente (nombre)							
dont femmes (pourcentage)	0,00	0,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00

Indicateur de résultats intermédiaires par Domaines de résultats

Enoncé de l'indicateur	ILD	Situation de référence	Cibles intermédiaires				Cible finale
			1	2	3	4	
Opportunités d'emploi et génération de revenus pour les jeunes ruraux							
Jeunes informés, identifiés et orientés dans le cadre du dispositif d'accompagnement à l'entrepreneuriat, à travers des campagnes de communication et des séances d'idéation (Nombre)		0,00	10,000,00	20,000,00	40,000,00	65,000,00	90,000,00
dont femmes (pourcentage)		0,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00
Formateurs formés pour renforcer les capacités des établissements de formation professionnelle agricole sur l'entrepreneuriat agricole (Nombre)		0,00		30,00	60,00		60,00
dont femmes (pourcentage)		0,00		25,00	25,00		25,00
Nombre de plans d'affaires admissibles pour un prêt commercial élaborés par des jeunes entrepreneurs ruraux (Nombre)	DLI 1	0,00	500,00	2 000,00	5 000,00	7 500,00	10 000,00
dont femmes (Pourcentage)		0,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00
Jeunes entrepreneurs ayant bénéficié d'incitations aux investissement ruraux (nombre)	DLI 3	0,00			3 000,00	8 000,00	16 000,00
dont femmes		0,00			25,00	25,00	25,00

Enoncé de l'indicateur	ILD	Situation de référence	Cibles intermédiaires				Cible finale
			1	2	3	4	
(Pourcentage)							
Réforme du cadre juridique mise en œuvre pour faciliter l'accès au financement des jeunes entrepreneurs ruraux	DLI 2	Non	Non	Oui			Oui
Sociétés de service bénéficiant d'une incitation pour l'entrepreneuriat structuré agricole (nombre)		0.00			150.00	400.00	800.00
Jeunes ayant bénéficié des aides à la location de terrains agricoles (nombre)		0.00			2 000.00	7 000.00	14 500.00
dont femmes (Pourcentage)		0.00			25.00	25.00	25.00
Jeunes formés et projets innovants récompensés et accompagnés (concours national) (Nombre)		0,00		20,00		20,00	40,00
dont femmes (Pourcentage)		0,00		25,00		25,00	25,00
Jeunes soutenus pour l'émergence et l'autonomisation de coopératives de services agricoles (Nombre)		0,00		200,00			200,00
dont femmes (Pourcentage)		0,00		25,00			25,00
Au moins une consultation publique sur le Programme réalisée chaque année par le MAMPDREF (Oui/Non)		Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Enoncé de l'indicateur	ILD	Situation de référence	Cibles intermédiaires				Cible finale
			1	2	3	4	
Amélioration de l'efficacité des systèmes de commercialisation agroalimentaires							
Réforme du cadre réglementaire régissant les marchés de gros modernisés (Oui/Non)	Oui	Non	L'Emprunteur a promulgué des amendements à l'article 83 de la Loi Organique No. 113-14 clarifiant notamment la relation entre le secteur privé et les communes en matière de création et de choix de mode de gestion des marchés de gros.	L'Arrêté conjoint du MAPMDREF, du MEFRA et du MI fixant les incitations visant à appuyer les sociétés de services agricoles a été adopté.			L'Emprunteur a promulgué des amendements à l'article 83 de la Loi Organique No. 113-14 clarifiant notamment la relation entre le secteur privé et les communes en matière de création et de choix de mode de gestion des marchés de gros.
Quatre marchés de gros modernisés réalisés et opérationnels (Oui/Non)	Oui	Non	L'étude nationale stratégique environnementale et sociale pour le programme de marché de gros modernisés de l'Emprunteur a été préparée, a fait l'objet de consultations et a été publiée, le tout conformément aux exigences du MOP quant à la forme et au fond	L'EIES/le PGES et, le cas échéant, le plan d'action de réinstallation pour chacun des marchés de gros modernisés à construire dans chacune des Villes Sélectionnées ont été approuvés et publiés.	Les Modes de gestion pour chacun des marchés de gros modernisés ont été mises en place		Les travaux de construction et l'installation des équipements pour chaque marché de gros modernisé ont été achevés Les marchés de gros modernisés sont opérationnels
Agréments d'exportation délivrées par voie digitale		0,00	50,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Enoncé de l'indicateur	ILD	Situation de référence	Cibles intermédiaires				Cible finale
			1	2	3	4	
(dépôt des demandes, suivi, octroi et renouvellement des approbations) (Pourcentage)							
Digitalisation des opérations de contrôle technique des exportations (Pourcentage)	Oui	0,00	50,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Nombre d'agrément/autorisations délivrés aux Etablissements agroalimentaires (Nombre)	Oui	7 800,00	8 200,00	8 400,00	8 600,00	8 800,00	8 800,00
Renforcement de la digitalisation de l'agriculture et adoption de pratiques climato-intelligentes							
Étude sur la transformation digitale du MAPMDREF préparée (Oui/Non)	Oui	Non	Oui				Oui
Superficie couverte par les cartes de vocation des terres agricoles (bour et périmètres irrigués) (Hectare)	Oui	6 500 000,00			6 750 000,00	7 000 000,00	7 000 000,00
Plateforme digitale pour l'agriculture de précision mise en œuvre et opérationnelle (Oui/Non)		Non			Oui	Oui	Oui
Systèmes d'information géographique (SIG) et traitement d'images satellitaires mis en œuvre et opérationnel (Oui/Non)	Oui	Non		Oui	Oui	Oui	Oui
Surface équipée de systèmes de télé relève et télégestion (Hectare (Ha))	Oui	0,00				3 800,00	8 000,00
Nombre d'utilisateurs	Oui	0,00	500,00	2 000,00	5 500,00	7 500,00	7 500,00

Enoncé de l'indicateur	ILD	Situation de référence	Cibles intermédiaires				Cible finale
			1	2	3	4	
enregistrés sur la plateforme ARDNA (Nombre)							
dont femmes (Pourcentage)	0,00						25,00
Producteurs dans des périmètres irrigués déjà modernisés ayant adopté des pratiques d'irrigation climato-intelligentes (Nombre)		0,00			3 000,00	9 000,00	12 000,00
dont femmes (Pourcentage)	0,00						25,00
Nombre de producteurs bénéficiant d'une initiative pilote pour la promotion de l'agroécologie et de l'agriculture biologique (Nombre)		0,00			100,00	200,00	200,00
dont femmes (Pourcentage)	0,00						25,00
Ingénieurs agronomes diplômés en Data-Science appliquée à l'agriculture (Nombre)		0,00				10,00	20,00
dont femmes (Pourcentage)	0,00					25,00	25,00
Coopératives féminines ayant reçu une formation grâce aux technologies digitales développées dans le cadre du Programme (Nombre)		0,00	20,00	20,00	20,00	20,00	100,00

Plan de suivi et d'évaluation : Indicateurs de niveau ODP

Enoncé de l'indicateur	Définition/Description	Fréquence	Source de données	Méthodologie de collecte des données	Responsabilité de la collecte des données
Nombre de jeunes ayant créé des entreprises en rapport à l'agriculture qui sont opérationnelles depuis au moins six mois	Cet indicateur mesure le nombre de jeunes qui ont créé des entreprises en rapport à l'agriculture qui sont opérationnelles depuis au moins six mois.	Annuel	Liste des bénéficiaires et rapports des campagnes de communication et des séances d'idéation fournis par l'ONCA/DRA. Liste des bénéficiaires des incitations du FDA.	Analyse des rapports d'activités des agences d'exécution responsables.	UGP/DSS
dont femmes	Cet indicateur mesure le nombre de nouvelles femmes entrepreneures qui ont créé leurs premières entreprises en rapport à l'agriculture. Ce nombre ne prend en compte que les femmes entrepreneures nouvellement établies.	Annuel	Liste des bénéficiaires et rapports des campagnes de communication et des séances d'idéation fournis par l'ONCA/DRA.	Analyse des rapports d'activités des agences d'exécution responsables.	UGP/DSS
Volume des produits locaux commercialisés à travers les marchés de gros modernisés	L'indicateur mesure le volume de produits locaux commercialisés à travers les marchés de gros modernisés.	Annuel	DDFP/DRA	Analyse des rapports d'activité fournis par le(s) marché(s) opérationnel soutenu(s) par le Programme	DSS/UGP
Nombre de producteurs adoptant des pratiques d'agricultureclimato-intelligentes	Nombre de producteurs qui ont adopté des pratiques d'agricultureclimato-intelligentes	Annuel	ONCA/DIAEA/ORMVA	Analyse des registres et données officielles des ORMVA.	DSS/UGP
dont femmes					

Plan de suivi et d'évaluation : Indicateurs de résultats intermédiaires

Enoncé de l'indicateur	Définition/Description	Fréquence	Source de données	Méthodologie de collecte des données	Responsabilité de la collecte des données
Jeunes informés, identifiés et orientés dans le cadre du dispositif d'accompagnement à l'entrepreneuriat, à travers des campagnes de communication et des séances d'idéation	90 000 jeunes bénéficieront de ces sessions à organiser sous forme de séminaires ou d'ateliers qui devraient leur permettre de s'enquérir des opportunités économiques dans leurs territoires et des opportunités techniques et financières offertes par le dispositif d'accompagnement à l'entrepreneuriat agricole.	Annuel	Liste des bénéficiaires, rapports des campagnes de communication et des séances d'idéation fournis par l'ONCA/DRA.	Analyse des rapports d'activités de l'agence d'exécution responsable (ONCA).	UGP
dont femmes	25 pour cent des 90 000 jeunes seront des femmes.	Annuel	Liste des bénéficiaires, rapports des campagnes de communication et des séances d'idéation fournis par l'ONCA/DRA.	Analyse des rapports d'activités de l'agence d'exécution responsable (ONCA).	UGP
Formateurs formés pour développer les capacités des établissements de formation professionnelle agricole sur l'entrepreneuriat agricole	60 formateurs seront formés, à travers une assistance technique, pour dispenser des modules de formation sur l'entrepreneuriat agricole aux participants du système de formation professionnelle, selon différentes modalités et à différents niveaux de formation	Annuel	Listes de présence, supports de formation, certificats de formation	Note de synthèse sur la formation dispensée (thèmes, participants, documents attestant la réalisation de cette action, etc.)	DEFR
dont femmes	25 pour cent des 60 formateurs formés seront des femmes.	Annuel	Listes de présence, supports de formation,	Note de synthèse sur la formation dispensée (thèmes, participants, documents attestant la	DEFR

			certificats de formation	réalisation de cette action, etc.)	
Jeunes accompagnés en pré-création pour établir leurs plans d'affaires en vue d'un financement par les banques, à travers le dispositif d'appui à l'entreprenariat agricole	10 000 jeunes sont accompagnés en pré-création par le dispositif d'accompagnement à l'entreprenariat agricole, à travers une assistance technique sous forme de formations en groupe, de conseils personnalisés	Semestriel	Listes de jeunes entrepreneurs, sociétés de services et coopératives accompagnés par l'agence d'exécution responsable	Analyse de dossiers (liste des personnes inscrites, plans d'affaires, etc.)	DRA/ONCA
dont femmes	25 pour cent des 10 000 jeunes seront des femmes.	Semestriel	Dossiers de jeunes entrepreneurs, sociétés de services et coopératives accompagnés par l'institution responsable	Analyse des dossiers (liste des personnes inscrites, plans d'affaires, etc.)	DRA/ONCA
Jeunes entrepreneurs ayant bénéficié d'incitations dans le cadre du FDA, pour la réalisation de leurs projets	16 000 jeunes bénéficieront d'une incitation pour la réalisation de leurs projets.	Semestriel		État des subventions établi par la DF	DF
dont femmes	25 pour cent des 16 000 jeunes seront des femmes.	Semestriel	DF	État des subventions établi par la DF	DF
Réforme du cadre incitatif et juridique du FDA pour l'intégration de mesures incitatives spécifiques aux jeunes.	Réformes des textes régissant le système des incitations agricoles pour y intégrer des mesures spécifiques aux jeunes : 1. Adoption des textes régissant les incitations au profit des jeunes pour la réalisation de leurs projets 2. Adoption des textes régissant les incitations pour soutenir un entrepreneuriat	Semestriel	Textes promulgués	Analyse des textes publiés au bulletin officiel	DF

	agricole structuré (sociétés de services) 3. Adoption des textes régissant les incitations au profit des jeunes entrepreneurs à la location de terrains agricoles				
Entreprises de services bénéficiant d'une incitation à soutenir un entrepreneuriat agricole structuré	800 sociétés de services (10 jeunes par entreprise) bénéficieront d'une incitation financière.	Annuel	Système SABA	État des subventions tel qu'extrait du Système SABA	ADA
Jeunes ayant bénéficié d'une aide à la location de terres agricoles	14 500 jeunes bénéficiaires d'aides à la location de terres agricoles	Annuel	Système SABA	Etat des subventions tel qu'extrait du Système SABA.	ADA
dont femmes	25 pour cent des 14 500 jeunes seront des femmes.	Annuel	Système SABA	Etat des subventions tel qu'extrait du Système SABA.	ADA
Jeunes formés et projets innovants primés et soutenus (concours national)	Nombre de jeunes formés et accompagnés suite au lancement de deux appels à projets visant à promouvoir des projets innovants (digitales et résilients au climat)	Annuel	ADA	Lancement par appel à manifestation d'intérêt, liste des participants à l'appel à projets, soumissions des jeunes, procès-verbaux du comité d'évaluation, note sur la formation des jeunes sélectionnés (programme et thèmes de formation, bénéficiaires, formateurs, etc.), liste des projets lauréats, rapport sur les actions d'accompagnement menées	UGP
dont femmes	25 pour cent des 40 jeunes seront des femmes.	Annuel	ADA	Lancement par appel à manifestation d'intérêt, liste des participants à l'appel à projets, soumissions des jeunes,	UGP

				procès-verbaux du comité d'évaluation, note sur la formation des jeunes sélectionnés (programme et thèmes de formation, bénéficiaires, formateurs, etc.), liste des projets lauréats, rapport sur les actions d'accompagnement menées	
Jeunes accompagnés pour l'émergence et l'autonomisation de coopératives de services agricoles	Nombre de jeunes accompagnés dans le cadre d'une initiative pilote pour l'émergence et l'autonomisation des coopératives de services agricoles	Annuel	ADA	Listes des jeunes accompagnés, accords de partenariat, statuts de coopératives, rapports d'activités	UGP
dont femmes	25 pour cent des 200 jeunes seront des femmes.	Annuel	ADA	Listes de jeunes accompagnés, accords de partenariat, statuts de coopératives, rapports d'activités	UGP
Au moins une consultation publique sur le Programme réalisée chaque année par le MAMPDREF	L'indicateur mesure si au moins une consultation publique sur le Programme a été menée chaque année par le MAMPDREF.	Annuel	Rapports de consultation	Préparation des rapports de consultation	DSS/UGP
Réforme du cadre réglementaire régissant les plateformes de commercialisation en gros des produits agricoles (Oui/Non)	Le cadre réglementaire est une condition de la mise en œuvre du programme des marchés de gros modernisés et doit être achevé en préalable à tout développement des installations de marché.	Semestriel	Ministère de l'Intérieur, publication au Journal officiel	Vérification de la publication des textes au Journal officiel	DDFP/UGP
Quatre marchés de gros modernisés mis en place et opérationnels	Quatre marchés de gros modernisés sont mis en place	Semestriel	Ministère de l'Intérieur,	Documents attestant les différentes phases de mise	DDFP/UGP

	et opérationnels, (Berkane, Agadir, Meknès et Marrakech)		Wilayas, DDFP	en œuvre: accords signés, Modes de gestion des marchés de gros modernisés mis en place, étude d'impact environnemental, etc. suivi par la DDFP et les Wilayas	
Certificats d'inspection à l'exportation émis sous forme digitale	L'indicateur mesure le pourcentage de demandes et d'octrois d'agrément d'exportation effectués par voie digitale.	Annuel	Morocco Foodex	Plateforme accessible aux exportateurs, rapports d'activité de Morocco Foodex sur l'activité de contrôle des exportations	DSS/UGP
Digitalisation des opérations de contrôle technique des exportations	L'indicateur mesure le pourcentage de demandes d'inspection formulées par les exportateurs sur une plateforme dédiée et les certificats d'inspection respectifs délivrés par voie digitale.	Semestriel	Morocco Foodex	Plateforme accessible aux exportateurs pour formuler leurs demandes, certificats d'inspection générés à travers la plateforme.	DSS/UGP
Nombre d'analyses réalisées annuellement par les laboratoires de l'ONSSA	Nombre d'analyses réalisées annuellement par les laboratoires de l'ONSSA dans le secteur végétal et produits d'origine végétale, animale et d'origine animale, résidus de médicaments vétérinaires et anti-résistance	Annuel	Rapport d'avancement de l'ONSSA	Pièces d'achat de matériel, documents justifiant la formation effectuée (rapports, liste des participants, etc.), documents présentant les protocoles d'analyse mis en œuvre.	DSS/UGP
Nombre d'agréments/autorisations délivrés aux petits et moyens établissements agroalimentaires	Nombre d'agréments/autorisations sanitaires délivrées	Semestriel	Rapport d'avancement de l'ONSSA	Rapports mensuels des Directions Régionales de l'ONSSA	DSS/UGP
Nombre de coopératives féminines accréditées par l'ONSSA	Cet indicateur mesure le nombre de coopératives féminines existantes accréditées par l'ONSSA.	Annuel	ONSSA	Rapport d'avancement de l'ONSSA	ONSSA
Elaboration d'une étude sur la transformation digitale du MAPMDREF	Résultats de l'étude sur la transformation digitale du	Annuel	DSI	Rapport de réception des résultats de l'étude	DSS/UGP

	Département de l'Agriculture				
Superficie couverte par les cartes de vocation des terres agricoles (bour et périmètres irrigués)	Superficie couverte par les cartes de vocation des terres agricoles pour les cultures en zone agricole dans le contexte du changement climatique	Semestriel	INRA	Cartes et tableaux générés à travers la plateforme	DSS/UGP
Plateforme digitale pour l'agriculture de précision mise en œuvre et opérationnelle	Une plateforme digitale pour l'agriculture de précision s'appuyant sur l'intelligence artificielle, le traitement d'images (drones ou satellites) et sur des tests de calibrage agronomique pour un suivi spatio-temporel efficace des cultures est établie et opérationnelle.	Annuel	INRA	Rapports et données générés à travers la plateforme	DSS/UGP
Systèmes d'information géographique (SIG) et de traitement d'images satellite mis en œuvre et opérationnel	Acquisition et installation d'un système d'information géographique (SIG) et d'un système de traitement d'images satellite	Semestriel	Rapport d'avancement de l'ONSSA	Cartes et rapports d'activités générés par le SIG	DSS/UGP
Surface équipée de systèmes de télérelève et télégestion	Surface équipée de systèmes télérelève et télégestion pour contrôler la distribution de l'eau dans les secteurs d'irrigation modernisés	Semestriel	Rapport d'avancement de la DIAEA	Rapports d'activités sur l'installation et la mise en œuvre des ces systèmes	DSS/UGP
Nombre d'utilisateurs enregistrés sur la plateforme de l'ARDNA	Nombre d'utilisateurs actifs inscrits sur la plateforme de l'ARDNA (producteurs, conseillers agricoles, chercheurs, etc.).	Semestriel	Fichier généré à travers la plateforme de l'ARDNA	Rapports d'activités de l'ONCA	ONCA
dont femmes	Pourcentage de femmes utilisatrices actives, inscrites sur la plateforme ARDNA (productrices, conseillères agricoles, chercheuses, etc.)	Semestriel	Fichier généré à travers la plateforme de l'ARDNA		ONCA

Producteurs dans des périmètres modernisés ayant adopté des pratiques d'agricultureclimato-intelligentes	Nombre de producteurs agricoles dans les périmètres irrigués modernisés sélectionnés ayant bénéficié du conseil pour l'utilisation efficiente de l'eau (12 000) et de la mise en place d'un système de suivi-évaluation des impacts.	Semestriel	Rapports d'avancement de l'ONCA et de la DIAEA		ONCA/DIAEA
dont femmes	Pourcentage de productrices agricoles dans les périmètres irrigués modernisés sélectionnés ayant bénéficié du conseil pour l'utilisation efficiente de l'eau (12 000) et de la mise en place d'un système de suivi-évaluation des impacts.	Semestriel	Rapports d'avancement de l'ONCA et de la DIAEA		ONCA/DIAEA
Nombre de producteurs bénéficiant d'une initiative pilote pour la promotion de l'agroécologie et de l'agriculture biologique	Producteurs bénéficiant d'un accompagnement pour la reconversion de leurs projets en adoption de pratiques de gestion agroécologiques ou biologiques	Semestriel	ADA	Conventions, fiches projets, liste des producteurs, rapports d'activités	ADA
dont femmes	25 pour cent des 200 producteurs bénéficiant de l'initiative pilote seront des femmes.	Semestriel	ADA	Conventions, fiches projets, liste des producteurs, rapports d'activités	ADA
Ingénieurs agronomes diplômés en Data-Science appliquée à l'agriculture	Ingénieurs agricoles ayant reçu une formation diplômante de plus de 18 mois en Science des données appliquée à l'agriculture	Annuel	IAV Hassan II	Dossier d'accréditation adopté par le Ministère de l'Enseignement supérieur 2021, listes des étudiants admis en 2023, diplômes délivrés	IAV Hassan II
dont femmes	25 pour cent des 40 ingénieurs agronomes qui reçoivent une formation diplômante de plus de 18 mois en Science des données	Annuel	IAV Hassan II	Dossier d'accréditation adopté par le Ministère de l'Enseignement supérieur 2021, listes des étudiants admis en 2023, diplômes	IAV Hassan II

	appliquée à l'agriculture seront des femmes.			délivrés	
Coopératives féminines ayant reçu une formation grâce aux technologies digitales développées dans le cadre du Programme	Nombre de coopératives féminines n'ayant reçu aucune formation avant le début du Programme mais ayant reçu par la suite une formation à travers les technologies digitales développées dans le cadre du Programme.	Annuel	Rapports d'avancement de l'ONCA	Analyse des rapports d'avancement de l'ONCA	ONCA

ANNEXE 2. INDICATEURS LIÉS AU DÉCAISSEMENTS, MODALITÉS DE DÉCAISSEMENT ET PROTOCOLES DE VÉRIFICATION DES DÉCAISSEMENTS
Matrice des indicateurs liés aux décaissements

ILD 1	Nombre de plans d'affaires admissibles pour un prêt commercial élaborés par des jeunes entrepreneurs ruraux			
Type d'ILD	Extensibilité	Unité de mesure	Montant total alloué (USD)	En pour cent du montant total du financement
Résultat intermédiaire	Oui	Nombre	15 000 000,00	0,00
Période	Valeur		Montant alloué (USD)	Formule
Situation de référence	0,00			
Résultats antérieurs			0,00	
AC 2021	RLD#1.1: 500,00 en AC 2021, d'une valeur de référence de 0		750 000,00	D = BP/T*A
AC 2022	RLD #1.2: cumul de 2 000,00 en AC 2022		2 250 000,00	D = BP/T*A
AC 2023	RLD #1.3: cumul de 5 000,00 en AC 2023		4 500 000,00	D = BP/T*A
AC 2024	RLD #1.4: cumul de 7 500,00 en AC 2024		3 750 000,00	D = BP/T*A
AC 2025	RLD #1.5: cumul de 10 000,00 en AC 2025		3 750 000,00	D = BP/T*A
ILD 2	Réforme du cadre juridique mise en œuvre pour faciliter l'accès au financement des jeunes entrepreneurs ruraux			
Type d'ILD	Extensibilité	Unité de mesure	Montant total alloué (USD)	En pour cent du montant total du financement
Résultat intermédiaire	Non	Texte	10 000 000,00	0,00
Période	Valeur		Montant alloué (USD)	Formule

Situation de référence	Cadre juridique actuel ne prévoyant pas des mesures incitatives spécifiques aux jeunes			
Résultats antérieurs		0,00		
AC 2021	RLD 2.1: Le décret gouvernemental approuvant l'octroi des incitations aux jeunes pour lancer leurs projets d'investissement agricole en milieu rural a été adopté.	5 000 000,00	Oui/Non	
AC 2022	RLD 2.2: L'Arrêté conjoint du MAPMDREF, du MEFRA et du MI fixant les incitations visant à appuyer les sociétés de services agricoles a été adopté.	5 000 000,00	Oui/Non	
AC 2023		0,00		
AC 2024		0,00		
AC 2025		0,00		
ILD 3	Jeunes entrepreneurs ayant bénéficié d'incitations aux investissements ruraux			
Type d'ILD	Extensibilité	Unité de mesure	Montant total alloué (USD)	En pour cent du montant total du financement
Production	Oui	Nombre	60 000 000,00	0,00
Période	Valeur		Montant alloué (USD)	Formule
Situation de référence	0,00			
Résultats antérieurs			0,00	
AC 2021			0,00	

AC 2022			0,00	
AC 2023	RLD#3.1: 3 000,00 en AC 2023		11 250 000,00	D = P/T*A
AC 2024	RLD #3.2: cumul de 8 000,00 en AC 2024		18 750 000,00	D = P/T*A
AC 2025	RLD #3.2: cumul de 16 000,00 en AC 2025		30 000 000,00	D = P/T*A
ILD 4	Révision du cadre juridique et réglementaire régissant les marchés de gros modernisés			
Type d'ILD	Extensibilité	Unité de mesure	Montant total alloué (USD)	En pour cent du montant total du financement
Processus	Non	Texte	20 000 000,00	0,00
Période	Valeur		Montant alloué (USD)	Formule
Situation de référence	Cadre réglementaire actuel régissant les marchés de gros			
Résultats antérieurs			0,00	
AC 2021			0,00	
AC 2022	RLD 4.1: L'Emprunteur a promulgué des amendements à l'article 83 de la Loi Organique No. 113-14 clarifiant notamment la relation entre le secteur privé et les communes en matière de création et de choix de mode de gestion des marchés de gros.		10 000 000,00	Oui/Non
AC 2023	RLD 4.2: L' Arrêté du MI fixant les modalités portant sur la création et l'opérationnalisation des marchés de gros modernisés a été publié au Bulletin officiel..		10 000 000,00	Oui/Non

AC 2024			0,00	
AC 2025			0,00	
ILD 5	Programme des marchés de gros modernisés mis en œuvre			
Type d'ILD	Extensibilité	Unité de mesure	Montant total alloué (USD)	En pour cent du montant total du financement
Produit	Oui	Texte	34 375 000,00	0,00
Période	Valeur		Montant alloué (USD)	Formule
Situation de référence	Programme de marché de gros modernisé non élaboré			
Résultats antérieurs			0,00	
AC 2021	RLD 5.1: L'étude nationale stratégique environnementale et sociale pour le programme de marché de gros modernisés de l'Emprunteur a été préparée, a fait l'objet de consultations et a été publiée, le tout conformément aux exigences du MOP quant à la forme et au fond.		2 000 000,00	
AC 2022	RLD 5.2: L'EIES/le PGES et, le cas échéant, le plan d'action de réinstallation, pour chacun des marchés de gros modernisés à construire dans chacune les villes sélectionnées, ont été approuvés et publiés. (x4)		12 000 000,00	
AC 2023	RLD 5.3: Les Modes de gestion pour chacun des marché de gros modernisés ont été mis en place. (x4)		4 000 000,00	

AC 2024			0,00	
AC 2025	RLD 5.4 : Les travaux de construction et l'installation des équipements pour chaque marché de gros modernisé ont été achevés (x4) RLD 5.5 : Les marchés de gros modernisés sont opérationnels (x4)		16 375 000,00	
ILD 6	Amélioration de la performance à l'exportations de produits alimentaires : pourcentage de certificats d'inspection à l'exportation émis sous forme digitale			
Type d'ILD	Extensibilité	Unité de mesure	Montant total alloué (USD)	En pour cent du montant total du financement
Résultat	Oui	Pourcentage	20 000 000,00	0,00
Période	Valeur		Montant alloué (USD)	Formule
Situation de référence	0,00			
Résultats antérieurs			0,00	
AC 2021	50,00		10 000 000,00	D = E/T*A
AC 2022	100,00		10 000 000,00	D = E/T*A
AC 2023			0,00	
AC 2024			0,00	
AC 2025			0,00	

ILD 7	Nombre d'établissements agroalimentaires agréées / autorisés par l'ONSSA pour améliorer l'accès au marché et la sécurité sanitaire des aliments			
Type d'ILD	Extensibilité	Unité de mesure	Montant total alloué (USD)	En pour cent du montant total du financement
Résultat	Oui	Nombre	30 000 000,00	
Période	Valeur		Montant alloué (USD)	Formule
Situation de référence	7 800,00			
Résultats antérieurs			0,00	
AC 2021	RLD#7.1: 8 200,00 en AC 2021, partant d'une situation de référence de 7 800		12 000 000,00	D = A/T*A
AC 2022	RLD#7.2: cumul de 8 400 en AC 2022		6 000 000,00	D = A/T*A
AC 2023	RLD#7.3: cumul de 8 600 en AC 2022		6 000 000,00	D = A/T*A
AC 2024	RLD#7.4: cumul de 8 800 en AC 2022		6 000 000,00	D = A/T*A
AC 2025			0,00	
ILD 8	Ecosystème digital pour une agriculture climato-intelligente établi			
Type d'ILD	Extensibilité	Unité de mesure	Montant total alloué (USD)	En pour cent du montant total du financement
Produit	Oui	Texte	40 000 000,00	0,00
Période	Valeur		Montant alloué (USD)	Formule
Situation de référence	0,00			

Résultats antérieurs		0,00	
AC 2021		0	
AC 2022	RLD 8.1: Le SIG et le traitement d'images satellite couvrant 2 millions d'hectares sont opérationnels et déployés	10 000 000,00	D = TA/T*A
AC 2023	RLD 8.2: Un outil de cartographie digital de l'occupation des sols en agriculture climato-intelligente couvrant 500 000 hectares a été déployé	10 000 000,00	D = TA/T*A
AC 2024	RLD 8.3: Les systèmes de gestion à distance dans les périmètres d'irrigation modernisés couvrant 8 000 ha sont opérationnels et déployés RLD 8.4: La plateforme ARDNA est mise à jour et 7 500 utilisateurs sont enregistrés	20 000 000,00	D = TA/T*A
AC 2025		0,00	
ILD 9	Adoption de pratiques climato-intelligentes pour l'utilisation efficiente de l'eau		
Type d'ILD	Extensibilité	Unité de mesure	Montant total alloué (USD)
Résultat	Oui	Nombre	20 000 000,00
Période	Valeur	Montant alloué (USD)	Formule
Situation de référence	0,00		
Résultats antérieurs		0,00	
AC 2021		0,00	D = P/T*A

AC 2022	DLR#9.1: 3 000,00 producteurs agricoles dans les périmètres irrigués modernisés sélectionnés ayant bénéficié du conseil pour l'utilisation efficiente de l'eau et de la mise en place d'un système de suivi-évaluation des impacts en AC 2022, d'une situation de référence de 0 en AC 2020	5 000 000,00	D = P/T*A
AC 2023	DLR#9.2: cumul de 9 000 producteurs agricoles dans les périmètres irrigués modernisés sélectionnés ayant bénéficié du conseil pour l'utilisation efficiente de l'eau et de la mise en place d'un système de suivi-évaluation des impacts en AC 2023, d'une situation de référence de 3 000 en AC 2022	10 000 000,00	D = P/T*A
AC 2024	DLR#9.3: cumul de 12 000 producteurs agricoles dans les périmètres irrigués modernisés sélectionnés ayant bénéficié du conseil pour l'utilisation efficiente de l'eau et de la mise en place d'un système de suivi-évaluation des impacts en AC 2024, d'une situation de référence de 9 000 en AC 2023	5 000 000,00	D = P/T*A
AC 2025		0,00	

Tableau du protocole de vérification : Indicateurs liés aux décaissements

ILD 1	Nombre de plans d'affaires admissibles pour un prêt commercial élaborés par des jeunes entrepreneurs ruraux
Description	Cette activité aidera les jeunes à définir des idées de projets, à préparer des plans d'affaires standard, des études de faisabilité et d'autres moyens de rendre leurs projets bancables, et à fournir l'encadrement et la formation correspondants, y compris un accompagnement à l'entrepreneuriat. L'objectif est de développer des dossiers de projets individuels qui soient admissibles à un prêt commercial, avec des critères spécifiques définis dans le MOP. L'activité impliquerait les DRA du MAPMDREF au niveau local, ainsi que l'ONCA au niveau central et local. L'ILD est extensible. Les décaissements seront proportionnels aux cibles annuelles, calculées sur la base de la formule suivante: Le décaissement (D) est égal au nombre de plans d'affaires qui ont été validés (PA), divisé par le nombre total cible de plan d'affaires au titre dudit RLD (T), multiplié par le montant total alloué audit RLD (A).
Source de données/agence	DRA/ONCA
Entité de vérification	IGA
Procédure	Vérifié par l'IGA à l'aide des informations fournies par la DRA/ONCA relatives aux plans d'affaires qui ont été évalués en détail par une banque commerciale et jugée « admissibles » à un prêt bancaire (le prêt pouvant être octroyé ou non).
ILD 2	Réforme du cadre juridique mise en œuvre pour faciliter l'accès au financement des jeunes entrepreneurs ruraux
Description	Il s'agira de réformer le Fonds de développement agricole (FDA) afin que celui-ci puisse mieux répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes rurales. Le FDA devra fonctionner selon des directives opérationnelles fondées sur des règles et des procédures spécifiques favorables aux jeunes et aux femmes, en particulier ceux qui auraient été accompagnés dans le cadre du Programme au stade de la pré-création. L'ILD 2 comporte deux RLD relatifs à la réforme suivante: - RLD 2.1: Le décret gouvernemental approuvant l'octroi des incitations aux jeunes pour lancer leurs projets d'investissement agricole en milieu rural a été adopté; - RLD 2.2: L'Arrêté conjoint du MAPMDREF, du MEFRA et du MI fixant les incitations visant à appuyer les sociétés de services agricoles a été adopté. Les montants alloués seront décaissés sur la base de l'effectivité (« Oui/Non »). - Suite à la vérification du RLD 2.1, un montant de 5 millions USD sera décaissé. - Suite à la vérification du RLD 2.2, un montant de 5 millions USD sera décaissé.
Source de données/agence	DF
Entité de vérification	IGA
Procédure	Vérifié par l'IGA en utilisant les règles et procédures de fonctionnement du FDA. La réalisation des RLD se concrétisera par l'adoption du décret et de l'arrêté via leur transmission au Bulletin Officiel pour leur publication. Le processus sera géré par

	la Direction Financière (DF) du MAPMDREF.
ILD 3	Jeunes entrepreneurs ayant bénéficié d'incitations aux investissements ruraux
Description	Nombre de jeunes bénéficiant d'incitations du FDA à lancer leurs initiatives d'investissement ou agroentreprises. L'incitation financière au titre du Programme sera débloquée par le FDA pour le lancement d'activités agricoles et d'activités de services en rapport à l'agriculture par des jeunes, avec une cible de 16 000 bénéficiaires sur trois ans après la publication de nouveaux textes juridiques régissant le FDA, au titre de l'ILD 2. Cet ILD est le plus important du Programme en termes d'envergure et couvre l'ensemble des dépenses publiques à moyen terme prévues pour le financement des jeunes en milieu rural. L'ILD est extensible. Les décaissements seront proportionnels aux cibles annuelles, calculées sur la base de la formule suivante: Le décaissement (D) est égal au nombre de personnes qui ont reçu des incitations (P), divisé par la cible totale du nombre de personnes devant recevoir des incitations au titre dudit RLD (T), multiplié par le montant total alloué audit RLD (A).
Source de données/agence	DF
Entité de vérification	IGA
Procédure	Vérifié par l'IGA par un examen des registres de la DF sur les investissements soutenus par le FDA (certificat d'admissibilité et pièces justificatives).
ILD 4	Révision du cadre juridique et réglementaire régissant les marchés de gros modernisés
Description	Cadre réglementaire pour la commercialisation en gros de produits agricoles. Le cadre réglementaire est une condition nécessaire de la mise en œuvre du programme des marchés de gros modernisés et doit être achevé en préalable à tout développement des installations de marché. Cet ILD comporte deux RLD: - RLD 4.1: L'Emprunteur a promulgué des amendements à l'article 83 de la Loi Organique No. 113-14 clarifiant notamment la relation entre le secteur privé et les communes en matière de création et de choix de mode de gestion des marchés de gros - RLD 4.2: L'Arrêté du MI fixant les modalités portant sur la création et l'opérationnalisation des plateformes de commercialisation agricole de gros a été publié au Bulletin officiel. Les montants alloués seront décaissés sur la base de l'effectivité («Oui/Non»). - Suite à la vérification du RLD 4.1, un montant de 10 millions USD sera décaissé. - Suite à la vérification du RLD 4.2, un montant de 10 millions USD sera décaissé.
Source de données/agence	IGA
Entité de vérification	Direction du Développement des Filières de Production (DDFP) du MAPMDREF
Procédure	Vérifié par l'IGA en référence à la loi organique amendée et l'Arrêté publiés au Bulletin. La conformité à l'ILD 4 sera de la responsabilité de la DDPF du MAPMDREF et du Ministère de l'Intérieur, y compris les

	collectivités territoriales (Wilayas).
ILD 5	Programme des marchés de gros modernisés mis en œuvre
Description	Appui à l'opérationnalisation de marchés de gros modernisés. Cet ILD porte sur la construction de quatre installations de marché de gros modernisés dans le cadre du Programme plus vaste de marché de gros du Gouvernement. La DDFP aura la responsabilité du suivi de la conformité à l'ILD 5. Les décaissements seront conditionnés à la réalisation des RLD suivants de manière séquentielle, en rapport à chacune des quatre installations de marché financées: - RLD 5.1:L'étude stratégique nationale environnementale et sociale pour le programme de marché de gros modernisés de l'Emprunteur a été préparée, a fait l'objet de consultations et a été publiée, le tout conformément aux exigences du MOP quant à la forme et au fond.- RLD 5.2: L'EIES/le PGES et, le cas échéant, le plan d'action de réinstallation, pour chacun des marchés de gros modernisés à construire dans chacune les villes sélectionnées, ont été approuvés et publiés. (x4) - RLD 5.3: Les modes de gestion pour chacun des marché de gros modernisés ont été mis en place. (x4) - RLD 5.4: Les travaux de construction et l'installation des équipements pour chaque marché de gros modernisé sont achevés (x4)—RLD 5.5 : les marchés de gros modernisés sont opérationnels. Les montants alloués seront décaissés sur la base de l'effectivité (« Oui/Non ») - Suite à la vérification du RLD 5.1, un montant de 2 millions USD sera décaissé. - Suite à la vérification du RLD 5.2, un montant de 12 millions USD sera décaissé, (3 millions par étude) - Suite à la vérification du RLD 5.3, un montant de 4 millions USD sera décaissé, (1 million USD par mode de gestion mis en place) - Suite à la vérification du RLD 5.4, un montant de 8.375 millions USD sera décaissé, (2,09 millions USD par marché de gros)-- Suite à la vérification du RLD 5.5, un montant de 8 millions USD sera décaissé, (2 millions USD par marché de gros)
Source de données/agence	DDFP
Entité de vérification	IGA
Procédure	<ul style="list-style-type: none"> - RLD 5.1: Vérifié par l'IGA par un examen de l'étude. - RLD 5.2: Vérifié par l'IGA par un examen des études. - RLD 5.3: Vérifié par l'IGA par présentation de preuves de la mise en place du mode de gestion tel que défini dans le MOP et conformément à la Loi Organique no. 113-14 relative aux communes. - RLD 5.4: Vérifié par l'IGA par un examen des rapports d'avancement. - RLD 5.5: Vérifié par l'IGA par un examen des rapports d'avancement indiquant que le marché de gros modernisé opère en accord avec les critères spécifiques définis dans le MOP (entre autres choses, les opérateurs des autres marchés ont été transférés vers le nouveau marché, en accord avec le plan d'action sociale).

	Vérifié par l'IGA par une examen des rapports d'avancement.
ILD 6	Amélioration de la performance à l'exportations des produits agro-alimentaires : Pourcentage d'agrément d'exportation traités et délivrés par voie digitale
Description	L'amélioration de la performance des exportations alimentaires est un objectif majeur de la SGG et une considération primordiale en termes de génération de devises pour le Maroc. L'un des axes majeurs du Programme en ce qui concerne Morocco Foodex est de digitaliser les procédures de contrôle des exportations, notamment les certificats d'inspection qui sont les documents exigés des exportateurs pour la réalisation de leurs opérations à l'export. Par conséquent, l'affectation des fonds à cet ILD est fondée sur le pourcentage de certificats d'inspection délivrés par voie digitale. L'objectif est une digitalisation de l'ensemble du processus de contrôle des exportations d'ici la fin du Programme. L'ILD est extensible. Les décaissements seront proportionnels aux cibles annuelles, calculées sur la base de la formule suivante: le décaissement (D) est égal au pourcentage de délivrance des certificats d'inspection digitalisés (E), divisé par le pourcentage total des certificats d'inspection à digitaliser dans le cadre dudit RLD (T), multiplié par le montant total alloué audit RLD (A).
Source de données/agence	Morocco Foodex
Entité de vérification	IGA
Procédure	Vérifié par l'IGA par un examen des registres et dossiers officiels de Morocco Foodex.
ILD 7	Etablissements agroalimentaires agréés / autorisés par l'ONSSA pour améliorer l'accès au marché et la sécurité sanitaire des aliments
Description	Nombre d'établissements agroalimentaires agréés / autorisés par l'ONSSA. L'ILD est extensible. Les décaissements seront proportionnels aux cibles annuelles, calculées sur la base de la formule suivante: le décaissement (D) est égal au nombre d'agrément/autorisations sanitaires délivrées (A), divisé par la cible totale d'agrément/autorisations sanitaires à délivrer au titre dudit RLD (T), multiplié par le montant total alloué audit RLD (A) .
Source de données/agence	ONSSA
Entité de vérification	IGA
Procédure	Vérifié par l'IGA par un examen des registres et dossiers officiels de l'ONSSA.
ILD 8	Ecosystème digital pour une agriculture climato-intelligente établi
Description	Renforcement de la digitalisation de l'agriculture pour une agriculture eco-efficiente et climato-intelligente. Ceci est au cœur du Domaine de résultats 3, notamment en ce qui concerne la mise en place de systèmes d'information sur les données pour

	<p>la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités agricoles. Cet ILD comprend certaines des activités essentielles concernant la digitalisation des processus agricoles, y compris la préparation, la prévention et les appuis en cas d'urgences sanitaires telles que la pandémie de COVID-19. - RLD 8.1: Le SIG et le traitement d'images satellite couvrant 2 millions d'hectares sont opérationnels et déployés (extensible) - RLD 8.2 : Un outil de cartographie digital de l'occupation des sols en agriculture climato-intelligente couvrant 500 000 hectares a été déployé (extensible) - RLD 8.3: Les systèmes de gestion à distance dans les périmètres d'irrigation modernisés couvrant 8 000 ha sont opérationnels et déployés (extensible); - RLD 8.4: La plateforme ARDNA est mise à jour et 7 500 utilisateurs sont enregistrés (extensible). - Suite à la vérification du RLD 8.1, un montant de 10 millions USD sera décaissé; - Suite à la vérification du RLD 8.2, un montant de 10 millions USD sera décaissé. - Suite à la vérification du RLD 8.3, un montant de 10 millions USD sera décaissé. - Suite à la vérification du RLD 8.4, un montant de 10 millions USD sera décaissé. Les RLD 8.1, 8.2, 8.3 et 8.4 sont extensibles. Les décaissements seront proportionnels aux cibles annuelles, calculées sur la base de la formule suivante: le décaissement (D) est égal à l'objectif atteint (TA), divisé par la cible totale au titre dudit RLD (T), multiplié par le montant total alloué audit RLD (A).</p>
Source de données/agence	- RLD 8.1: ONSSA - RLD 8.2: INRA - RLD 8.3: DIAEA - RLD 8.4: ONCA
Entité de vérification	IGA
Procédure	<p>Vérifié par l'IGA par un examen des dossiers des différentes entités.</p> <p>Le déblocage des fonds se fera au coup par coup pour les cinq RLD distincts conformément aux conditions correspondantes, sur une base d'extensibilité ou non extensibilité en fonction de chacune des cibles précisées.</p>
ILD 9	Adoption de pratiques d'agriculture climato-intelligente pour l'utilisation efficiente de l'eau
Description	<p>L'introduction de l'agriculture climato-intelligente en tant qu'élément fondateur des services de conseil agricole (publics et privés) est un axe majeur du Programme. L'agriculture de précision dans les périmètres irrigués modernisés pour assurer une utilisation efficiente de l'eau est l'un des domaines où ce sera le plus approprié et le plus visible, d'où l'importance du montant des fonds à décaisser au titre de l'ILD 9. Le montant des fonds à débloquer au titre de l'ILD est donc considérable. DLI 9 – nombre de producteurs agricoles dans les périmètres irrigués modernisés sélectionnés ayant bénéficié du conseil pour l'utilisation efficiente de l'eau et de la mise en place d'un système de suivi-évaluation des impacts. L'ILD est extensible. Les décaissements seront proportionnels aux cibles annuelles, calculées sur la base de la formule suivante: Le décaissement (D) est égal au nombre de producteurs (P), divisé par l'objectif total de producteurs au titre dudit RLD (T), multiplié par le montant total alloué audit RLD (A).</p>
Source de données/agence	ONCA, DIAEA et ORMVA
Entité de vérification	IGA

Procédure

Vérifié par l'IGA par un examen des registres et dossiers officiels de l'ONCA et en accord avec la description des services de conseil agricole fournis aux agriculteurs et le système de suivi-évaluation mis en place dans les secteurs sélectionnés, tels que défini dans le MOP.

**ANNEXE 3. ÉVALUATION TECHNIQUE**

1. **Pertinence stratégique.** Le Programme vient en appui aux objectifs de la SGG (la nouvelle phase du PMV) qui est la stratégie sectorielle à moyen terme du Gouvernement pour l'agriculture et le développement rural. Compte tenu de la contribution du secteur agricole au PIB total (15 pour cent) et aux exportations (10 à 15 pour cent du total des exportations), de la part élevée d'emplois générés par le secteur agricole (40 pour cent) et de la population rurale dépendante de l'agriculture pour ses moyens d'existence (85 pour cent), la SGG est d'une grande pertinence pour le Maroc. La SGG, à laquelle le Programme proposé viendra en appui, met un accent sur la croissance du secteur, tirée par les exportations et les considérations socioéconomiques (augmentation des revenus en milieu rural en particulier pour les jeunes et réduction de l'écart avec le milieu urbain). Le Programme se concentrerait sur trois domaines clés de la SGG qui sont intrinsèquement interdépendants : (i) l'amélioration des opportunités d'emplois et de création de revenus pour les jeunes ruraux ; (ii) l'amélioration de l'efficacité des systèmes de commercialisation des produits agricoles et agroalimentaires ; et (iii) le renforcement de la digitalisation de l'agriculture et de l'adoption de pratiques climato-intelligentes, ainsi que le renforcement des capacités de S&E des agences d'exécution. Le Programme soutiendrait les programmes et l'écosystème d'incitation en mettant l'accent sur la possibilité pour le secteur privé de fournir des technologies digitales et climato-intelligentes et d'inciter les agriculteurs et les PME agricoles et agroalimentaires à adopter ces technologies. L'adoption accrue de ces technologies devrait transformer le secteur agricole et agroalimentaire marocain et contribuer à atteindre les objectifs supérieurs de la SGG : (i) la valorisation du capital humain par la création d'une nouvelle classe moyenne rurale et l'accompagnement d'une nouvelle génération de jeunes entrepreneurs pour la création d'emplois en milieu rural (en particulier pour les jeunes et les femmes) ; et (ii) la pérennisation du développement agricole, à travers la consolidation des chaînes de valeur agroalimentaires et le renforcement de la résilience au changement climatique. Le Programme contribuerait également aux investissements dans la transformation digitale qui sont importants pour atténuer la pandémie actuelle de COVID-19 (et pour se préparer à de futures crises similaires). Il sera conçu de manière à soutenir la nouvelle orientation du Gouvernement vers les objectifs ci-dessus dans le cadre du Programme SGG, dans le prolongement des efforts menés dans le cadre du PMV. L'évaluation finale du PMV réalisée en 2018 souligne un impact positif important sur l'agriculture et le bien-être de la population rurale.²⁵

2. **Le Programme vise à accélérer l'avancement vers les objectifs de la SGG.** La conception du Programme reconnaît que la réalisation des objectifs de la SGG en ce qui concerne la transformation globale du secteur agricole et agroalimentaire marocain - et en particulier l'amélioration de la valeur ajoutée dans le secteur agroalimentaire, le développement et la diversification des exportations agricoles, l'augmentation des investissements du secteur privé et la création d'emplois - nécessitera de progresser sur trois fronts : (i) la capacité des institutions et entités responsables de la mise en œuvre de la SGG, y compris plusieurs d'entre elles qui sont encore au stade embryonnaire, devra être renforcée pour leur permettre de s'acquitter pleinement de leur mandat, (ii) certaines des principales réformes institutionnelles engagées dans le cadre du PMV ne sont pas encore pleinement mises en œuvre (telles que les réformes de la gestion des marchés de gros, pierre angulaire de la stratégie d'amélioration de l'efficacité et de la transparence des systèmes de commercialisation), et des améliorations peuvent être apportées aux instruments (mesures incitatives ciblées) introduits dans le cadre du PMV pour soutenir l'investissement dans le secteur agroalimentaire, l'innovation et la valeur ajoutée, ainsi que la mise en relation des petits et moyens producteurs avec les chaînes de valeur modernes.

²⁵ MAPMDREF (2020)

**A. DESCRIPTION DU PROGRAMME****DOMAINE DE RESULTATS 1 - AMELIORATION DES OPPORTUNITÉS D'EMPLOI ET DE GÉNÉRATION DE REVENUS POUR LES JEUNES RURAUX**

3. Le Domaine de résultats 1 (DR 1) contribuerait à la mise en place d'un programme holistique de développement de l'entreprenariat dédié aux jeunes en milieu rural. Cet objectif serait atteint à travers une gamme d'activités relevant de deux Sous-domaines de résultats : (i) renforcer l'écosystème pour le développement de l'entreprenariat rural ; et (ii) faciliter l'accès aux ressources financières pour les jeunes entrepreneurs ruraux pour le lancement de leurs projets agricoles et/ou des sociétés de services en rapport à l'agriculture. L'expérience a montré que les jeunes en milieu rural sont confrontés à plusieurs défis lorsqu'ils veulent développer leur entreprise ou entrer sur le marché du travail. Ils ont un faible accès à l'information, aux services de conseil, à la technologie et à l'innovation (*contraintes en matière de connaissances*), ont un faible accès au crédit (*contraintes financières*) et sont plus soumis au poids de la réglementation et des transactions (*contraintes de l'environnement des affaires*). Le fait de ne disposer que peu d'opportunités d'emploi fait que les jeunes sont vulnérables aux effets du changement climatique et accélère leur migration hors du milieu rural. Le DR 1 cherche à atténuer ces contraintes pour augmenter les opportunités d'emploi et les revenus pour les jeunes ruraux.

4. Le DR 1 s'inscrit dans les orientations de la SGG 2020-2030 en ce qui concerne son objectif de développer une nouvelle génération d'entrepreneurs agricoles. Le Programme atteindrait cet objectif grâce aux activités suivantes :

- a) *Du côté de la demande*, il s'agira de s'assurer que des opportunités économiques, techniques et financières sont disponibles et accessibles aux jeunes au niveau provincial. Cela devrait accroître l'intérêt des jeunes pour l'entreprenariat rural à travers la mobilisation d'acteurs institutionnels, professionnels, associatifs et privés au niveau local ;
- b) *Du côté de l'offre*, il s'agira d'améliorer la prestation de services à l'entreprenariat rural par la mise en place d'un système d'appui technique et financier approprié, spécifique au milieu rural et dédié aux jeunes, assurant un accompagnement individualisé et de proximité, favorisant la promotion des agroentreprises, des coopératives et des entreprises de services agricoles et visant à améliorer la durabilité de celles déjà en place ; et
- c) *En matière d'accès au financement*, il s'agira d'aider les jeunes entrepreneurs ruraux à bénéficier des incitations financières fournies au titre de la SGG (incitations pour les entreprises en démarrage dirigées par les jeunes, pour les entreprises de services et pour la location de terres agricoles) et des programmes d'accès au crédit existants.

5. La mise en œuvre du DR 1 s'appuierait sur le retour d'expérience du projet financé par la Banque mondiale intitulé « Appui à l'inclusion économique des jeunes » (P151169) qui pilote une approche innovante à l'entreprenariat. Ce projet fournit un renforcement de capacités et un appui financier aux entreprises nouvellement créées et dirigées par des jeunes pour améliorer les chances de réussite et augmenter le taux de survie des entreprises formelles. Cela comprend à la fois (i) un appui aux capacités d'entreprise une fois que les bénéficiaires ont créé leurs entreprises : l'accompagnement des entrepreneurs pendant une période de 12 à 24 mois, à travers un coaching individuel et des sessions de formation de groupe adaptées à leurs besoins, y compris ceux des femmes bénéficiaires, couvrant un ensemble de base de services de développement d'entreprise (telles la gestion financière et de la trésorerie, le développement du marché, la conformité aux exigences et politiques administratives) ; et (ii) un appui financier aux jeunes entrepreneurs grâce à l'octroi de petites subventions (subventions de contrepartie non remboursables) à concurrence de 10 000 USD, couvrant jusqu'à 60 pour cent du plan d'investissement du projet (cela peut couvrir diverses dépenses d'investissement et de fonctionnement, y compris le fonds de roulement de démarrage et et la mise de fonds initiale pour l'accès au financement commercial).



6. Sur la base de ce qui précède, le DR 1 serait mis en œuvre autour de deux Sous-domaines de résultats, structurés en séquences de manière à avoir un effet d'entonnoir en matière d'information, d'orientation, de sélection et d'appui technique et financier aux jeunes dans le développement de leurs agroentreprises.

7. **Sous-domaine de résultat 1 - Renforcer l'écosystème pour le développement de l'entreprenariat rural.** Dans le cadre de ce sous-résultat, le Programme soutiendrait l'ensemble d'interventions suivant : (i) amélioration de l'attractivité de l'économie rurale pour les jeunes ; et (ii) renforcement des capacités des institutions d'appui au développement de l'entreprenariat rural.

8. **Amélioration de l'attractivité de l'économie rurale pour les jeunes :**

- a) *Identification des opportunités économiques au niveau provincial* : les portefeuilles de projets seraient développés le long des chaînes de valeur agricoles prioritaires au niveau provincial, ciblant à la fois les marchés locaux et d'exportation. Cet objectif serait atteint en finançant une assistance technique spécialisée et en mobilisant des conseillers de l'ONCA qui seront chargés de la coordination entre les DRA et les réseaux d'entreprises ;
- b) *Communication et promotion autour des opportunités de projets* : des campagnes de communication régionales ainsi qu'une campagne nationale seraient organisées en s'appuyant sur une stratégie de communication efficace ciblant les jeunes (médias, tournées de promotion, séminaires, journées portes ouvertes, etc.). La campagne comprendrait : (a) des informations relatives aux services techniques et financiers mis à la disposition des jeunes ruraux pour le lancement de leurs projets ; (b) une stratégie spécifique visant à améliorer la participation des femmes aux interventions du projet et les résultats qu'elles en tireraient au titre de l'objectif global d'accroître la proportion d'entreprises appartenant à des femmes en milieu rural ; et (c) la sensibilisation au changement climatique dans le secteur agricole et aux mesures potentielles d'atténuation/d'adaptation ;
- c) *Développement et intégration de modules de formation à l'entreprenariat rural dans les centres de formation professionnelle* : les centres de formation professionnelle agricole existants bénéficieraient de cette activité. Leur capacité à traiter la question du développement de l'entreprenariat rural serait renforcée par : (a) la conception de modules de formation sur l'entreprenariat et la gestion de projets et l'introduction de ces modules dans les différents cycles des programmes des centres ; et (b) la formation de 60 formateurs pour renforcer leurs capacités en matière de formation et de conseil sur le développement de l'entreprenariat rural ;
- d) *Organisation de séances d'orientation et d'idéation pour les jeunes ruraux* : 90 000 jeunes (sur un total des 180 000 prévus dans le cadre de la SGG 2020-2030) bénéficieraient de cette activité. Le Programme organiserait des sessions individuelles, des séminaires ou des ateliers pour permettre aux jeunes ruraux d'acquérir une compréhension des opportunités économiques dans leurs régions et des ressources techniques et financières disponibles auxquelles ils peuvent accéder pour les aider à développer leurs idées et à les financer. Il est prévu qu'à la fin de ces sessions d'orientation et d'idéation, les jeunes qui auraient développé des idées de projets « bancables » tenant compte du climat seront sélectionnés pour bénéficier d'une assistance technique d'une durée maximale de 18 mois visant à accompagner la mise en œuvre de leurs plans (y compris en ce qui concerne la sélection de la technologie appropriée, les acquisitions, les liens avec le marché, l'élaboration d'accords de fournisseur principal en partenariat avec l'IFC, etc.). Ces sessions pourraient inclure le développement de solutions digitales pour les défis de l'agriculture locale, en particulier ceux mis en évidence dans les Domaines de résultats 2 et 3.
- e) *Lancement d'un appel à projets innovants au niveau national à titre pilote* : un concours national serait organisé une année sur deux pour encourager les jeunes innovateurs dans le domaine de l'agriculture digitale et climato-intelligente à développer et à mettre en œuvre leurs idées. Vingt (20) projets seraient sélectionnés dans toutes les régions et trois seraient récompensés et accompagnés dans leur mise en œuvre.



9. Pour améliorer les résultats de développement des entreprises rurales féminines, le Programme s'attaquera aux contraintes spécifiques auxquelles elles sont confrontées : plus grande dépendance à l'égard des réseaux informels ; faibles mobilité et accès aux sphères publiques ; et normes culturelles qui favorisent leur concentration dans les sous-secteurs des « aliments traditionnels » de moindre valeur. Les interventions consisteront, entre autres, à offrir des conseils et un mentorat adaptés aux besoins des femmes ; assurer une participation équitable des hommes et des femmes aux foires commerciales ; développer des plateformes et des associations pour les femmes afin de faciliter le réseautage entre femmes entrepreneures ; fournir des services d'appui à des moments et dans des lieux appropriés pour maximiser la participation des femmes ; et faire le suivi des entreprises appartenant à des femmes parmi les entreprises de produits alimentaires conditionnés et transformés de plus grande valeur.

10. **Renforcement de la capacité des institutions d'appui au développement de l'entrepreneuriat rural.**

- a) *Renforcement des capacités d'un pool de conseillers agricoles hautement qualifiés* : 60 conseillers agricoles (dont au moins 30 pour cent seront des femmes) seraient formés en conseil de gestion et en gestion des incubateurs établis avec les structures de l'ONCA (au niveau de Dar El Fellah). Ces conseillers fourniraient : (a) des conseils aux jeunes ruraux bénéficiaires du Programme sur les services, les opportunités économiques et les incitations financières existantes et agiront en tant que « facilitateurs » pour apparier la demande et l'offre de services techniques ; et (b) un appui aux coopératives et aux entreprises agricoles de services dans la gestion et l'expansion de leurs activités ;
- b) *Création d'incubateurs au sein du réseau Dar El Fellah (au nombre de 10)* pour améliorer leur capacité de sensibilisation afin qu'ils puissent fournir des services du « dernier maillon » aux jeunes entrepreneurs ruraux, coopératives et autres fournisseurs de services agricoles. Cela comprendra la réhabilitation/construction de bâtiments, la fourniture d'équipements et une assistance technique ;
- c) *Appui pré-lancement pour les jeunes ruraux bénéficiaires du Programme.* Un nombre de 20 000 jeunes identifiés et sélectionnés lors des séances d'orientation et d'idéation bénéficieraient d'un accompagnement pour développer leur projet et les plans d'affaires correspondants. On s'attend à ce que, par la suite, 10 000 jeunes obtiennent un financement auprès de banques commerciales dans le cadre des programmes d'accès au crédit existants. Le Programme financera une assistance technique dédiée et pratique (services techniques) pour aider les bénéficiaires à développer leurs idées et préparer un projet bancable détaillé et les demandes de prêt commercial ultérieures. L'assistance technique s'étendrait sur une période de trois à six mois. Elle comprendrait des formations de groupe à l'entreprenariat et au développement des entreprises, à travers des exercices pratiques et des conseils personnalisés, ainsi que des stages en entreprise et des formations aux compétences transversales (genre, changement climatique, communication, etc.) ;
- d) *Redynamisation et professionnalisation des coopératives agricoles.* Le Programme appuiera l'organisation de 120 forums par l'ONCA, avec la participation de toutes les institutions et parties clés concernées, dans le but d'améliorer les capacités opérationnelles des coopératives et moderniser leur capacité de gestion ; et
- e) *Lancement d'une initiative pilote pour l'émergence et l'autonomisation de coopératives de services agricoles pour les jeunes.* Le Programme appuierait l'accompagnement par l'ADA à la création de 10 coopératives de services (200 jeunes au total). Ces coopératives recevraient un appui financier pour l'acquisition de locaux avec le matériel et l'équipement nécessaires et un appui sous la forme de formations et de conseils pour leurs membres. Elles offriraient un milieu pour piloter des technologies de pointe destinées à promouvoir les applications digitales et donneraient des alertes précoces face à des situations d'urgence telles que le COVID-19.

11. Les activités du Sous-domaine de résultats 1.1 seraient mises en œuvre sous la supervision de la DSS du MAPMDREF et en partenariat avec les DRA et l'ONCA.



12. **Sous-domaine de résultats 1.2 - Amélioration de l'accès aux ressources financières pour les jeunes entrepreneurs ruraux.** Les activités relevant du DSR 1.2 faciliteront l'accès au financement pour les jeunes ruraux en encourageant les banques commerciales à élargir leur rayonnement auprès de ce segment d'entrepreneurs.

13. Le Programme financerà les principales interventions suivantes :

- (a) Examen du système d'incitation et du cadre juridique du FDA en vue d'un ciblage spécifique des jeunes entrepreneurs ruraux. Cela impliquerait la promulgation de nouveaux textes juridiques favorisant les incitations financières au profit de projets promus par les jeunes ruraux, y compris l'accès aux terres agricoles. En outre, le FDA pourraient également offrir des incitations et des subventions aux investisseurs ayant des projets créateurs d'emplois. Ces propositions de modification du fonctionnement du FDA nécessitent la promulgation de nouveaux textes dans le cadre du Code des investissements agricoles, dans le but de mettre en place les mécanismes nécessaires pour l'octroi des subventions correspondantes aux bénéficiaires ;
- (b) Mise en place d'un mécanisme d'incitation financière des jeunes à démarrer leurs propres projets : 16 000 jeunes bénéficieraient de ce mécanisme, conformément aux orientations de la SGG, à partir de l'Année 3 du Programme, suite à l'adoption des nouveaux textes juridiques du FDA (arrêtés conjoints MEFRA/MAPMDREF) à cet effet ;
- (c) Mise en place d'un mécanisme d'incitation en appui à l'entreprenariat agricole structuré : quelque 800 entreprises de services comptant jusqu'à 10 jeunes par entreprise, soit un total de 8 000 jeunes, recevraient des incitations conformément aux directives de la SGG, à partir de l'Année 3 du Programme ; et
- (d) Aide financière à la location de terres agricoles au profit des jeunes : 14 500 jeunes bénéficieraient de mesures incitatives, conformément aux orientations de la SGG, à partir de l'Année 3 du Programme, suite à l'adoption des nouveaux textes juridiques du FDA (arrêtés conjoints MEFRA/MAPMDREF) à cet effet.

14. Le Programme viserait notamment à (i) donner suffisamment de priorité aux initiatives fondées sur des technologies éco-efficaces et climato-intelligentes, ainsi qu'aux technologies visant à réduire les facteurs de risque tels que les sécheresses, les ravageurs et maladies, et équiper les promoteurs face aux situations d'urgence telles que la pandémie de COVID-19 ; et (ii) porter l'attention voulue aux projets développés par les jeunes femmes étant donné qu'elles ont besoin de mesures incitatives spécifiques pour contourner les contraintes auxquelles elles sont confrontées en raison de leur situation de vulnérabilité et obtenir des conditions équitables lorsqu'elles demandent un appui financier. La mise en œuvre du Sous-domaine de résultats 1.2 serait pilotée par l'ADA, les DRA et les entités déconcentrées du MAPMDREF, la DF sera chargée de la révision des textes qui régissent le FDA.

**DOMAINE DE RÉSULTATS 2 - AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DES SYSTÈMES DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES**

15. Le Domaine de résultat 2 (DR 2) a deux objectifs à long terme : une meilleure commercialisation sur le marché intérieur et une augmentation des exportations de produits agricoles et agroalimentaires. Il viendrait en appui à trois ensembles d'activités : (i) le renforcement de la commercialisation et de la distribution des produits agricoles et agroalimentaires sur le marché intérieur, en mettant l'accent sur la création de quatre marchés de gros prioritaires et le développement du e-commerce de produits de terroirs ; (ii) l'amélioration de la gestion du contrôle de la sécurité sanitaire des aliments ; et (iii) la digitalisation du processus de promotion et de contrôle des exportations. Les activités au titre du point (ii) feraient partie des mesures prises par le GdM pour faire face aux répercussions de la pandémie de COVID-19 et favoriser la préparation à des crises sanitaires similaires à l'avenir.

16. L'évaluation du PMV réalisée par le MAPMDREF en 2018 indique que la performance agricole est toujours entravée par des contraintes de commercialisation, en particulier une faible valorisation des produits et des difficultés d'accès aux réseaux de commercialisation modernes. Elle met en exergue la difficulté que les petits producteurs et les PME ont à se conformer aux exigences strictes en matière de sécurité sanitaire des aliments, de qualité, de traçabilité, d'étiquetage et de durabilité environnementale, requises pour accéder aux marchés d'exportation à grande valeur ajoutée. Ces contraintes affectent la capacité des petits producteurs à participer et à bénéficier de la forte croissance du secteur enregistrée au cours de la dernière décennie et aggravent la vulnérabilité au changement climatique par une réduction des opportunités de subsistance. Par conséquent, il faudrait s'attaquer en priorité à l'amélioration de l'efficacité des chaînes de valeur agroalimentaires à travers le développement de marchés de gros modernes, ainsi qu'aux problèmes liés à la sécurité sanitaire et à l'hygiène des aliments, dans le cadre de la nouvelle SGG.

17. La relance des exportations est considérée comme l'un des leviers du développement agricole dans la nouvelle SGG, autant que la mise à profit de la demande croissante sur le marché intérieur. Dans le domaine des exportations, la SGG établit l'objectif de doubler les exportations agroalimentaires au cours des dix prochaines années. Un axe prioritaire de la SGG pour développer les exportations consiste à alléger les contraintes au processus de contrôle administratif et sanitaire, ainsi qu'à renforcer la veille économique sur les marchés extérieurs stratégiques afin que le Maroc puisse profiter des opportunités pour développer ses exportations sur ces marchés.

18. Le Programme appuierait des activités dans trois sous-programmes :

- a) ***Renforcement de la commercialisation et de la distribution des produits agricoles et agroalimentaires sur le marché intérieur.*** Ce sous-programme porte sur la construction de quatre nouvelles plateformes pour la commercialisation des produits agricoles et agroalimentaires résistantes au climat et écoénergétiques et la mise en place d'une plateforme d'e-commerce dédiée aux produits de terroirs. Les nouveaux marchés de gros permettraient : (i) de mettre en place des circuits de commercialisation organisés et limiter ainsi les circuits informels qui faussent la concurrence active et ont un impact négatif sur les revenus des petits et moyens agriculteurs ; (ii) aux commerçants et aux producteurs d'accéder à des services logistiques de qualité ; et (iii) d'améliorer la qualité et la sécurité sanitaire des produits commercialisés, conformément aux normes et standards internationaux. La plateforme d'e-commerce répondrait aux besoins des petites coopératives agricoles de produits de terroirs de différentes régions du Royaume. Elle leur permettrait d'améliorer la commercialisation en ligne de leurs produits et d'entrer directement en contact avec le consommateur final ;
- b) ***Renforcement du système national de gestion de la sécurité sanitaire des aliments.*** Le Programme serait axé sur la mise à niveau des capacités centrales et des laboratoires de l'ONSSA pour le contrôle des végétaux et des animaux. Cela impliquerait le renforcement du contrôle et la sécurité sanitaire des produits agroalimentaires à travers la mise à niveau du traitement des demandes de certificats sanitaires et d'autorisations pour les petits et moyens établissements (PME). De plus, cela sensibiliserait à la propagation potentielle de nouveaux ravageurs et maladies en raison des impacts du changement climatique. Cela impliquerait également un



renforcement de la qualité et du statut sanitaire des produits agroalimentaires par l'amélioration des analyses de laboratoire dans les domaines des végétaux et produits végétaux, des animaux et des produits d'origine animale, des résidus de médicaments vétérinaires et de la résistance aux antimicrobiens ; et

- c) ***Amélioration de la performance des exportations agroalimentaires.*** Le renforcement de la performance et de la compétitivité à l'exportation des producteurs marocains est l'un des piliers de la SGG. Le Programme impliquerait la digitalisation des procédures de contrôle et de surveillance afin d'améliorer la traçabilité des produits agricoles et agroalimentaires destinés à l'exportation. Il impliquerait également un meilleur accès des exportateurs marocains aux informations et données pertinentes sur les marchés cibles, et la mise à jour régulière de ces données. L'accès à ces informations doit permettre aux exportateurs marocains de mieux anticiper l'évolution de leurs marchés (cadre réglementaire ou normatif, cadre de concurrence, etc.) et de répondre à leurs besoins, ainsi que leur offrir la possibilité de s'ouvrir à de nouveaux marchés à fort potentiel.

19. **Sous-domaine de résultat 2.1 - Renforcement de la commercialisation et de la distribution de produits agroalimentaires sur le marché intérieur.** Le SDR 2.1 viendrait en appui à trois grands ensembles d'activités :

- a) ***Promulgation du cadre réglementaire régissant les plateformes de commercialisation en gros de produits agricoles*** : le cadre réglementaire actuel régissant la commercialisation en gros des produits agricoles remonte à 1962. Il est devenu obsolète et présente plusieurs contraintes pénalisant la compétitivité du secteur agroalimentaire. Ainsi, le développement d'une nouvelle génération de plateformes de commercialisation de gros exigera de réviser le cadre législatif régissant cette activité (à travers un amendement à la Loi Organique sur les Communes) et la publication concomitante d'un arrêté pour son application. Le Programme appuierait également la préparation de l'EIES du Schéma national d'orientation des marchés de gros au Maroc ;
- b) ***Développement de quatre nouvelles plateformes de commercialisation de gros de produits agricoles*** : les régions sélectionnées dans le cadre du Programme de création des plateformes de commercialisation en gros sont celles qui revêtent une importance stratégique pour le secteur agricole et agroalimentaire au niveau national, à savoir Meknès-Fès (Meknès), Souss-Massa (Agadir), Marrakech- Safi (Marrakech) et l'Oriental (Berkane). La réalisation de chaque marché passera par des étapes clés : signature de l'accord de partenariat entre les différentes parties prenantes dont les autorités locales et les partenaires privés, mise en place concomitante d'un mode de gestion pour la maîtrise d'ouvrage, réalisation de l'EIES pour installation, construction de la plateforme, et enfin accompagnement de son plein fonctionnement. Le Programme financerait les études techniques et de faisabilité financière, la construction, l'équipement et les actions pour porter les installations de marché à un niveau de pleine opérationnalité ;
- c) ***Développement de l'e-commerce de produits de terroirs*** : cette activité consistera à développer une plateforme d'e-commerce au profit de 300 organisations de producteurs de produits de terroirs. Elle permettrait d'améliorer le périmètre de commercialisation et la visibilité de ces produits tant sur le marché national qu'à l'export, la mutualisation des coûts (tels que les coûts d'exploitation et de maintenance, de gestion, etc.) et de la logistique (tels que les espaces de stockage, les canaux de distribution, etc.). Elle permettrait également de renforcer l'interaction entre les organisations de producteurs et leurs clients. La crise actuelle de COVID 19 a montré que le développement de plateformes d'e-commerce locales permet de mettre les petits producteurs agricoles directement en contact avec les consommateurs. La promotion électronique des produits locaux par l'ADA serait basée sur le marquage des produits avec des étiquettes spéciales mettant l'accent sur les pratiques locales éco-résilientes traditionnelles, la conservation de l'énergie et l'utilisation limitée de produits chimiques. Un autre argument de vente serait la production au niveau de la communauté villageoise locale par les petits exploitants, principalement des femmes.

20. Les entités suivantes seraient chargées de superviser la mise en œuvre des sous-programmes ci-dessus : (i) cadre réglementaire pour les marchés de gros : La DDFP du MAPMDREF et la DGCL du Ministère de l'Intérieur ; (ii)



construction de marchés de gros : la DDFP du MAPMDREF, en étroite relation avec les Wilayas et autres collectivités territoriales ; et (iii) e-commerce des produits de terroirs : l'ADA.

21. **Sous-domaine de résultats 2.2 : Renforcement du système national de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments.** Le SDR 2.2 viendrait en appui à deux ensembles d'activités avec l'ONSSA :

- a) *Digitalisation des processus associés à la délivrance des certificats phytosanitaires* : il s'agit du traitement des demandes d'autorisation / agrément pour les petits et moyens établissements opérant dans le secteur agroalimentaire, avec un objectif de 1 000 établissements additionnel agréés / autorisés sur le plan sanitaire par l'ONSSA. Le nombre total des autorisations/agréments délivrées par l'ONSSA sera ainsi porté à 8 800, d'ici la fin du Programme. Le Programme financera également des visites de contrôle supplémentaires pour le suivi des établissements certifiés en termes de santé et de statut sanitaire, avec un objectif de 15 000 visites de contrôle supplémentaires à la fin du Programme ; et
- b) *Mise à niveau des laboratoires de l'ONSSA pour le contrôle des végétaux et des animaux* : cette activité vise à renforcer les analyses par la réalisation de 1 250 analyses supplémentaires d'ici 2025, soit une moyenne annuelle de 250 analyses supplémentaires. Il s'agira de moderniser et d'équiper trois laboratoires (celui d'Agadir et de Tanger, et le Service de Contrôle et d'Expertise de la Division Pharmacie et Intrants Vétérinaires du MAPMDREF) de dispositifs efficaces et adaptés, de renforcer les compétences de laboratoire, de mettre en œuvre et valider certaines techniques d'analyse et d'exécuter des analyses de contrôles. Cette activité renforcerait la qualité des produits par l'amélioration des contrôles officiels s'appuyant sur des analyses de laboratoire dans les domaines des végétaux et produits végétaux, des animaux et des produits d'origine animale, des résidus de médicaments vétérinaires et de la résistance aux antimicrobiens.

22. Le Programme financerait l'assistance technique et l'équipement nécessaires pour réaliser les objectifs ci-dessus. L'ONSSA mettrait en œuvre ce sous-programme, en partenariat avec les DRA et les collectivités territoriales.

23. **Sous-domaine de résultat 2.3 - Amélioration de la performance des exportations agroalimentaires.** Le Sous-domaine de résultat 2.3 viendrait en appui à trois séries d'activités avec Morocco Foodex :

- a) *Processus de contrôle technique des exportations, et délivrance et gestion des agréments et certificats d'inspection associés* : le sous-programme consisterait à : (i) développer une plateforme digitale pour traiter entièrement par voie digitale les demandes de contrôle technique des produits destinés à l'exportation et délivrer tous les certificats d'inspection correspondants, de manière digitalisée, d'ici la fin du Programme. Cette plateforme serait déployée dans un premier temps auprès d'un échantillon d'exportateurs de tomates à Agadir avant d'être généralisée à tous les secteurs à l'échelle nationale. L'utilisation de la plateforme se traduirait par une réduction du temps de traitement et du risque d'erreur ; et (ii) concevoir une plateforme digitale, accessible aux exportateurs pour formuler leurs demandes (nouvel enregistrement et/ou renouvellement), faire le suivi de la situation de leurs dossiers et obtenir leurs agréments d'exportation directement via la plateforme. Cela devrait entraîner une réduction du temps de traitement et une réduction du risque d'erreur associé au traitement manuel des demandes d'enregistrement et/ou d'approbation. L'objectif sous (i) et (ii) serait que Morocco Foodex traite de manière digitalisée toutes les demandes des exportateurs avant la fin du Programme ;
- b) *Veille sur les marchés d'exportation* : l'objectif est pour Morocco Foodex d'acquérir un nouveau système de veille capable d'améliorer l'accès des exportateurs marocains aux informations pertinentes sur les marchés d'exportation, et leur permettre ainsi de mieux anticiper le développement de leurs marchés cibles et d'exploiter également les opportunités offertes sur de nouveaux marchés à fort potentiel ; et

24. Le Programme financerait l'assistance technique et l'équipement nécessaires pour réaliser les objectifs ci-dessus ; Morocco Foodex mettra en œuvre ce sous-programme, en étroite relation avec le MAPMDREF et le secteur privé.

**DOMAINE DE RÉSULTATS 3 : RENFORCEMENT DE LA DIGITALISATION DE L'AGRICULTURE ET DE L'ADOPTION DE PRATIQUES CLIMATO-INTELLIGENTES**

25. Les objectifs du DR 3 sont d'améliorer l'efficience et l'efficacité des services d'appui à l'agriculture et de rehausser la durabilité environnementale des chaînes agroalimentaires. Pour atteindre ces objectifs, la DR 3 financerait deux sous-programmes principaux : (i) développement de l'écosystème digitale pour une prise de décision éclairée en matière d'agriculture climato-intelligente : cela comprendrait la définition d'une stratégie globale pour la transformation digitale du MAPMDREF qui assure des synergies optimales entre ses différents systèmes d'exploitation, la transformation digitale des programmes de recherche et d'information et la numérisation des services de conseil agricole fournis par des prestataires de services publics (ONCA) tout comme privés ; et (ii) appui à une agriculture éco-efficace et climato-intelligente pour améliorer la résilience de l'agriculture marocaine face au changement climatique, en mettant l'accent sur l'investissement dans l'efficacité hydrique et énergétique, afin de conserver les ressources naturelles et créer de nouvelles activités génératrices de revenus et d'emplois. Ces deux sous-programmes permettraient aux producteurs et aux autres acteurs le long des chaînes de valeur de s'engager dans des pratiques visant à lutter contre les risques et se préparer aux situations d'urgence. Les dispositifs et services digitaux permettraient aux producteurs de gérer les cultures et les animaux à distance, une façon de procéder qui agit comme obstacle à la propagation de maladies telles que COVID-19.

26. **Sous-domaine de résultats 3.1 - Développement de l'écosystème de l'agriculture digitale.** Le Sous-domaine de résultats 3.1 appuierait le développement et l'amélioration des systèmes et outils digitaux pour mieux éclairer la prise de décision dans l'agriculture. Le Programme financerait le double ensemble d'activités suivant :

(a) ***Etude des options pour la transformation digitale du MAPMDREF et préparation du schéma correspondant :*** la diffusion de l'innovation, de la R&D et de l'agriculture de précision constitue l'un des piliers structurants de la SGG. Dans ce contexte, le Ministère de l'Agriculture a prévu une étude sur sa transformation digitale. La préparation de cette étude s'inscrit également dans le cadre de la stratégie de transformation digitale du Maroc. Cette transformation digitale capitaliserait les acquis des initiatives portées par les différentes structures sous tutelle du MAPMDREF (ONCA, ADA, ONSSA, IAV, INRA) ainsi que celles engagées par d'autres partenaires institutionnels et privés (Université Mohamed VI Polytechniques - UM6P, Office Chérifien des Phosphates - OCP, Groupe COSUMAR, etc.). La transformation digitale du MAPMDREF s'accompagnera du développement de divers dispositifs et systèmes digitaux d'aide à la décision (telles qu'une plateforme digitale d'agriculture de précision s'appuyant sur l'intelligence artificielle, le traitement d'images par drones ou satellites, le système de prévision et de cartographie des risques phytosanitaires, etc.), en tenant compte de la nécessité d'une approche holistique en termes d'efficacité, de qualité des services, de mutualisation des activités et de maîtrise des coûts. Le déploiement de certains systèmes nécessitera ponctuellement un ajustement du cadre réglementaire régissant l'utilisation des technologies digitales (par exemple, l'utilisation de drones). Alors que le MAPMDREF et le secteur évoluent vers un secteur plus digital, il sera important d'assurer une structure de leadership bien pensée, avec les compétences appropriées. Le MAPMDREF bénéficiera de la présence d'une personne pouvant occuper les rôles de Responsable en chef du digital et de Responsable en chef des données.

(b) ***Développer l'écosystème digitale pour une prise de décision éclairée en matière d'agriculture climato-intelligente.*** Le Programme vise à mettre en œuvre une nouvelle génération de mécanismes d'accompagnement digital pour professionnaliser l'agriculture marocaine, axe central de la SGG, notamment à travers le renforcement et la modernisation des services de recherche et d'information pour (i) promouvoir une agriculture éco-efficace et climato-intelligente, et (ii) répondre aux besoins des petits producteurs qui génèrent encore l'essentiel de l'offre agricole et agroalimentaire, avec un accent particulier sur les femmes qui



jouent un rôle clé dans certains secteurs tels que les fruits et légumes frais. Le Programme réalisera ces objectifs grâce aux activités d'appui suivantes avec les institutions responsables :

Activités avec l'ONCA concernant la digitalisation des services de conseil agricole :

- *Mise en place d'un Big Data national de conseil agricole avec des relais régionaux* : cette activité consistera à mettre en place un Big Data au niveau central et dix relais au niveau régional dans le but de (i) stocker et gérer la base de données de référentiels techniques et économiques qui constitue la principale source de production de connaissances transférables par le conseil agricole, (ii) répertorier les offres de conseil agricole publiques et privées, (iii) cerner les besoins en conseil agricole au niveau territorial ; et (iv) collecter des données sur les agriculteurs, les femmes rurales et les jeunes bénéficiaires des programmes de conseil agricole ;
- *Equipement et renforcement des capacités des conseillers agricoles sur les aspects en rapport à la digitalisation des activités de conseil agricole* : Il s'agira d'équiper les conseillers agricoles de dispositifs digitaux (tablettes, logiciels, etc.) pour leur permettre d'accéder aux centres de données et également d'échanger sur des plateformes (tels que l'ARDNA), afin d'interagir en temps réel avec les producteurs agricoles et fournir des conseils agricoles de proximité. Cette activité sera accompagnée d'un renforcement des capacités des conseillers agricoles dans les services de conseil en ligne ; l'accent sera également mis sur la formation des conseillers concernant les méthodes particulières conçues pour atteindre les femmes productrices ;
- *Mise à niveau du système de l'ARDNA* : cette activité impliquera le lancement d'une assistance technique pour la mise à niveau de la plateforme virtuelle de communication et d'appui-conseil « ARDNA » qui constitue aujourd'hui la plateforme de référence pour la gestion des connaissances agricoles, à travers le développement et la réorganisation des fonctionnalités de cette plateforme et de son enrichissement avec des services d'appui pratiques pour le conseil agricole. La mise à niveau de cette plateforme doit permettre de porter le nombre de ses utilisateurs (agriculteurs, conseillers agricoles, chercheurs, etc.) à 7 500, d'ici 2025 ; et
- *Mise en place d'un système de visioconférence et de bornes interactives* : l'objectif sera de mettre en place un système de visioconférence au niveau des Centres de conseil agricole (CCA) qui seront équipés de terminaux interactifs d'information et de transfert de connaissances agricoles. Ces bornes interactives seront connectées au Centre de données mis en place et seront accessibles aux différents utilisateurs (agriculteurs, conseillers agricoles, chercheurs, etc.).

Activités avec l'INRA :

- *Elaboration de cartes De vocation des terres agricoles* : le Programme financera l'élaboration de ces cartes pour une superficie de 500 000 ha, ce qui portera la superficie totale cartographiée à l'échelle nationale à 7 millions d'hectares. Cette cartographie fournira des informations sur le potentiel des sols prenant en compte des paramètres agro-climatiques des zones étudiées. Ce sera un outil important pour la planification de l'aide ;
- *Développement d'une plateforme digitale pour l'agriculture de précision* : il s'agira de concevoir et mettre en œuvre une plateforme digitale et de développer des méthodes de suivi spatial des cultures, s'appuyant sur l'intelligence artificielle, le traitement d'images (drones ou satellites) et des tests de calibrage agronomique pour un suivi spatio-temporel efficace des cultures ;
- *Création d'un Centre de Big Data* : il s'agira de créer des passerelles interopérables entre les différentes plateformes déjà existantes à l'INRA pour la création de Big Data, offrant la capacité d'effectuer des recoupements et des analyses croisées entre données et informations issues de différentes bases de données (carte de fertilité, utilisation des sols, données climatiques, etc.). Une plateforme web sera mise en place et sera accessible aux chercheurs, conseillers agricoles et professionnels. L'INRA mettra en réseau



ses laboratoires de protection des sols et des végétaux pour fournir des données actualisées à l'échelle nationale. Cette plateforme devrait offrir un accès ouvert aux différentes parties prenantes et fournir des données aux startups pour développer des solutions digitales locales. De manière générale, les études ont montré que pour les startups dans l'espace de l'agriculture digitale, 80 pour cent des coûts de démarrage sont consacrés à la collecte de données. Ainsi, une plateforme de données ouvertes réduira considérablement la barrière à l'entrée pour le développement de solutions digitales basées sur les données ;

- *Projet d'estimation de la superficie des cultures* à partir de séries chronologiques d'images satellites et de méthodes d'apprentissage automatique : l'INRA acquerra les équipements nécessaires (logiciels et matériels) et un système de levés basé sur l'analyse de séries temporelles d'images satellites serait mis en place. Ce projet concernera dans un premier temps six cultures, dont quatre cultures annuelles et deux cultures pérennes, avant sa généralisation à d'autres cultures.

L'appui ci-dessus permettrait à l'INRA de faire des avancées majeures dans l'expérimentation et la conception de solutions dans des domaines tels que les cultures éco-efficaces et les économies d'eau dans le contexte du changement climatique.

Activités avec l'ONSSA :

- *Détection sismique des larves de charançon rouge du palmier* : il s'agira d'équiper 15 000 palmiers d'un système « Palmonitor » de détection sismique des larves de charançon rouge du palmier. Ce projet permettra à l'ONSSA de détecter les larves au début de l'infestation des palmiers, de rationaliser les opérations de traitement en ciblant uniquement les palmiers infestés, et également de réduire le risque de propagation de la maladie ;
- *Systèmes d'information géographique (SIG) et traitement d'images satellitaires* : il s'agira d'acquérir et de mettre en place un SIG et un système de traitement d'images satellite. Ces systèmes permettraient à l'ONSSA de mieux programmer les opérations prospectives en fonction de la localisation précise des foyers de flambée dus à des pathogènes végétaux et animaux, de suivre en temps réel l'évolution spatio-temporelle des niveaux d'infestation, et de délimiter les zones de quarantaine, les zones tampons et les zones exemptes de phytopathogènes en vue de satisfaire aux exigences des normes internationales de mesures phytosanitaires. Il générera également des représentations géographiques et des rapports de performance de l'ONSSA par domaine d'activité et par région ;
- *Solution d'apprentissage automatique pour la détection des maladies des plantes à partir d'images* : il s'agira d'acquérir une solution de détection à distance des maladies des plantes s'appuyant sur l'intelligence artificielle, en particulier l'apprentissage automatique basé sur l'image. Cette solution permettra aux services de protection des végétaux de réaliser une prospection à distance des maladies, de détecter à distance les plantes infectées et de cibler les exploitations à traiter. Elle renforcera également la résilience au changement climatique grâce aux alertes précoce ;
- *Utilisation de drones pour les traitements phytosanitaires* : il s'agira d'acquérir des drones pour le traitement phytosanitaire d'une superficie de 4 000 ha de plantations de haute taille ou inaccessibles (palmiers et forêt) ;
- *Mise en place d'un système de prévision et de cartographie des risques phytosanitaires* : il s'agira d'acquérir un système informatique pour prédire et cartographier les distributions potentielles des risques phytosanitaires. Ce système permettrait de prévoir la distribution potentielle d'organismes nuisibles exotiques, de cartographier la probabilité d'introduction et d'établissement potentiels d'organismes nuisibles et d'assurer une meilleure orientation des moyens de surveillance phytosanitaire sur le terrain ; et
- *Mise en place d'un système de visioconférence et de bornes interactives* : l'objectif sera de mettre en place un système de visioconférence au niveau de la Direction Centrale de l'ONCA et également des Directions Régionales du Conseil Agricole.

**Activités avec la DIAEA, l'ADA et l'IAV :**

- *Installation de systèmes de relevé et de télégestion (DIAEA en rapport avec les ORMVAs) : la mise en place de ces systèmes doit permettre de contrôler, y compris à distance (depuis une unité centrale), les dispositifs hydrauliques à des points clés des réseaux, de rationaliser la perception des redevances pour l'eau effectivement consommée par les agriculteurs, et de réduire les ressources humaines requises pour gérer les secteurs modernisés.*
- *Etude de définition d'un modèle de transformation digitale/concept d'un projet d'agrégation (ADA) : il s'agira de préparer une étude de définition d'un modèle/concept de transformation digitale dans le cadre d'un projet d'agrégation, en capitalisant notamment sur la numérisation de l'industrie sucrière par COSUMAR.*
- *Création et lancement d'une formation spécialisée en Data-Science appliquée à l'agriculture (IAV) : Lancement d'une formation en Intelligence artificielle appliquée à l'agriculture intitulée « Science des données dans l'agriculture ». Destinée aux étudiants en agronomie, cette formation leur permettra d'acquérir les connaissances nécessaires pour se qualifier pour un poste de directeur de recherche (statistiques, commercialisation, big data, IdO) ou d'expert scientifique (scientifique des données, apprentissage automatique, deep learning). Après l'accréditation de cette nouvelle spécialité, 10 ingénieurs seront diplômés en Science des données par an, dont 20 dans le cadre du Programme.*

27. **Sous-domaine de résultats 3.2 : Appui à une agriculture éco-efficiente et résiliente.** En appui à une agriculture éco-efficiente et résiliente, le Programme financerait les doubles activités suivantes :

- (a) *Assistance technique pour appuyer les agriculteurs dans les périmètres irrigués modernisés : ce sous-programme consisterait à fournir à 10 000 producteurs au sein de six périmètres irrigués déjà modernisés (convertis à l'irrigation goutte-à-goutte), une assistance technique et un appui local pour l'adoption de pratiques supplémentaires d'agriculture climato-intelligente afin de maximiser les avantages de la technologie d'irrigation goutte-à-goutte. Cette initiative contribuera à promouvoir une gestion plus efficace et durable de l'eau et des terres et renforcera également la résilience des projets au changement climatique. Concrètement, il s'agira d'investir dans l'efficacité hydrique et énergétique afin de conserver les ressources naturelles et créer de nouvelles activités génératrices de revenus et d'emplois ; et*
- (b) *Initiatives pilotes pour la promotion de l'agroécologie et de l'agriculture biologique : il s'agira de lancer deux initiatives pilotes au profit de 200 agriculteurs des zones vulnérables et fragiles, en particulier les zones d'Oasis, de Montagnes et de zones pluviales défavorables, pour la promotion d'une agriculture durable et résiliente sur la base des principes de l'agroécologie et de l'agriculture biologique. Un groupe de 100 producteurs bénéficiera d'un accompagnement pour l'adoption de pratiques agroécologiques, telles que le semis direct, la récupération des eaux pluviales, l'utilisation de l'énergie solaire et de la biomasse, la production et l'utilisation d'engrais organiques, etc. Un deuxième groupe de 100 producteurs recevra un accompagnement pour l'adoption de pratiques d'agriculture biologique. Les bénéficiaires de ces deux initiatives devraient servir de relais pour la diffusion de ces pratiques auprès d'autres agriculteurs.*

B. ÉVALUATION TECHNIQUE

28. La conception du Programme a été éclairée par des évaluations et des travaux d'analyse récents. Elle a tiré parti des résultats et des recommandations de la récente évaluation du PMV réalisée par le MAPMDREF en 2018. Elle a



également bénéficié des récents travaux sectoriels réalisés par la Banque²⁶, ainsi que par d'autres partenaires tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)²⁷.

29. La conception du Programme a été affinée pendant la préparation et son cadre général repose sur des bases techniques solides. Il s'agit notamment des travaux d'analyse et des diagnostics réalisés spécifiquement pour la préparation du PMV et de la SGG qui lui succède, ainsi que de l'expérience acquise par le Gouvernement lors de la mise en œuvre du PMV en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques, de stratégies et de plans d'action sectoriels, en collaboration avec les agriculteurs, leurs organisations et l'agroindustrie, en matière de facilitation du dialogue et de collaboration public-privé, et en matière de renforcement des institutions publiques au service du secteur agricole. Le Gouvernement a clairement montré son appropriation de ses politiques et stratégies sectorielles tout au long de la mise en œuvre du PMV, sous la direction du MAMPDREF. La conception du Programme intègre également les enseignements tirés d'évaluations existantes de l'appui de la Banque et d'autres bailleurs de fonds au PMV, la propre évaluation du Gouvernement de la mise en œuvre du PMV jusqu'en 2015, et elle s'inspire du vaste corpus d'études disponibles sur certaines chaînes de valeur (y compris le dialogue sectoriel programmatique en cours dans le domaine de l'agriculture au Maroc). Le Programme comprend également certains des enseignements tirés de l'expérience mondiale de la Banque sur des opérations similaires, telles que la nécessité d'un promoteur/défenseur institutionnel fort (le Programme repose sur un leadership solide du MAPMDREF) et a vu le soutien continu des responsables de l'élaboration des politiques et de supervision du Ministère au niveau central.

DOMAINE DE RESULTATS 1 - AMELIORATION DES OPPORTUNITÉS D'EMPLOI ET DE GÉNÉRATION DE REVENUS POUR LES JEUNES RURAUX

30. **Alors que la plupart des opportunités économiques en milieu rural resteront dans l'agriculture dans un avenir prévisible, les jeunes se désintéressent des activités du secteur.** Le manque d'intérêt des jeunes pour les emplois ruraux ne tient pas seulement au fait que ces emplois manquent d'attractivité, à cause des difficultés et de l'environnement de travail. Il tient également aux risques et aux défis auxquels les jeunes sont confrontés dans le développement de leurs entreprises, d'où le bilan de taux d'échec élevés chez les entreprises rurales. En milieu rural, les jeunes sont plus susceptibles d'échouer en tant qu'entrepreneurs. Comme le montrent de nombreuses études, les taux d'échec sont plus élevés pour les jeunes entrepreneurs et les entrepreneurs plus âgés que pour les propriétaires d'âge moyen, et ces taux sont par ailleurs plus élevés chez les femmes propriétaires que chez les hommes. Les taux de mortalité des entreprises sont les plus élevés parmi les propriétaires d'entreprises sans instruction, puis fluctuent sans tendance claire parmi les propriétaires d'entreprises ayant un certain niveau d'instruction.²⁸ Ce point est particulièrement pertinent en ce qui concerne les jeunes marocains. En effet, selon la dernière Enquête nationale sur l'emploi (HCP, 2018), seuls 42 pour cent de la population active ont achevé les études primaires. Pour réussir en tant qu'entrepreneur et compte tenu de leur profil, les jeunes en milieu rural ont besoin d'un programme adapté à une population faiblement instruite et de programmes de formation plus intensifs. Des faits anecdotiques indiquent que l'idéation est également un élément important pour cette population parce qu'elle a tendance à imiter les idées des autres sans aucune considération des marchés et/ou la correspondance entre leurs expertises et l'entreprise. Cela peut expliquer en partie le taux élevé de faillites d'entreprises chez les jeunes.

31. **L'entrepreneuriat en milieu rural se heurte à un certain nombre d'obstacles.** Quelque 750 000 jeunes exploitent de très petites entreprises (environ 17 pour cent des jeunes salariés), mais la plupart le font par nécessité. Cette proportion est également très faible par rapport à ce que l'on observe dans d'autres pays. Plusieurs facteurs expliquent cette faible participation des jeunes à l'entrepreneuriat mais aussi le manque de dynamisme de ces très petites entreprises : (i) un manque d'esprit entrepreneurial, (ii) un manque de structures pour soutenir l'entrepreneuriat en

²⁶ Diagnostic de l'agriculture numérique au Maroc (2019) et Plan d'investissement pour une agriculture climato-intelligente au Maroc (2018). Maroc : Investing in collective action – Opportunities in Morocco's agri-food system, final draft, FAO and EBRD, June 2017.

²⁸ McKenzie D. and Pauffhausen A.L., *Small Firm Death in Developing Countries*, forthcoming.



milieu rural, (iii) un faible accès au financement pour ces jeunes qui n'ont ni garanties ni cautions pour accéder au prêt, (iv) un faible accès à la terre pour les jeunes souhaitant développer leurs exploitations agricoles, et (v) la perception du secteur agricole comme une activité de subsistance et non comme un secteur porteur de revenus chez les jeunes.

32. Au Maroc comme ailleurs, de nombreux projets se sont concentrés sur l'entreprenariat rural. Si certains ont mieux réussi que d'autres, l'un des points communs est l'importance de l'accès au financement qui nécessite des plans d'affaires solides et bancables. Les jeunes entrepreneurs ruraux ayant reçu une validation pour un prêt commercial recevront une assistance technique pendant 12 mois pour accompagner la mise en œuvre de leurs plans d'affaires. Ils recevront une assistance directe pour la sélection de la technologie appropriée, les acquisitions, la mise en relation avec le marché, l'élaboration d'accords avec les principaux acheteurs et les fournisseurs et, en général, l'utilisation optimale de leur financement par prêts commerciaux. Pour améliorer les résultats des femmes entrepreneures, le Programme s'attaquera à leurs contraintes spécifiques²⁹ en prévoyant des conseils supplémentaires et un mentorat pour les femmes ; en appuyant leur participation à des foires commerciales ; en développant des plateformes et des associations pour promouvoir le réseautage parmi les femmes entrepreneures ; en veillant à ce que tous les services d'appui soient fournis à des moments et à des endroits appropriés pour maximiser la participation des femmes ; et en faisant le suivi et la promotion des entreprises appartenant à des femmes parmi les entreprises de produits alimentaires conditionnés et transformés de plus grande valeur.

33. Efficacité des programmes d'emploi des jeunes, y compris en milieu rural. Les approches les plus efficaces pour les programmes d'emploi des jeunes sont complètes et étayées par des stratégies à plusieurs volets, avec des interventions complémentaires visant à éliminer à la fois les contraintes de l'offre et de la demande et les défaillances du marché, notamment en influençant la création d'emplois et les opportunités de travail pour les jeunes (offertes par les entreprises et par l'auto-emploi.), tenant compte des caractéristiques du marché du travail et l'offre de main-d'œuvre (compétences et qualités en rapport au travail). Les interventions exclusives du côté de la demande pourraient également être efficaces, comme le démontre l'initiative de l'Union européenne pour l'emploi des jeunes qui cible les jeunes sans emploi, sans instruction ni formation (SEIF) par le biais de stages et de programmes d'aide à l'embauche.³⁰ De plus, une revue systématique menée par le Groupe d'évaluation indépendant de la Banque mondiale (IEG), de 38 évaluations d'impact des programmes d'emploi des jeunes, a révélé que les facteurs augmentant la probabilité que de tels programmes réussissent - en plus de la présence d'interventions complémentaires - comprennent la participation du secteur privé et le suivi individuel de chacun des participants.³¹ Dans les zones rurales à faible revenu, où la plupart des jeunes sont actifs dans l'agriculture et l'emploi non agricole ou le travail indépendant, il s'est avéré essentiel de stimuler l'environnement de marché pour la croissance des exploitations agricoles et des agroentreprises rurales. En regardant de près les formations à l'entreprenariat soutenues par les opérations de la BM en milieu rural, on constate des impacts positifs en Ouganda et en Colombie. Plus précisément, les participants au Programme Youth Opportunity dans le nord de l'Ouganda qui a fourni des subventions inconditionnelles en espèces à des groupes de jeunes en sous-emploi pour financer environ 10 semaines de formation professionnelle à plein temps, des outils et les coûts de démarrage d'entreprise, ont fait état d'une augmentation de 45 pour cent de leurs gains nets par rapport à leur situation avant leur participation au programme. En Colombie, le programme de formation des jeunes entrepreneurs ruraux soutenu par la Banque mondiale a permis d'augmenter d'environ 14 points de pourcentage le taux d'emploi des

²⁹ Par exemple, le recours à des réseaux informels, la faible mobilité et le faible accès aux sphères publiques et les normes culturelles qui favorisent leur concentration dans des sous-secteurs des « aliments traditionnels » de moindre valeur.

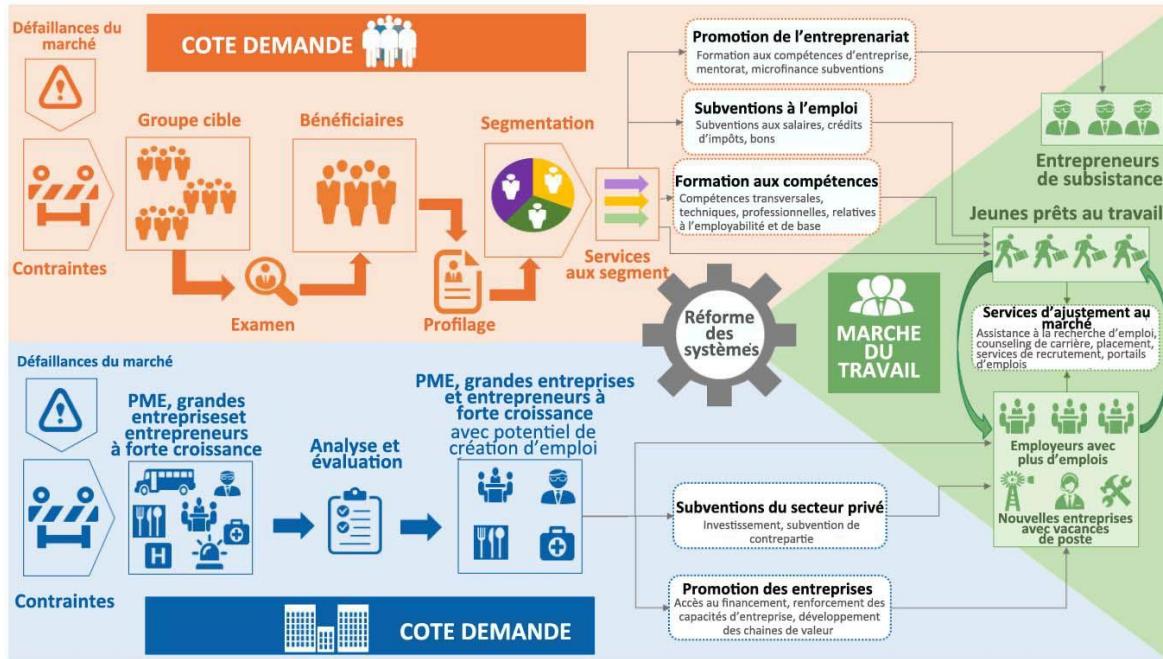
³⁰ Une évaluation récente de la mise en œuvre de l'Initiatives pour l'emploi des jeunes (IEJ) au Portugal a révélé un effet positif et durable sur les résultats des individus sur le marché du travail, selon Duarte, N., Geraci, A., Granato, S., Mazzarella, G. et Mortagua, MJ The evaluation of the Youth Employment Initiative in Portugal using Counterfactual Impact Evaluation Methods. Publications Office of the European Union, Luxembourg, 2020. Disponible sur : <https://ec.europa.eu/jrc/en/publication/evaluation-youth-employment-initiative-portugal-using-counterfactual-impact-evaluation-methods>.

³¹IEG, 2012. Youth Employment Programs : An Evaluation of World Bank and IFC Support. Disponible sur : http://ieg.worldbank.org/sites/default/files/Data/Evaluation/files/ye_eval.pdf.



participants par rapport au groupe témoin. Cependant, d'autres programmes similaires ailleurs ont montré des résultats mitigés et le manque de données sur les projets limite la capacité à faire des généralisations quant à l'impact des interventions de la Banque mondiale ciblant l'emploi des jeunes en termes de résultats généraux sur le marché du travail.

Figure A3.1. Les côtés de la demande et de l'offre dans les projets d'emploi des jeunes



Source : Adapté de *Solutions from Youth Employment (2017)*. Approches nouvelles et prometteuses dans les programmes pour l'emploi des jeunes.

34. Le Programme s'appuierait sur les enseignements tirés du projet financé par la Banque mondiale en appui à l'inclusion économique des jeunes (P151169) qui pilote une approche innovante à l'entrepreneuriat. Ce projet offre un renforcement des capacités et un appui financier aux entreprises nouvellement créées et dirigées par des jeunes pour améliorer les chances de réussite et augmenter le taux de survie des entreprises formelles. Cela comprend à la fois (i) un appui aux capacités d'entreprise une fois que les bénéficiaires ont créé leurs entreprises : l'accompagnement des entrepreneurs pendant une période de 12 à 24 mois, à travers un encadrement individuel et des sessions de formation de groupe adaptées à leurs besoins, y compris ceux des femmes bénéficiaires, couvrant un ensemble de base de services de développement d'entreprise (telles qu'en matière de gestion financière et de la trésorerie, de développement du marché, de conformité aux exigences et politiques administratives) ; et (ii) un appui financier aux jeunes entrepreneurs à travers l'octroi de petites subventions (subventions de contrepartie non remboursables) à concurrence de 10 000 USD, couvrant jusqu'à 60 pour cent du plan d'investissement du projet (cela peut couvrir diverses dépenses d'investissement et de fonctionnement, y compris le fonds de roulement initial et la mise de fonds initiale pour l'accès au financement commercial). L'opérationnalisation des activités proposées dans le cadre de ce programme d'entrepreneuriat est réalisée à travers un réseau de prestataires de services de développement des entreprises (SDE), sélectionnés par appel d'offres. Afin d'assurer la réussite de la mise en œuvre du projet, une assistance technique est donnée dans le cadre du projet pour soutenir les acteurs en charge du programme d'appui à l'entrepreneuriat aux niveaux central, régional et provincial.

35. La conception du Programme a également été éclairée par les retours d'expériences au Maroc, notamment :

- Le Projet Adéquation Formation-Emploi en agriculture (1991-94) :** le MAPMDREF, avec l'appui technique de la FAO et le financement du PNUD, a mis en œuvre un projet portant sur l'adéquation formation-emploi et a ainsi



pu augmenter les taux d'entrée des diplômés sur le marché du travail. Ce programme n'a malheureusement pas été maintenu pour les raisons suivantes : (i) les établissements de formation professionnelle agricole, et à fortiori les Unités d'égalité formation-emploi qui y avaient été créées, n'avaient pas ni le statut et ni l'envergure qui leur auraient permis d'assumer leurs rôles vis-à-vis des autres partenaires, et (ii) le programme mettait l'accent sur le renforcement des capacités au stade de pré-création, mais ne prenait pas en compte l'accès au financement en tant que mesure d'incitation et l'emploi appui post-création ;

- (b) *Projet ALEF (2008-2010)* : ALEF a été mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime à partir de 2008 sur une période de deux ans en collaboration avec l'USAID. En collaboration avec le Ministère de l'Éducation, de la Recherche et du Développement, ALEF a développé des outils et des mécanismes visant à améliorer l'employabilité des lauréats agricoles et leur intégration sur le marché du travail. Afin de renforcer la capacité d'intervention des institutions de formation professionnelle agricole, le projet a mis en place un programme de formation de formateurs et a développé de nouveaux outils pour soutenir l'intégration et la création d'entreprises agricoles ;
- (c) *Projet de promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural - (PEJ)* : le projet, porté par le Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle (MTIP) et l'ANAPEC avec le soutien de la GIZ, a développé une approche intégrée de promotion de l'emploi en milieu rural, s'appuyant sur : (i) l'observation du marché du travail au niveau local et le dialogue au niveau provincial, (ii) l'élargissement du réseau de centres d'information et d'orientation pour l'emploi afin d'accompagner les jeunes dans leur recherche d'emploi, faciliter leur placement et soutenir les jeunes entrepreneurs, et (iii) l'amélioration de l'employabilité, notamment par des formations à cycle court adaptées au contexte rural. L'appui est assuré par des ONG. Dans la première phase du projet (2015-2017), environ 2 500 jeunes femmes et hommes âgés de 15 à 35 ans au chômage ou en sous-emploi ont bénéficié du projet et 47 pour cent des jeunes accompagnés ont trouvé un emploi ou ont pu augmenter leur revenu ;
- (d) *Programme Moukawalati* : Ce programme, porté par l'ANAPEC, a été lancé en 2006 pour accompagner la création d'entreprise. Il était initialement destiné aux jeunes marocains, âgés de 20 à 45 ans, titulaires d'un diplôme. En 2010, il a été élargi aux jeunes sans diplôme. Le programme comprend cinq étapes de mise en œuvre : l'accueil et l'inscription des jeunes, la présélection des candidats, la sélection finale par le comité régional du programme Moukawalati, l'accompagnement des jeunes entrepreneurs et le suivi et l'évaluation de l'accompagnement. Le projet a été moyennement satisfaisant, obtenant un faible taux de réussite en termes de création d'entreprise qui s'explique par les raisons suivantes : (i) la sélection de bénéficiaires à qui l'esprit d'entreprise faisait défaut, (ii) le problème du foncier, (iii) la faible qualité des prestataires de services aux entreprises ; et
- (e) *Projet de promotion de l'entreprenariat agricole chez les jeunes (PPEJ)* : ce projet a été financé par la Banque africaine de développement (BAD) et visait à promouvoir l'entreprenariat chez les jeunes agriculteurs. Il a été exécuté par l'Agence de développement agricole (ADA) avec l'assistance technique du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). L'objectif du projet était double : promouvoir les opportunités d'emploi et soutenir 160 micro-entreprises par la formation, l'intégration et le conseil technique de jeunes entrepreneurs agricoles sélectionnés, ces appuis s'achevant avec l'accès au financement auprès du Crédit Agricole du Maroc (CAM). Alors que le projet visait à accompagner les microentreprises à fort potentiel avec une assistance technique et un accès au financement, dans la pratique, très peu de projets ont obtenu un prêt auprès du CAM.

DOMAINE DE RÉSULTATS 2 : AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DES SYSTÈMES DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRE

36. Le réseau de marchés de gros au Maroc comprend 38 marchés municipaux confrontés à multiple défis : infrastructures en délabrement, gestion inadéquate, services de commercialisation limités et des conditions



sanitaires à améliorer. Cette situation constitue un problème important. Les dysfonctionnements des systèmes de commercialisation et de distribution en gros, en particulier pour les fruits et légumes, ont des effets négatifs sur les revenus des producteurs, les coûts de commercialisation, les prix finaux aux consommateurs (qui sont alors élevés) et le développement du marché informel. Le cadre réglementaire de la commercialisation de gros de 1962 est dépassé. En effet, la Charte communale stipule que les communes ont le monopole des décisions relatives à l'établissement et à la gestion des marchés de gros de fruits et légumes sur leur territoire. Les prix sont en principe fixés par la direction du marché et une redevance fixe de 7 pour cent sur la valeur brute des ventes de chaque transaction est prélevée par les communes sur les marchés, ce qui pénalise les produits de grande valeur. Ces redevances fixes représentent une part importante des ressources budgétaires municipales.

37. L'absence de règles uniformes régissant le fonctionnement des marchés et le manque de réinvestissement des revenus du marché ont engendré une gestion peu appropriée et une dégradation de l'état physique et sanitaire des marchés de gros marocains. En outre, la réglementation actuelle interdit aux agriculteurs et aux commerçants de vendre directement aux détaillants alimentaires et aux supermarchés dans les communes urbaines. Comme les agriculteurs manquent souvent de ressources pour transporter leurs produits vers des marchés de gros éloignés, les produits sont souvent d'abord commercialisés sur un marché de gros plus proche de l'exploitation où la redevance est prélevée, avant d'être commercialisés via un deuxième marché de gros de la commune où se trouve le détaillant et ce marché prélève encore une autre redevance avant de vendre au détaillant. Le système actuel réduit les revenus des producteurs en raison des coûts de transaction élevés, mais augmente également le prix final aux consommateurs, ce qui nuit de manière disproportionnée aux citadins pauvres. Il affaiblit les incitations à l'ajout de valeur, entrave l'intégration des producteurs dans les chaînes de valeur et fausse les flux commerciaux intérieurs. Ce contexte a des conséquences supplémentaires, notamment le développement du marché informel et de nouveaux canaux de distribution compétitifs (hypermarchés et supermarchés). Selon les estimations de la Stratégie nationale pour le développement des marchés de gros au Maroc, 65 pour cent pour cent de la production et de la consommation nationales de fruits et légumes sont commercialisés par des canaux informels (2010). Enfin, les producteurs nationaux sont dans une position désavantageuse parce que les importateurs sont autorisés à commercialiser les produits importés directement aux détaillants après avoir payé la taxe sur les transactions fixe de 7 pour cent à l'entrée. Cet état actuel des marchés de gros et de la réglementation empêche le système alimentaire d'atteindre ses principaux résultats, à savoir l'accès à des aliments abordables, sûrs et nutritifs ; des emplois agroalimentaires et des moyens de subsistance dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services dans l'économie ; et des opérations durables, résilientes et économies en ressources.

38. **Le Gouvernement a pris un ensemble de mesures pour améliorer le cadre réglementaire institutionnel et moderniser les installations de marché de gros.** En 2010, une stratégie nationale et un plan d'action ont été adoptés pour la restructuration de la commercialisation de gros des fruits et légumes (Schéma national d'orientation des marchés de gros de fruits et légumes). Ce schéma a fait l'objet d'une actualisation en 2018. La stratégie comprend : (i) un plan global de réduction du nombre de marchés de gros (Schéma d'implantation des marchés de gros) d'une manière qui tienne compte de l'évolution projetée de la production intérieure, de la consommation et des tendances commerciales jusqu'en 2020 ; (ii) la définition de modèles viables de propriété et de gestion des marchés de gros, y compris les ajustements institutionnels et réglementaires nécessaires ; et (iii) les mesures d'accompagnement nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie nationale. Sa mise en œuvre a été retardée parce que la modification du cadre juridique régissant la commercialisation de gros des produits alimentaires et la décentralisation sont encore au stade de la conception. Néanmoins, avec l'appui de la Banque mondiale dans le cadre de la précédente série de prêts pour les politiques de développement pour le PMV, les parties prenantes gouvernementales aux niveaux national, régional et local ont progressivement convergé vers un modèle viable de propriété et de gestion des infrastructures de marché de gros. En effet, le Programme de renforcement des chaînes de valeur agroalimentaire de la Banque mondiale



(2017) appuie le développement d'un projet pilote de marché de gros à Rabat pour transférer les marchés des communes de Rabat et Salé Kénitra, tout en introduisant un nouveau modèle de gestion.

39. L'expérience du projet de marché de gros de Rabat met en évidence les contraintes récurrentes pour le développement de marchés de gros durables et efficaces. Le marché de Rabat a été conçu pour un effet de démonstration. Le PforR de la Banque mondiale intitulé « Renforcer les chaînes de valeur agroalimentaires » (P158346, AF18) a prévu le nouveau marché de gros pour améliorer le transfert des pratiques d'excellence internationales en termes de (i) modèle économique, ne reposant plus sur la perception de redevances par les mandataires, mais facturant un coût d'utilisation de l'espace public en fonction des zones, des entrées ou de l'utilisation des services, et (ii) modèle de gestion basé sur la responsabilité d'une SDL, entité autonome capable de réinvestir les revenus, d'accéder aux prêts bancaires et de recruter des équipes professionnelles de gestion de marché. La construction de la plateforme agroalimentaire de Rabat a été retardée en raison d'un changement d'implantation du site au printemps 2019 et du retard dans la création de la SDL et le recrutement de l'équipe de direction. Heureusement, la conception et la taille du marché sont désormais convenues, et l'accord de partenariat est finalisé et sera signé prochainement. Cette expérience souligne la nécessité de faire évoluer le cadre institutionnel et réglementaire, d'apporter une assistance technique forte pour suivre l'ensemble du cycle des projets et de se conformer aux bonnes pratiques de gouvernance.

40. Le développement et la modernisation du marché de gros sont une priorité de la SGG. La SGG vise à développer 12 marchés de gros considérés comme infrastructures stratégiques pour le développement de l'agriculture au Maroc, en vue de soutenir les systèmes de distribution alimentaire et améliorer la sécurité alimentaire et la qualité des produits. Le Programme financé dans le cadre de ce PforR comprendra une assistance technique et financière pour la mise à niveau de quatre marchés de gros situés provisoirement à Meknès, Agadir, Marrakech et Berkane. Ces sites répondent aux besoins locaux parce qu'ils sont (i) des zones importantes de production de fruits et légumes (par exemple, la région de Meknès Tafilalet représente 12 pour cent de la production nationale ; la région de Souss Massa Draa 23 pour cent ; la région Orientale ne représente que 6 pour cent) et (ii) des bassins de consommation importants (par exemple, 80 pour cent de la consommation nationale de fruits et légumes est concentrée dans le Nord et le Centre du Maroc - Meknès : 630 000 habitants - Agadir : 420 000 habitants et Berkane : 110 000 habitants). Les principales études préliminaires ont déjà été réalisées et la préparation d'études de faisabilité est en cours à Meknès, Marrakech et Agadir, démontrant la forte implication des collectivités territoriales concernées. Le projet d'Agadir est le plus avancé (terrain sélectionné, étude de préfaisabilité réalisée, finalisation en cours des études de faisabilité technico-financière ainsi qu'une étude d'impact préliminaire), et une première consultation avec les principaux utilisateurs potentiels de la plateforme a débuté en septembre. Sur la base du calendrier actuel, la construction du marché de gros devrait commencer d'ici 2022.

41. Les mesures de réforme initiales sont une condition préalable pour améliorer la viabilité opérationnelle et financière des installations du marché de gros. Les recommandations de la Stratégie nationale et l'expérience du projet de Rabat montrent que des activités initiales sont nécessaires pour formuler un programme durable de marchés de gros. Le Programme soutiendra les mesures initiales suivantes : (i) promulgation du nouveau cadre institutionnel et réglementaire pour l'organisation du réseau national des marchés de gros et du commerce de gros des produits agricoles, indispensable pour garantir une gestion opérationnelle efficace des marchés de gros de nouvelle génération ; les principales orientations devraient promouvoir un modèle d'affaires viable ne reposant plus sur la perception d'une redevance par les mandataires, mais sur la facturation d'un coût d'utilisation de l'espace public en fonction des zones, des entrées ou des services utilisés, mettant fin au monopole des municipalités sur les décisions concernant les marchés de gros dans leurs juridictions, et assurant une transition d'un monopole à un marché concurrentiel ; (ii) mise en œuvre de nouveaux modèles de gestion pour chacun des marchés de gros s'appuyant sur des partenariats territoriaux avec les communes et autorités régionales; et (iii) EIES de la Stratégie nationale et des quatre marchés sélectionnés pour garantir le respect des sauvegardes E&S en relation avec les marchés de gros. Les étapes ci-dessus seraient obligatoires pour lancer la construction des quatre marchés de gros et seraient constituées de : (i) une assistance technique pour la



préparation d'études de faisabilité, de plans d'affaires, d'avant-projets détaillés et de plans de supervision de la construction ; (ii) l'achèvement des travaux de génie civil ; et (iii) des orientations opérationnelles pour le démarrage des activités. Enfin, le Programme proposé soutiendrait l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion sociale qui accompagnerait la fermeture des marchés de gros existants en cours de relocalisation en vue de gérer de manière proactive tout impact social négatif, en particulier sur les mandataires, les opérateurs, les communautés et l'emploi public associé aux marchés de gros existants.

42. L'infrastructure des marchés de gros peut être considérée comme un instrument de développement socioéconomique. Les marchés de gros sont des infrastructures publiques construites pour servir les intérêts commerciaux privés du pays et consolider son approvisionnement en aliments. Il est nécessaire de changer le modèle d'affaires des marchés de gros, qui repose actuellement sur la perception de redevances par des mandataires pour faire face à la baisse prévue des ressources municipales. Dans le cadre du nouveau modèle d'affaires, les collectivités locales seront rémunérées en tant qu'actionnaires sur la base des dividendes générés par les SDL ou autres modes de gestion. Ces infrastructures doivent être considérées comme des outils de développement socioéconomique, visant à améliorer la sécurité sanitaire des aliments, la nutrition, l'approvisionnement en aliments mais aussi le développement local et l'attractivité territoriale. Des marchés de gros efficaces profiteront aux communautés locales parce qu'ils améliorent la viabilité de la distribution des produits agricoles, concentrant en périphérie des villes une partie importante des impacts négatifs sur l'environnement et la circulation. Ils créent des emplois et améliorent l'intégration sociale des travailleurs non qualifiés.

43. Les risques politiques, techniques et commerciaux doivent être gérés efficacement pour garantir la réussite du lancement des nouveaux marchés de gros. Premièrement, la fermeture des marchés de gros existants et leur transfert vers de nouveaux sites sont des opérations délicates dans la mesure où elles aboutissent à un changement profond des interactions entre les usagers du marché. L'incapacité ou le manque de volonté politique des autorités publiques à exécuter le transfert a entraîné l'échec de nombreux marchés de gros dans d'autres pays. Il est essentiel que (i) les municipalités sur le territoire desquelles les marchés de gros existants se situent (à savoir Marrakech, Agadir, Meknès et Berkane) s'engagent clairement à fermer ces marchés dès que les nouveaux marchés seront opérationnels ; (ii) les Wilayas n'autorisent pas l'ouverture de marchés de gros concurrents sur son territoire ; et (iii) les autorités publiques et les nouveaux modes de gestion renforcent la consultation/l'association des opérateurs de marché. Il est crucial d'obtenir l'implication et la participation des opérateurs privés qui seront les futurs utilisateurs de la plateforme. Deuxièmement, il est essentiel que les nouveaux modes de gestion des marchés soient créées et deviennent opérationnels le plus rapidement possible. Selon les pratiques d'excellence internationales, l'implication du nouveau mode de gestion dès les toutes premières phases du projet est un facteur essentiel de réussite, y compris aux phases des activités promotionnelles, de la signature des contrats avec les utilisateurs et les sociétés de services et de la définition des tarifs et des règles internes du marché. De plus, l'assistance technique d'une société internationale de gestion de marché, qui inclut des voyages d'étude, est cruciale pour renforcer les capacités de la future équipe de direction et la guider pendant le développement du projet et le démarrage des opérations. Un appui technique doit être fourni au stade de l'avant-projet détaillé des infrastructures, les phases de construction du projet, mais aussi les premières années d'exploitation du marché.

Tableau A3.1 : Modèles de gestion de plusieurs plateformes agroalimentaires en Europe

Chiffres 2018	Paris	Lyon	Madrid	Barcelone	Londres	Francfort	Milan	Vérone	Turin
Surface totale	234 ha	12 ha	222 ha	90 ha	23,6 ha	13,3 ha	81 ha	44 ha	57 ha
Chiffre d'affaires (M EUR)	108	300	26,2	26	17,8	-	12,7	7,6	6,8
Structure de la société	Société semi-privée	Propriété privée gestion	Société anonyme	Société anonyme	Société publique	Association de grossistes/	Société en consortium	Société par actions en	Société par actions en



publique (2/3 public – 1/3 privé)	à travers une Association syndicale libre	(99% public)	(99% public)	(100% public)	ville de Francfort Société semi-privée	(99% public)	consortium (84% public)	consortium (97% public)
-----------------------------------	---	--------------	--------------	---------------	---	--------------	-------------------------	-------------------------

44. **Référence internationale des modèles de gestion** - La majorité des marchés de gros dans le monde sont des entités publiques ou semi-publiques (83 pour cent), comme le montrent les données de l'Union mondiale des marchés de gros (WUWM 2018) en référence à ses 141 membres. Il existe également des exemples de marchés purement privés, tels que celui de Saint Charles à Perpignan et Lyon (Lyon-Corbas). En revanche, la gestion du marché est majoritairement privée ou semi-publique (57 pour cent). La tendance générale va dans le sens d'une relative autonomie des sociétés de gestion vis-à-vis des autorités locales ou nationales afin de donner à la gestion une plus grande agilité et une meilleure aptitude à s'adapter à la rapidité des évolutions du secteur. En Allemagne, par exemple, la gestion des marchés, à l'origine tous gérés directement par les villes, a évolué progressivement vers la gestion privée (voir Tableau A3.1 ci-dessus).

45. La pandémie de COVID-19 a ouvert des opportunités pour un développement rapide de nouveaux marchés agricoles digitaux en ligne. Les chaînes d'approvisionnement alimentaire ont été transformées parce que les canaux de distribution traditionnels des producteurs aux grands consommateurs, tels que les restaurants, les hôtels, les entreprises de restauration et les écoles, se sont fermés dans de nombreux pays en conséquence de restrictions strictes et de la distanciation sociale. Des marchés agricoles en ligne et des plateformes d'e-commerce ont vu le jour. Des entreprises fournissant des produits d'épicerie et de livraison d'aliments à des plateformes qui relient directement les petites exploitations/producteurs aux consommateurs, les technologies digitales offrent des opportunités qui peuvent être développées davantage pour réduire les coûts logistiques et augmenter le prix que les producteurs reçoivent pour leurs produits.

46. **La sécurité sanitaire et la qualité des aliments sont des éléments étroitement liés et essentiels à l'amélioration de la valeur ajoutée des produits agroalimentaires.** Alors que la sécurité sanitaire des aliments se réfère à tous les aléas qui peuvent rendre les aliments nocifs pour la santé des consommateurs, la qualité porte sur tous les autres attributs qui influencent la valeur d'un produit pour le consommateur. Cela comprend à la fois les attributs négatifs (tels que la détérioration, la décoloration, les odeurs, etc.) et les attributs positifs (tels que l'origine, la couleur, la saveur, la texture et la méthode de production ou de transformation de l'aliment). La sécurité sanitaire des aliments ne peut donc pas être considérée comme un aspect totalement indépendant de la qualité. Cependant, la complexité des deux concepts fait qu'il est nécessaire de gérer séparément les aspects de sécurité sanitaire et de qualité des aliments.

47. **L'ONSSA est considérée comme une agence officielle crédible au niveau international pour tous les aspects concernant la sécurité sanitaire des produits agroalimentaires au Maroc.** Depuis sa création et l'adoption de la loi n° 25-08 du 11 février 2010 qui l'habilite à s'acquitter de son mandat, l'ONSSA a adopté un certain nombre de décrets afin que la réglementation marocaine en matière de sécurité sanitaire des aliments ait pratiquement intégré une grande partie de la législation européenne récente dans ce domaine. En termes de sa stratégie, il travaille à la mise en œuvre de son plan d'affaires 2015-2020. Dès le départ, il a opté pour un système de management de la qualité intégré à tous les niveaux de l'organisation : ISO 9001 pour l'administration centrale et toutes les directions régionales, ISO 17020 pour les services d'inspection régionaux et ISO 17025 pour les laboratoires.

48. **Les activités retenues pour un appui au titre du Programme viseraient à aborder les domaines critiques pour l'amélioration de la sécurité sanitaire des aliments au Maroc, accélérant ainsi la mise en œuvre de la disposition clé de la loi 28-07.** Conformément à l'expérience internationale et compte tenu de la sensibilisation relativement faible des consommateurs marocains aux problèmes de sécurité sanitaire des aliments, le Programme comprend des actions ciblant à la fois le côté de la demande (demande des consommateurs pour des produits sûrs) et le côté de l'offre (respect des exigences en matière de sécurité sanitaire des aliments par les producteurs et transformateurs agroalimentaires), tout en renforçant la capacité de l'ONSSA à s'acquitter de son mandat.



49. **Le Maroc a un fort potentiel quant à saisir les opportunités d'exportation croissantes.** Premièrement, le Maroc bénéficie d'une proximité géographique avec l'UE et d'un meilleur accès au marché grâce à l'accord de libre-échange (ALE) des produits agricoles récemment adopté.³² Deuxièmement, les petites exploitations du pays (la taille moyenne d'une exploitation familiale au Maroc n'est que d'environ 2 hectares), combinées à des coûts salariaux unitaires compétitifs, se prêtent bien à des systèmes de production biologique à plus forte intensité de main-d'œuvre. Enfin, le gouvernement a réalisé d'importants progrès ces dernières années dans la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel favorable à la création de marchés agroalimentaires biologiques au niveau national.³³

50. **Morocco Foodex (Etablissement autonome de contrôle et de coordination des exportations) est une entité publique placée sous la tutelle du MAPMDREF.** Créée en 1986 suite à la libéralisation de la commercialisation à l'exportation des produits agricoles et agroalimentaires, Morocco Foodex a quatre fonctions principales : (i) contrôle technique de la qualité des exportations de produits alimentaires par rapport aux normes exigées par les pays bénéficiaires ; (ii) coordination des exportations consistant à animer des comités de coordination sectoriels spécialisés réunissant producteurs-exportateurs et institutions du secteur agro-alimentaire d'exportation ; (iii) suivi stratégique des marchés d'exportation pour une meilleure prise de décision par les acteurs exportateurs ; et (iv) promotion des exportations par la participation à des foires et expositions internationales, l'organisation de missions *business-to-business* et la mise en œuvre de campagnes de communication. La valeur des exportations alimentaires marocaines en 2018 était de 6,1 milliards USD, les fruits et légumes représentant environ 40 pour cent (soit 1,21 milliard USD pour les fruits frais et 1,27 milliard USD pour les légumes). Dans le cadre de sa transformation digitale en cours, Morocco Foodex a prévu de digitaliser certains processus clés associés aux fonctions ci-dessus. Parmi ceux-ci, les éléments suivants ont été retenus dans le cadre du PforR : (i) délivrance de manière digitale des agréments aux nouveaux exportateurs, et également en cas d'un renouvellement, et des certificats d'inspections relatives aux opérations de contrôles au niveau des stations ; et (ii) digitalisation de la veille stratégique des marchés d'exportation en matière de prix, de quantité et de normes de qualité. Pour mener à bien la transformation digitale proposée, Morocco Foodex bénéficiera de l'appui d'un Responsable en chef du digital capable de diriger les changements et de se concentrer sur le développement de solutions appropriées orientées utilisateur.

DOMAINE DE RÉSULTATS 3 : RENFORCEMENT DE LA DIGITALISATION DE L'AGRICULTURE ET DE L'ADOPTION DE PRATIQUES CLIMATO-INTELLIGENTES

51. **Agriculture climato-intelligente.** Reconnaissant la vulnérabilité des pays africains au changement climatique et l'importance de gérer les impacts de ces changements sur l'agriculture, l'Initiative pour l'adaptation de l'agriculture africaine au changement climatique (Initiative AAA) a été lancée par le Gouvernement du Maroc dans la perspective de la COP 22, tenue à Marrakech en 2016. L'initiative AAA vient en appui au développement de Plans d'investissement dans l'agriculture climato-intelligente (PIACI), répondant au « triple défi » d'accroître la productivité et la sécurité alimentaire, d'améliorer la résilience au changement climatique et de contribuer à l'atténuation du changement climatique, lorsque cela est possible. Un PIACI a été préparé pour le Maroc. Le PIACI s'appuie sur un bilan des réalisations dans le cadre du PMV et a été développé dans le cadre de programmes nationaux d'investissement sectoriel dans l'eau et l'agriculture. Dans la première version du PIACI pour le Maroc, les projets ont été sélectionnés en fonction de leur

³² Dans le cadre de l'Accord d'association entré en vigueur en mars 2000, l'UE et le Maroc ont établi une zone de libre-échange libéralisant les échanges bilatéraux de marchandises. Ils ont par la suite développé davantage l'ALE à travers un accord sur le commerce de produits agricoles, agroalimentaires et de la pêche et un protocole établissant un mécanisme bilatéral de règlement des différends, tous deux entrés en vigueur en 2012.

³³ Le 21 février 2013, le Maroc a établi son cadre juridique pour les produits biologiques et a publié la loi 39-12 au Journal Officiel 6128. La loi 39-12 réglemente la production, la transformation, la commercialisation et l'étiquetage des produits biologiques. Les décrets et arrêtés d'application ont été élaborés et sont en attente de publication au Journal officiel. Actuellement, les produits biologiques au Maroc sont certifiés conformément aux normes internationales et aux exigences de certification internationales. Les organismes de certification actuellement en activité au Maroc qui ont été accrédités conformément aux exigences d'accréditation internationales comprennent Ecocert, CCPB, Lacon, Bioagricert, Bureau Veritas et Ceres Certification.



contribution à l'ACI, ainsi que de leur facilité de mise en œuvre, de leur faisabilité économique générale, de leurs aspects innovants et de leur importance socioéconomique. Les projets se concentrent sur l'intensification et l'élargissement des projets climato-intelligents en cours, de nouveaux projets axés sur l'agriculture climato-intelligente et des projets de renforcement des capacités. L'une des activités proposées dans le DR 3 été sélectionnée dans le cadre du PIACI (services de conseil pour les périmètres irrigués goutte-à-goutte).

52. **Digitalisation de l'agriculture.** Un diagnostic du potentiel de la digitalisation de l'agriculture au Maroc a été préparé en 2018-2019. Les principales technologies analysées dans le cadre du diagnostic comprenaient (i) les technologies transversales telles que les outils de décision et d'analyse informatiques, le cloud, les capteurs, la blockchain, les robots et les outils de communication digitale ; (ii) les activités sur le terrain rendues possibles par les technologies de géolocalisation telles que les systèmes de positionnement mondial (GPS), les systèmes d'information géographique, les moniteurs de rendement, l'échantillonnage de sol de précision, la détection spectroscopique proximale et à distance, les véhicules aériens sans pilote (drones), les équipements à conduite et guidage automatique; (iii) les technologies axées sur les animaux, y compris les capteurs et l'identification par radiofréquence (puces RFID) et les systèmes de traite et d'alimentation automatisés (robotiques), entre autres, et (iv) l'agriculture en atmosphère contrôlé (serres, fermes intérieures, etc.), rendue possible par les technologies digitales telles que les capteurs et les robots.

53. Selon les conclusions du diagnostic, (i) le Maroc ne fait qu'entamer le processus de transformation digitale du secteur agricole et ce processus est promu à la fois par le secteur privé et public ; (ii) la transformation digitale de l'agriculture a un potentiel de croissance important ; (iii) comme dans d'autres secteurs agricoles plus avancés, la recherche et le développement de solutions numériques sont entre les mains du secteur privé ; et (iv) le secteur public a pour mission claire de s'assurer que ces nouvelles technologies contribuent à améliorer l'équité, la durabilité et l'efficacité des activités agricoles. Pour mener à bien cette mission, il faut acquérir une bonne connaissance de ces technologies afin de pouvoir réguler leur utilisation avec une attention particulière à l'accès et à la gestion des données ; promouvoir la sensibilisation et la démonstration ; construire et améliorer les infrastructures rurales nécessaires ; favoriser la capacité d'offre digitale des startups nationales et des PME ; diffuser les connaissances digitales ; et améliorer les programmes d'études pour répondre à la demande du marché en matière d'expertise en digital.

54. **Dans le cadre du Programme, le MAPMDREF serait le fer de lance d'un ambitieux programme de réforme visant à accélérer la transformation digitale de l'agriculture et moderniser le système agroalimentaire au Maroc.** À l'heure actuelle, aucune stratégie n'a été élaborée pour se lancer dans un programme aussi ambitieux. L'élaboration d'une Stratégie de transformation digitale du Département de l'agriculture avec une feuille de route claire et traductible en actions pour les cinq prochaines années, avec l'intention explicite d'exploiter la technologie pour mieux aider sa clientèle, est une condition préalable à la réussite du programme de réforme. De plus, comme dans toute organisation, la réussite de cette stratégie passera par un changement d'approche et un basculement vers une organisation plus adaptative et agile qui répond rapidement à l'évolution de l'environnement et aux défis futurs.

55. **Le Ministère de l'Agriculture devrait devenir le guichet unique digital pour les agriculteurs, le but étant d'améliorer le service client pour les producteurs et les agriculteurs à travers le Maroc selon une attitude priorisant le paysan avant tout.** La stratégie de transformation digitale devrait : (i) offrir des services digitaux sans faille, sécurisés et transparents aux différentes parties prenantes du secteur, (ii) améliorer l'expérience client/agriculteur, renforcer l'engagement civique et l'inclusion digitale, (iii) renforcer la résilience et réduire le temps de redressement après une catastrophe naturelle, (iv) assurer un commerce, des échanges et des investissements sans faille et efficaces, (v) développer des compétences en digitalisation à tous les niveaux de la main-d'œuvre, (f) fournir le cadre pour accélérer les investissements dans les infrastructures, les services et les talents digitaux et (vi) favoriser une innovation fondée sur la connaissance. Cette activité devrait aboutir à un Schéma directeur pour le Ministère qui se concentre sur l'interopérabilité avec les systèmes de niveau central existants et sur l'optimisation et le renforcement de l'efficacité,



non seulement des processus internes du Ministère, mais également de ceux qui optimisent la prestation de services aux différents intervenants à travers les moyens digitaux. Parmi les domaines clés à aborder figurent : (i) la digitalisation des archives publiques et la simplification des procédures gouvernementales, (ii) la mobilisation des canaux mobiles et digitaux pour améliorer l'accès et les interactions avec la clientèle tout en réduisant les coûts, (iii) la mobilisation du cloud et du SaaS pour fournir des services publics efficaces et faciliter la reprise après sinistre, et (iv) la création d'une plateforme digitale pour déployer des données ouvertes et établir des partenariats public-privé.

56. Au fur et à mesure que le Ministère de l'Agriculture progresse dans sa stratégie de transformation digitale, il devra veiller à développer une plateforme unique et intégrée pour les services gouvernementaux (construire une fois, réutiliser systématiquement), basée sur des registres numérisés (dans ce cas, en particulier en ce qui concerne les agriculteurs) pour améliorer le service client. Étant donné que l'utilisation des données et des informations continuera d'augmenter à l'avenir, à mesure que l'utilisation de l'internet des objets, des capteurs, de l'imagerie, etc., dans l'agriculture augmente, il faudra prendre en compte les questions de confidentialité et de cybersécurité. En outre, le ministère devra adopter des méthodes de passation de marché améliorées (fondées sur les résultats) et développer de nouveaux modèles de passation de marché, y compris un recours accru aux contrats de service et aux partenariats public-privé. Au fur et à mesure que de nouveaux e-services sont développés, les éléments suivants devraient envisagés comme des considérations essentielles et se trouver au cœur du processus de transformation. Les nouveaux services doivent être ouverts et sécurisés par leur conception et être numériques de bout en bout (pas une approche axée sur les documents), devraient avoir une conception de services centrée sur l'utilisateur (le client du service est le centre d'intérêt et non le processus), et devraient être centrés sur le mobile et adaptables aux nouveaux appareils et évolutions futures. De plus, l'accélération de la diffusion des technologies climato-intelligentes et digitales dans le secteur agricole presuppose des prérequis en termes de transformation digitale et de système intégré permettant non seulement l'accès aux informations et la consommation d'informations en temps réel mais aussi des processus automatisés entre systèmes et organisations pour fournir une collecte rapide et complémentaire de données et pour alimenter les bases de connaissances de manière interactive.

57. **Actuellement, le Ministère de l'Agriculture et les organisations sous tutelle (dont l'INRA, l'IAV, l'ONCA, etc.) n'ont pas réussi à élargir et intensifier l'utilisation de systèmes et technologies digitales ou des outils digitales d'aide à la décision.** Le Ministère, par l'intermédiaire de la DSS, a déployé des outils limités pour améliorer et collecter des informations. Malheureusement, ces solutions sont déployées selon une approche cloisonnée, avec peu de considération pour l'intégration et l'interopérabilité des données et des outils. Au sein du Ministère, il existe plusieurs solutions informatiques qui utilisent les données pour la prise de décision mais avec un très faible impact. Il n'y a pas de plateforme ou de normes cohérentes pour télécharger, stocker, valider, affiner, apurer et analyser les données. Le ministère n'a pas d'approche intégrée à l'utilisation des données, ni même de référentiel qui pourrait être utilisé par différentes parties prenantes au sein ou même hors du ministère. Le Domaine de résultats 3 vient en appui au développement et à l'amélioration des systèmes digitaux et à l'utilisation de l'information pour la prise de décision dans l'agriculture. Cela peut aider le Gouvernement à mieux cibler les ressources et les agriculteurs eux-mêmes à prendre de meilleures décisions. Une collaboration entre les deux est essentielle. En outre, pour réussir l'élargissement et l'intensification des systèmes et des technologies digitales, le Ministère aura besoin d'un responsable de haut niveau qui assume le rôle de Responsable en chef du digital/Responsable en chef des données. Ce responsable aura le pouvoir de décision lui permettant de faire avancer la transformation et de s'assurer que les solutions résolvent effectivement les problèmes et qu'il y ait une collaboration appropriée dans l'organisation du secteur.

58. Les activités proposées dans le cadre du Programme exigent une meilleure utilisation des données à des fins agricoles et devraient en outre encourager le développement d'une plateforme de données ouvertes qui soit ouverte non seulement organisations gouvernementales, mais également aux organisations de recherche et développement, aux universitaires et au secteur privé. Il est bien connu (y compris au Maroc) que la collecte et la conservation des données peuvent représenter jusqu'à 80 pour cent des coûts de développement des nouvelles technologies digitales.



En outre, des données factuelles récentes indiquent que l'utilisation du Big Data et des technologies digitales peut aider les agriculteurs à mieux s'adapter aux menaces - présentes et futures - d'un climat changeant.³⁴ Les activités du DR 3 encouragent l'utilisation du Big Data, y compris l'imagerie satellitaire et les données de référence géographique, pour améliorer la compréhension de l'agriculture, et par l'utilisation de modèles avancés d'intelligence artificielle et d'apprentissage automatique, fournissent des analyses de données qui peuvent fournir plus d'informations en temps réel permettant au secteur de s'adapter à l'évolution de l'environnement, améliorant ainsi la productivité et l'adaptabilité des agriculteurs aux risques climatiques croissants. L'adoption d'outils digitaux peut également fournir les bases analytiques d'un service de e-conseil agricole amélioré. La collaboration étroite avec l'écosystème d'innovation agricole digital et les entrepreneurs locaux sera un élément essentiel pour la réussite du Programme, l'objectif étant d'adapter les technologies existantes aux circonstances locales. Dans la mesure du possible, les technologies existantes (au niveau national ou international) devraient être envisagées par rapport au développement de technologies propriétaires parce cette dernière démarche est coûteuse et sort généralement du champ d'expertise des différentes agences.

59. **Les initiatives de données ouvertes, la combinaison de différents ensembles de données et l'utilisation de données de multiplication par différentes parties prenantes ont conduit à des impacts socioéconomiques et environnementaux convaincants dans presque tous les domaines, tant en milieu urbain que rural.** Par exemple, le projet INSPIRE de l'Union européenne, qui consiste à partager des données géospatiales pour des objectifs de développement durable, a obtenu un retour sur investissement de 8 pour 1 en quatre ans au sein du gouvernement. Il serait nécessaire d'assurer la collecte et le partage d'ensembles de données brutes sous plusieurs formats (formats de fichier différents, API, riche en métadonnées, lisible par traitement de l'information, etc.) pour permettre aux différents acteurs d'améliorer leur travail d'analyse prédictive en amont et en aval de la chaîne de valeur. Il est à noter que les données ouvertes intègrent également différentes formes d'informations non digitales (campagne de sensibilisation, message d'information sur un panneau municipal, annonce radio, etc.).

60. **E-conseil agricole.** L'ONCA a été créée en 2013 dans le cadre de la restructuration institutionnelle associée au PMV, dans le but de concentrer en une seule institution la mission, les connaissances et les compétences en matière de conseil et de formation agricoles. Depuis, plus de 2,3 millions de bénéficiaires ont participé à des campagnes d'information et de sensibilisation et à des visites d'encadrement individuel. Les voyages d'étude et les journées de formation ont bénéficié respectivement à quelque 66 000 et 76 000 agriculteurs et professionnels. En parallèle, l'ONCA a réalisé 773 champs écoles qui ont bénéficié à 12 000 groupes de discussion d'agriculteurs représentant environ 48 000 agriculteurs. Des campagnes de sensibilisation et de formation ont été menées à travers environ un millier d'émissions sur 3 chaînes de télévision et 700 programmes radiophoniques hebdomadaires. Ces dernières années, le personnel de l'ONCA a été réduit en raison du non-remplacement du personnel parti à la retraite,³⁵ et les allocations budgétaires pour le transport et les visites sur le terrain et pour la formation des agents de vulgarisation ont diminué en raison de contraintes budgétaires. Cela a contribué à entraver la capacité à l'Office à s'acquitter de sa mission.

³⁴ « En utilisant une énorme quantité de données obtenues à partir de satellites, d'avions de recherche, de drones et de capteurs à distance, et auprès des agriculteurs via des suites de capteurs géospatiaux avancés présents dans de nombreux moissonneuses-batteuses modernes, les chercheurs commencent à aider les agriculteurs à voir leurs champs d'une nouvelle manière, les aidant à faire de meilleures décisions pour améliorer le rendement, réduire les coûts et améliorer l'impact environnemental. L'étude, publiée dans *Scientific Reports*, est la première à quantifier avec précision les caractéristiques du sol et du paysage et les variations spatiales et temporelles des rendements en réponse à la variabilité du climat. Elle est également la première à utiliser le Big Data pour repérer les zones dans des champs particuliers où le rendement est instable. » Rafael A. Martinez-Feria, Bruno Basso. *Unstable crop yields reveal opportunities for site-specific adaptations to climate variability*. *Scientific Reports*, 2020

³⁵En conséquence, le ratio agriculteurs/vulgarisateurs dépasse les 1 000 pour 1.



61. Les technologies digitales peuvent améliorer le fonctionnement des systèmes de conseil agricole à un coût par agriculteur très faible.³⁶ La mise en place d'une couverture en téléphonie mobile implique des coûts fixes au départ, mais le coût marginal de la communication téléphonique en milieu rural est très faible parce que les pylônes de relai de téléphonie mobile fonctionnent généralement en dessous de leur capacité. Les opérateurs de réseau mobile (ORM) facturent des prix bien supérieurs au coût marginal, mais ils sont souvent fortement réglementés, et les gouvernements ont la possibilité de négocier l'accès à des prix avec des marges bénéficiaires moindres. Les téléphones portables, en particulier les smartphones dotés de GPS, facilitent la fourniture d'informations personnalisées. Les recommandations d'intrants agrochimiques prenant en compte des conditions spécifiques du sol sur la base de cartes digitales peuvent améliorer les rendements tout en réduisant une utilisation nuisible pour l'environnement et le gaspillage. Les messages peuvent cibler des zones spécifiques où des foyers de ravageurs sont signalés ou être personnalisés en fonction d'autres conditions locales telles que les prix du marché. Les agriculteurs peuvent effectuer leurs décisions d'investissement en fonction des prévisions de conditions météorologiques et bénéficier des améliorations des prévisions météorologiques. La personnalisation des informations permet aux agriculteurs de choisir entre plusieurs langues, dialectes ou niveaux d'alphabétisation. Les technologies mobiles peuvent également fournir des rappels et autres encouragements pour remédier aux biais comportementaux. Les images prises à partir de satellites peuvent fournir des informations sur la croissance des cultures et, lorsqu'elles sont mises en relation avec un système d'information géographique (SIG) sur les limites des parcelles, elles peuvent améliorer les mesures de la productivité à grande échelle. Les téléphones portables facilitent la communication dans les deux sens, ce qui permet aux agriculteurs de poser des questions et demander des informations. Ces plateformes peuvent également offrir des opportunités de réseautage et d'échange d'informations entre agriculteurs, ce qui à son tour peut affiner davantage les recommandations futures pour tous les utilisateurs. Alors que l'utilisation des smartphones continue de se développer, les agriculteurs auront davantage de moyens pour regarder des vidéos démontrant de nouvelles techniques agricoles ou prendre en photos les ravageurs affectant leurs cultures et demander une identification automatique et des recommandations correspondantes ou de poser des questions aux agronomes. Les téléphones portables peuvent créer des opportunités de complémenter et de renforcer les systèmes de vulgarisation agricole traditionnels en présentiel. De nombreux vulgarisateurs agricoles possèdent déjà des smartphones et peuvent ainsi télécharger des informations sur les problèmes qui se posent dans leurs régions, ainsi que les informations nécessaires pour répondre aux demandes des agriculteurs.

62. Les systèmes de diffusion des connaissances agricoles peuvent intégrer les technologies digitales de plusieurs manières. Il existe des systèmes d'information sur les agriculteurs de grande envergure gérés par les gouvernements.³⁷ Les ORM peuvent gérer leur propre système d'information pour les agriculteurs.³⁸ Les systèmes d'information des agriculteurs peuvent se spécialiser dans les cultures ou le bétail.³⁹ Les programmes d'agriculture de précision peuvent collecter, traiter et produire des informations techniques hautement personnalisées pour les agriculteurs. À une échelle de plus en plus précise, ces programmes vont des systèmes d'alerte précoce sur les conditions météorologiques et les ravageurs,⁴⁰ aux solutions s'appuyant sur les satellites et les drones pour l'agriculture de précision,⁴¹ en passant par les services de conseil relatifs aux sols et aux cultures⁴² et des solutions entièrement intégrées combinant données

³⁶ Voir Raissa Fabregas, Michael Kremer, Frank Schilbach : "Realizing the potential of digital development : the case of agricultural advice" ; Research, décembre 2019.

³⁷ Tels que la hotline 80-29 pour les agriculteurs en Ethiopie, ZIAMIS en Zambie et la suite d'applications pour agriculteurs de Karlo au Kenya

³⁸Tels que le portefeuille de services Orange D4AG et l'éco-paysan d'ECONET en Zambie.

³⁹Tels que I-Cow (bétail) et I-Shamba (cultures) au Kenya

⁴⁰ Tels que ECONET au Zimbabwe, Ignitia Iska en Afrique de l'Ouest, Weather Impact pour l'alerte météorologique précoce et Boa Me au Ghana, Rise Africa en RSA, Nuru au Kenya pour les ravageurs

⁴¹ Les exemples de solutions s'appuyant sur les satellites incluent Sat4famring au Ghana, Geodatics au Kenya, MUIIS en Ouganda, CROPIN et Precision Agriculture for Development (PAD) en Inde. Les exemples de solutions s'appuyant sur les drones incluent : Astral aerial au Kenya, Agrinfo Jembe en Tanzanie, Charis au Rwanda

⁴² Yara International ImageIT, Agricares, Plantix, Croptix, Lentera à Kanya, Grainotheque Yiri Drotro en Côte d'Ivoire, Sun Culture, IBM EZ farm et Microsoft farmbeats.



pédologiques, données des agriculteurs, données de capteurs dans les champs et données de télédétection à partir de satellites et de drones.⁴³ Les solutions participatives et entre pairs constituent une dernière catégorie de solutions.⁴⁴ Les solutions de conseil participatif comportent des boucles de feedback étroites entre les fournisseurs de contenu et les utilisateurs finaux, des niveaux plus élevés d'interactivité des agriculteurs avec la solution (pas seulement des flux d'informations allant uniquement dans le sens experts - agriculteurs) et, dans de nombreux cas, un rôle (direct ou indirect) pour les agriculteurs dans la création ou la personnalisation du contenu de conseil. Les solutions de conseil entre pairs partagent certaines de ces caractéristiques, mais donnent également à chacun des agriculteurs et des experts agricoles des rôles plus centraux dans la création et la diffusion de contenu. Certains modèles de conseil entre pairs établissent un lien direct entre les agriculteurs de sorte que ceux-ci répondent aux questions des uns des autres.⁴⁵ De manière générale, les solutions de conseil digital évoluent vers une plus grande interactivité, localisation et adaptation des contenus.

63. Les technologies digitales émergentes sont un moyen d'améliorer l'efficacité de l'ONCA, en termes de (i) ratio d'agriculteurs servis par agent de conseil ; (ii) feedback sur la pertinence et la satisfaction des agriculteurs ; et (iii) contribution des agriculteurs à la création de connaissances agricoles à travers une boucle de feedback. Cependant, l'injection de technologies digitales dans le système de conseil agricole est un processus long et compliqué qui nécessite de décider de manière stratégique lesquelles des options de numérisation du conseil agricole ci-dessus conviennent le mieux. Elle touche également aux questions du renforcement des capacités des conseillers agricoles ; de l'acquisition, de l'utilisation et de la maintenance d'équipements digitaux ; du stockage et de la gouvernance des données ; et de l'établissement de partenariats avec des parties prenantes externes telles que la recherche, les universités, les ORM, les banques et les prestataires de services d'agriculture de précision. Il est donc proposé d'adopter une approche par étapes pour digitaliser le système de conseil de l'ONCA, tout en tirant parti de la capacité du secteur privé à fournir des conseils digitaux aux agriculteurs marocains.

64. Les connaissances agricoles peuvent également être diffusées par des prestataires de services privés pour un éventail de services digitaux. Ces services comprennent : (i) la détection du niveau de fertilité du sol à l'aide d'appareils digitaux portatifs qui fournissent une relevé instantané de la fertilité et évitent ainsi de devoir faire des analyses en laboratoire ; (ii) la détection des maladies végétales en s'appuyant sur l'intelligence artificielle (l'image d'un agent d'infestation est comparée à des cas similaires à partir d'un Big Data de maladies végétales pour établir un diagnostic initial) ; (iii) la mise en place de kits utilisant des dispositifs IoT pour l'irrigation ou pour la gestion du bétail ; et (iv) des plateformes électroniques pour le partage des équipements de mécanisation agricole (type Uber). Ces services digitaux peuvent être fournis par des entrepreneurs individuels, des coopératives de services, des startups et des prestataires spécialisés et, ainsi, peuvent contribuer à l'emploi en milieu rural, avec un accent particulier sur les jeunes. Le rôle du Programme sera de faciliter la création et la diffusion des solutions digitales ci-dessus par les acteurs privés à travers

⁴³ Les exemples comprennent Farmbeats de Microsoft (et la plateforme d'agriculture numérique associée) au Kenya et la plateforme de conseil en agriculture de précision InteGra de Tata Consulting Services (TCS) en Afrique du Sud. Les startups d'agriculture de précision telles que AgrInfo/Jembe en Tanzanie, Zenvus et Kitovu au Nigéria, Lentera au Kenya et CropIn, évoluent dans la même direction.

⁴⁴Tel que Digital Green en Inde, iShamba au Kenya, le service de hotline 80-28 en Éthiopie et Mlimi Hotline de Farm Radio au Malawi. En outre, l'utilisation d'outils de réponse vocale interactive (RVI) - soit en combinaison avec des centres d'appels et des canaux SMS, soit via des canaux autonomes - est désormais courante pour les solutions de conseil numérique en Afrique (voir Hotline 80-28 en Ethiopie et le réseau 3-2-1 de Viamo s'appuyant sur la RVI). Les chatbots pour la fourniture de services numériques sont les nouveaux venus dans l'espace des modèles de conseil interactif (voir Arifu, un grand service d'apprentissage et de conseil numérique qui travaille avec les agriculteurs africains via des applications SMS et chatbot73 et la plateforme de conseil basée sur les chatbots au Kenya, Farm.ink).

⁴⁵ Cette approche crée d'énormes opportunités pour la collecte de données sur le terrain et pour des impacts sur le comportement des agriculteurs (les agriculteurs interagissent davantage avec un contenu qui est validé et partagé par leurs pairs). Cependant, comme toute solution de réseautage social avec peu de contrôle, elle présente également des risques importants : des conseils et des informations agricoles de mauvaise qualité ou inexacts peuvent être collectés et diffusés lorsque les points de vue sont apportés de manière participative ou lorsque les conseils sont directement d'agriculteur à agriculteur. Le chatbot Farm.ink, par exemple, s'appuie sur une communauté Facebook d'agriculteurs qui génère des requêtes et du contenu agricole que le chatbot peut exploiter et associer à un contenu agronomique contrôlé par des professionnels.



des programmes d'incubation et d'accélération, des défis d'innovation reliant l'offre et la demande de solutions innovantes, un meilleur accès au financement et des mesures réglementaires spécifiques. Cette facilitation sera assurée principalement par l'ONCA avec le soutien du MAPMDREF, de l'Agence de Développement du Digital (ADD), du Ministère du Travail et des Affaires Sociales et de l'ANAPEC.

65. Développement d'un nouveau modèle de digitalisation pour les projets d'agrégation agricole. Cette activité viendra en appui à l'Agence de Développement Agricole (ADA), à travers une assistance technique pour la conception d'un nouveau modèle d'agrégation numérique. L'agrégation rassemble petits agriculteurs et acheteurs dans le but de réaliser des économies d'échelle. Les agriculteurs individuels apportent leurs produits aux points de collecte désignés - les centres d'agrégation - où les cultures sont commercialisées collectivement, en attendant leur ramassage par les acheteurs. C'est l'une des activités les plus cruciales et les plus sujettes à délai dans les programmes agricoles. Les agriculteurs veulent vendre rapidement une partie de leurs récoltes pour satisfaire à certains de leurs besoins immédiats et lisser leurs faibles entrées d'argent. Les acheteurs, quant à eux, veulent pouvoir planifier leur logistique et choisir des produits de haute qualité à des prix compétitifs pendant la période de pointe de récolte. L'agrégation présente plusieurs opportunités de réduction des coûts,⁴⁶ notamment : (i) l'appui logistique - l'agrégation réduit les coûts logistiques de l'approvisionnement des petits exploitants agricoles. Il peut également être un outil pour améliorer la qualité, dans la mesure où les organisations de producteurs peuvent ajouter de la valeur aux cultures par le tri, le séchage, le stockage et d'autres mesures, en fonction de leur capacité ; (ii) la commercialisation et la distribution des services - l'agrégation peut réduire les coûts de commercialisation, de distribution, d'octroi de prêts et de services pour les entreprises commercialisant des intrants ou offrant des services financiers aux petits exploitants ; (iii) la prestation de formations - les formations de groupe sur les moyens d'augmenter la productivité sont généralement plus rentables que la prestation à des agriculteurs individuels ; et (iv) la diffusion d'informations - l'agrégation réduit le coût de la collecte et de la diffusion d'informations pour les entreprises à la recherche de cultures certifiées, par exemple en réduisant les coûts d'audit.

66. Les technologies digitales pourraient améliorer le processus d'agrégation en termes de production primaire, de post-récolte, de commercialisation et de financement à travers : (i) la numérisation des informations administratives (telles que le nom, le numéro, les intrants achetés, la quantité de récolte vendue, les superficies, etc.) sur le registre des agriculteurs à partir des journaux de transactions des organisations d'agriculteurs ; (ii) la promotion de l'efficacité et de la qualité au stade de la production par le biais de l'agriculture de précision ; (iii) l'utilisation de contrats intelligents, de traçabilité digitale, de technologies de détection des aliments et de plateformes d'e-commerce pour la logistique et la commercialisation des aliments ; et (iv) le recours aux fintechs pour un meilleur accès au financement rural. Le Maroc a quelques initiatives d'agrégation qui sont en cours de mise en œuvre à travers des solutions digitales. Parmi les plus marquantes, citons l'initiative de la carte à puce des paysans de la Compagnie sucrière du Maroc (COSUMAR) et diverses solutions digitales mises en place par l'Office Chérifien des Phosphates (OCP). L'ADA propose de mener une étude sur ces initiatives d'agriculture digitale existantes pour en tirer des enseignements et élaborer un modèle évolutif pour améliorer l'agrégation dans les chaînes de valeur alimentaires à travers le pays. Ces modèles évolutifs comprendraient divers types de solutions digitales comme mentionné ci-dessus et seraient mis en œuvre par des agrégateurs et des organisations de la chaîne de valeur (interprofessionnelles).

67. Conseil agricole pour les périmètres irrigués goutte-à-goutte. L'agriculture irriguée joue un rôle clé dans l'économie marocaine. Bien qu'elle ne représente que 16 pour cent de la superficie cultivée, elle compte pour 75 pour cent des exportations agricoles et 15 pour cent des exportations totales. Le développement de l'irrigation a été rendu possible par un programme de stockage des eaux de surface par construction de barrages dans les grands bassins fluviaux, mené par le Gouvernement marocain. Comme l'eau est de plus en plus rare compte tenu des tendances de sécheresses de plus en plus fréquentes et à d'une baisse globale des précipitations, la disponibilité des eaux de surface

⁴⁶ <https://www.growafrica.com/resources/how-do-takers-and-smallholder-farmers-use-aggregation-models-grow-their-business>



a baissé, amenant les producteurs à compléter les approvisionnements par les eaux souterraines, ce qui à son tour entraîne l'épuisement des aquifères. Le Gouvernement marocain a développé un programme à long terme à l'horizon 2030 (PNEI) pour relever le défi, y compris par un appui à la modernisation de l'irrigation à grande échelle pour conserver l'eau, ce qui comprend la conversion de l'irrigation des canaux en des systèmes d'arrosage et goutte-à-goutte localisés, avec la mise en place généralisée de compteurs. Le Programme couvre 555 000 ha de terres irriguées, dont 220 000 dans le cadre de grands périmètres irrigués (IG) où la modernisation se fait collectivement, avec un appui financier. Trois projets totalisant 60 000 ha ont été achevés et d'autres sont en cours. Les ORMVA ont fourni une assistance technique initiale dans la gestion de l'irrigation goutte-à-goutte et les nouvelles pratiques agricoles, mais des conseils à plus long terme sont nécessaires pour assurer la durabilité. Une convention a été signée entre la DIAEA et l'ONCA pour résoudre ce problème. Cependant, l'ONCA ne possède pas actuellement les compétences nécessaires pour fournir ces conseils. L'activité proposée viserait à relever ce défi.

68. Afin de réaliser une transformation digitale telle que proposée ci-dessus, le Ministère devra séquencer les activités de manière appropriée. Le développement d'une plateforme de données ouvertes devrait être l'une des premières activités à réaliser. Il constitue un élément fondamental de la stratégie. En outre, il sera nécessaire de faire correspondre la demande et l'offre de solutions digitales. Cela nécessitera une collaboration étroite avec le secteur privé à travers des partenariats ou des défis d'innovation pour encourager les acteurs internationaux établis et les entrepreneurs locaux à s'associer pour fournir les solutions permettant de mener à bien les activités proposées.

CO-AVANTAGES CLIMATIQUES DU PROGRAMME

69. Le secteur agricole du Maroc est très vulnérable à la variabilité climatique. Le Maroc est exposé à la sécheresse⁴⁷ chronique, et la variabilité et le changement climatiques sont susceptibles d'exacerber la pénurie d'eau, de réduire les récoltes et d'augmenter la volatilité de la production agricole, avec des variations importantes entre les régions.⁴⁸

70. **Les projections du GIEC indiquent une très forte probabilité d'une tendance continue au réchauffement** au Maroc, où l'augmentation observée de la température, d'environ 0,5°C par décennie, dépasse largement la moyenne mondiale d'environ 0,15°C depuis les années 1970. Dans un scénario de statu quo, les prévisions font état d'un réchauffement additionnel allant jusqu'à 3 à 7°C au Maroc d'ici la fin du 21^{ème} siècle, les plus fortes augmentations (4-7°C degrés) se produisant pendant les mois d'été (c'est-à-dire, juin, juillet et août). Dans le même scénario, les prévisions de diminution des précipitations sont de l'ordre de 10 à 40 pour cent par an, dont 10 à 30 pour cent pendant la saison des pluies, d'octobre à avril, et 10 à 40 pour cent après la saison sèche, de mai à septembre. Avec les prévisions de hausse des températures et de réduction du cycle hydrologique net, le Maroc sera de plus en plus menacé par la raréfaction des ressources en eau. En effet, les terres cultivées tant pluviales qu'irriguées subissent déjà une pression croissante d'un point de vue climatique.

71. La Contribution déterminée au niveau national (CDN) du Maroc met également en évidence la vulnérabilité au changement climatique des secteurs de l'agriculture, de l'eau et de la sylviculture et définit d'importants programmes d'adaptation. La vision du Maroc pour la gestion du changement climatique souligne l'importance des programmes territorialisés de réduction des risques et de la vulnérabilité. Parmi les programmes plus spécifiques figurent le développement des systèmes d'irrigation et l'amélioration de leur efficacité à travers la conversion à l'irrigation goutte-à-goutte, aux mesures de conservation de l'eau, au développement d'infrastructures hydrauliques et au développement de mécanismes d'assurance contre les risques météorologiques pour la culture pluviale de céréales et de légumineuses.

⁴⁷ Par exemple, la sécheresse de 1994/95 a fait chuter le PIB agricole de 45 pour cent et le PIB total de 8 pour cent

⁴⁸ Etude de la Banque mondiale sur l'impact du changement climatique sur le secteur agricole en 2009 au Maroc : René Gommès, FAO/NRC Tarik El Hairech, DMN Damien Rosillon, consultant Riad Balaghi, INRA Hideki Kanamaru, FAO/NRC



Parmi les autres leviers de gestion résiliente de l'eau figurent la reconstitution des ressources en eaux souterraines et le remplacement des sources d'eau souterraine surexploitées par des sources d'eau de surface, le dessalement, l'aménagement de nouveaux barrages, la conservation des écosystèmes et des ressources en eau, et des projets de transfert d'eau du nord au sud du pays. La CDN s'engage également à des réductions inconditionnelles des émissions de GES de 17 pour cent. Les projections de réduction des émissions d'origine agricole comprennent celles provenant de (i) l'agriculture de conservation ; (ii) la promotion de la culture arboricole ; (iii) des programmes d'agroforesterie et de pâturage soutenus par le Plan Maroc Vert (PMV) ; ainsi que (iv) des programmes sylvopastoraux.

72. Les actions à long terme menées par le Gouvernement du Royaume du Maroc (GdM) pour protéger le secteur agricole contre les aléas climatiques incluent des mesures axées principalement sur l'augmentation de l'approvisionnement en eau pour les activités agricoles. Parallèlement à ces investissements visant à mobiliser davantage d'eau pour l'irrigation, le GdM a également adopté des mesures pour économiser l'eau en irrigation. Le Programme national d'économie d'eau en irrigation (PNEEI) qui encourage l'irrigation localisée et économise grâce à l'utilisation contrôlée de l'eau, a été instaurée dans le cadre du PMV en 2008. Il est actuellement renforcé dans le cadre de la Stratégie Génération Green (SGG), un complément logique à la politique de mobilisation et d'approvisionnement en eau d'irrigation pour renforcer la résilience climatique tout au long de la chaîne de valeur agroalimentaire.

73. En plus des actions transversales entreprises par le GdM dans le cadre de sa SGG pour une agriculture résiliente face aux aléas climatiques, toutes les interventions prévues dans le Programme proposé ont été conçues de manière à inclure des co-avantages climatiques, tant en termes d'adaptation qu'en termes d'atténuation. Les co-avantages climatiques sont présentés dans le tableau A3.2 par Indicateur lié aux décaissements (ILD).

Tableau A3.2 – Co-avantages climatiques par ILD

Indicateur lié aux décaissements	Avantages par rapport au changement climatique	
	Atténuation	Adaptation
	Objectif primordial : Le Programme s'appuie sur des DLI complémentaires et fournit une stratégie globale pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie de production verte et renforcer la résilience climatique dans les quatre dimensions de la sécurité alimentaire : disponibilité, accès, stabilité et utilisation des aliments. La disponibilité de la nourriture est compromise par les baisses de rendement prévues en raison des changements de température et de précipitations. Le changement climatique compromet également l'accès à la nourriture en affectant le pouvoir d'achat des consommateurs par des hausses de prix résultant du changement climatique.	
	Il affecte principalement l'utilisation des aliments en réduisant la sécurité sanitaire des aliments par une incidence plus élevée de maladies d'origine alimentaire et la propagation de nouveaux ravageurs et maladies. En ce qui concerne la stabilité alimentaire, les risques pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont exacerbés par l'augmentation attendue de la fréquence et de l'intensité des événements liés au climat. En outre, selon le rapport Groundswell de la Banque mondiale, le changement climatique intensifiera la migration climatique interne et les populations les plus pauvres des zones rurales seront forcées de se déplacer en raison des effets du changement climatique à évolution lente, notamment la baisse de la productivité des cultures, le manque d'eau et l'augmentation du niveau de la mer. Par conséquent, toutes les actions ci-dessous visant à construire des systèmes agroalimentaires améliorés contribueront à une résilience climatique et une sécurité alimentaire accrues.	



ILD 1 : Nombre de plans d'affaires admissibles pour un prêt commercial élaborés par de jeunes entrepreneurs ruraux	Les pratiques vulgarisées, si elles sont adoptées, contribueront directement à la nette réduction des émissions de GES : amélioration de l'efficacité énergétique en matière de traction ; amélioration de la gestion des sols et restauration des sols dégradés ; adoption d'équipements écoénergétiques pour l'irrigation, et production et utilisation d'énergies renouvelables ; système de stockage amélioré pour réduire les émissions liées aux déchets ; réduction des émissions de GES sans CO ₂ provenant des activités agricoles en réduisant l'utilisation d'engrais inorganiques.	Les activités de renforcement des capacités favoriseront les technologies qui: (1) améliorent l'efficacité de la gestion de l'eau et / ou l'accès à l'irrigation et à des technologies d'irrigation plus efficaces; (2)recourir à la diversification des cultures pour s'adapter au changement climatique et à la variabilité du climat (résistant à la sécheresse, à la chaleur, aux ravageurs et aux maladies); (3) réduire l'utilisation de l'eau. Le financement de projets « bancables » tenant compte du climat réduira le nombre de jeunes émigrants et augmentera la résilience en créant des opportunités de revenus et en encourageant les investissements dans l'utilisation durable des terres et de l'eau. La limitation de l'exode rural réduirait également le stress et le risque des partenaires féminines chargées de fournir une production agricole dans un environnement soumis à un stress climatique..
ILD 2 : Réforme du cadre juridique mise en œuvre pour faciliter l'accès au financement des jeunes entrepreneurs ruraux	Cette réforme créera un environnement propice à la mise en œuvre de l'ILD 3 et favorisera le financement des jeunes et des femmes, en particulier ceux qui auraient été coachés sur les pratiques de l'ACI. En améliorant les règles et procédures de fonctionnement, les jeunes et les femmes seront incités à démarrer leurs projets, ce qui réduira également la migration de sortie des zones rurales et améliorera la capacité financière d'entreprendre les adaptations nécessaires.	
ILD 3 : Jeunes entrepreneurs ayant bénéficié d'incitations aux investissements ruraux	Les taux d'adoption des pratiques d'ACI devraient être plus élevés parmi les représentants des jeunes que parmi les agriculteurs en place grâce aux conditionnalités des financements. Les critères de financement cibleront les pratiques qui améliorent l'efficacité énergétique en matière d'irrigation et de traction, génèrent de l'énergie renouvelable, améliorent le stockage de carbone dans les sols, améliorent le stockage pour réduire les émissions liées aux déchets et réduisent l'utilisation d'engrais inorganiques.	Ce domaine renforcera la capacité financière des jeunes ruraux à entreprendre les actions d'adaptation nécessaires, et réduire ainsi le nombre de jeunes émigrants. Les critères de financement cibleront, par exemple, les technologies d'irrigation efficaces ; les associations de cultures adaptées au changement climatique et à la variabilité climatique (sécheresse, chaleur, parasites et maladies).
ILD 4 : Révision du cadre juridique et réglementaire régissant les marchés de gros modernisés	La nouvelle réglementation incitera les petits exploitants à mettre en œuvre une agriculture à faible bilan carbone afin de répondre à la demande des consommateurs soucieux de l'environnement, en permettant la participation aux marchés formels au lieu des canaux informels. Cela réduira également l'empreinte carbone des pertes post-récoltes. Près de 65 pour cent de la production nationale de fruits et légumes sont commercialisés par des circuits	Le cadre réglementaire autonomisera les petits exploitants, en particulier les femmes, qui sont particulièrement vulnérables aux impacts du changement climatique en raison du peu d'opportunités qui s'offrent à elles d'intégrer la chaîne de valeur agroalimentaire. L'étude réalisée par la Banque mondiale sur les contraintes et les opportunités des femmes dans les chaînes de valeur agroalimentaires recommande d'améliorer



	informels en raison de réglementations défavorables.	l'accès des femmes à la commercialisation pour combler l'écart entre les sexes.
ILD 5 : Programme de marché de gros modernisé mis en œuvre	Les bâtiments et les équipements installés seront efficaces en termes de ressources et d'énergie grâce à (i) un éclairage et des appareils écoénergétiques, (ii) des sources d'énergie renouvelables (photovoltaïques) ; (iii) des réfrigérateurs qui utilisent des systèmes de refroidissement à faible potentiel de réchauffement planétaire (PRP) ; (iv) incitant une meilleure logistique et une meilleure utilisation de l'énergie grâce aux agrégations. Afin de s'assurer de l'efficacité énergétique du marché, l'entrepreneur effectuera un audit énergétique.	Une meilleure infrastructure de marché (marchés de gros) améliorera la résilience globale des chaînes de valeur agricoles en permettant une meilleure continuité des activités pendant et après les événements météorologiques extrêmes. L'étude environnementale stratégique indiquera comment la structure proposée prendra en compte l'exposition au changement climatique et les impacts prévisionnels du changement climatique (par exemple, l'augmentation du niveau de la mer).
ILD 6 : Amélioration de la performance à l'exportation de produits agro-alimentaires : pourcentage de certificats d'inspection à l'exportation émis sous forme digitale		Cet ILD augmentera la sensibilisation et contribuera à la surveillance des changements dans l'apparition de nouvelles maladies d'origine alimentaire et de la propagation de nouveaux ravageurs et maladies dont le risque est exacerbé en raison du changement climatique.
ILD 7 : Nombre d'établissements agroalimentaires agréées/autorisés par l'ONSSA pour améliorer l'accès au marché et la sécurité sanitaire des aliments	L'amélioration des installations de contrôle des résidus d engrais évitera la surutilisation des engrais synthétiques et réduira les émissions de GES.	La digitalisation du processus de contrôle sanitaire des aliments permettrait de réduire le risque et la fréquence d'apparition des maladies d'origine alimentaire en réduisant le temps de stockage de transition avec des paramètres d'humidité et de température inappropriés et en réduisant la propagation de nouveaux ravageurs et maladies exacerbés par le changement climatique grâce à une traçabilité améliorée et à une alerte rapide. Un meilleur accès aux marchés contribuera également à l'établissement de routes commerciales alternatives en cas de perturbation de la route principale.
ILD 8 : Ecosystème digital pour une agriculture climato-intelligente établi.	Ce domaine contribuera à la réduction des émissions de GES grâce à l'utilisation efficace des ressources : (i) réduction de la consommation d'énergie dans le pompage d'eau et autres activités agricoles grâce à des systèmes de télégestion ; (ii) meilleure	Ce domaine contribuera à l'adaptation grâce à (i) l'utilisation de l'agriculture de précision ⁴⁹ et aux systèmes d'irrigation à haut rendement (tels que l'irrigation goutte-à-goutte) ; (ii) l'utilisation de SIG et du traitement d'imagerie satellite pour améliorer le suivi de

⁴⁹ Goldman Sachs estime que les rendements peuvent augmenter de 15 à 20 pour cent grâce à une application plus ciblée d engrais, de 13 pour cent grâce à une meilleure plantation, de 4 pourcent grâce à une pulvérisation plus précise, et de 10 pourcent grâce à une irrigation de précision



	utilisation des engrais grâce à une agriculture de précision (réduit les émissions de GES sans CO ₂) ; (iii) meilleur suivi de la restauration des sols grâce à l'imagerie satellite.	l'occupation des sols ; (iv) la prédiction des risques phytosanitaires, la détection sismique et l'apprentissage automatique pour améliorer les systèmes d'alerte précoce ; (vi) et l'amélioration de l'efficacité de l'appui public grâce à l'établissement de registre des agriculteurs.
ILD 9 : Adoption de pratiques d'agriculture climato-intelligente	Les systèmes d'e-conseil amélioreront l'accès aux connaissances et technologies d'atténuation du changement climatique, assurant ainsi que la SGG s'appuie sur la réussite du PMV ⁵⁰ . L'e-conseil portera sur les pratiques favorables aux réservoirs de carbone et permettant de réduire les émissions de GES : techniques de labourage réduit, réhabilitation des sols dégradés, application d'engrais améliorée, équipement écoénergétique pour l'irrigation et la traction, et production et utilisation d'énergie renouvelable ; stockage amélioré et réduction des pertes de nourriture.	Les petits agriculteurs sont souvent les plus vulnérables au changement climatique. Ils bénéficieront particulièrement de l'amélioration des systèmes de conseil qui porteront spécifiquement sur la conversion des systèmes d'irrigation au système goutte-à-goutte, afin de tirer pleinement partie des avantages d'une utilisation plus efficace de l'eau sur l'adaptation. Les services digitaux de vulgarisation fourniront également des conseils sur l'agroécologie, la gestion des sols, l'utilisation durable des ressources en eaux souterraines et la protection des bassins versants ⁵¹ , et les stratégies pour une meilleure préparation aux catastrophes liées au climat.

DIMENSION GENRE DU PROGRAMME

74. **Le Genre dans l'agriculture.** En 2019, une étude sur le genre a été menée pour analyser les contraintes et opportunités pour les femmes dans trois chaînes de valeur agroalimentaires au Maroc, à savoir les chaînes de valeur des olives, des agrumes et des herbes aromatiques & plantes médicinales. Le rapport révèle des écarts majeurs entre les sexes, tels que : (i) les disparités en matière d'occupation de postes de décision, les femmes étant généralement impliquées dans des postes non décisionnels ; (ii) les différences de salaires et de conditions de travail, les femmes exerçant généralement un travail saisonnier avec des conditions d'emploi précaire et un accès limité à la sécurité sociale (en raison du caractère temporaire de l'emploi) ; (iii) les disparités en matière d'accès à l'information et aux services de conseil, les femmes ayant un faible accès aux services de conseil agricole adaptés à leurs besoins ; (v) les différences d'accès aux facteurs de production (terre, eau, équipements de traitement) se traduisant par une baisse de la productivité et de l'accès aux services financiers ; (vi) les disparités au niveau des organisations de producteurs, et donc un faible accès aux marchés nationaux ou internationaux ; (iv) l'exclusion des femmes des tâches impliquant un savoir-faire technique ou une force physique en raison de la discrimination et des stéréotypes sur l'incapacité des femmes à effectuer des travaux techniques ou pénibles, entre autres.

75. **Recommendations.** L'étude a émis les recommandations suivantes : (i) améliorer l'accès des femmes à l'information et aux services de conseil, y compris à la formation sur la promotion de la qualité, les techniques de marketing et de commercialisation ; (ii) soutenir l'organisation de coopératives féminines et par là améliorer l'accès des

⁵⁰ Fabregas et al., (2019) sur la base des méta-analyses démontrent que la transmission des informations agricoles par le biais des technologies mobiles peut augmenter les rendements de 4 pourcent et l'adoption des intrants agrochimiques recommandés de 22 pour cent.

⁵¹ L'eau de surface stockée dans des réservoirs est la principale source d'eau dans de nombreuses régions du Maroc. À mesure que les sécheresses deviennent plus longues et plus fréquentes, ce système subit une pression croissante ; il y a moins d'eau de surface disponible pour les producteurs, qui compensent avec des eaux souterraines, contribuant ainsi à l'épuisement des aquifères.



femmes aux facteurs de production essentiels, aux financements et aux marchés ; (iii) augmenter les salaires, améliorer les conditions de travail et la protection sociale des travailleurs saisonniers ; (iv) optimiser les procédures administratives, par exemple en créant un guichet unique pour le soutien aux agriculteurs, entre autres.

76. **Domaines de résultats.** Le Programme vise à réduire les disparités entre les sexes dans le secteur agricole et agroalimentaire du Maroc, en s'appuyant sur les technologies digitales pour stimuler un développement plus équitable et inclusif du secteur. Les contraintes et recommandations exposées ci-dessus seront prises en compte directement dans la mise en œuvre du Programme. Domaine de résultats 1 : Les ateliers et les appels à proposition d'idée à lancer au niveau national dans le cadre du Domaine de résultats 1 s'appuieront directement sur les recommandations et contraintes déjà relevées. Ils permettront aux jeunes entrepreneurs de développer des solutions digitales pour résoudre les difficultés des femmes dans les chaînes de valeur agricole et agroalimentaires. Les entrepreneurs seront ensuite soutenus à travers le Programme pour la mise en œuvre de leurs innovations. Domaine de résultats 3 : La digitalisation envisagée des services de conseil agricole dans le cadre du Domaine de résultats 3 permettra d'adapter ces services aux besoins des femmes et ainsi combler directement le déficit apparent d'accès aux services d'information et de vulgarisation. En outre, les technologies digitales faciliteront la collecte de données sur les différences entre les sexes et l'évaluation des interventions connexes, ce qui permettra de développer des interventions mieux informées à long terme. Pour assurer la sécurité des femmes employées par les entreprises soutenues par le Programme et les protéger du harcèlement sexuel, ainsi que la sécurité des femmes et des filles exposées aux travaux de construction, les Points focaux sociaux de l'UGP appuieront l'élaboration de codes de conduite pour les travailleurs des entreprises concernées.

Domaine de résultats 1

77. **Disparités entre les sexes.** Si la proportion de femmes entrepreneures reste inférieure à celle des hommes dans le monde, elle est particulièrement faible au Maroc (Forum économique mondial, 2010). On estime actuellement que seulement 10 pour cent des entrepreneurs du secteur formel sont des femmes (Amina et Habiba Bensassi, 2018). Pourtant, ce pourcentage masque l'entreprenariat féminin dans le secteur informel. Les femmes sont confrontées à de nombreuses contraintes par rapport à leurs homologues masculins quand il s'agit de développer une entreprise au Maroc, notamment : (i) le manque d'informations et l'insuffisance de programmes d'appui pour les femmes entrepreneures ; (ii) un faible accès aux opportunités de réseautage ; (iii) des difficultés d'accès au financement ; (iv) les perceptions culturelles et les représentations sociétales obsolètes, entre autres.

78. **Activités.** Le projet vise à aider les femmes à assumer des rôles de leadership entrepreneurial et à réduire l'écart entre les sexes auquel elles sont confrontées dans la création d'entreprises en s'attaquant aux difficultés susmentionnées. Le Programme vise à renforcer l'inclusion équitable des femmes dans les activités suivantes, déjà avancées dans le Domaine de résultats 1 :

- *Organisation de campagnes de communication et de promotion.* Ces campagnes incluront des stratégies visant à garantir une participation équitable des femmes entrepreneures et des femmes rurales au Programme ;
- *Organisation de sessions d'orientation, d'idéation et d'accompagnement des femmes entrepreneurs.* Une proportion de 25 pour cent des séances d'orientation et d'idéation sera dédiée aux femmes. En outre, le Programme mettra un accent particulier sur l'appui aux femmes entrepreneures en : (i) leur offrant des programmes de conseil et de mentorat, organisés en temps et lieux adaptés pour maximiser leur participation ; et (ii) créant une plateforme et des associations de femmes pour faciliter le réseautage entre les femmes entrepreneures.



- *Pilotage de l'appel à projets national.* Dans le cadre de la sélection et de l'appui aux projets digitaux et agricoles climato-intelligents, un accent particulier sera mis sur la sélection de femmes hautement qualifiées.
- *Facilitation de l'accès au financement.* Le Programme mettra un accent particulier sur l'appui aux femmes entrepreneures en (i) dispensant une formation aux femmes sur la préparation de plans d'affaires bancables ; et (ii) assurant aux femmes un accès équitable au financement lors de la sélection des propositions d'entreprises à financer.

79. **Résultats.** Les résultats seront appréhendés par les indicateurs de niveau ODP et les indicateurs de résultats intermédiaires suivants :

- *Indicateur de résultats intermédiaires - Jeunes informés, identifiés et guidés par le dispositif d'appui à l'entreprenariat sur l'offre de services concernant l'entreprenariat agricole à travers des campagnes de communication et des séances d'idéation (nombre)* – 22500 d'entre eux seront des femmes (objectif global : 90 000).
- *Indicateur de résultats intermédiaires - Jeunes accompagnés en pré-création pour élaborer leurs plans d'affaires pour un financement bancaire via le système d'appui à l'entreprenariat agricole (nombre)* - 2 500 d'entre eux seront des femmes (objectif global : 10 000).
- *Indicateur de résultats intermédiaires - Jeunes entrepreneurs ayant bénéficié d'incitations pour les investissements ruraux (nombre)* – 4 000 d'entre eux seront des femmes (objectif global 16 000)
- *Indicateur de résultats intermédiaires - Jeunes formés et projets innovants récompensés et soutenus (concours national) (nombre)* - 10 d'entre eux seront des femmes (objectif global : 40).
- *ODP 1 - Nombre de jeunes ayant créé des entreprises agricoles qui sont opérationnelles depuis au moins six mois (Nombre) (dont pourcentage de femmes) (Nombre) (objectif de 20 000)*. Le programme vise 5000 femmes ayant créé des entreprises agricoles. Ce nombre comprend uniquement les femmes entrepreneures nouvellement établies. Cela représente un ratio de 25 pour cent de femmes entrepreneurs soutenues, ce qui est supérieur au niveau national actuel d'entreprenariat féminin, qui est de 10 pour cent.

Domaine de résultats 3

80. **Disparités entre les sexes.** Comme le montre l'étude sur le genre menée en 2018 par la Banque mondiale au Maroc, les femmes ont un accès relativement plus faible aux services de conseil agricole que les hommes. Plus particulièrement, la fréquence, l'horaire, la langue, le choix des thèmes et la durée des formations ne sont pas compatibles avec la nécessité de rester à l'exploitation, et par conséquent ne favorisent pas la participation des femmes. Par conséquent, l'étude montre que les femmes membres de coopérative étaient moins formées que les hommes membres de coopérative. Si parmi les coopératives masculines interrogées, 100 pour cent ont reçu une formation pour au moins un de leurs membres, les coopératives féminines ont indiqué que seules 83 pour cent de leurs coopératives avaient reçu une formation. Près de 90 pour cent des hommes interrogés ont affirmé avoir reçu une formation technique au cours des cinq dernières années, contre 80 pour cent des femmes.

81. **Activités.** Le Programme développera la capacité de l'ONCA à fournir des services de e-conseil aux agriculteurs, ce qui présente une opportunité unique de combler l'écart entre les sexes en ce qui concerne l'accès des femmes aux services de conseil agricole. Dans le cadre du Programme, les services de conseil et de vulgarisation seront mieux adaptés aux besoins des femmes grâce à la formation de conseillers agricoles supplémentaires et le développement d'outils digitaux qui permettront aux femmes de mieux bénéficier des services de l'ONCA. Cela permettra de fournir des services de conseil qui n'obligeront pas les femmes à quitter leurs exploitations pour une durée prolongée et en tenant compte des besoins spécifiques des femmes tels que les exigences en matière de langue et de connaissances. En outre,



dans le cadre du défi lancé dans le cadre du DR 1, le faible accès des femmes aux services de conseil sera posé comme un problème auquel les jeunes entrepreneurs peuvent rechercher des solutions potentielles.

82. **Indicateur de résultats intermédiaires.** Nombre de coopératives féminines n'ayant reçu aucune formation avant le début du Programme mais ayant reçu une formation grâce aux technologies digitales développées dans le cadre du Programme - 100 femmes seront formées.

RÔLE DU SECTEUR PRIVÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME

83. **Approche de Maximisation du financement pour le développement (MFD), collaboration avec l'IFC et implication du secteur privé.** Le Programme aidera le GdM à répondre aux obstacles majeurs qui empêche le secteur privé d'apporter des solutions dans le secteur agricole et alimentaire, notamment en matière d'inclusion des jeunes, de technologies digitales et d'agriculture climato-intelligente. La participation du secteur privé au projet sera cruciale pour la pérennité des résultats. Dans ce contexte, le Programme recherchera une collaboration étroite avec l'IFC pour améliorer l'environnement des affaires et promouvoir le dialogue public-privé. Grâce à la collaboration avec la Plateforme mondiale pour la connectivité rurale, récemment lancée et pilotée par l'IFC, le Programme proposé sera renforcé par le déploiement de partenaires pertinents pour améliorer la connectivité à haut débit en milieu rural du Maroc. Le Programme s'appuiera également sur les projets menés par les équipes chargées des technologies à effets disruptifs et du capital-risque au sein de l'IFC pour faire face aux principales contraintes, par exemple en offrant les compétences nécessaires aux entrepreneurs digitaux ruraux pour lever des financements privés. Les plateformes et réseaux de l'IFC peuvent être mis à contribution pour appuyer le renforcement des compétences commerciales (y compris les compétences en digital et en technologies à effet disruptifs) des jeunes ruraux, l'incubation et l'accélération des idées par les jeunes ruraux (c'est-à-dire par le biais de partenariats avec des entreprises du réseau IFC), l'appui aux entrepreneurs et aux technologies à effets disruptifs/digitaux prometteuses (c'est-à-dire financement de départ, capital-risque, etc.). En outre, le projet recherchera une collaboration avec IFC dans le domaine de l'agroindustrie. Les points d'entrée possibles incluent les opportunités de PPP autour de la promotion de l'entrepreneuriat et la professionnalisation des organisations d'agriculteurs.

ÉVALUATION ÉCONOMIQUE DU PROGRAMME

84. **Justification de l'intervention publique.** Le Programme proposé vise à accélérer la transformation structurelle du secteur agricole et agroalimentaire en remédiant à plusieurs défaillances du marché affectant ses performances, principalement à travers l'utilisation des technologies digitales facilitant l'accès aux conseils, au financement, etc. Ces défaillances du marché sont dues : (i) au manque de services d'accompagnement et d'accès au financement pour les jeunes entrepreneurs ; (ii) à un faible accès aux marchés pour les petits producteurs dû à une traçabilité inadéquate, à des insuffisances en termes de contrôle sanitaire des aliments, entre autres ; (iii) à un faible accès aux connaissances et aux compétences sur l'adoption de pratiques agricoles améliorées ou durables.

85. **Impact économique du Programme.** Le Programme vise à (i) accroître la génération de revenus pour les jeunes ruraux ; (ii) développer des chaînes de valeur agroalimentaires compétitives, efficaces et durables ; et (iii) renforcer l'innovation, le conseil, la recherche et la formation à l'aide des technologies digitales. Cela se traduira par une amélioration des revenus pour les jeunes des zones rurales, une meilleure commercialisation sur les marchés intérieurs et une augmentation des exportations de produits agroalimentaires, une amélioration de l'efficience et de l'efficacité des services agricoles et une meilleure viabilité des chaînes de valeur agroalimentaires.

86. **Valeur ajoutée par la Banque mondiale et l'AFD.** L'appui de la Banque (et de l'AFD) devrait améliorer l'efficacité et le ciblage des activités soutenues dans le cadre du Programme, augmentant ainsi ses avantages tant économiques,



sociaux qu'environnementaux. La Banque mondiale possède une expertise mondiale dans la conception et la mise en œuvre de projets et programmes innovants dans le secteur agroalimentaire. De plus, elle s'est fortement impliquée auprès du GdM depuis la création du PMV et pendant l'élaboration de la SGG, notamment à travers la série de PAB et du PforR appuyant le PMV. La Banque est donc en bonne position pour soutenir le GdM dans la conception et la mise en œuvre du Programme afin de maximiser les avantages économiques, sociaux et environnementaux.

Évaluation économique du Programme

87. L'évaluation économique avait pour but d'analyser les investissements dans le cadre du Programme et s'appuyait sur (i) une analyse financière des principaux investissements physiques (c'est-à-dire, les marchés de gros), et (ii) une analyse comparative internationale – réalisée en étudiant des activités similaires (c'est-à-dire, appui technique et financier aux entreprises nouvellement créées et création d'incubateurs d'entreprises) dans le cadre de projets/programmes antérieurs dans des pays comparables au Maroc en ce qui concerne leurs secteurs agricoles et agroalimentaires.

88. **Domaine de résultats 1 - Accroître les opportunités d'emploi et de génération de revenus pour les jeunes ruraux.** Le projet a le potentiel de générer des avantages économiques positifs substantiels à long terme pour les jeunes. Au niveau macroéconomique, la création et le développement d'entreprises innovantes contribuerait à rehausser la productivité, l'efficacité et la compétitivité économiques. La combinaison de ces facteurs contribuera à la création d'emplois et d'opportunités économiques pour le Maroc. Le projet contribuerait également à accroître les recettes publiques grâce à des recettes fiscales supplémentaires, et à réduire la charge fiscale associée aux programmes publics de financement des PME, à mesure que les investissements du secteur privé dans les startups et les PME se développent.

89. Le projet peut également avoir un impact significatif sur l'amélioration de la productivité et de la viabilité des jeunes entreprises. Au niveau micro, à travers un large éventail d'appui au développement des entreprises. Le projet contribuerait à renforcer les compétences et le savoir-faire des jeunes diplômés, entrepreneurs et startups, leur permettant de mieux profiter des opportunités commerciales et d'améliorer la productivité et la rentabilité de leur propre entreprise ou celles des autres. De même, en mettant l'accent sur l'innovation et l'adoption de technologies, le projet renforcerait la compétitivité des startups et PME marocaines, contribuant ainsi à leur croissance et à leur viabilité. Étant axé sur les zones rurales et la jeunesse, le DR 1 contribuerait à remédier aux disparités spatiales qui existent au Maroc.

90. Sur le moyen terme, les co-investissements indirects et directs entrepris dans le cadre du projet devraient générer un retour pour le Gouvernement. Compte tenu de l'accent mis sur les investissements à plus haut niveau de risque dans les startups innovantes en phase de création et de démarrage, le retour net pour le Gouvernement devrait encore être faible. On s'attend toutefois à ce que les avantages sociaux globaux soient élevés, étant donné que les investissements dans les toutes premières phases du financement contribueraient à renforcer le réservoir de startups, améliorant ainsi la qualité des investissements durant les phases ultérieures du financement. Compte tenu de la conception du projet et des hypothèses plausibles sur le retour des investissements, les projections financières et les analyses indiquent que le projet générera des recettes qui seront suffisantes pour couvrir les coûts de gestion du projet.

91. Bien qu'aucun TRI ou VAN ne puisse encore être calculé pour l'entreprise à soutenir, d'autres projets donnent des indications claires quant à la rentabilité de l'appui aux entreprises nouvellement créées. Un projet de la BAD récemment achevé qui a appuyé la préparation et la mise en œuvre du plan d'affaires des associations de producteurs, y compris financièrement, a révélé qu'un TRI de 30 pour cent avait été atteint (BAD, 2017).⁵²

⁵² Banque africaine de développement, 2017. Égypte - Revenu rural et projet d'amélioration économique - Rapport d'achèvement du projet. Département en charge du capital humain, de la jeunesse et des compétences (AHHD).



92. En outre, la création de pépinières d'entreprises est prévue dans le DR 1. Pour évaluer leur rentabilité, des informations provenant d'autres projets réussis doivent être utilisées. Les projets de services de développement d'entreprises et d'autres projets d'assistance technique aux PME appuyés par la Banque mondiale ont eu des résultats positifs en matière de développement dans 84 pour cent des évaluations indépendantes de 2006 à 2012. En outre, ACI et ETG (2011) ont mené des études de cas sur des incubateurs situés en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Alors que les incubateurs évalués opèrent à différentes échelles, les évaluations d'impact indiquent que la majorité a réussi à créer des entreprises viables et compétitives où les avantages l'emportaient sur le coût, et les nouvelles technologies ainsi que les innovations de produits et de processus ont été mises à l'échelle. L'étude de cas de la Fundación Chile présente une analyse complète des coûts-avantages de l'investissement dans les incubateurs agroindustriels. L'étude montre que les avantages de 1,303 milliard USD des sept programmes sélectionnés sont 23 pour cent supérieurs aux 1,05 milliard USD de coûts totaux de la Fundación Chile sur la période de 30 ans.

93. **Domaine de résultats 2 - Amélioration de l'efficacité des systèmes de commercialisation des produits agricoles et agroalimentaires.** Les investissements sur les marchés de gros devraient conduire à une réduction des inefficacités dans les chaînes de valeur, ce qui se traduira par des gains économiques tant pour les consommateurs que pour les producteurs. Dans le nouveau modèle économique pour les marchés de gros, la taxe sur la valeur des produits a été supprimée. Cette taxe présentait plusieurs inconvénients majeurs : (i) il est difficile de l'évaluer objectivement par manque de données : un poids multiplié par un prix moyen s'avère parfois aléatoire dans le cas d'une cargaison non homogène ; (ii) elle pénalise les produits de grande valeur qui ont tendance à ne pas être livrés sur les marchés où les conditions de stockage (absence de froid) ne sont pas adéquates ; et elle ne fournit pas à l'entité de gestion un revenu régulier tout au long de l'année.

94. Le nouveau modèle économique pour les marchés de gros repose sur des éléments bien gérables et contrôlables, à savoir la surface occupée par les opérateurs et un prix d'entrée qui s'applique à tous, en fonction de la taille du véhicule utilisé. Ce système est équitable parce que : (i) il permet aux opérateurs de fixer eux-mêmes les charges en fonction de leurs moyens, en modulant l'espace occupé ; (ii) il applique un prix uniforme pour chaque type d'opérateurs dans chaque zone ; et (iii) il évolue selon des critères objectifs, c'est-à-dire le coût de la vie.

95. Le modèle d'affaires adopté reposera sur quelques principes simples : (i) toutes les redevances seront perçues sur la base de la superficie effectivement occupée par chaque type d'opérateur ; (ii) le montant sera calculé de manière à ne pas dépasser 5 pour cent de la valeur théorique des produits ; et (iii) la municipalité ne percevra plus de redevances sur la valeur des produits parce qu'elle sera rémunérée sur la base des dividendes de l'entité en charge de la gestion du marché de gros.

96. Une analyse coût-avantage (ACA) préliminaire a été réalisée pour les quatre marchés de gros en s'appuyant sur les informations fournies par le MAPMDREF et une étude de faisabilité pour le marché de gros de Rabat qui sera réalisée dans le cadre du PforR pour le renforcement des chaînes de valeur agroalimentaire (P158346). Les informations suivantes étaient disponibles : (i) premières estimations des coûts d'investissement pour les quatre marchés de gros de Berkane, Meknès, Marrakech et Agadir ; et (ii) premières estimations des coûts et bénéfices d'exploitation pour le marché de gros de Rabat. L'analyse financière du marché de gros envisagé à proximité de Rabat a révélé un taux de rentabilité financière interne (TRFI) solide de 9,83 pour cent pour la période de 20 ans. Toutes les estimations fournies pour le marché de gros de Rabat ont été calculées en volume par rapport au volume à traiter dans chacun des quatre marchés de gros. Bien qu'il s'agisse de premières estimations, ce sont les seules informations disponibles durant la phase d'évaluation du Programme. En utilisant la méthode ACA et les données stipulées, les TRFI estimés varient de 16 à 17 pour cent pour une période d'investissement de 20 ans. Cette analyse indique donc que l'investissement global dans les quatre marchés de gros se caractériserait probablement par une rentabilité élevée.

97. **Domaine de résultats 3 – Renforcement de la digitalisation de l'agriculture et de l'adoption de pratiques agricoles climato-intelligentes.** Dans le cadre du DR 3, le Programme envisage la digitalisation des services de conseil



agricole, l'introduction d'un référentiel de données à accès ouvert pour promouvoir l'innovation et la prise de décision fondée sur les données (y compris la mise en place d'un SIG et d'un système de traitement d'images satellites), et l'introduction d'outils digitaux de prise de décision pour les suivis et conseils agricoles, entre autres. Ces outils visent directement à améliorer l'efficacité et l'efficience des institutions publiques dans leur activités quotidiennes avec les usagers (producteurs, entreprises, chercheurs, ...), et ainsi réduire les coûts associés, et à stimuler l'innovation dans le secteur privé.

98. S'il n'est pas possible actuellement de faire une évaluation directe des services de e-conseil agricole, les recherches actuelles montrent que les technologies digitales facilitent le transfert de connaissances et l'acquisition de compétences, et ont un impact positif sur l'adoption des technologies, les rendements et les bénéfices. Une méta-analyse menée en Inde et au Kenya a révélé que la vulgarisation à travers les outils digitaux augmentait les rendements des agriculteurs de 4 pour cent et la probabilité d'adoption des intrants agrochimiques recommandés d'un rapport de cote de 1,22 (Fabrega, Kremer & Schilbach, 2019). En Éthiopie, les services de conseil par SMS ont augmenté la production de blé de 1 tonne à 3 tonnes par hectare (ATA, 2019). Avaaj Otalo, un service de vulgarisation par téléphonie mobile pour les producteurs de coton indiens, a augmenté l'adoption de pesticides plus efficaces et la plantation de cultures lucratives mais risquées (Cole & Fernando, 2012). De simples conseils par SMS suivant le cycle agricole ont aidé les agriculteurs kényans à augmenter leurs rendements d'environ 10 pour cent, en particulier pour les agriculteurs ayant reçu peu de formation en agronomie au préalable (Casaburi et al. 2014).

99. Bien qu'il ne soit pas possible actuellement de réaliser une évaluation directe des avantages potentiels d'un SIG et d'un système de traitement d'images satellites, les prédictions modélisées peuvent donner des indications importantes. Une étude récente de l'US Geological Survey (USGS) démontre les avantages économiques des données provenant de la télédétection pour la société. L'USGS a utilisé des données d'imageries terrestres à moyenne résolution provenant des satellites Landsat et Advanced Wide Field Sensor, et a modélisé la relation entre les occupations des terres cultivables et la dynamique de contamination des nitrates (NO_3^-) des aquifères dans une zone d'étude située dans le nord-est de l'Iowa. Les résultats montrent qu'en déplaçant la production de maïs vers des terres reconnues comme étant moins sujettes au lessivage des nitrates, et en plus vers des terres ayant des propriétés de transport qui rendent les aquifères moins vulnérables aux nitrates lessivés, la valeur de la culture peut augmenter considérablement, tout en gardant le niveau de risque de contamination des eaux souterraines à un niveau stable. Pour la zone d'étude du nord-est de l'Iowa, l'étude révèle un avantage marginal de 858 millions USD (± 197 millions USD) annualisé, ce qui correspond à une valeur actuelle nette de 38,1 milliards USD ($\pm 8,8$ milliards USD) pour ce flux de bénéfices à perpétuité. Par conséquent, l'utilisation de ces ensembles de données peut permettre une meilleure gestion de l'occupation des sols et de la qualité des eaux souterraines.

100. Dans un tout autre secteur, l'expérience du Danemark semble indiquer les avantages que peuvent engendrer les politiques de données à accès ouvert. En 2005, le Danemark a commencé à diffuser gratuitement son répertoire d'adresses au public. Avant cette date, chaque municipalité facturait des frais d'accès séparés, rendant les données pratiquement inaccessibles. Il y avait également d'importantes incohérences dans les contenus des différentes bases de données. Une étude de suivi commandée par le Gouvernement du Danemark a estimé les avantages financiers directs pour la seule période 2005-2009 à 62 millions EUR, pour un coût de 2 millions EUR seulement.

C. CADRE DE RÉSULTATS ET SUIVI ET ÉVALUATION (S&E) DU PROGRAMME

101. **Le MAPMDREF, à travers la DSS, coordonnera les activités de S&E du Programme.** Il compilera et consolidera les données et les pièces justificatives, s'assurera de la qualité des données et préparera et soumettra les rapports à la Banque mondiale aux échéances prévues. La DSS, avec la DDFP, la DIAEA, la DF, l'ADA, l'ONSSA, l'ONCA, ainsi que les Wilayas collecteront les données sur l'avancement physique, les résultats atteints dans chaque domaine du Programme et le flux de fonds financiers. Les DRA, les ORMVA et les DRCA appuieront les efforts de collecte de données. La DSS du



MAPMDREF soumettra trimestriellement des rapports à la Banque sur les points suivants : (i) les dépenses, y compris la transmission des comptes audités ; (ii) l'avancement physique ; (iii) les indicateurs du cadre de résultats ; (iv) les indicateurs liés aux décaissements (ILD) ; (v) la conformité aux exigences sociales et environnementales ; et (vi) les doléances et toutes allégations de fraude et de corruption. Les rapports seront approuvés par le Comité de pilotage et soumis pour décision lors des réunions semestrielles. Une revue à mi-parcours permettra d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre par rapport à l'objectif de développement, et au terme du Programme, une évaluation indépendante sera menée sur les résultats et les impacts du Programme.

102. Le système de S&E du Programme s'appuiera sur les systèmes existants du Gouvernement, utilisés pour suivre la mise en œuvre de la SGG. La DSS du MAPDREF sera chargée de collecter, consolider et rendre compte des résultats convenus dans le cadre de résultats, en particulier en ce qui concerne les ILD. Le Programme mettra à profit les mécanismes de suivi existants et les différents types de registres mis en place pour les activités et les investissements dans le cadre de la SGG. La DSS collectera des données supplémentaires, entre autres dans les domaines suivants : (i) les incitations accordées aux jeunes dans le cadre du FDA par l'intermédiaire de la DF, en utilisant le système SABA du FDA contenant les informations sur les bénéficiaires ; (ii) les étapes de mise en œuvre des marchés de gros telles que suivies par la DDFP ; (iii) la production agricole, collectée par les DRA au moyen d'enquêtes et de registres administratifs sur la plateforme en ligne (STATAGRI), administrée au niveau central par la DSS ; et (iv) les agriculteurs des périmètres irrigués modernisés accompagnés via l'ONCA, et les ingénieurs diplômés en Data-Science appliquée à l'agriculture. Bien que ces systèmes aient été largement utilisés, ils présentent des faiblesses importantes. Compte tenu de ce qui précède, la mise en place d'un système de S&E intégré et harmonisé sera une entreprise de longue haleine et difficile. En effet, certaines données peuvent encore être manuelles et sur papier (feuilles de calcul) et limitées en termes de profondeur et de portée, tandis que d'autres données utilisent des méthodes et des technologies plus avancées. En réalité, plusieurs bases de données se sont révélées incohérentes en interne, et souvent, les systèmes en place ne sont pas géoréférencés et fonctionnent de manière isolée.

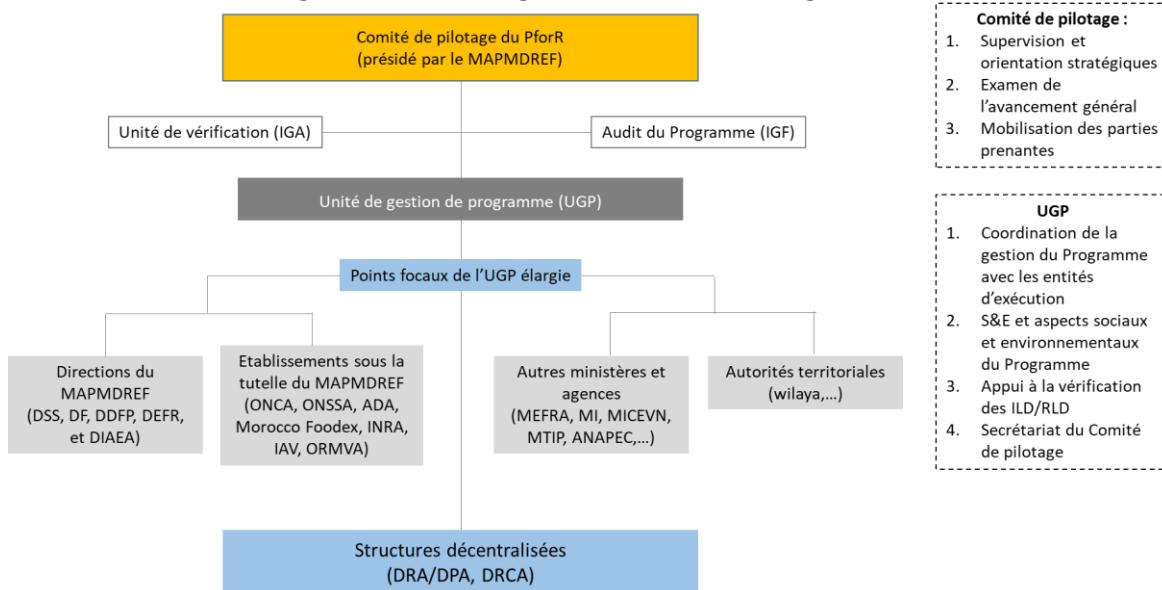
103. La résolution des faiblesses en matière de collecte de données et le renforcement des capacités de S&E feront partie des activités du Programme. Dans le cadre du Programme, le MAPMDREF mettra en place un système simple et intégré d'administration des données en ligne (système d'information pour la gestion, SIG) qui permettra une meilleure gestion des données et des rapports périodiques, et répondra aux exigences particulières telles que les données désagrégées par sexe. Pour garantir la transparence et renforcer l'engagement des citoyens, le MAPMDREF mènera au moins une consultation publique par an sur le Programme tout au long de la période de mise en œuvre. Cet élément sera suivi en tant qu'indicateur dans le cadre de résultats du PforR.

D. STRUCTURE DE GOUVERNANCE ET MONTAGE INSTITUTIONNEL DU PROGRAMME

104. L'architecture institutionnelle du Programme repose sur de multiples entités du Département de l'agriculture et des parties prenantes ayant différents rôles et responsabilités. Compte tenu de la nature du Programme, sa mise en œuvre reposera sur l'intervention conjointe d'acteurs clés comprenant le MAPMDREF en tant que chef de file, les directions et agences sous tutelle du MAPMEDREF et les institutions partenaires externes liées au MAPMDREF par des accords spécifiques. Le principal risque institutionnel pour la mise en œuvre du Programme est lié à la qualité et à la solidité de la coordination entre ces entités. La Figure A3.2 illustre l'architecture institutionnelle du Programme.



Figure A3.2 : Montage institutionnel du Programme



123. Le tableau A3.3 présente un aperçu des responsabilités des différents ministères et institutions par activité dans chaque domaine de résultats.

Tableau A3.3 : Responsabilités par domaine de résultat

Activité	Responsabilité
Domaine de résultat 1 – Increased Job Opportunities and Income Generation for Rural Youth	
<u>Sous domaine de résultat 1.1 – Renforcement de l'écosystème de l'entrepreneuriat rural</u>	
Promouvoir les opportunités de développement de projets agricoles en faveur des jeunes ruraux	
<ul style="list-style-type: none"> (a) Identification des opportunités d'investissement par région / province (b) Communication autour des portefeuilles projets identifiés par région / bassin d'emplois (c) Développement de module de formation pour renforcer les capacités des jeunes à l'entrepreneuriat (d) Organisation de séances d'orientation et d'idéation pour les jeunes (e) Crédit d'un portail en ligne pour mettre en relation les entrepreneurs ruraux et les prestataires de services dans leurs régions (f) Lancement d'un pilote national d'appel à projet pour l'identification de porteurs de projets innovants (digital et climato-résilient) 	MAPMDREF DSS, en partenariat avec les DRAs et l'ONCA
Renforcement du dispositif d'appui à l'entrepreneuriat agricole	
<ul style="list-style-type: none"> (a) Renforcement des capacités des conseillers agricoles sur l'entrepreneuriat des jeunes (b) Réalisation du programme Dar El Fellah (c) Accompagnement pré-création des jeunes ruraux bénéficiaires du Programme (d) Revitalisation et professionnalisation des coopératives agricoles 	MAPMDREF DSS, en partenariat avec les DRAs et l'ONCA



Activité	Responsabilité
(e) Lancement d'une initiative pilote pour l'émergence et l'autonomisation des coopératives de services agricoles des jeunes, en prenant en considération l'approche genre	
<u>Sous domaine de résultat 1.2 - Amélioration du dispositif de soutien financier à l'entrepreneuriat agricole</u>	
(a) Révision du cadre incitatif et juridique du FDA au profit des jeunes entrepreneurs dans le secteur agricole	
(b) Mise en place d'une incitation au profit des jeunes dans le démarrage de leurs projets	MAPMDREF DF
(c) Mise en place d'une incitation pour soutenir un entreprenariat agricole structuré (sociétés de services)	
(d) Aide à la location de terrains agricoles au profit des jeunes	
Domaine de résultat 2 – Amélioration de l'efficacité des systèmes de commercialisation des produits agricoles et agro-alimentaires	
<u>Sous domaine de résultat 2.1 – Renforcement de la commercialisation des produits agricoles et agroalimentaires</u>	
(a) Promulgation du cadre réglementaire des plateformes de commercialisation en gros des produits agricoles	MAPMREF et le Ministère de l'Intérieur (DGCL)
(b) Développement de quatre plateformes de commercialisation en gros, de nouvelle génération	MAPMDREF DDFP, en partenariat avec le MI et les collectivités territoriales
(c) Développement d'un e-commerce pour la commercialisation en ligne des produits de terroirs	ADA
<u>Sous domaine de résultat 2.2: Renforcement du contrôle sanitaire des aliments</u>	
(a) Digitalisation du processus de contrôle sanitaire	
(b) Mise à niveau des laboratoires de l'ONSSA	ONSSA
<u>Sous domaine de résultat 2.3 – Amélioration des performances à l'export</u>	
(a) Digitalisation des processus de gestion des agréments d'exportation et de contrôle à l'export	Morocco Foodex
(b) Système de veille sur les marchés à l'export	
Domaine de résultat 3 : Renforcement de la digitalisation de l'agriculture et l'adoption de pratiques climato-résilientes	
<u>Sous domaine de résultat 3.1 – Développement d'un écosystème digital</u>	
Developing the digital ecosystem for informed decision-making regarding climate-smart agriculture	MAPMDREF
<ul style="list-style-type: none"> - Data Center national de conseil agricole avec des relais régionaux - Renforcement des capacités des conseillers agricoles sur les aspects liés à la digitalisation des activités de conseil agricole - Mise à niveau du système ARDNA (plateforme de management des connaissances agricoles) 	ONCA



Activité	Responsabilité
- Mise en place d'un système de visioconférence et de bornes interactives - Les cartes de vocation des terres agricoles pour les cultures au niveau de la zone agricole dans le contexte de changement climatique - Développement de plateforme digitale de l'agriculture de précision basée sur l'intelligence artificielle - Constitution d'une Big-Data regroupant les plateformes déjà existantes à l'INRA - Projet pour l'estimation de la superficie des cultures en se basent sur les séries temporelles des images satellites et des méthodes de machine learning. - Détection sismique des larves de charançon rouge du palmier - Systèmes d'Information Géographique (SIG) et de traitement des images satellites - Solution d'apprentissage automatique pour la détection des maladies des plantes basée sur l'image - Utilisation des drones pour les traitements phytosanitaires Mise en place d'un système de prédition et cartographie des risques phytosanitaires	INRA ONSSA DIAEA en partenariat avec les ORMVAs
Etude de définition d'un modèle / concept de transformation digitale d'un projet d'agrégation	ADA
Création d'une spécialité de formation en data science appliquée à l'agriculture	IAV
Sous domaine de résultat 3.2: Promotion d'une agriculture éco-efficiente et climato résiliente	
(a) Assistance technique des producteurs des périmètres déjà modernisés pour l'adoption de pratiques climato résilientes (b) Initiatives pilotes pour la promotion de l'agro écologie et l'agriculture biologique	ONCA en partenariat avec la DIAEA et les ORMVAs ADA

**ANNEX 4. ÉVALUATION SOMMAIRE DES SYSTÈMES FIDUCIAIRES****Introduction**

1. Dans le cadre de la préparation du Programme axé sur les Résultats (PforR) pour le soutien à la Stratégie Génération Green (le Programme) du Maroc, l'équipe de projet de la Banque mondiale a réalisé une Evaluation des systèmes fiduciaires (ESF) du Programme proposé, conformément à la politique de la Banque mondiale relative aux PforR. L'évaluation avait pour objectif d'examiner si les systèmes du Programme procurent une assurance raisonnable que le produit du financement sera utilisé aux fins prévues, compte dûment tenu des principes d'économie, d'efficience, d'efficacité, de transparence et de redevabilité. En conséquence, les modalités de passation de marché du Programme ont été évaluées afin de déterminer dans quelle mesure les méthodes et les pratiques de planification, d'appel d'offres, d'évaluation, d'adjudication des marchés et d'administration des contrats permettent d'assurer raisonnablement que les systèmes de passation de marché du Programme permettront d'atteindre les résultats escomptés.

2. **Collecte de données et méthodologie.** L'ESF a été menée par une équipe expérimentée de la Banque mondiale, comprenant des spécialistes en gestion financière et en passation de marchés. L'évaluation s'est appuyée sur (i) la connaissance des systèmes de gestion financière et de passation de marchés au Maroc, (ii) le récent *rapport PEFA* de 2017, (iii) les données fiduciaires mises à disposition par le MAPMDREF et les entités publiques sous sa tutelle, (iv) l'analyse des données fiduciaires quantitatives et qualitatives issues de l'exécution du PforR pour le renforcement des chaînes de valeur agroalimentaires (P158346) ; et (v) les rapports d'audit publiés par les organes de contrôle, à savoir l'IGF et la Cour des comptes. Les données mises à disposition par les entités impliquées dans le Programme comprenaient le pourcentage de marchés attribués conformément aux normes de service établies, le nombre moyen d'offres, le pourcentage de marchés attribués par voie de mise en concurrence, le pourcentage de marchés attribués sans mise en concurrence (fournisseur unique), les rapports sur l'exécution budgétaire, les délais nécessaires pour le processus de passation de marchés et pour la production des états financiers, et le pourcentage de plaintes reçues sur les marchés attribués au niveau des entités d'exécution.

Section 1 : Conclusions

3. **Evaluation des risques.** Le risque fiduciaire a été jugé Substancial. Les systèmes fiduciaires devront être renforcés pour garantir le bon déroulement de la mise en œuvre. Les principaux risques sont liés aux éventuels retards dans le processus de passation de marchés pour l'exécution des travaux de génie civil nécessaires à la construction des quatre marchés de gros, qui représentent 20 pour cent du cadre des dépenses (*Domaine de résultats 2*). Ces risques peuvent découler d'un manque de coordination dans la programmation et la budgétisation des activités entre le gouvernement central et les autorités locales impliquées dans la sélection des sites et la construction des marchés de gros. Le PforR pour le renforcement des chaînes de valeur agroalimentaires, en cours de mise en œuvre, est confronté à des problèmes similaires dans le cadre de la construction du marché de gros de Rabat, ce qui affecte l'exécution du programme. D'autres risques sont liés aux systèmes de contrôle interne mis en place pour assurer la bonne exécution des mécanismes de financement en faveur des jeunes entrepreneurs, notamment l'identification des bénéficiaires sur la base de critères transparents, la bonne gestion des fonds alloués et les rapports. Cette activité, qui sera mise en œuvre pour la première fois par le ministère, comprendra le décaissement d'incitations spécifiques en direction des jeunes investisseurs. Les activités liées aux subventions et aux prêts pour les jeunes pour promouvoir les investissements et l'emploi autonome représentent 27 pour cent du cadre des dépenses totales (*Domaine de résultats 1*). Enfin, le dernier risque majeur relevé est lié au manque de cohérence et de coordination entre les processus fiduciaires des différentes entités responsables de la mise en œuvre du Programme en ce qui concerne (i) la programmation et la budgétisation (par exemple la budgétisation dans les délais des activités conformément au plan de mise en œuvre du Programme), et



(ii) la production dans les délais des états financiers consolidés du Programme, nécessaires pour assurer la traçabilité de l'utilisation des fonds et pour faciliter les audits externes.

4. Mesures d'atténuation. La conception du programme prévoit un ensemble complet de mesures visant à atténuer les risques relevés.

- Premièrement, le risque de retards dans les processus de passation des marchés pour l'exécution des travaux de génie civil pour les marchés de gros sera atténué par un ensemble de RLD relatifs aux ILD 4 et 5 sous la responsabilité de la DDFP du MAPMDREF. Ceci sera complété par un suivi étroit par la DDFP pour assurer une budgétisation suffisante dans le respect de délais et sur la base d'un plan de passation des marchés crédible.
- Deuxièmement, le risque lié au financement des projets relatifs aux jeunes sera atténué par (i) l'élaboration, par le MAPMDREF, d'un Manuel des opérations du programme (MOP) détaillé, qui précisera les critères et les modalités de sélection des bénéficiaires ainsi que les dispositions concernant l'établissement de rapports fiduciaires, (ii) l'inclusion des résultats de l'examen continu de la conformité des projets d'investissement relatifs aux jeunes dans l'audit financier annuel du Programme par l'IGF, et (iii) l'élaboration d'un plan d'action annuel pour le suivi des recommandations des auditeurs en la matière. L'objectif principal du MOP est de fournir toutes les orientations nécessaires pour permettre l'accès aux dispositifs de financement et de subvention, et au Mécanisme de traitement des plaintes (MTP), pour promouvoir une approche cohérente dans le traitement des plaintes. Il aidera spécifiquement à l'intégration d'un feedback systématique en tant qu'outil essentiel pour promouvoir la transparence et la redevabilité tout au long de la mise en œuvre des projets relatifs aux jeunes.
- Enfin, le risque lié au manque de cohérence et de coordination entre les processus fiduciaires des différentes entités responsables de la mise en œuvre du Programme sera atténué par (i) l'adoption d'un cadre d'information financière harmonisé pour faciliter la consolidation de l'information financière, (ii) la continuité grâce au recours au même cabinet d'assistance technique recruté pour le PforR⁵³ en cours afin de renforcer la coordination fiduciaire et le suivi des dépenses du Programme. En outre, le système intégré de gestion financière (MISAGRI) développé dans le cadre de l'ILD 8 du PforR en cours permettra de disposer en temps utile d'informations financières fiables sur l'exécution du Programme, et facilitera le rapprochement avec les décaissements.

5. Marchés exclus. Le Programme exclut toutes activités impliquant une passation de marchés de valeur élevée, dont les valeurs estimatives dépassent les montants monétaires suivants – sous réserves de modifications à tout moment – et qui doivent faire l'objet d'un examen obligatoire par le Comité d'examen des passations de marchés opérationnelles (CEPO) de la Banque : (1) les travaux dont le coût estimatif est supérieur ou égal à 115 millions USD par contrat ; (2) les biens dont le coût estimatif est supérieur ou égal à 75 millions USD par contrat ; (3) les services autres que de conseil dont le coût estimatif est supérieur ou égal à 75 millions USD par contrat ; ou (4) les services de conseil dont le coût estimatif est supérieur ou égal à 30 millions USD par contrat.

⁵³ L'UGP, dans le cadre du PforR en cours, bénéficie tout au long de la mise en œuvre d'une assistance technique pour appuyer la DDFP dans le suivi et l'exécution des activités au niveau central et sur le terrain, dans le suivi de la gestion financière du Programme, dans la préparation des rapports d'avancement et la collecte de données, et dans la gestion et l'établissement des rapports sur les indicateurs de performance liés aux décaissements.



Section 2 : Portée

Portée. Le Programme sera financé sur cinq ans (2021-2025) pour un montant total de 487 millions USD, comprenant un prêt de la BIRD de 200 millions USD et un prêt de l'AFD de 100 millions EUR. Le financement se répartit comme suit :

Tableau A4.1 : Coûts du Programme et source de financement (en millions USD)

Source	Montant	% du total
BIRD	200,00	41
Emprunteur	172	35,4
AFD	115,00	23,6
Total	487	100

6. Le Programme sera mis en œuvre par le MAPMDREF et six agences autonomes sous sa tutelle (ONCA, INRA, ADA, MOROCCO FOODEX, IAV et ONSSA). Le MAPMDREF et l'ONSSA sont déjà impliqués dans le PforR pour le renforcement des chaînes de valeur agroalimentaires, en cours d'exécution (P158346), dont la performance fiduciaire est jugée Satisfaisante. Les systèmes fiduciaires du Programme sont jugés acceptables et procurent une assurance raisonnable quant à l'utilisation des ressources du Programme.

7. **Cadre des dépenses du Programme.** Le Cadre des dépenses du programme (CDP) est extrait à plus de 86 pour cent des budgets du MAPMDREF et des cinq entités publiques, et sera inclus dans le Budget général de l'Etat, dont la correspondance aux priorités du gouvernement, la classification, la pérennité et la prévisibilité sont jugés plus que suffisants selon le PEFA 2017.

8. Les dépenses du Programme dans les trois DR peuvent être regroupées sous quatre grandes catégories de passation de marchés : (i) travaux de génie civil (21 pour cent), (ii) équipements et biens (30 pour cent), (iii) services de conseil et autres que de conseil (22 pour cent), et (iv) mécanisme de financement ou de subvention (27 pour cent). Les détails du CDP sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau A4.2 : Cadre des dépenses par catégories de passation de marchés

Composantes du Programme	Travaux de génie civil	Équipements et biens	Services de conseil et autres que de conseil	Mécanisme de financement et de subvention	Total (en millions USD)	% du Total
Domaine de résultats 1 : Amélioration des opportunités d'emploi et de génération de revenus pour les jeunes ruraux	0	0	8,36	133,85	141,84	29,10%
Amélioration de l'attractivité de l'économie rurale pour les jeunes	0	0	2,74	0	2,74	0,60%
Renforcement du dispositif d'appui à l'entrepreneuriat agricole (pré et post-création d'entreprise)	0	0	5,62	7,53	12,79	2,60%
Amélioration du système d'appui institutionnel, financier et juridique à l'entrepreneuriat agricole (incitations ciblées pour les jeunes)	0	0	0	126,32	126,32	25,90%
Domaine de résultats 2 : Amélioration de l'efficacité et de la durabilité des systèmes de commercialisation agroalimentaire	101,05	51,26	82,63	0	234,95	48,30%
Réalisation de quatre marchés de gros	101,05	0	0	0	101,05	20,80%
Digitalisation du processus de promotion et de contrôle des exportations	0	0	68,42	0	68,42	14,10%
Renforcement du contrôle sanitaire des aliments	0	51,26	0	0	51,26	10,50%
Développement de plateformes e-commerce pour les produits de terroirs	0	0	14,21	0	14,21	2,90%
Domaine de résultats 3 : Renforcement de la numérisation de l'agriculture et de l'adoption de pratiques climato-intelligentes	0	93,02	16,99	0	110,03	22,60%
Développement et amélioration des systèmes digitalisés et utilisation	0	63,68	2,65	0	66,34	13,60%



Composantes du Programme	Travaux de génie civil	Equipements et biens	Services de conseil et autres que de conseil	Mécanisme de financement et de subvention	Total (en millions USD)	% du Total
de l'information pour la prise de décision en agriculture						
Digitalisation des services de conseil agricole (e-conseil)	0	23,57	13,26	0	36,84	7,60%
Amélioration de l'éco-efficacité et de la résilience agricoles	0	5,24	1,08	0	6,32	1,30%
Création d'un programme de formation en Science des données appliquée à l'agriculture	0	0,53	0	0	0,53	0,10%
Total	101,05	144,28	107,98	133,85	486,81	100%
% par type de dépense	21%	30%	22%	27%	100%	

9. Cohérence par rapport aux priorités du Gouvernement. Les activités couvertes par le cadre de dépenses répondent aux orientations fixées par le Gouvernement dans le cadre de la Stratégie Génération Green 2020-2030, une stratégie gouvernementale capitalisant la réussite du Plan Maroc Vert pour créer une nouvelle génération de travailleurs et d'entrepreneurs agricoles, en particulier parmi les populations jeunes en milieu rural, avec des mesures d'accompagnement innovantes. Cette vision stratégique repose sur deux axes stratégiques, à savoir : (i) *donner la priorité à l'élément humain* et soutenir une nouvelle génération de jeunes entrepreneurs ; et (ii) *assurer la pérennité du développement agricole* à travers la consolidation de la performance des chaînes de valeur agricoles, en vue de doubler les exportations et le PIB agricoles d'ici à 2030, et l'amélioration des processus de distribution des produits par la modernisation des marchés de gros. La stratégie jette également les bases d'une amélioration de la qualité des produits agroalimentaires et de la capacité d'innovation. Les activités du Programme sont en cohérence avec les efforts déployés au niveau national, c'est-à-dire : (a) nombre de jeunes créant des entreprises liées à l'agriculture ; (b) proportion des exportations agricoles traçables grâce à des systèmes digitales ; (c) nombre de producteurs de produits locaux utilisant et réalisant des ventes à travers la plateforme d'e-commerce ; et (d) nombre de producteurs adoptant des technologies digitales climato-intelligentes.

10. Viabilité. La viabilité du cadre de dépenses du MAPMDREF est assurée grâce à l'existence de plusieurs outils. *Premièrement*, le Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) élaboré dans le cadre de la loi sur les finances publiques. Le CDMT actuel couvre la période 2019-2021 et est mis à jour annuellement via la loi de finances. *Deuxièmement*, une nouvelle approche programme pluriannuelle, déployée depuis 2019 avec le soutien du MEFRA, en complément du CDMT. *Troisièmement*, le plan de performance annuel approuvé par le Parlement, qui décrit les programmes clés ainsi que les budgets et les indicateurs de performance associés. *Quatrièmement*, le rapport de performance annuel qui résume les résultats obtenus et le budget exécuté pour une année donnée. Le Programme a une bonne intégration et une bonne articulation avec les outils mentionnés ci-dessus.

11. En outre, la viabilité du financement est garantie par l'importante visibilité et le niveau d'appropriation élevé du programme gouvernemental et du Programme lui-même – impliquant deux ministères clés, le MAPMDREF et le Ministère des Finances, directement investis dans le Programme – mais aussi par les mesures prises dans le cadre du Programme pour soutenir et financer le renforcement des capacités du MAPMDREF en matière de suivi et d'évaluation, ainsi que les améliorations du système de gestion des finances publiques existant.

12. En outre, le Maroc dispose de solides mécanismes de contrôle qui seront appliqués lors de la mise en œuvre par la Trésorerie générale du Royaume (TGR) et la Cour des comptes, sous forme d'audits. Un comité national sera également mis en place pour instruire les plaintes et coordonner la stratégie de passation des marchés. Toutes ces mesures contribueront à la viabilité du financement.

13. Au cours des cinq dernières années, le budget d'investissement du MAPMDREF a acquis une certaine stabilité, avec des dépenses annuelles globales stables (à hauteur de 768 millions USD, en moyenne), représentant en moyenne 13 pour cent du total des crédits d'investissement du budget général de l'État. Dans le cadre de la loi de finances 2020,



le MAPMDREF a reçu 1,4 milliard USD au titre de budget d'investissement, ce qui représente une part continuellement grandissante du budget général de l'État. Parmi les cinq autres entités publiques, l'ADA, l'ONSSA et l'ONCA ont vu leurs ressources financières annuelles augmenter en moyenne de 3 pour cent au cours de la période 2017-2019, avec un budget d'investissement moyen respectif de 6,4 millions USD, 43 millions USD et 16 millions USD. De même, le budget global de Morocco Foodex a augmenté entre 2018 et 2019, passant de 11,07 millions USD à 15,57 millions USD. Ceci, suite à l'augmentation de la part de Morocco Foodex dans les revenus de la Taxe Parafiscale à l'Importation (TPI). Cependant, l'INRA et l'IAV ont vu leurs budgets diminuer en 2018, respectivement de 16 pour cent et 26 pour cent, avant de connaître une légère hausse en 2019, ce qui dénote une certaine variation dans la programmation budgétaire pour l'INRA et l'IAV sur la période 2017-2019. Une attention particulière sera apportée dans les limites du programme pour identifier les mesures d'atténuation afin d'assurer une budgétisation opportune et suffisante de ces entités.

14. Cependant, avec la crise sanitaire du Covid-19, les budgets d'investissement et de fonctionnement de toutes les entités impliquées dans le Programme ont considérablement diminué. En effet, pour 2021, le budget de fonctionnement du MAPMDREF a diminué de 30% et le budget d'investissement de 22%. Cette baisse comporte un risque sur la priorisation et la disponibilité des budgets nécessaires pour la réalisation des activités du Programme par les différentes entités concernées. Par ailleurs, le MAPMDREF n'a pas encore approuvé les budgets pluriannuels de ces entités publiques. Afin d'assurer une budgétisation adéquate des activités du Programme, l'équipe de la Banque mondiale travaillera en étroite collaboration avec la Direction financière du MAPMDREF pour s'assurer que la programmation budgétaire est opportune et suffisante pour que toutes les entités publiques / directions centrales puissent mener à bien les activités du Programme.

Structure du budget

15. La structure budgétaire du Programme est claire en termes de sources de financement, d'instruments budgétaires et de catégories de dépenses. Le budget du Programme est financé par les ressources du MAPMDREF et des agences impliquées, à travers le budget général de l'État. Toutes les dépenses sont programmées conformément à la Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP) et seront engagées entre 2021 et 2025. Environ 21 pour cent du budget sont destinés à financer des actifs physiques, 27 pour cent sont alloués à des mécanismes de financement et de subventions/prêts aux jeunes entrepreneurs, et 52 pour cent iront aux services de conseil, aux biens et équipements, y compris informatiques. Un élément majeur inclus dans les actifs physiques concerne la construction de quatre marchés de gros et représente le risque le plus substantiel. Des mesures d'atténuation ont été intégrées dans la conception du Programme sur la base des enseignements tirés du marché de gros de Rabat, développé dans le cadre du PforR pour le renforcement des chaînes de valeur agroalimentaires (P158346). Ces mesures d'atténuation devraient permettre de mener à bien les activités interdépendantes suivantes : (i) *promulgation du cadre réglementaire* des plateformes de commercialisation de gros de produits agroalimentaires, sous la tutelle de la DGCL et du Ministère de l'Intérieur et (ii) *construction de quatre marchés de gros*, y compris le financement des études d'ingénierie et de faisabilité financière y afférentes, les activités préalables incluant la mise en place d'un nouveau modèle de gestion déléguee des marchés de gros, basé sur des partenariats territoriaux avec les communes concernées et les autorités régionales. Un autre risque est lié à l'accès au financement des jeunes entrepreneurs, qui constitue une nouvelle activité à gérer par le MAPMDREF. Les activités liées aux subventions/prêts aux jeunes pour l'investissement et l'emploi autonome représentent 27 pour cent du cadre de dépenses total (*Domaine de résultats 1*). L'équipe fiduciaire de la Banque mondiale appuiera le ministère dans l'élaboration d'un MOP détaillé, prévoyant des dispositions relatives aux critères et modalités de sélection des bénéficiaires ainsi qu'aux rapports fiduciaires.

16. **Prévisibilité.** D'une façon générale, selon le PEFA 2017, la prévisibilité des dépenses du GdM est solide, avec un indicateur de prévisibilité noté « A »⁵⁴, basé sur le déblocage en temps voulu des crédits budgétaires aux

⁵⁴ « A » représentant le score le plus élevé.



responsables du budget. L'exécution du budget d'investissement du MAPMDREF au cours des cinq dernières années est également exemplaire, se situant en moyenne à plus de 86 pour cent et de 65 pour cent pour l'engagement et le paiement, respectivement. Une revue à mi-parcours annuelle de l'exécution budgétaire a été récemment introduite par la Direction du budget en vue de cerner les goulots d'étranglement dans l'exécution du budget et de redéployer les crédits budgétaires vers des gestionnaires plus performants. En ce qui concerne les cinq autres agences, les taux d'exécution du budget d'investissement de l'ADA et l'ONSSA ont montré une hausse considérable au cours de la période 2017-2019, passant d'une moyenne de 63 pour cent en 2017 à 86 pour cent en 2019. Cependant, pour les autres entités, elles n'ont pas affiché de taux d'exécution satisfaisants comme illustré ci-dessous. Le taux d'exécution du budget d'investissement de l'INRA est passé au cours de la période de 70% à 45%. Pour Morocco Foodex, le taux est inférieur à la moyenne des autres entités; et enfin pour l'ONCA, ce taux est resté stable à environ 55%.

Table A4.3 Taux d'engagement et de paiement (Budget d'investissement)

	2017		2018		2019	
	Engagement	Paiement	Engagement	Paiement	Engagement	Paiement
ADA	97%	86%	96%	75%	92%	74%
INRA	97%	70%	93%	66%	86%	45%
ONSSA	96%	59%	93%	65%	97%	76%
IAV Hassan II	85%	62%	96%	43%	86%	47%
ONCA	72%	57%	68%	56%	91%	55%
Morocco Foodex	70%	23%	68%	9%	50%	45%

17. Deux facteurs principaux expliquent la légère diminution des indicateurs d'exécution budgétaire. Pour l'INRA, ADA IAV Hassan II, la baisse du taux d'exécution budgétaire est directement liée au retard dans le transfert des fonds vers ces entités. En effet, la part du budget qui leur a été transférée au cours du quatrième trimestre de l'exercice a augmenté entre 2017 et 2019. Pour l'INRA, elle est passée de 15 pour cent à 44 pour cent, pour ADA, de 26 pour cent à 39 pour cent, et pour IAV Hassan II, de 0 pour cent à 52 pour cent (voir tableau A4.4 ci-dessous).

Table A4.4 Partie du budget transférée au cours du quatrième trimestre de l'exercice.

	2017	2018	2019
ONSSA	44%	32%	37%
INRA	15%	0%	44%
ADA	26%	0%	39%
IAV Hassan II	0%	0%	52%
ONCA	33%	28%	0%
Morocco Foodex	(*)	6%	33%

(*) Non communiqué

18. Pour les deux autres entités (ONCA et Morocco Foodex), la faible performance budgétaire est beaucoup plus liée à un manque de contrôle sur le cycle d'exécution budgétaire, notamment en termes de planification des dépenses.

19. Afin d'atténuer les risques liés aux retards dans le transfert des fonds et la gestion du cycle des dépenses, et dans le but d'améliorer l'exécution budgétaire de toutes les entités impliquées dans le Programme, l'équipe fiduciaire



de la Banque assurera un suivi de la budgétisation et de l'exécution des dépenses du Programme, en coordination avec les directions financières de ces entités et le MAPMDREF lors des missions semestrielles de suivi du Programme.

20. En outre, l'ONCA est en cours de mise en place d'un système d'information fiduciaire intégré comprenant tous les modules de gestion financière et administrative, y compris la gestion des contrats. Ce système d'information intégré, une fois opérationnel, peut être proposé d'être développé au niveau de l'INRA et de l'IAV. L'équipe fiduciaire de la Banque assurera un suivi étroit de l'opérationnalisation de ce système informatique au niveau de l'ONCA et des autres entités concernées.

21. **Efficacité.** Les activités incluses dans le cadre des dépenses font l'objet d'évaluations techniques et financières afin de garantir leur exécution dans les délais et conformément aux prévisions. Les mesures suivantes contribueront à garantir l'efficacité des activités du Programme :

- La revue à mi-parcours des budgets du MAPMDREF et des cinq agences impliquées sera élargie au Programme. Cette mesure fera l'objet d'un suivi dans le cadre du Plan d'action du Programme.
- L'amélioration du système de gestion fiduciaire intégrée au sein de l'ONCA afin d'optimiser le suivi des dépenses et la production d'informations financières fiables dans les délais et ainsi permettre un processus décisionnel crédible, tout en veillant à ce que l'INRA et l'IAV disposent également de systèmes d'information fiduciaire intégrés pleinement opérationnels.
- Un programme de renforcement des capacités fiduciaires pour les cinq entités, en particulier pendant la première année de mise en œuvre du Programme (à assurer par l'équipe fiduciaire de la Banque et la firme d'assistance technique opérant dans le cadre du PforR en cours).
- Un mandat de contrôle permanent de l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques sur le MAPMDREF mais également sur les agences sous tutelle. Cependant, comme ces agences ne font pas l'objet d'un audit externe annuel, l'audit externe du Programme par l'IGF permettra de disposer d'états financiers certifiés qui seront audités annuellement.
- La publication des résultats du Programme sur le site web du MAPMDREF sera intégrée au Plan d'action du Programme pour une meilleure transparence, ce qui améliorera son efficacité.
- La publication régulière des plans annuels de passation des marchés et des résultats d'adjudication des marchés du MAPMDREF et des autres agences d'exécution sur leurs sites Web et sur le Portail des marchés publics du Maroc améliorera également la transparence et la mise en œuvre du Programme.

Section 3 : Revue du cycle de Gestion des finances publiques des entités participant au Programme

22. **Planification et budgétisation.** Dans l'ensemble, la planification et la budgétisation de toutes les entités participant au Programme suivent un processus structuré, discipliné et conforme aux délais qui est cohérent avec le Cycle de Gestion des finances publiques (GFP) du pays et qui garantit que les allocations s'inscrivent dans l'enveloppe budgétaire disponible. Le PEFA 2017 évalue les procédures de planification et de budgétisation du pays comme satisfaisantes (note « A »).

23. Au niveau du MAPMDREF, les processus de planification et de budgétisation présentent des points forts majeurs. En effet, l'ILD 8 sur le développement et le déploiement du MISAGRI dans le cadre du PforR en cours a permis d'améliorer les processus de planification et de budgétisation du Ministère. Le module de planification du MISAGRI est



opérationnel depuis 2019. Le déploiement de ce module a contribué à accroître l'efficacité de l'échange de données entre les niveaux central et décentralisé dans le processus de planification (amélioration de la traçabilité, de la transparence et de l'intégrité de l'ensemble du processus). Au niveau des agences sous la tutelle du MAPMDREF (ONCA, INRA, ADA, IAV, ONSSA et Morocco Foodex), les processus de planification et de budgétisation découlent des réglementations nationales régissant les institutions publiques et sont soumis au contrôle financier de l'Etat⁵⁵. Ces règles imposent (i) la préparation du budget après consultation des services techniques (dans les limites du cadre des dépenses à moyen terme), (ii) l'approbation par le conseil d'administration avant la fin de l'exercice, et (iii) la validation ultérieure par le MAPMDREF. Globalement, la prévisibilité des budgets de ces agences a été plutôt satisfaisante au cours des dernières années.

24. Les dépenses du Programme sont déjà prévues dans le cadre de la Stratégie nationale « Génération Green 2020-2030 » et sont donc inscrites dans la programmation triennale de la loi de finances. Les dépenses prévues pour 2021 sont programmées en détail dans la loi de finances. Néanmoins, la programmation pour les années ultérieures n'est pas assez granulaire et reste au niveau des projets globaux. A l'heure actuelle, la loi de finances est encore à l'état de projet et est toujours en cours de négociation avec le Ministère des Finances. Cela est dû au contexte de crise liée à la pandémie de COVID-19. L'équipe fiduciaire et l'équipe de projet de la Banque assureront un suivi étroit durant l'exécution du Programme et appuieront le MAPMDREF et le MEFRA dans la programmation granulaire de cette stratégie, année par année, de manière à éviter toute incohérence entre les dépenses du Programme et le taux de décaissement.

25. En ce qui concerne la création de lignes budgétaires spécifiques pour les activités de Programme, la Direction financière du MAPMDREF a adressé le 15 septembre une lettre officielle à toutes les entités centrales du Ministère, pour la création de lignes budgétaires, avec une échéance au 30 septembre. Seulement deux entités ont demandé jusqu'à présent la création de ces lignes (DSS et DEFR). Pour les autres entités impliquées dans le Programme (ONCA, ADA, IAV Hassan II, Maroc Foodex, ONSSA et INRA), elles pourront procéder elles-mêmes à la création de lignes budgétaires dédiées aux activités du Programme directement dans la plateforme «E-budget», après validation de leurs budgets (janvier 2021). L'équipe de la Banque continuera de coordonner avec la Direction financière du MAPMDREF et la Direction du budget du MEFRA pour l'achèvement de la création de lignes budgétaires spécifiques pour les activités du Programme.

26. Les principaux risques sont liés au manque de correspondance entre les processus de planification et de budgétisation de tous les partenaires impliqués dans le Programme. En effet, il existe des différences entre les cycles de planification budgétaire et de budgétisation des dépenses du Ministère et des principales agences d'exécution qui lui sont affiliées. En l'absence d'un mécanisme de coordination adéquat, des retards sont enregistrés dans l'exécution des activités. Ces risques concernent en particulier la construction de marchés de gros (MAPMDREF) et la mise en place de dix nouveaux incubateurs (ONCA). Un autre risque critique a trait à la planification pluriannuelle des activités à mettre en œuvre pour atteindre certains des résultats du Programme. Ce risque concerne principalement la mise à niveau du système ARDNA (ONCA) et le développement d'une plateforme digitale pour l'agriculture de précision (INRA), ainsi que le faible taux d'exécution budgétaire de ces deux agences et de l'IAV.

27. Pour atténuer le premier risque lié au manque de correspondance entre les processus de planification et de budgétisation des différents partenaires, le MOP prévoira les mécanismes de coordination à adopter par les agences d'exécution, tels que (i) la signature d'accords et de conventions avec le MAPMDREF, et (ii) un plan de passation des marchés réaliste ainsi qu'une planification budgétaire pour les transferts de fonds/subventions aux jeunes entrepreneurs. Quant au second risque, des mesures d'atténuation peuvent également être intégrées dans le MOP et seront basées sur un Plan de travail annuel chiffré et détaillé et la production d'un rapport d'avancement semestriel consolidé, comme c'est le cas dans le PforR en cours. Les bonnes pratiques, notamment le modèle de rapport financier

⁵⁵ Conformément à la Loi 69.00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entités publiques.



du PforR en cours, seront appliquées dans le cadre du Programme proposé. Les principaux risques et les mesures d'atténuation sont décrits dans le tableau ci-dessous :

Tableau A4.5 : Principaux risques et mesures d'atténuation

Agences	Principaux risques	Domaine de résultats	ILD	Mesures d'atténuation
MAPMDREF	Manque de correspondance entre les processus de planification et de budgétisation du MAPMDREF et des autorités locales impliquées dans la sélection des sites et la construction des marchés de gros.	2	ILD 5	Accord entre le MAPMDREF et les entités concernées définissant le calendrier de la programmation budgétaire des activités. La production d'un rapport d'avancement consolidé semestriel au plus tard 45 jours après la fin du semestre
ONCA	Manque de correspondance entre les processus de budgétisation de l'ONCA et de ses partenaires impliqués dans la création des dix nouveaux incubateurs.	1	ILD 1	Planification budgétaire communément acceptée par tous les partenaires, précisant les dates de transfert des fonds.
	Planification budgétaire inadéquate des activités de mise à niveau du système ARDNA. Faible taux d'exécution budgétaire annuel	3	ILD 8.4	Planification budgétaire détaillée et mise en place des activités Opérationnalisation du système informatique fiduciaire intégré Soumission d'un rapport d'avancement consolidé semestriel au plus tard 45 jours après la fin du semestre
INRA	Faible taux d'exécution budgétaire annuel	3	ILD 8.2	Planification budgétaire détaillée et mise en place des activités Sur la base de l'opérationnalisation du système informatique fiduciaire intégré de l'ONCA, envisager le développement ou l'amélioration d'un système similaire Soumission d'un rapport d'avancement consolidé semestriel au plus tard 45 jours après la fin du semestre

28. **Planification de la passation de marché.** L'ensemble des agences d'exécution sont soumises aux exigences de planification des marchés publics stipulées dans le décret sur les marchés publics (Décret n° 2-12-349 du 20 mars 2013) ou dans le règlement sur les marchés publics. Les plans de passation des marchés des différentes agences d'exécution sont publiés sur leurs sites web et/ou sur le portail électronique des marchés publics du Gouvernement.

29. **Profil de passation de marchés du Programme.** L'examen détaillé du cadre de dépenses du Programme n'a pas révélé l'existence d'éventuels contrats avec des coûts estimatifs dépassant les seuils d'examen du CEPO. Sur la base du cadre de dépenses, les activités de passation des marchés du Programme sont prévues inclure 21 pour cent des travaux



de génie civil et d'amélioration d'infrastructures, 30 pour cent d'équipements et de biens et 22 pour cent de services de conseil et autres que de conseil.

Exécution du budget

30. **Gestion de la trésorerie et flux de fonds.** Les modalités de flux de fonds pour la mise en œuvre du Programme sont adéquates. Les fonds du Programme seront pris en compte dans le budget du gouvernement au titre du MAPMDREF. Une partie des fonds sera par la suite canalisée vers les autres entités impliquées dans le Programme. En fait, les dépenses et recettes du Programme sont indiquées dans le budget de l'Etat par le biais de la Loi de finances et sont détaillées dans les budgets annuels du MAPMDREF et ceux des entités d'exécution. Cette programmation est suffisamment claire et détaillée pour permettre d'établir adéquatement les rapports sur l'exécution des dépenses prévues dans le cadre du Programme. En ce qui concerne les avances et les financements liés aux résultats préalables et aux résultats atteints, les fonds seront décaissés sur le compte unique du Trésor du Gouvernement.

31. **Comptabilité.** Les procédures comptables sont basées sur les règles de comptabilité publique applicables aux opérations financières et comptables de l'État. Les ordonnateurs et les comptables tiennent des comptes séparés appelés respectivement comptes administratifs et comptes de caisse. Les comptes administratifs tenus par les ordonnateurs et les sous-ordonnateurs sont des comptes d'engagement qui montrent clairement l'exécution des autorisations budgétaires inscrites au budget de l'Etat et au budget de chacune des entités participant au Programme. Les comptes du Trésor enregistrent les crédits et le paiement des dépenses. Un rapprochement mensuel, puis annuel, des deux comptes sont effectués afin de rapprocher les ordres de paiement exécutés par le comptable.

32. L'évaluation des processus d'exécution du budget, de comptabilité et de rapports financiers existants au niveau de chaque entité impliquée dans le Programme se présente comme suit :

- (a) **Le MAPMDREF et l'ONSSA participent déjà au PforR en cours.** Le cadre de dépenses du PforR en cours a été exécuté à 78 pour cent en 2018 et à 82 pour cent en 2019. Au niveau du MAPMDREF, le suivi de l'exécution du budget est assuré grâce au système de gestion financière intégrée MISAGRI, déployé depuis janvier 2020 via l'ILD 8. Les rapports financiers sont établis à partir de ce système et sont pris en compte dans le rapport d'exécution du MAPMDREF. Le rapport financier comprend un rapport d'exécution budgétaire, qui est produit chaque semestre. Grâce à l'appui de l'équipe d'assistance technique recrutée dans le cadre du PforR en cours, la capacité d'établissement de rapports financiers du MAPMDREF s'est améliorée. Au niveau de l'ONSSA, l'exécution des activités financées par le PforR en cours se fait conformément aux règles de comptabilité publique applicables aux opérations financières et comptables de l'Etat. Les seuls problèmes relevés au niveau de ces deux entités lors de la mise en œuvre du PforR en cours concernent (i) le retard dans l'exécution du budget du marché de gros de Rabat et (ii) le manque de comptabilité séparée des activités mises en œuvre par l'ONSSA. Cependant, malgré cette dernière faiblesse, l'IGF a certifié sans réserve les états financiers du programme produits par l'ONSSA.
- (b) **Pour l'ONCA, l'ADA, Morocco Foodex, l'INRA et l'IAV.** Toutes ces agences sont administrées par un conseil d'administration et dirigées par un directeur général. Leurs procédures budgétaires, comptables et de rapport sont régies par la loi n° 69.00 (*Dahir n° 1.03.195 du 11 novembre 2003*), réglementant le contrôle financier de l'Etat sur les organismes publics. Le contrôle des dépenses de ces agences s'exerce à deux niveaux : *ex ante*, par le contrôleur d'Etat lors de l'engagement des dépenses et par le trésorier payeur pour les paiements, et *ex post*, à travers un audit externe réalisé par un cabinet privé ainsi que par l'IGF et la Cour des comptes. Les procédures comptables de ces agences reposent sur la comptabilité d'exercice et leurs systèmes de budgétisation et de comptabilité sont gérés par des systèmes de gestion intégrés qui pourraient permettre d'extraire les dépenses du programme.



33. **Le risque majeur relevé** en rapport aux processus existants d'exécution budgétaire, de comptabilité et de rapport a trait à la qualité des rapports financiers consolidés, qui peut être compromise par le nombre élevé d'entité de mise en œuvre et par l'absence d'un canevas de rapport standard adopté par toutes ces entités. Ce risque sera atténué par l'utilisation du canevas de rapport développé dans le cadre du Programme en cours, ce qui facilitera la production et la consolidation en temps opportun des états financiers du Programme. Ce canevas sera affiné pour tenir compte des caractéristiques spécifiques du Programme et sera incorporé dans le MOP.

34. **Processus et procédures de passation de marchés.** Les processus et procédures de passation des marchés des différents organismes ont été évalués au cours de réunions virtuelles et à partir des données fournies par la direction ou les divisions de passation de marchés desdites entités (sauf pour Morocco Foodex et le MAPMDREF). Les systèmes de passation des marchés de ces organismes sont acceptables et procurent une assurance raisonnable quant au respect des principes fondamentaux de passation des marchés. Un résumé des systèmes de passation des marchés de ces différents organismes est fourni ci-dessous :

- a. **MAPMDREF** : La passation des marchés par le MAPMDREF dans le cadre du Programme sera effectuée conformément aux systèmes et processus existants au Maroc pour la gestion des marchés publics, y compris la supervision du MEFRA. Les principales méthodes d'acquisition sont l'appel d'offres ouvert et les achats par bons de commande. L'utilisation de cette dernière méthode est limitée à une liste de travaux, biens et services dont le montant pour les bons de commande individuels ne peut excéder 250 000 dirhams ou 25 000 dollars EU (réf. Liste en annexe 4 du décret sur les marchés publics, n° 2-12-349 du 8 « Jourada » 1434 (20 mars 2013). La passation des marchés par MAPMDREF est soumise au contrôle du Contrôleur d'Etat au regard du respect des procédures et des dispositions du décret des marchés publics. Pour le MAPMDREF, le traitement des achats est totalement décentralisé au niveau des Directions pour leurs activités respectives. Chaque Direction met en place ses propres comités ad hoc pour la gestion des activités de passation des marchés (approbation des dossiers d'appel d'offres, ouverture et évaluation des offres et recommandation d'attribution des marchés). Tous les contrats comportant des bons de commande inférieurs à 20 millions de dirhams sont signés par le Directeur, alors que ceux supérieurs à ce montant sont signés par le Secrétaire Général du Ministère. Cependant, les retards sont fréquents dans la phase d'évaluation des offres.
- b. **Morocco Foodex/EACCE** : Crée en 1986, Morocco Foodex est un Etablissement public sous tutelle du MAPMDREF. Cet Etablissement dispose de sa propre réglementation des marchés publics. Celle-ci est largement conforme au Décret sur les marchés publics. En matière de contrôle des achats, les activités d'achat de Morocco Foodex sont soumises à la révision de la DEPP (Contrôleur d'Etat) au regard du respect des procédures et des dispositions de la réglementation des achats.
- c. **ONCA** : Cet Office est bien structuré, avec trois directions centrales et une douzaine de directions régionales, et dispose d'un service des achats bien doté au niveau central et d'unités d'achat au niveau régional. Cette organisation permet à l'ONCA de gérer efficacement la trentaine de contrats contractés annuellement et pour lesquels aucune plainte n'a été signalée. Sur le plan digitale, l'ONCA utilise l'e-Procurement dans presque l'ensemble des appels d'offres⁵⁶ via le portail marocain des marchés publics (PMMP). Par ailleurs, un ERP (Enterprise Resource Planning) pour gérer les aspects achats, financiers et comptables est en cours de test et sera déployé dans les semaines à venir. En termes de délais contractuels, l'ONCA suit ceux imposés par la réglementation et n'enregistre aucun dépassement significatif.
- d. **ONSSA** : En tant qu'Etablissement public, l'ONSSA dispose de sa propre réglementation des marchés publics

⁵⁶ Tous les appels d'offres lancés par l'ONCA sont ouverts. Aucun contrat de gré à gré passé.



datée du 18 février 2014. Cette réglementation est largement conforme au décret sur les marchés publics et est complétée par un manuel de procédures, qui comprend des détails spécifiques sur la passation des marchés et l'exécution des contrats ainsi que les rôles et différents acteurs impliqués. L'ONSSA n'est pas encore éligible à un post-examen complet de ses marchés (contrôle modulé de la dépense), ce qui implique que ses activités de passation des marchés sont toujours soumises à la revue de la DEPP (Contrôleur d'Etat) au regard du respect des procédures et les dispositions du Décret sur les marchés publics.

- e. **INRA.** La passation des marchés par l'INRA dans le cadre du Programme se fera selon les systèmes⁵⁷ et processus existants de gestion des marchés publics au Maroc. La principale méthode de passation de marché est l'appel d'offres ouvert national (AON) par voie de mise en concurrence⁵⁸. Les dossiers de passation de marché sont archivés dans des locaux dédiés conformément à une procédure déterminée et suivant une charte d'archivage et un plan de classement. En ce qui concerne le mécanisme d'audit interne, l'INRA dispose d'un Guide d'audit qui facilite l'exercice des travaux de contrôle et la vérification des processus par rapport au système légal et réglementaire régissant les bons de commande (BC) de l'INRA. Ces processus concernent : (i) le placement, l'exécution, le suivi et le contrôle des BC de l'INRA ; (ii) la gestion du mécanisme de traitement des plaintes ; (iii) les conclusions et recommandations de l'audit. En ce qui concerne les ressources humaines, les achats de l'INRA sont effectués par deux techniciens encadrés par un Directeur, qui assure également la coordination avec les responsables des services administratifs régionaux pour la passation de marchés régionaux.
- f. **IAV.** L'IAV est un établissement public doté d'une personnalité juridique et placée sous tutelle du MAPMDREF. L'IAV est également soumise au contrôle du MEFRA. Les activités de passation des marchés publics de l'IAV sont régies par le décret sur les marchés publics (DMP), complété par un manuel de procédures. L'IAV attribue en moyenne 28 contrats par an, tous dans le cadre d'appels d'offres ouverts, avec un délai contractuel moyen de 70 jours. L'Institut n'a reçu que deux plaintes au cours des trois dernières années, dont une non fondée. Les activités de passation de marché sont gérées par un service de passation de marché composé de quatre personnes rattachées au département logistique. Les dossiers de passation de marché sont archivés dans des locaux dédiés selon une procédure de conservation et d'archivage de documents pour les différentes étapes de la passation des marchés. La structure d'audit interne contrôle le processus de passation de marchés conformément aux dispositions du DMP.
- g. **ADA.** L'ADA semble être bien équipée pour assurer les activités de passation de marché prévues dans ce Programme. En effet, elle est bien structurée en termes de gouvernance, de gestion des risques et de passation de marché. Cette dernière activité est gérée par une équipe dédiée qui a traité plus d'une centaine de contrats (tous par appel d'offres ouverts) et de bons de commande au cours des trois dernières années, et a géré, de manière appropriée, toutes les plaintes reçues portant sur des demandes de clarification sur les motifs d'élimination. En plus de la réglementation sur les marchés publics, l'ADA dispose de manuels de procédures relatifs aux processus d'appui, dont un manuel sur les projets financés par les bailleurs de fonds et sur la gestion de la passation de marché, mis à jour en 2017. En ce qui concerne le contrôle interne, l'agence a développé un manuel de procédures pour le traitement des cas de fraude et de corruption. Elle est soutenue par un service d'audit interne qui exécute annuellement le plan d'audit selon une approche méthodique et sur la base d'une charte d'audit interne. Côté informatique, l'ADA a mis en œuvre plusieurs projets en matière de numérisation, y compris le développement d'un Schéma Directeur du Système d'Information assorti d'une feuille de route, en cours de mise en œuvre, et prévoyant la mise en place d'une

⁵⁷ Décret n° 2-12-349 du 8 Jourmada 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics

⁵⁸ Nombre d'offres : 82 en 2019, 38 en 2018, 78 en 2017



solution d'archivage électronique des documents. En outre, l'externalisation de l'archivage physique de l'ADA est en cours.

35. Le Tableau A4.6 ci-dessous présente le nombre moyen annuel de contrats établis par chaque agence au cours des trois dernières années, ainsi qu'une ventilation par mode de passation de marchés.

Tableau A4.6 – Modes de passation de marché utilisées par agence

ADA			
Année	Nombre moyen de marchés	Appel d'offres ouvert national avec mise en concurrence (AONMC)	Source unique
2019	22	23	0
2018		27	0
2017		15	0
IAV			
Année	Nombre moyen de marchés	AONMC	Source unique
2019	28	29	0
2018		34	0
2017		22	0
INRA			
Année	Nombre moyen de marchés	AONMC	Source unique
2019	66	82	0
2018		38	0
2017		77	1
ONCA			
Année	Nombre moyen de marchés	AONMC	Source unique
2019	54	103	0
2018		33	0
2017		25	0

36. **Contrôle des marchés publics et audits.** Au Maroc, le contrôle des marchés publics pendant le processus de passation de marchés et d'adjudication de contrats est principalement assuré par la Trésorerie générale du Royaume (TGR) au nom du Ministère et des agences affiliées. Bien que chaque organisme conduise son processus de passation de marchés, la TGR supervise un réseau d'experts-comptables qui siègent au sein de comités d'évaluation et surveillent les processus de passation des marchés menés par les administrations centrales et locales. Ces experts comptables ont le pouvoir de suspendre le processus de passation de marchés si de graves violations sont constatées dans la procédure de mise en œuvre des appels d'offres. La TGR a également mis en place le Portail marocain des marchés publics (*e-Procurement*) et des systèmes intégrés destinés à tracer et à exécuter les dépenses budgétaires et à traiter les paiements. En plus de la TGR, la Cour des comptes mène des audits post-clôture des marchés publics et publie des rapports relevant les faiblesses ou les irrégularités, qui sont communiqués au public. La juridiction de la Cour des comptes couvre toutes les acquisitions du Gouvernement, y compris celles mises en œuvre par les administrations locales et les organismes publics. Les audits de la Cour des comptes sont menés de manière systématique et ne sont pas effectués sur une base aléatoire. Bien que la Cour des comptes ne dispose pas d'un groupe de travail spécialisé en



passation des marchés, elle compte de nombreux experts techniques ayant une connaissance spécialisée de chacun des secteurs couverts par la Cour.

37. **Le portail électronique des achats** a amélioré la disponibilité des informations relatives aux marchés publics, telles que les offres, les appels à propositions, les estimations de coûts, la documentation relative aux marchés et les résultats des appels d'offres accessibles au public. Le système d'achat électronique comprend des fonctionnalités supplémentaires telles que la soumission électronique des offres, une base de données des fournisseurs, des enchères électroniques inversées et des achats groupés. Cependant, le système de passation électronique des marchés n'est pas utilisé pour traiter intégralement les achats, y compris la soumission électronique.

38. **Gestion des plaintes relatives à la passation de marchés.** La Commission Nationale de la Commande Publique (CNCP) est une institution indépendante nouvellement créée qui appuie la passation des marchés dans tous les ministères et supervise toutes les plaintes relatives aux marchés publics. Il existe un sous-comité distinct sur la concurrence, composé de 14 représentants de l'ensemble du Gouvernement, qui fournit des conseils sur les marchés publics en attente et s'attache à régler les questions liées à la concurrence et faisant l'objet de plaintes. La fonction principale de la CNCP est de servir de lieu de dépôt des plaintes relatives aux appels d'offres et d'émettre des avis sur tous les aspects des différents concernant les marchés publics. Ceci comprend non seulement les différends en matière de concurrence, mais aussi les problèmes de structure d'entreprise et de conflits d'intérêts organisationnels ainsi que les stratégies d'atténuation.

39. **Fraude, corruption et exclusion des entrepreneurs.** La nouvelle Constitution du Maroc, promulguée le 1^{er} juillet 2011, mentionne de manière explicite la nécessité de lutter contre la corruption et définit la bonne gouvernance et la transparence comme des outils fondamentaux de la gestion du secteur public. Elle reconnaît également le droit de participation des citoyens à la prise de décision gouvernementale et à l'engagement public, ainsi que le droit d'accès aux informations publiques. La nouvelle Constitution jette les bases d'une plus grande transparence et d'une utilisation efficace des ressources publiques, à travers le Titre II pour ce qui concerne les conflits d'intérêts, les manquements dans les marchés publics, l'utilisation abusive des fonds publics, une plus grande transparence, la redevabilité et la lutte contre la fraude et la corruption, et à travers le Titre XII pour ce qui concerne la bonne gouvernance. L'Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC) supervise la prévention de la corruption. Elle mène des campagnes de sensibilisation et d'information et a mis en place une base de données et un système d'alerte pour permettre aux citoyens de dénoncer les cas de corruption.

40. **Administration des contrats.** Le déploiement du module de suivi des contrats du système MISAGRI sera critique. Les enseignements tirés du programme de financement des agriculteurs en cours seront pris en compte. En outre, il sera fait recours à l'institution financière (Crédit Agricole du Maroc) déjà en place pour assurer le décaissement en temps voulu des fonds sur les comptes bancaires des bénéficiaires admissibles, après vérification des réalisations des projets.

Contrôles internes

41. **Contrôles internes.** Le MAPMDREF dispose d'une plateforme de contrôle interne adéquate comprenant un Manuel de procédures, un système de gestion de l'information, une séparation des fonctions entre le responsable du budget et le comptable, une culture des résultats et une cartographie des risques. L'évaluation par l'équipe de la Banque mondiale de l'efficacité des pratiques actuelles et les rapports d'audit du MAPMDREF n'ont pas révélé de problème significatif. Quant à l'ONCA, de l'ADA, de l'IAV, de l'INRA et de l'ONSSA, le dispositif de contrôle interne de ces organismes repose sur une stricte séparation des fonctions entre le responsable du budget et le comptable, et sur un contrôle *ex ante* et *ex post* des engagements et des paiements. Ils disposent également de manuels de procédures



comptables et financières, de cartographies des risques et de systèmes de gestion de l'information financière et comptable.

42. Les principaux risques relevés concernent la mise en place d'un système de contrôle interne adéquat pour la gestion des mécanismes d'incitations financières pour les jeunes. Le mécanisme : (i) aide les jeunes à démarrer leurs projets individuels : 16 000 jeunes devront en bénéficier ; (ii) soutient l'entrepreneuriat agricole structuré : 800 entreprises de services devront bénéficier d'incitations, à concurrence de 10 jeunes par entreprise, soit 8 000 jeunes ; et (iii) aide les jeunes à financer la location de terres agricoles : 14 500 jeunes devront bénéficier des incitations. Les risques relevés comprennent (i) une identification inadéquate des bénéficiaires (exclusion des bénéficiaires admissibles et inclusion des bénéficiaires inadmissibles) et (ii) les retards de paiement. Pour atténuer ces risques, le Plan d'action du Programme comprendra l'élaboration d'un MOP dédié et un suivi (voir le tableau ci-dessous).

Tableau A4.7 : Principaux risques et mesures d'atténuation liés au système de contrôle interne des incitations financières pour les jeunes

Entités	Principaux risques	Domaine de résultats	ILD	Mesures d'atténuation
MAPMDREF	Deux risques principaux relatifs à la mise en œuvre du dispositif de financement relatif aux jeunes : - Possible identification inadéquate des bénéficiaires (exclusion des bénéficiaires admissibles et inclusion des bénéficiaires inadmissibles) - Possibles retards de paiement.	1	ILD 3	(i) Un guide à inclure dans le MOP comprenant : (i) les critères et les modalités de sélection des bénéficiaires et les modalités de rapport fiduciaire ; (ii) le suivi des résultats de l'examen continu de la conformité des projets d'investissement relatifs aux jeunes dans le cadre de l'audit financier annuel du programme par l'IGF ; et (iii) l'élaboration d'un plan d'action annuel pour le suivi des recommandations des auditeurs en la matière.
MAPMDREF	Deux risques principaux relatifs à l'aide financière et la location de terres agricoles, - Identification inadéquate des bénéficiaires - Retards de paiement.	1	IR 1.5	Suivi étroit par l'équipe fiduciaire de la Banque mondiale.

Audit interne

43. **Audit interne.** L'évaluation des dispositifs d'audit interne au niveau de chaque entité du Programme est comme suit :

(a) **MAPMDREF.** L'IGA réalise des audits internes pour le compte du MAPMDREF. Cette entité est dotée d'auditeurs et de personnel administratif adéquats. Les rapports de l'IGA sont soumis au ministère. La Banque mondiale a examiné la performance de cette entité, qui joue le rôle d'agent de vérification indépendant pour le PforR en cours géré par le MAPMDREF, et l'a jugée satisfaisante.



(b) **IAV, ADA, ONSSA, Morocco Foodex et ONCA.** Toutes ces agences disposent d'un comité d'audit, d'un service d'audit interne, d'un manuel d'audit et d'une charte d'audit interne. Ces services et ces documents leur permettent d'adopter des plans d'audit annuels, de suivre leur exécution et d'assurer la mise en œuvre des recommandations. Ces missions d'audit interne sont généralement programmées selon une approche fondée sur l'analyse des risques et les rapports sont transmis aux directeurs généraux de ces entités.

(c) **INRA.** Cette agence dispose d'une inspection générale qui agit en tant qu'auditeur interne de l'entité centrale et des entités décentralisées. Elle dispose également d'un Manuel de procédures qui définit les procédures de planification et de réalisation des missions d'audit.

Dispositifs de lutte contre la corruption

44. **Risque de fraude et de corruption.** Les contrôles financiers *ex ante* et *ex post* du Programme ont été jugés adéquats pour faire face aux risques de fraude et de corruption liés à la construction d'infrastructures et au financement de projets jeunesse respectivement dans les domaines de résultat 2 et 1. Ces dispositions comprennent plusieurs institutions efficaces jouant un rôle complémentaire rôles: Bureau du Médiateur, Cour des comptes, Inspection générale du MAPMDREF (IGA), *Commission nationale de la commande publique* (CNCP) et IGF.

45. **Actions liées à la fraude et à la corruption.** L'Emprunteur: (a) prendra toutes les mesures appropriées pour s'assurer que le Programme est exécuté conformément aux Directives anti-corruption de la Banque; (b) prendre toutes les mesures appropriées pour prévenir la fraude et la corruption en rapport avec le Programme, y compris (mais sans s'y limiter) l'adoption et la mise en œuvre de pratiques fiduciaires et administratives appropriées et d'arrangements institutionnels pour garantir que le produit du Prêt ne soit utilisé qu'aux seules fins pour lequel le prêt a été accordé; (c) informer sans délai la Banque de toutes les allégations crédibles et matérielles ou autres indications de fraude et de corruption en rapport avec le Programme qui sont portées à son attention, ainsi que des enquêtes et autres mesures que l'Emprunteur se propose de prendre à cet égard; (d) sauf accord contraire avec la Banque concernant un cas particulier, prendre en temps opportun les mesures appropriées pour enquêter sur ces allégations et indications; rendre compte à la Banque des mesures prises dans le cadre d'une telle enquête, à des intervalles convenus entre l'Emprunteur et la Banque; et, dès l'achèvement d'une telle enquête, en faire rapport à la Banque; (e) si l'Emprunteur ou la Banque détermine qu'une personne ou une entité s'est livrée à la fraude et à la corruption en relation avec le Programme, prendre en temps opportun des mesures appropriées, satisfaisantes pour la Banque, pour remédier ou remédier à la situation et empêcher qu'elle ne se reproduise; et (f) veiller à ce que toute personne ou entité exclue ou suspendue par la Banque ne se voie pas attribuer un contrat ou autrement autorisée à participer au Programme pendant la période de cette exclusion ou suspension. La liste d'exclusion de la Banque, facilement accessible, sera vérifiée par toutes les entités adjudicatrices avant l'attribution des marchés.

46. **Rapports.** La prérogative de la Banque mondiale en matière d'enquête administrative pour les allégations de fraude et de corruption a été clarifiée à l'Emprunteur lors de la préparation du Programme. La collaboration de l'emprunteur avec la Banque sur les enquêtes administratives sur les allégations que la Banque entend poursuivre a été confirmée lors de la préparation. Conformément aux directives anticorruption de la Banque, le programme prendra des mesures pour garantir que « toute personne ou entité exclue ou suspendue par la Banque ne se voit pas attribuer un contrat ou autrement autorisée à participer au programme pendant la période de cette exclusion ou suspension ». Au cours des processus de passation des marchés, chacune des entités d'exécution vérifiera les noms du contractant par rapport à la base de données de la Banque (<http://www.worldbank.org/debarr>) des entrepreneurs exclus ou suspendus pour s'assurer qu'aucun de ces entrepreneurs ne se voit attribuer un contrat dans le cadre du Programme.



47. L'IGA recueillera - avec le soutien des institutions susmentionnées - et fera rapport à la Banque mondiale des allégations survenues dans le cadre du Programme par le biais des rapports d'étape annuels pendant la mise en œuvre du Programme. Le format de rapport comprendra les éléments suivants : (a) lieu et date de la plainte, (b) description de l'allégation, (c) description de l'avancement de l'enquête et (d) résultat de l'enquête. En outre, l'IGF, qui possède une vaste expérience dans les programmes d'audit financés par la Banque mondiale, accordera une attention particulière aux allégations de fraude et au respect des directives de la banque dans ce domaine. Les termes de référence définissant les modalités d'intervention de ces deux institutions comprendront des dispositions spécifiques relatives à la vérification du respect des lignes directrices de la Banque en matière de prévention de la fraude et de la corruption.

Audit financier

48. **Audit financier du Programme.** Les dispositifs d'audit financier du programme sont adéquats. L'IGF est l'entité chargée de la vérification des programmes du GdM, conformément aux dispositions d'audit financier du pays. L'équipe de gestion financière de la Banque mondiale a réalisé une évaluation complète de l'IGF en 2016, complétée par le PEFA 2016 et les revues annuelles⁵⁹ de la performance de cette entité. L'analyse de la capacité de cette institution a relevé les points suivants. Premièrement, l'IGF a acquis une crédibilité suffisante dans l'audit des programmes du GdM au cours des 20 dernières années en raison de la qualité de son personnel.⁶⁰ Deuxièmement, l'évaluation confirme que l'entité met en œuvre de manière adéquate les normes internationales d'audit (approche fondée sur les risques), au moyen d'un logiciel d'audit en ligne appelé Blue Audit, qui est utilisé par tous les auditeurs pour planifier, exécuter et rendre compte de leurs missions. Plus de 95 pour cent du plan annuel est exécuté. Le déploiement de Blue Audit, qui comprend un module sur le suivi des recommandations, a accru l'efficacité de l'IGF. Troisièmement, l'IGF a fait ses preuves dans l'audit de cinq PforR dans divers secteurs, y compris au niveau infranational (santé, transports urbains, gestion municipale, agroindustrie et risques intégrés). Les objectifs de ces audits, décrits dans les termes de référence respectifs, étaient de donner un avis sur l'utilisation des fonds. Les principaux problèmes soulignés dans les rapports sont relatifs : (a) aux dépenses non admissibles, (b) à l'absence de cartographie des risques et (c) au retard dans l'élaboration des rapports financiers. La mise en œuvre des recommandations associées à ces insuffisances est en cours et fait l'objet d'un suivi dans le cadre des missions d'appui à la mise en œuvre de la Banque mondiale.

49. Outre l'audit de l'IGF, les entités chargées de la mise en œuvre sont soumises à certains audits de performance par la Cour des comptes. Dans son dernier rapport d'audit⁶¹, la Cour a mis en évidence plusieurs lacunes relatives au secteur agricole, présentées dans les sections pertinentes de l'évaluation fiduciaire (entre autres, maturité et priorisation insuffisantes des projets d'investissement, retard dans l'indemnisation de la population affectée par les projets d'investissement).

50. L'IGF effectuera les audits financiers des dépenses du Programme. Les états financiers vérifiés comprendront toutes les dépenses du Programme, toutes sources de financement confondues. Aux fins de l'audit et étant donné que ce Programme implique plusieurs agences d'exécution, l'IGF effectuera son audit sur la base (i) de l'état consolidé des dépenses, à préparer par le MAPMDREF et (ii) des états financiers préparés par le MAPMDREF et les diverses agences d'exécution, reflétant leurs propres dépenses au titre du Programme. Les rapports d'audit seront préparés conformément aux termes de référence convenus, qui devront préciser les principes de formulation des opinions d'audit sur la base desdits états financiers dans leur ensemble, des modalités de vérification de la réalisation des ILD et de l'exécution des dépenses du Programme. La portée de ces audits comprendra un avis sur le système de passation des

⁵⁹ Réalisés en mars 2017 et février 2018.

⁶⁰ Environ 125 auditeurs. Le plan de recrutement comprend l'intégration sur les trois ans à venir à partir de 2017, sur une base concurrentielle, d'environ 25 nouveaux auditeurs

⁶¹ http://www.courdescomptes.ma/upload/_ftp/documents/12_Programme%20dextension%20de%20lirrigation.pdf



marchés (contrôle visant à empêcher les entreprises radiées ou suspendues d'obtenir des contrats). Les rapports d'audit devront être soumis au plus tard neuf mois après la clôture des comptes.

Capacité de passation de marchés et de gestion financière

51. **Capacité du personnel.** Le Programme comprend un plan de renforcement des capacités du personnel des différentes agences impliquées dans la mise en œuvre. L'évaluation de la capacité du personnel du MAPMDREF et des autres agences d'exécution a permis de conclure que la faible capacité du personnel au niveau décentralisé constitue le principal obstacle qui pourrait influer sur la mise en œuvre du Programme.

- (a) **MAPMDREF.** La Direction des finances comprend cinq unités et est dotée d'un personnel qualifié. Elle dispose d'une expérience avérée dans la mise en œuvre d'opérations en modalité projet et de PforR financés par la Banque mondiale. Afin de gérer la charge de travail croissante, l'équipe est soutenue par un cabinet d'assistance technique. Ce dispositif sera profitable au PforR proposé.
- (b) **ADA, IVA, INRA, ONSSA, et ONCA.** Toutes ces agences disposent d'un personnel suffisant et qualifié au niveau central pour exécuter les fonctions financières et comptables liées aux activités du Programme. Cependant, au niveau décentralisé, les capacités du personnel peuvent être insuffisantes, en particulier pour assurer la coordination des activités et la consolidation des informations financières. L'équipe de la Banque mondiale pourrait appuyer les agences d'exécution dans l'élaboration de modèles de rapports financiers à utiliser par tous les acteurs, tant au niveau central que décentralisé.

52. **Contribution au PAP.** Le Tableau A4.8 présente en détail les actions fiduciaires du PAP.



Tableau A4.8. Actions fiduciaires du PAP

Entités	Risques/Faiblesses	Mesures d'atténuation	Responsables	Echéances	Type d'action (PAP, AT, ILD)
MAPMDREF/ADA	<ul style="list-style-type: none">Finalisation du guide dédié, incluant des dispositions relatives au mécanisme de financement en faveur des jeunesPossible utilisation inadéquate des fonds alloués à l'initiative pilote pour l'émergence et l'autonomisation des coopératives de services agricoles pour les jeunes	<p>Inclusion de deux sections dans le MOP :</p> <ul style="list-style-type: none">Une section dédiée au programme de financement des jeunes.Une section dédiée à l'initiative pilote pour l'émergence et l'autonomisation des coopératives de services agricoles pour les jeunes <p>Ces deux sections préciseront les critères et les modalités de sélection des bénéficiaires et les mécanismes de suivi des résultats.</p> <p>L'examen de la conformité des projets d'investissement jeunesse avec ces deux sections du MOP sera inclus dans les termes de référence de l'audit financier annuel du programme qui sera réalisé par l'IGF.</p> <p>Ces deux sections</p>	MAPMDREF/ADA	30 jours après l'entrée en vigueur	PAP



Entités	Risques/Faiblesses	Mesures d'atténuation	Responsables	Echéances	Type d'action (PAP, AT, ILD)
		seront produits par le MAPMDREF et l'ADA, avec l'appui de l'équipe fiduciaire de la Banque.			
MAPMDREF/DDFP	Retards dans le processus de passation des marchés pour l'exécution des travaux de génie civil liés aux quatre marchés de gros	Présentation du rapport trimestriel de suivi de la performance des achats	MAPMDREF/DDFP	Trimestrielle	PAP
IAV	Acquisition du matériel informatique sans le lancement de la nouvelle formation spécialisée en Sciences des données appliquées à l'agriculture	Synchronisation entre le processus budgétaire d'acquisition du matériel didactique et le processus d'accréditation du nouveau cours de formation par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.	IAV	Au cours de la programmation budgétaire annuelle	PAP
ONSSA	Retard dans la budgétisation et l'exécution des activités techniques avant le lancement du système d'information géographique	Calendrier budgétaire intégré, présentant en détails à la fois le calendrier de réalisation des études techniques du projet et le calendrier d'acquisition du logiciel et des images satellites.	ONSSA	Au cours de la programmation budgétaire annuelle	PAP

Section 4 : Améliorations des capacités



53. **Renforcement de capacités.** Le plan de renforcement des capacités de gestion financière est présenté en détails dans le Tableau A4.8 ci-dessous :

Tableau A4.8 : Actions de renforcement des capacités de gestion financière

Actions	Activités	Responsables	Echéances	Moyens de vérification
Renforcement des capacités des acteurs concernés	Développement du module de formation sur : - Les rapports financiers - La préparation des états financiers consolidés	Equipe de GF de la Banque mondiale/MAPMDREF	Pendant le premier semestre de mise en œuvre du Programme	- Module de formation développé - Rapports sur la formation préparés
Renforcement des capacités de coordination des entités régionales et locales participant au Programme	Organisation de séances de travail entre les acteurs au niveau infranational pour : - Elaborer des fiches de suivi pour les projets impliquant plusieurs partenaires au niveau infranational ; - Echanger autour des bonnes pratiques de coordination.	Equipe de GF de la Banque mondiale/MAPMDREF	Avant la fin de la première année	- Rapports sur les séances de travail préparés
Renforcement du S&E dans le système de gestion financière	Suivi et établissement de rapport	Equipe de GF de la Banque mondiale	Avant la fin de la première année	Rapports financiers de suivi soumis par toutes les agences d'exécution impliquées dans le Programme

Section 5 : Appui à la mise en œuvre

54. L'appui à la mise en œuvre fiduciaire couvrira :

- Le suivi de l'avancement de la mise en œuvre pour s'assurer que la réalisation des résultats du programme et des ILD est de nature fiduciaire ;
- L'appui à l'Emprunteur pour résoudre les problèmes de mise en œuvre et entreprendre le renforcement des capacités institutionnelles ;
- La conformité aux rapports d'audit, y compris la mise en œuvre du PAP ; et
- Le contrôle, le cas échéant, du respect des dispositions fiduciaires des engagements juridiques.

**ANNEXE 5. RESUME DE L'EVALUATION DES SYSTEMES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX**

1. L'Evaluation des Systèmes Environnementaux et Sociaux (ESES) a été entreprise par la Banque mondiale dans le cadre de la préparation du Programme axé sur les Résultats (PforR) en appui à la Stratégie Génération Green (SGG). Le PforR, prêt d'un montant de 200 millions USD accordé au Gouvernement du Royaume du Maroc, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie Génération Green (SGG) 2020-2030 approuvée en janvier 2020. L'Objectif de développement du PforR est d'améliorer l'inclusion économique des jeunes en milieu rural, ainsi que l'efficacité et la durabilité environnementale des chaînes de valeur agroalimentaires. La réalisation de cet objectif s'appuiera sur les résultats des programmes antérieurement mis en œuvre, notamment le PMV lancé en 2008, et le PforR (2018-2022) sur le Renforcement des chaînes de valeur agroalimentaires. Le PforR a été conçu pour contribuer à la réalisation de la SGG, favoriser la transformation digitale du secteur agricole et apporter une solution à la crise actuelle du COVID-19 (et crises similaires à venir). En particulier :

- a. L'accent mis sur l'emploi des jeunes en milieu rural peut être un élément clé de la réponse économique du Gouvernement à la crise ;
- b. Le soutien aux chaînes d'approvisionnement peut aider à saisir de nouvelles opportunités sur les marchés d'exportation et garantir la résilience des chaînes d'approvisionnement nationales lors de crises futures similaires ;
- c. Les interventions liées à la digitalisation de l'agriculture permettront d'accélérer la transformation digitale du secteur, rendue encore plus nécessaire par la crise du COVID-19 (mesures de distanciation sociale) ;
- d. Le PforR contribuera à rendre opérationnelle la dimension verte de la nouvelle stratégie, notamment concernant les mesures d'utilisation efficace de l'eau dans l'irrigation, qui est un élément clé de la réponse à la sécheresse actuelle.

2. **L'ESES examine les systèmes de gestion environnementale et sociale du PforR.** Elle évalue leur conformité aux dispositions de la Politique et des Directives de la Banque concernant le Financement de Programmes axés sur les résultats dans le but de gérer les risques du Programme et de promouvoir un développement durable. Le Paragraphe 9 de la Politique Opérationnelle (OP) décrit les principes de base à suivre dans l'ESES. Cette dernière se concentre sur l'analyse (i) du cadre législatif et réglementaire : lois, réglementations, procédures, etc. ; et (ii) la capacité des institutions impliquées dans le Programme à mettre en œuvre de façon effective des systèmes de gestion environnementale et sociale (le « système tel qu'il est appliqué dans la pratique »). L'accès à une variété d'informations et le recours à un processus de consultation approfondi, y compris une revue documentaire et des rencontres avec les parties prenantes, ont été bénéfiques à la préparation de l'ESES et le développement de mesures visant à renforcer le système de gestion environnementale et sociale.

3. Le Programme proposé comprend trois domaines de résultats qui se renforcent mutuellement. Chacun consiste en un ensemble d'activités dont plusieurs contribueraient à plus d'un Domaine de résultats :

- a. Domaine de résultats 1 : Amélioration des opportunités d'emploi et de génération de revenus pour les jeunes ruraux ;
- b. Domaine de résultats 2 : Amélioration de l'efficacité des systèmes de commercialisation des produits agricoles et agroalimentaires ;
- c. Domaine de résultats 3 : Renforcement de la digitalisation de l'agriculture et de l'adoption de pratiques climato-intelligentes.



4. **Bénéficiaires du Programme :** les bénéficiaires directs du Programme comprendront les jeunes en milieu rural, les petits et moyens producteurs et les entreprises opérant dans le secteur agroalimentaire (dont 25 pour cent sont des femmes). Ces bénéficiaires et un plus grand nombre de parties prenantes profiteront également d'une efficacité accrue des marchés de gros, du développement d'innovations dans la digitalisation de l'agriculture et de l'amélioration de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments. Ces bénéficiaires comprennent les entreprises du secteur agricole et agroalimentaire, tels que les agrégateurs, les commerçants et exportateurs, ainsi que les consommateurs marocains qui bénéficieront de produits plus sûrs et de meilleure qualité. Le nombre de producteurs et d'entrepreneurs agroalimentaires pouvant bénéficier d'une ou plusieurs activités du Programme dans les régions comprises dans la zone du Programme est estimé à environ 200 000.

5. **Zone géographique du Programme.** Elle comprendrait les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Orientale, Fès-Meknès, Rabat-Salé-Kénitra, Béni-Mellal-Khénifra, Casablanca-Settat, Marrakech-Safi, Drâa-Taïlalet, Souss-Massa et Guelmim-Oued Noun.

6. **La coordination générale de la mise en œuvre du PforR est confiée au MAPMDREF et sera exécutée à travers la DSS.** Le MAPMDREF sera responsable de la coordination générale de la gestion financière et de la passation des marchés pour le Programme. L'IGF effectuera les audits financiers des dépenses du Programme encourues par le MAPMDREF et les entités sous sa tutelle, concernées par ce Programme. Enfin, les responsabilités environnementales et sociales en rapport à la mise en œuvre du Programme seront confiées à la DSS avec le concours de l'UGP :



7. **Risques environnementaux et sociaux du Programme.** Les effets positifs sont nombreux et devraient se poursuivre à long terme en ce qui concerne les aspects suivants :

- a. L'exclusion de tout investissement impliquant des risques environnementaux et sociaux significatifs ou majeurs en raison de la nature même du PforR ;
- b. Le type d'aménagements et d'infrastructures limités et à petite échelle qui sont généralement bien situés et dont l'étendue spatiale est relativement faible ;
- c. Les structures et installations qui ne devraient pas engendrer des cas de pollution atmosphérique et sonore majeurs ou de dégradation significative de l'environnement ;
- d. La faisabilité, l'efficacité et le réalisme des activités prévues en se basant sur les résultats d'études diagnostiques préalables, selon des paramètres sociaux, économiques et environnementaux précis ;
- e. L'existence de diverses mesures maîtrisables et efficaces visant à atténuer les risques éventuels et assurer le suivi des impacts, tant pendant la phase de construction que pendant l'exécution des travaux ;
- f. L'existence d'institutions spécialisées capables de gérer la plupart des aspects environnementaux et sociaux du Programme ;
- g. L'existence d'une « Vision Stratégique pour l'intégration des femmes dans le développement des chaînes de valeur agricole », s'appuyant divers instruments nationaux pour faire progresser l'égalité des sexes ;
- h. L'existence d'un arsenal juridique approprié pour prendre efficacement en charge tous les aspects de la gestion environnementale et sociale du Programme.

8. Les risques environnementaux et sociaux ainsi que les impacts négatifs associés au Programme sont **considérés comme substantiels dans leur intégralité**. Les mesures proposées les rendront réversibles et faciles à atténuer. Des mesures d'atténuation efficaces faciliteront leur détection à l'avance et aideront à les éviter et à les minimiser. Ils seront testés à travers un système de surveillance et de suivi environnemental simplifié, qui permettra l'identification et la gestion des risques potentiels en temps réel. En raison de leur importance vis-à-vis de la durabilité du système de gestion Environnementale et Sociale, certaines de ces mesures d'atténuation ont été identifiées dans le Plan d'action E&S.

9. Le diagnostic environnemental et social des différentes activités a permis de les classer en fonction de leur potentiel de risque et d'identifier aussi bien les outils de planification nécessaires que les systèmes de contrôle et de suivi simples et efficaces. Les activités financées dans le cadre de ce Programme, qui peuvent éventuellement engendrer des risques environnementaux, s'inscrivent dans le Domaine de résultats 2 (DR2) et correspondent à « Amélioration de l'efficacité du marché et intégration des chaînes de valeur : (i) création de quatre marchés de gros (Agadir, Meknès, Marrakech et Berkane) ». Les risques E&S de ces activités pourraient être exprimés au cours des différentes phases de leur mise en place. Ces risques ont été cernés et des mesures d'atténuation appropriées définies pour chaque phase de développement, de construction et d'exécution.

10. **Système d'évaluation E&S du Programme.** Afin de combler les lacunes relevées dans l'ESES, ce Programme appuiera des mesures spécifiques visant à renforcer la performance du système de gestion environnementale et sociale du Maroc. Ces mesures seront mises en place à travers un Plan d'action de gestion environnementale et sociale relatif aux activités du Programme, incorporant un ensemble de mesures concrètes et spécifiques. **Le Plan d'Action ESES identifie deux séries de recommandations.** Chaque composante comprend des activités distinctes et complémentaires.

**11. La première série de recommandations se rapporte au renforcement de capacités et au système de gestion environnementale et sociale du MAPMDREF :**

- a. **Manuel technique.** L'élément spécifique de cette composante concerne la préparation d'un Manuel technique pour la gestion environnementale et sociale (MTGES). Ce Manuel sera conforme à la fois aux procédures d'évaluations environnementales et sociales du pays et aux dispositions de la Politique Opérationnelle de la Banque mondiale concernant le financement des PforR. Dans le contexte de la préparation du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) concernant les activités relatives aux ouvrages présentant des risques environnementaux et/ou sociaux modérés, les exigences du Manuel devraient aussi être énoncées dans les Termes de Référence (TdR) de chacun des sous-traitants (voir les Termes de Référence pour la préparation du Manuel en Annexe 3).
 - i. Le Manuel sera préparé par le MAPMDREF/la DDFP/la DSS pour ses services techniques et toutes les parties prenantes afin d'assurer que les procédures de gestion environnementale et sociale soient correctement comprises et totalement appropriées, en particulier :
 1. le personnel technique des Directions du MAPMDREF concernées
 2. le personnel technique de l'ONSSA
 3. le personnel technique de l'ADA
 4. le personnel technique de l'ONCA
 5. le personnel technique de Morocco Foodex
 6. le personnel des wilayas et des communes concernées
 7. le personnel de l'interprofession
 - ii. Le MTGES sera rédigé au cours des trois premiers mois de la mise en œuvre du Programme. Il contiendra une description de la méthodologie et l'ensemble des procédures et outils de gestion environnementale et sociale (analyse des risques sociaux et environnementaux, définition et mise en œuvre des mesures d'atténuation, gestion des plaintes, suivi et rapports).
- b. **Atelier de validation du Manuel.** Un atelier sera organisé afin de présenter les grandes lignes du MTGES aux représentants des principales parties prenantes du Programme et de recueillir leurs avis et suggestions avant la préparation de la version finale qui sera validée et publiée par le MAPMDREF.
- c. **Point focal.** Une personne sera désignée pour agir comme point focal pour la gestion environnementale et sociale du Programme. Ce Point focal sera rattaché à l'UGP et, en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes, aura pour responsabilité d'assurer :
 - i. La coordination et le suivi de la mise en œuvre des mesures visant à renforcer les systèmes de gestion sociale et environnementale, y compris la mise en place et le suivi du système de résolution des réclamations ;
 - ii. La collecte et la centralisation de toutes les informations relatives aux risques sociaux et environnementaux et leurs mesures d'atténuation ;
 - iii. Le suivi et l'évaluation de la mise en place des mesures d'atténuation et de l'intégration des données au niveau du système d'information ainsi que le reporting (conformément aux



principes décrits et présentés dans le MTGES).

12. La deuxième série de recommandations concerne le renforcement de la mise en œuvre et du suivi du système de gestion environnementale et sociale des principaux acteurs et représentants des parties prenantes du Programme. Cette composante comprend quatre types d'initiatives distincts :

- a. Information, sensibilisation : organisation de plusieurs initiatives visant à sensibiliser et informer un public assez large sur les enjeux environnementaux et sociaux des activités du Programme en matière d'ouvrages ;
- b. Formation : ce volet comprend l'organisation de sessions de formation plus spécialisées dédiées aux parties prenantes directement impliquées dans la mise en œuvre des investissements du Programme, en vue de renforcer leurs capacités sur les enjeux environnementaux et sociaux du PforR. Cela comprend notamment (i) la compréhension du MTGES, des procédures et pratiques ; et (ii) la maîtrise des outils de gestion environnementale et sociale ;
- c. Renforcement des réglementations environnementales grâce à la préparation et au suivi de l'intégration des aspects de la gestion environnementale et sociale dans la future loi qui régira le développement et l'exploitation des plateformes agroalimentaires ;
- d. Réalisation d'une évaluation stratégique environnementale et sociale du plan directeur du marché de gros. Entre autres, cette évaluation stratégique permettra de mesurer les impacts environnementaux et sociaux des activités des marchés de gros et de définir la procédure appropriée pour éliminer et/ou atténuer ces impacts afin de maintenir la durabilité du plan directeur.

13. Rapport environnemental et social : une fois remplis, les fiches de suivi et les rapports contenus dans le MTGES seront vérifiés et consolidés au niveau des Points focaux environnementaux et sociaux de l'UGP.

14. Le tableau ci-dessous présente tous les éléments du Plan d'Action Environnemental et Social qui feront partie intégrante du Plan d'action du Programme. Le coût de toutes les actions définies, concernant les composantes à la fois environnementales et sociales de l'ESES, seront inclus dans le budget global du Programme :

Tableau A5.1 Eléments du Plan d'action environnemental et social qui feront partie intégrante du Plan d'action du Programme

Action	Activités	Responsables	Echéances	Mesures
Actions pour renforcer le système et les capacités de gestion environnementale et sociale				
Manuel technique (Manuel des bonnes pratiques de gestion environnementale et sociale)	Elaboration du manuel technique	UGP/Point focal E&S	Mai 2021	Manuel technique soumis et approuvé par la Banque mondiale
	Outils sur le renforcement des systèmes environnementaux et sociaux à intégrer dans le manuel Atelier de validation avec les parties prenantes			Plan de diffusion
Point focal environnemental et social (E&S)	Elaboration des Termes de référence	UGP/ Point focal E&S	Description de mission	



	Nommé			
Diffusion et Formation sur le Manuel Technique	<p>Diffusion du Manuel technique E&S</p> <p>Formation du personnel clé des parties prenantes au Programme (PSSD, DF, ONSSA, ADA, DPA, ORMVA, RRA, etc.).</p>		Dans la deuxième moitié de 2021	Nombre de personnel clé formé
Mécanisme de traitement des plaintes	<ol style="list-style-type: none">1) Elaboration d'un canevas de recueil de plaintes spécifique au Programme ;2) Information, communication et diffusion auprès des parties prenantes du Programme ;3) Elaboration d'un canevas de rapport des plaintes.	UGP/Point focal E&S	Juin 2021	<p>1) Canevas soumis et validé par la Banque mondiale</p> <p>2) Nombre de parties prenantes adoptant le système ;</p> <p>3) Canevas de rapport soumis et validé par la Banque mondiale</p>



Mesures visant à renforcer la mise en œuvre et le suivi du système de gestion environnementale et sociale				
Evaluation environnementale et sociale stratégique	Stratégie des marchés de gros/Plan directeur de l'étude environnementale et sociale stratégique	UGP/ Point focal E&S	Fin juin 2021	ESES soumise à et approuvée par la Banque mondiale
Etudes d'impact environnemental et social des marchés de gros	Réalisation des EIES et du PGES y afférent des 4 marchés de gros	UGP/ Point focal E&S	L'EIES des 4 marchés de gros sont finalisées avant fin décembre 2021 et avant le début des travaux	EIES et PGES y afférents soumis à la Banque mondiale et approuvés
Plans d'inclusion et handicap	Faire en sorte que les infrastructures des marchés de gros (telles que les toilettes) soient accessibles à tous	UGP/ Point focal E&S	Au cours de la phase technique	Plans d'inclusion et handicap développés
Plans d'action social pour les marchés de gros	Préparation et mise en œuvre d'un plan d'action social en faveur de chaque marché de gros	UGP/ Point focal E&S	Avant le transfert des activités aux nouveaux marchés de gros	Plan d'action social élaboré, soumis à l'avis des parties prenantes et mis en œuvre
Code de conduite	Préparation, signature et respect de codes de conduite par entreprise participante afin de réduire le harcèlement sexuel et la violence basée sur le genre	UGP/Point focal E&S Entreprises participantes	Pendant toute la durée du Programme	Rapports réguliers adressés à la BM par le Point focal E&S
Mécanisme de traitement des plaintes	Recueil et traitement des plaintes	UGP/Point focal E&S	Pendant toute la durée du Programme	Rapport semestriel livré par le Point focal E&S
Procédures de gestion environnementale et sociale	Mise en œuvre de toutes les procédures et outils définis dans le Manuel technique	UGP/Point focal E&S	Fait avant la fin mai 2021. Mise en œuvre pendant toute la durée du Programme	Rapports de suivi livré par le Point focal
Procédures de suivi environnemental et social	Collecte régulière des rapports		Pendant toute la durée du Programme : Trimestrielle à l'intérieur de l'UGP Semestriellement partagé avec la	



La Banque mondiale

Programme axé sur les résultats - Génération Green du Maroc (P170419)

			BM	
Application et renforcement de la réglementation	Elaboration et intégration de la gestion E&S dans la future loi qui régira le développement et l'exploitation des plateformes agroalimentaires.		Avant la fin décembre 2021	Texte acceptable pour la Banque



ANNEXE 6. PLAN D'ACTION DU PROGRAMME

Description des actions	Source	ILD	Responsabilité	Echéance		Mesure des réalisations
(i) MOP validé par l'Emprunteur, et (ii) instructions émises pour son utilisation par les entités d'exécution du Programme	Technique		MAPMDREF	Autre	(i) 30 jours après l'entrée en vigueur (ii) Mars 2021	MOP validé et instructions émises
Recrutement d'une Assistance technique (AT) pour le renforcement des capacités de l'UGP	Technique		MAPMDREF	A la date butoir	30-juin-2021	Contrat d'embauche d' une AT signé
Nomination du Point focal E&S	Systèmes environnementaux et sociaux		UGP/Point focal E&S	Autre	31 mars 2021	Description de mission
Elaboration d'un Manuel technique (Manuel des bonnes pratiques de gestion environnementale et sociale) et préparation de l'atelier de validation	Systèmes environnementaux et sociaux		UGP/Point focal E&S	Autre	31 mai 2021	Manuel technique soumis à et validé par la Banque mondiale Plan de diffusion
Diffusion et formation sur le Manuel technique	Systèmes environnementaux et sociaux		UGP/Point focal E&S	Autre	A partir de la deuxième moitié de 2021	Nombre d'employés clé formés
Procédures de gestion environnementale et sociale – Mise en œuvre de toutes les procédures et outils définis dans le Manuel technique	Systèmes environnementaux et sociaux		UGP/Point focal (E&S)	Autre	Avant le 31 mai 2021 ; mis en œuvre tout au long du Programme	Rapports de suivi soumis par le Point focal
Evaluation environnementale et sociale stratégique – Stratégie des marchés de gros/plan directeur ESES	Systèmes environnementaux et sociaux		UGP/Point focal E&S	Autre	30 juin 2021	ESES soumis à la Banque mondiale et approuvé
Etudes d'impact environnemental et social des marchés de gros – Réalisation et publication des EIIES des 4 marchés de gros et plans d'action de réinstallation si nécessaire.	Systèmes environnementaux et sociaux		UGP/Point focal E&S	Autre	31 décembre 2021 et avant le début des travaux	ESES et PGES subsidiaires soumis à la Banque mondiale et validés
Application et renforcement des réglementations –	Systèmes environnementaux et sociaux		UGP/Point focal (E&S)	Autre	Avant la fin de la première année	Texte acceptable pour la Banque



Elaboration et intégration de la gestion E&S dans l'Arrêté du MI fixant les modalités pour la création et le fonctionnement des marchés de gros modernisés						
Plans d'inclusion des personnes en situation de handicap	Systèmes Environnementaux et Sociaux	UGP/Point focal E&S	Autre	Durant la phase de planification technique	Plans d'inclusion développés	
Elaboration d'un mécanisme de traitement des plaintes et d'un canevas de rapport afférent	Systèmes environnementaux et sociaux	UGP/Point focal E&S	Autre	30 juin 2021	Canevas soumis à et validé par la Banque mondiale ; Nombre de parties prenantes adoptant le système ; Canevas de rapport soumis à la Banque mondiale et validé.	
Mécanisme de traitement des plaintes –Recueil et traitement des plaintes	Systèmes environnementaux et sociaux	UGP/Point focal E&S	Autre	Pendant toute la durée du Programme	Rapports semestriels soumis par le Point focal E&S	
Plans d'action sociaux concernant les 4 marchés de gros – Elaboration et mise en œuvre	Systèmes environnementaux et sociaux	UGP/Point focal E&S	Autre	Avant le transfert des activités aux nouveaux marchés de gros	Plans d'action sociaux élaborés, en consultation avec les parties prenantes, et mis en œuvre	
Code de conduite préparé, signé et respecté	Systèmes environnementaux et sociaux	UGP/Point focal E&S, Entreprises participantes	Autre	Pendant toute la durée du Programme	Rapports réguliers du Point focal E&S à la BM	
Procédures de gestion environnementale et sociale – Préparation de rapports réguliers	Systèmes environnementaux et sociaux	UGP/Point focal E&S	Autre	Avant la fin de la 1ère année d'activité	Rapports de suivi soumis par le Point focal	
Synchronisation entre le processus budgétaire d'acquisition de supports de formation et le processus d'accréditation du nouveau cours de formation par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Systèmes fiduciaires	IAV	Autre	Au cours de la programmation du budget annuel	Synchronisation mise en œuvre	
Elaboration d'une planification budgétaire intégrée, détaillant à la fois le calendrier de réalisation des études techniques du projet et le calendrier d'acquisition du logiciel et des images satellites.	Systèmes fiduciaires	ONSSA	Autre	Au cours de la programmation du budget annuel	Planification budgétaire intégrée élaborée	



Préparation de rapports trimestriels de suivi de la performance des achats pour réduire les retards dans le processus d'achat	Systèmes fiduciaires	MAPMDREF/ DDFP	Récurrent	Trimestriellement	Disponibilité des rapports de suivi de la performance trimestrielle de passation de marché
Inclusion de deux sections dans le MOP : <ul style="list-style-type: none">• Une section dédiée au programme de financement des jeunes.• Une section dédiée à l'initiative pilote pour l'émergence et l'autonomisation des coopératives de services agricoles pour les jeunes	Systèmes fiduciaires	MAPMDREF/ADA	Autre	30 jours après la mise en vigueur	Sections du MOP dédiées au financement des projets jeunesse élaboré
Elaboration d'un système S&E intégré simple pour la mise en œuvre du Programme	Autre	MAPMDREF	A la date butoir	31-Mar-2021	Système de S&E déployé et opérationnel
Réalisation d'évaluations à mi-parcours et finale de la mise en œuvre, des résultats et impacts du Programme	Autre	MAPMDREF	Autre	30 Juin 2023 (mi-parcours), 31 Mars 2025 (fin du Programme)	Evaluations réalisées



ANNEXE 7. PLAN D'APPUI A LA MISE EN OEUVRE

1. **Le Plan d'appui à la mise en œuvre (PAMO) est basé sur les directives d'appui à la mise en œuvre des opérations de PforR et adapté à la conception et au profil de risque du Programme.** L'Emprunteur étant responsable de la mise en œuvre globale du Programme, y compris dans ses aspects techniques, le mandat principal de la Banque dans l'appui à la mise en œuvre du Programme comprend : (i) l'examen de l'avancement de la mise en œuvre, y compris le PAP et la réalisation des résultats et ILD du Programme ; (ii) l'appui à la résolution des problèmes et goulots d'étranglement apparaissant pendant la mise en œuvre du Programme ; (iii) l'appui au renforcement des capacités techniques et institutionnelles du Gouvernement dans la mise en œuvre du PAP, la réalisation des ILD et autres résultats ; (iv) le suivi de l'adéquation de la performance des systèmes (c'est-à-dire à travers les rapports de suivi, d'audit, et de visites sur le terrain) ainsi que le respect des accords juridiques et, si nécessaire, du Plan d'action du Programme ; et (v) l'accompagnement du Gouvernement dans le suivi et la gestion de l'évolution des différents types de risques.

2. **Le PAMO est axé sur les actions que la Banque réalisera et sur les besoins correspondants en termes de compétences et de ressources.** La réussite de l'appui et du suivi de la mise en œuvre du Programme reposera sur l'implication d'un groupe multidisciplinaire constitué d'experts techniques et de spécialistes fiduciaires, environnementaux et sociaux. L'approche consiste à mobiliser dès le départ l'expertise mondiale de la Banque afin d'aider à opérationnaliser les améliorations dans la conception, tout en se reposant sur un noyau d'experts techniques qui apporteront régulièrement conseils et appui aux agences impliquées dans la mise en œuvre du Programme. Bien que l'évaluation de la réalisation des ILD et résultats est prévue à chaque fin d'année, une approche d'appui à la mise en œuvre par tranche de quatre mois sera appliquée pour la première année, comprenant une mission d'appui spécifique d'une semaine. La fréquence de mise en œuvre de cette approche passera à six mois pendant les quatre années restantes de l'exécution du Programme. En outre, un certain nombre d'experts techniques sont basés dans la région et travaillent dans le bureau pays, ce qui permettra le suivi dans en temps opportun de problèmes et/ou domaines de préoccupation spécifiques.

3. **Le Programme proposé nécessitera un appui technique bien coordonné de la part de l'équipe de la Banque mondiale, en particulier pendant les phases préliminaires de la mise en œuvre.** La mise en œuvre du Programme impliquera des interventions conjointes de divers acteurs gouvernementaux comprenant les directions et agences du MAPMDREF (DF, DDFP, DSS, DEFR, ONSSA, ADA, ONCA, DRA), ainsi que les autres Ministères (MEFRA, MICEVN et MI) et les entités (Wilayas).

Tableau A7.1 Objectif principal de l'appui à la mise en œuvre

Temps	Objectifs	Compétences Requises	Estimation des Ressources
Mois : 0-12	Mise en œuvre du PAP ; adaptation des procédures opérationnelles et communication de ces procédures aux entités de mise en œuvre ; mise en place de dispositifs pour la vérification indépendante de la conformité aux ILD ; renforcement du système S&E à différents niveaux	Fiduciaire ; Gestion environnementale et sociale ; S&E ; Technique (entreprenariat des jeunes ; développement des infrastructures de marché de gros ; agriculture climato-intelligente ; technologies numériques ; sécurité sanitaire des aliments ; services de vulgarisation)	3 missions d'appui à la mise en œuvre <u>Total 36 semaines sur 12 mois</u>
Mois : 13-60	Revue de l'avancement de la mise en œuvre ; recouplement des liens entre planification, budget et résultats ; accompagnement en cas	Fiduciaire ; gestion environnementale et sociale ; S&E ; Technique (entreprenariat des jeunes ; développement des infrastructures de	2 missions d'appui à la mise en œuvre par an, y compris l'évaluation à mi-



	de litiges sur les ILD	marché de gros ; agriculture climato-intelligente ; technologies numériques ; sécurité sanitaire des aliments ; service de vulgarisation)	parcours : <u>Total de 96 semaines sur 48 mois</u>
--	------------------------	---	---

Tableau A7. 2 Ensemble de compétences requises pour l'équipe de travail chargée de l'appui à la mise en œuvre (durée totale du programme)

<i>Besoins en compétences</i>	<i>Nombre de personne-semaines</i>	<i>Nombre de missions</i>
Gestion de l'équipe de travail	30	11
Entreprenariat des jeunes	13	11
Développement des infrastructures de marché de gros	11	11
Agriculture climato-intelligente	15	7
Technologies numériques	11	11
Vulgarisation agricole	11	11
S&E	11	5
Passation de marchés, GF et gouvernance	11	5
Gestion environnementale et sociale	10	5
Juridique	1	0

Tableau A7. 3 Rôle des partenaires au développement dans la mise en œuvre du Programme

<i>Nom</i>	<i>Rôle</i>
FAO	Mobilisation des experts techniques (en particulier sur l'agriculture climato-intelligente et la sécurité sanitaire des aliments) par le biais du Programme de coopération FAO/Banque mondiale pour contribuer à l'appui à la mise en œuvre
AFD	L'AFD participera aux missions de supervision de la Banque mondiale et sera impliquée dans le dialogue continu avec le MAPMDREF concernant les activités de mise en œuvre de la SGG. L'AFD assurera, parallèlement à la Banque mondiale, la coordination entre le PforR et le programme TREEA.



**ANNEXE 8. CATALYSER LA CROISSANCE, L'INCLUSION ET L'EMPLOI
A TRAVERS L'AGRICULTURE AU MAROC**

1. A la suite d'une décennie d'investissements s'inscrivant dans le cadre du PMV, la production agricole a connu une forte croissance, la vulnérabilité au climat a baissé d'un niveau qui avait été très élevé, et la productivité totale des facteurs (PTF) a connu une augmentation rapide. Le fort engagement politique à l'égard des objectifs de productivité, de compétitivité et de développement du PMV a été étayé par d'importants investissements publics et privés s'élevant à un montant supérieur à 88 milliards dirhams sur la période 2008-2010 et atteignant environ 12 pour cent du budget d'investissement total du Gouvernement jusqu'en 2017. Sur cette période, la croissance de la productivité agricole a été beaucoup plus élevée que celle des autres secteurs économiques. En termes de répartition de l'investissement agricole, dans le cadre du PMV, les plus grosses parts d'investissement ont été allouées aux régions les plus dépendantes à l'agriculture.

2. Au cours de la dernière décennie, la forte croissance dans le domaine de l'agriculture a été soutenue par un appui considérable au secteur grâce à l'investissement catalysé par le PMV. La comparaison internationale de l'appui à l'agriculture du Maroc indique qu'en part de PIB, le niveau de l'appui sur la période 2013-2017 est comparable à celui des autres pays, et que généralement durant cette période, l'appui s'est même révélé inférieur à celui de la plupart des pays de l'OCDE. En prenant en considération le fait que l'agriculture ne représente qu'une petite part du PIB dans les pays de l'OCDE, alors qu'elle tient une grande part du PIB au Maroc, l'appui à l'agriculture du Maroc demeure relativement faible en comparaison avec celui d'autres pays.

Tableau A8.1 : Estimation de l'Appui Total en Part de PIB du Pays (en %)

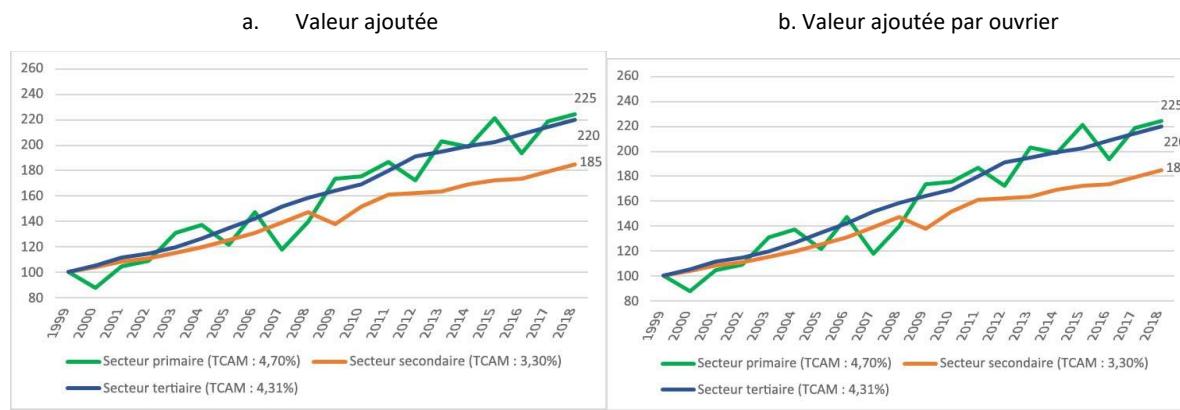
	2013	2014	2015	2016	2017
Maroc^{1/}	0,34	1,64	0,67	1,20	0,50
Estimations de l'OCDE :^{2/}					
1. Pays de l'OCDE					
Australie	0,15	0,16	0,13	0,17	0,22
Brésil	0,49	0,44	0,37	0,48	0,35
Canada	0,39	0,35	0,34	0,39	0,32
Chili	0,29	0,32	0,33	0,30	0,31
Colombie	1,89	1,58	1,55	1,48	1,12
Union européenne (28 pays)	0,90	0,76	0,79	0,78	0,75
Islande	0,96	1,16	1,20	1,20	1,11
Japon	1,02	0,91	0,87	0,96	0,97
Corée	1,88	1,67	1,65	1,51	1,55
Mexique	0,60	0,66	0,65	0,54	0,56
Nouvelle-Zélande	0,28	0,28	0,26	0,28	0,24
Norvège	0,80	0,86	0,91	0,96	0,88
OCDE - Total	0,70	0,65	0,65	0,65	0,62
Suisse	0,99	1,11	1,10	1,11	1,03
Turquie	1,94	2,21	2,35	2,46	1,94
États-Unis	0,52	0,53	0,50	0,49	0,46
2. Pays non membres de l'OCDE					
Argentine	-3,30	-4,15	-2,04	-0,81	-0,53
Chine (République populaire de)	2,48	2,36	2,41	2,22	1,96
Costa Rica	0,92	0,80	0,99	0,80	0,56
Inde	-3,83	-0,96	1,10	0,11	0,65
Indonésie	3,23	3,58	3,86	3,82	3,68
Kazakhstan	1,20	0,66	1,22	0,28	0,69
Philippines	3,42	3,59	3,18	2,93	2,63
Russie	0,99	0,65	0,81	0,81	0,71
Afrique du Sud	0,27	0,28	0,39	0,23	0,30
Ukraine	0,35	-0,16	0,29	-0,30	-0,09
Viet Nam	0,90	0,11	-0,12	-0,56	0,27

Sources : 1/ Calculs de l'auteur (pour le Maroc), and 2/ OCDE (différentes années, autres pays).



3. Ces dernières années, la politique et les investissements du Gouvernement en rapport à l'agriculture se sont traduits par une forte croissance moyenne de la valeur ajoutée agricole. Tel que l'indique la Figure A8.1.a, le secteur primaire (agriculture) a enregistré une croissance moyenne annuelle de 5 pour cent en valeur réelle entre 1999 et 2018, dépassant celle du secteur tertiaire (services) qui affichait 4 pour cent et celle du secteur secondaire (industrie et travaux publics) qui était de 3 pour cent. La forte croissance de la productivité du travail à temps partiel est encore plus importante, ainsi que celle de la productivité totale des facteurs (PTF). En effet, et comme le montre la Figure A8.1.B, en chiffres réels, la valeur ajoutée par ouvrier du secteur primaire a connu un taux de croissance annuel de 5 pour cent entre 1999 et 2018, alors que les taux de croissance de la productivité du travail à temps partiel n'étaient que d'environ 2 pour cent dans les secteurs de l'industrie et des services.

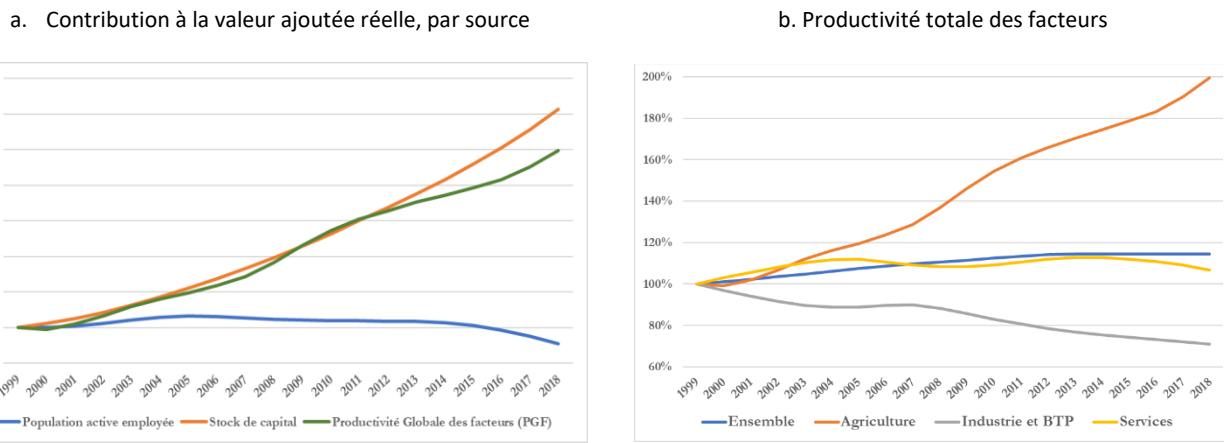
Figure A8.1 : Evolution de la croissance de la valeur ajoutée réelle dans les trois grands secteurs économiques (base 100 : 1999)



Source : Estimations personnelles basées sur les données officielles du HCP.

4. La croissance soutenue dans le secteur agricole résulte principalement de l'intensification et la croissance des investissements. La politique agricole mise en place ces dernières années, et en particulier depuis le lancement du PMV, a mis un accent particulier sur les investissements agricoles et a abouti à une importante augmentation du stock de capital dans l'agriculture. Ceci, à son tour, a conduit à une croissance significative de la productivité totale des facteurs (Figure A8.2.a). En termes de contribution de chaque composante à la croissance observée, la contribution du travail était négative (-7%) alors que les contributions du capital et de la PTF étaient positives, respectivement à 36 pour cent et 72 pour cent.

Figure A8.2 : Importance relative des sources de croissance et de productivité (base 100 : 1999)



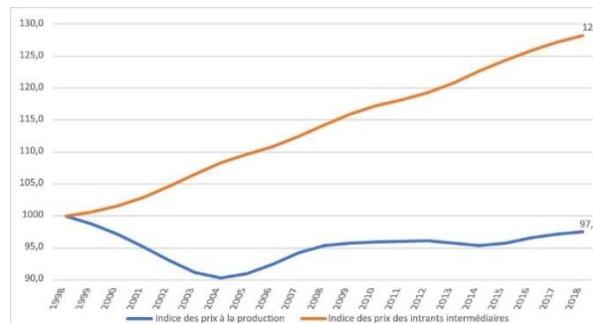


Source : Estimations personnelles basées sur les données officielles du HCP.

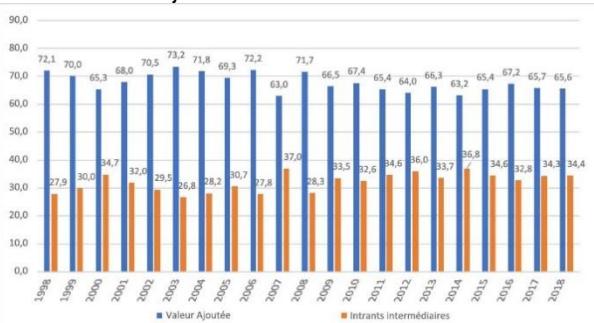
5. L'analyse des déterminants de la croissance de la production du secteur indique qu'elle était principalement due aux investissements en capital et à la croissance de la productivité totale des facteurs, et qu'elle s'est produite dans un contexte fortement dissuasif engendré par la baisse des prix réels à la production. En effet, la Figure A8.3.a. montre qu'au cours des deux dernières décennies, les prix à la production ont stagné alors que les prix des intrants agricoles avaient augmenté de pratiquement 28 pour cent sur la même période.

Figure A8.3 : Parts et prix de la consommation intermédiaire du secteur agricole

a. Consommation intermédiaire et prix à la production



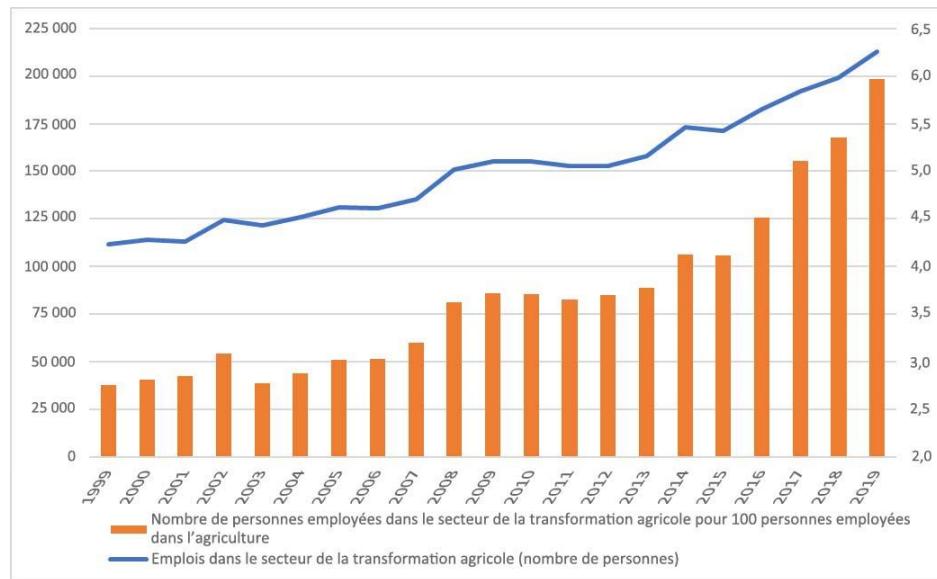
b. Consommation intermédiaire et part des Indices de valeur ajoutée



6. Ainsi, jusqu'à présent, le Maroc a bien réussi en termes d'augmentation de la production et de la productivité agricoles. Cependant, il fait maintenant face à un environnement difficile dans la mesure où gagner davantage en productivité ne peut se faire sans un changement de stratégie. Etant donné que les améliorations de productivité ont été engendrées principalement par des investissements en capital, augmenter la productivité et promouvoir les investissements privés dans l'agriculture, en mettant l'accent sur le renforcement du climat des investissements privés dans le secteur agricole en milieu rural, permettraient de réaliser des gains supplémentaires plus importants.

7. La problématique du chômage en milieu rural du Maroc affecte de plus en plus et de façon disproportionnée les jeunes, entraînant des problèmes sociaux. En parallèle, un développement positif s'est produit, à savoir la diminution considérable du travail des enfants dans l'agriculture, et l'augmentation de la productivité agricole joue souvent un rôle catalytique en ce qu'il donne accès à l'éducation aux enfants grâce à l'engagement des coopératives agricoles dans des projets sociaux.

8. En outre, d'un point de vue positif, l'emploi dans les chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires (agroindustrie) a connu une hausse avec des possibilités de croissance potentielle plus élevées à mesure que les revenus augmentent et que les transformations structurelles et une transition rurale-urbaine continuent de s'opérer. Contrairement à l'emploi agricole rural, les activités rurales non agricoles présentent une augmentation en termes d'emploi global. En effet, entre 1999 et 2017, autant l'emploi de la population active âgée de moins de 25 ans présentait une tendance à la baisse (- 65 mille emplois), autant l'emploi de la population active âgée de plus de 24 ans affichait une tendance à la hausse, exception faite de ce que le taux d'augmentation de l'emploi des plus de 24 ans était largement supérieur au taux de diminution de l'emploi des moins de 25 ans. Il en a résulté une augmentation positive de 0,44 millions d'emplois dans les activités rurales non agricoles entre 1999 et 2017. Cette évolution indique que la croissance observée dans l'agriculture entraîne la création de davantage d'emplois en milieu rural et en dehors du secteur. Une autre indication de cette création d'emplois induite par l'agriculture en dehors du secteur lui-même peut être illustrée par l'augmentation de l'emploi dans le secteur de la transformation agricole, l'emploi dans ce secteur ayant plus que doublé ces 20 dernières années (Figure A8.4).

**Figure A8.4 : Emplois dans le secteur et emplois induits par l'agriculture**



ANNEXE 9. STRATEGIE GENERATION GREEN : PRESENTATION SOMMAIRE

1. **A travers le PMV (2008-2020), le Maroc a promu l'économie verte et a cherché à accroître la résilience et l'adaptation des populations rurales au changement climatique. Le pays a récemment mis en œuvre la SGG 2020-2030.** Lancé en 2008, le PMV avait pour but de favoriser la croissance et la compétitivité du secteur agricole – s'en servant comme levier pour soutenir une croissance inclusive, notamment parmi les populations pauvres et rurales – et renforcer la résilience du secteur à la volatilité météorologique et au changement climatique. En fin 2019, le portefeuille du Ministère de l'Industrie et du Commerce a été élargi pour inclure l'Economie numérique et verte, soulignant davantage l'engagement du GdM à saisir l'opportunité de la croissance verte et à s'attaquer de front aux défis posés par le changement climatique. Le 13 février 2020, le Roi Mohamed VI a lancé la nouvelle Stratégie Génération Green 2020-2030, qui s'appuie sur les réussites du PMV, pour créer une nouvelle génération de travailleurs et d'entrepreneurs agricoles, en particulier parmi les jeunes et les populations rurales, avec des mesures d'accompagnement innovantes.

2. **Dans le cadre de la SGG, le GdM cherche désormais les moyens d'approfondir et d'élargir les impacts positifs du PMV.** En ce qui concerne la production et la commercialisation, l'évaluation effectuée en 2018 par le MAPMDREF met en évidence trois principaux axes d'amélioration : (i) meilleure structuration des canaux de distribution ; (ii) modernisation des abattoirs ; et (iii) plus de valeur ajoutée. Cependant, la même évaluation soulève la nécessité d'une stratégie plus inclusive, reconnaissant que le PMV ne profitait pas suffisamment aux petits producteurs et autres groupes vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes. Enfin, la SGG indique que le développement d'un secteur agricole durable requiert encore beaucoup d'efforts. Par conséquent, en s'appuyant sur les réalisations du PMV, la nouvelle stratégie est axée sur la création d'une classe moyenne rurale et se concentre particulièrement sur le développement du capital humain et d'une agriculture durable.

3. **La SGG repose sur deux fondements : (i) le capital humain ; et (ii) la pérennisation du développement du secteur agricole.** Au titre du premier fondement, la SGG porte principalement sur : (i) l'appui au développement d'une nouvelle génération de classe moyenne agricole ; (ii) le soutien aux jeunes entrepreneurs agricoles ; (iii) la consolidation des organisations agricoles ; et (iv) le renforcement des mécanismes d'appui. Au titre du second fondement, la stratégie est axée sur : (i) la consolidation des chaînes de valeur agricole ; (ii) la création de circuits commerciaux et de distribution modernes et efficaces ; (iii) l'assurance qualité des produits par le renforcement de l'innovation et les technologies vertes ; et (iv) le développement d'un secteur agricole résilient et écoresponsable.

4. **Au titre du premier fondement de la SGG, le GdM vise à contribuer à l'émergence d'une classe moyenne agricole par l'amélioration des revenus des agriculteurs et la protection sociale.** La SGG prévoit de le réaliser en : (i) améliorant les incitations et leur ciblage respectif pour augmenter les revenus des agriculteurs et permettre à 350 000 à 400 000 agriculteurs d'intégrer la classe moyenne (objectif d'intégration de 690 000 agriculteurs dans la classe moyenne) ; (ii) en élargissant la couverture par une assurance à 2,5 millions d'hectares de terres agricoles supplémentaires ; (iii) en améliorant l'accès des agriculteurs à la protection sociale, permettant à 3,3 millions agriculteurs, soit 80 pour cent de tous les agriculteurs d'avoir accès à la protection sociale ; (iv) en augmentant le Salaire minimum agricole garanti (SMAG) et en réduisant l'écart entre le SMAG et le Salaire minimum légal (SMIG) d'ici 2030.

5. **En outre, la SGG vise à améliorer l'inclusion des jeunes professionnels dans le secteur agricole et à offrir des opportunités de génération de revenus connexes.** Le GdM a l'intention de le réaliser par : (i) l'amélioration de l'utilisation d'1 million hectares de terres agricoles supplémentaires pour des activités économiques ; (ii) le soutien aux exploitations existantes et à la création de nouvelles exploitations pour attirer ainsi 180 000 nouveaux agriculteurs ; (iii) l'appui aux activités entrepreneuriales pour ainsi créer 170 000 nouveaux emplois ; (iv) le renforcement des services d'éducation et de qualification et l'éducation de 150 000 jeunes. Ces activités visent à assurer la transmission intergénérationnelle des exploitations et le développement continu du secteur agricole.



6. De plus, en vue de professionnaliser le secteur agricole, la SGG vise à assurer une meilleure restructuration et agrégation des agriculteurs autour des organisations agricoles et à réformer et moderniser les mécanismes de soutien. Le GdM vise à le faire : (i) en créant de nouvelles organisations socioéconomiques et en veillant à ce que 25 pour cent des agriculteurs soient organisés en conséquence ; (ii) en assurant le fonctionnement autonome des professions ; (iii) en réformant les services de conseil agricole et en augmentant le nombre de conseillers agricoles à 5 000 ; (iv) en offrant des services agricoles digitalisés et en veillant à ce que 2 millions d'agriculteurs y soient connectés ; et (v) en soutenant une nouvelle génération de projets en agriculture sociale et en veillant à ce que ces projets d'agriculture sociale couvrent une superficie supplémentaire de 350 000 à 400 000 ha.

7. Au titre du second fondement de la SGG, le GdM vise à soutenir davantage le développement des chaînes de valeur agricoles en assurant une intervention plus ciblée dans le segment en amont et une réallocation des efforts dans le segment en aval. Le GdM prévoit de le faire (i) en maintenant les efforts d'investissement et en rationnalisant les incitations en amont ; (ii) en soutenant la compétitivité des exportations ; (iii) en augmentant la valeur ajoutée des produits agricoles et en veillant à ce que 70 pour cent des produits bénéficient de valeur ajoutée ; et (iv) en soutenant l'émergence de nouvelles chaînes de valeur agricoles et en augmentant la superficie de culture de produits biologiques de 100 000 ha.

8. En outre, la SGG vise à mieux structurer et à moderniser les canaux de distribution, à améliorer la qualité des produits vendus aux consommateurs finaux, et à investir dans l'utilisation efficace de l'eau et de l'énergie, afin de préserver les ressources naturelles et de créer des activités génératrices de revenus et d'emplois. Plus précisément, le GdM vise à (i) moderniser 12 marchés de gros ; (ii) réhabiliter divers souks ; et (iii) renforcer les canaux de distribution et les plateformes de stockage. En vue de garantir une meilleure qualité de produit, le GdM ambitionne de (i) vulgariser l'innovation, la R&D, et l'agriculture de précision ; et (ii) renforcer la qualité et le contrôle. Ce faisant, le GdM escompte l'enregistrement de 30 à 50 nouvelles variétés, l'augmentation des investissements en R&D de 1,5 à 2 fois, l'approbation de 120 abattoirs, des contrôles plus efficaces, et une traçabilité du bétail atteignant 100 pour cent.